

ESSAI
SUR
L'HISTOIRE RELIGIEUSE
DE LA
FLANDRE WALLONNE

PAR
Th. LEURIDAN

Archiviste-Bibliothécaire de la ville de Roubaix,
Chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand



ROUBAIX
=
Impr. Libr. DUTHOIT-PAQUOT, rue du Curé, 16
=
1877

ESSAI
SUR
L'HISTOIRE RELIGIEUSE
DE
LA FLANDRE WALLONNE.



ESSAI

SUR

L'HISTOIRE RELIGIEUSE

DE LA

FLANDRE WALLONNE

PAR

Th. LEURIDAN

Archiviste-Bibliothécaire de la ville de Roubaix,
Chevalier de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand



ROUBAIX

=

Impr. Libr. DUTHOIT-PAQUOT, rue du Curé, 16

=

1877

AVANT - PROPOS.

Nous sommes de ceux qui savent que la vraie notion de l'histoire est dans l'étude des institutions religieuses, qu'en dehors des données catholiques, l'histoire n'est plus qu'obscurité, erreur ou mensonge et que les annales d'un pays ne se lisent utilement que dans celles de l'Église.

» L'histoire de la Religion, a dit Mgr. Dupanloup, se mê-
» le à tout, remplit tout. Sans cesse, à toutes les époques
» l'histoire de l'Église et l'histoire des sociétés temporel-
» les se pénètrent réciproquement et se confondent de
» telle sorte que l'histoire ecclésiastique devient partie in-
» tégrante, pour ainsi dire, de l'histoire de l'humanité. »

C'est ainsi que nous avons demandé à l'histoire religieuse de la Flandre française la raison des faits dont cette contrée, objet spécial de nos études, a été le théâtre depuis ses origines chrétiennes jusqu'à la Révolution. De là ce modeste essai, résumé de lectures, qui durant huit ans ont mis périodiquement à l'épreuve l'inépuisable patience de bienveillants confrères et où nous avons pris à tâche d'exalter le rôle merveilleux de l'Église dans les développements de notre société wallonne.

Au troisième siècle de vaillants missionnaires apportent à nos farouches ancêtres les premiers germes de civilisation, germes qu'ils arrosent de leur sang et qu'on voit fructifier, dans les âges suivants, sous la triple action des évêques, des moines et des saints. L'Église devance la puissance séculière dans l'œuvre de l'émancipation; elle prêche la subordination et anoblit le travail; elle poursuit avec persévérance la régénération sociale qu'elle prépare par la Paix et la Trêve de Dieu et dont elle avance l'heure par les Croisades.

Le travail de l'Église transfigure, sanctifie, vivifie tout. Sa fécondité se répand en une foule d'établissements reli-

gieux qui exercent sur notre pays une influence salutaire et profonde. Son intarissable charité inspire d'innombrables fondations pieuses où toutes les infortunes sont secourues, toutes les misères soulagées. Son zèle propage l'instruction; son action sur l'enseignement public de tous les temps est un des faits les plus éclatants de notre histoire.

La puissance de l'Église se manifeste dans ses luttes contre les violences des seigneurs et les susceptibilités des communes, contre les coutumes barbares, les vengeances privées et toutes les tyrannies. L'asile qu'elle offre à la faiblesse fuyant la force brutale, la fermeté de ses ministres au milieu des désordres, des guerres civiles et des corruptions, tout, jusqu'aux attaques dont son pouvoir temporel et l'objet, affirme cette puissance que poursuit sans relâche la haine des légistes.

Son énergie grandit dans les épreuves : Après avoir lutté contre la barbarie et l'ignorance, l'Église lutte contre l'orgueil, l'ambition, l'amour de la volupté et de l'indépendance ; elle lutte contre l'incrédulité, le rationalisme et l'impiété ; elle traverse, victorieuse, le schisme, les hérésies, les persécutions et les scandales ; elle triomphera aussi, Dieu l'a promis, des périls qui la menacent encore.

Notre programme est tout entier dans ce rapide exposé; notre but, c'est la défense de l'Église; nos moyens, ce sont les documents que recèle l'histoire locale. Sans doute les gloires de l'Église demandaient un interprète plus éloquent, mais elles ne pouvaient rencontrer plus de conviction et d'amour; nous y avons mis toute notre âme.



ESSAI

SUR

L'HISTOIRE RELIGIEUSE (1)

DE LA FLANDRE WALLONNE

Par **Th. Leuridan**.

Ne scribam vanum, duc, Pia Virgo, manum.
(Michel de Roubaix, ms. du XIII^e siècle.)

CHAPITRE PREMIER.

Religion des Atrébates et des Ménapiens à l'époque de la prédication de l'Évangile. — Origines chrétiennes de nos contrées. — Saint Piat, saint Chrysole, saint Eubert, saint Martin. — Invasion des barbares. — Les Francs.

Au temps où le divin fondateur du christianisme envoyait ses disciples enseigner toutes les nations, deux tribus celle des Atrébates et celle des Ménapiens, aussi distinctes de culte et de mœurs que d'origine et de langage, n'ayant de commun que leur superstitieuse cruauté, peuplaient, dans des proportions inégales, la contrée qui plus tard fut appelée Flandre Wallonne.

Les Atrébates, de race cello-belge, les plus anciens sur le sol, adoraient Teutatès, Belenus et Hésus, dont les attributs correspondaient à ceux de Mercure, Apollon et Mars. Mercure ou Teutatès était, au dire de César, le premier dieu des Gaulois, et ils lui élevaient un grand nom-

(1) Extrait des Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix, t^{me} 1^{er}.

bre de statues. Ils le regardaient comme l'inventeur de tous les arts, comme le guide des voyageurs, comme le protecteur actif et puissant du gain et du commerce. Des victimes humaines pouvaient seules l'apaiser. Apollon ou Belenus, personnification du soleil, guérissait les maladies. Mars ou Hésus était le dieu de la guerre. Suivant une ancienne tradition, Hésus aurait été jadis un chef puissant qui, par ses brillants exploits, aurait mérité d'être élevé au rang des immortels. Protecteur des braves, arbitre suprême des combats, Hésus était la divinité de prédilection de la race belliqueuse des Belges ; ils lui consacraient les dépouilles de l'ennemi, lui immolaient les animaux pris dans le combat, et lui sacrifiaient même, comme à Teutatés, des victimes humaines. Sur le mont de Hamel, au pays de Douai, on voyait naguère et l'on voit encore, mais à l'état de débris, un *dolmen* ou autel de pierre sur lequel les druides accomplissaient ces sanglants sacrifices. A Lécuse, près de là, et à Fechain sont encore debout des *menhir* ou *peulvan*, autres monuments de l'ancienne religion celtique, et peut-être faut-il prêter le même caractère aux *tumuli* ou tertres funéraires comme le mont Vanoïten près de Comines et le mont-des-Tombes à Sainghin en Mélançois.

César indique encore comme dieux des Gaulois, Jupiter ou Taranis, qui lançait la foudre et à qui ils attribuaient l'empire du ciel ; Minerve ou Belisama qui leur enseignait les éléments des arts ; Dis ou Dit assez semblable à Pluton, maître du sombre empire et dont ils se vantaient d'être issus. Cette tradition qu'ils tenaient des druides leur faisait mesurer le temps par le nombre des nuits plutôt que par celui des jours. Les Celtes avaient en outre un grand

nombre de divinités subalternes et locales qui présidaient aux bois, aux lacs, aux rochers, aux montagnes, aux fleuves et aux fontaines (1).

Les Ménapiens de sang tudesque, plus récemment transplantés dans ces régions, étaient adonnés au culte sanguinaire de Wodan, qui s'était substitué à celui que César y avait observé en faisant la conquête des Gaules. Ils ne mettaient alors au nombre des dieux, dit le conquérant historien, que ceux qu'ils voyaient et dont ils recevaient manifestement les bienfaits : Le soleil, le feu, la lune, n'ayant pas la moindre notion des autres (2). Mais ce culte des puissances naturelles, pratiqué sans sacrifices dans la profondeur des bois, et que les Germains semblaient avoir retenu de leurs anciennes relations avec l'orient, s'était profondément altéré et une mythologie différente, celle que l'Edda a recueillie, avait prévalu dans l'âge suivant : elle peuplait le ciel de divinités semblables à celles du paganisme et auxquelles le polythéisme romain avait appliqué les noms de ses dieux.

A Wodan ou Odin, comparé à Mercure, ils immolaient des victimes humaines. Des offrandes d'animaux apaisaient Thor ou Donar, Dies ou Tyr, répondant le premier à Hercule, le second à Mars (3).

(1) C.-J. *Cæsar's comment. de bello gallico*, lib. vi, cap. xvi, xvii et xviii. — Tailliar, *Essai sur l'hist. des institutions dans le nord de la France. — Ère celtique*; dans les mém. de la société d'Ag., Sciences et Arts de Douai. T. 1^{er} de la 2^e série. — Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*.

(2) *Comment.* Lib. vi, cap. xxi.

(3) Tacite, *Germ.*, 9 et 39.

Wodan habitait un palais céleste; les étoiles de la grande Ourse formaient son char. De sa fenêtre qui regardait le soleil levant, il assistait aux combats des hommes; il faisait vaincre ceux qu'il aimait. C'est ainsi que le représente une ancienne tradition lombarde recueillie par Paul Diacre au temps de Charlemagne.

Donar était armé de la massue et du marteau, il était doué d'une force prodigieuse et foulait aux pieds les géants vaincus. C'est le même que les Scandinaves appellent Thor, c'est-à-dire le tonnerre, la puissance invisible dont la voix se faisait entendre dans la tempête. Le marteau placé dans ses mains était le symbole de la foudre. Les chroniqueurs chrétiens, frappés de ces traits, comparèrent Donar à Jupiter et c'est sous ce nom que les canons des conciles le désignent en proscrivant son culte.

Tyr était adoré sous la figure d'une épée nue; l'alphabet runique le représente par un fer de lance. On le reconnaît sous le nom de Saxnot, le porte glaive, dans les générations anglo-saxonnes. Quand les évêques, réunis à Leptines, en 743, réglèrent l'abjuration des barbares, ils voulurent que les néophytes renonçassent à Donar, Wodan et Saxnot.

Au dessous de ces trois grandes figures se rangeaient un nombre infini de divinités inférieures, de puissances bonnes et mauvaises. On représentait les déesses comme autant de voyageuses divines qui parcouraient le monde, portant la paix, enseignant aux peuples les arts domestiques, leur apprenant à semer le blé, à filer le chanvre et le lin. C'était d'abord Hertha, la terre, dont les fêtes rappelaient la pompe annuelle de Cybèle. Venait ensuite

la Vénus du nord, Fréa, la déesse de l'abondance, de la fécondité et de l'amour. Fréa était célébrée comme l'épouse de Wodan. Holda, la chasseresse, qui visitait secrètement la maison du laboureur et qui chargeait de la laine le fuseau des ménagères diligentes. Sous le nom de Berhta elle était aussi redoutée comme une divinité infernale moissonnant les vivants. Enfin Sunna, la déesse du soleil, et son frère Mani qui faisait luire la lune.

Du reste leur culte national restait encore sans images et sans temples qu'on n'aperçoit que plus tard. Ne point tenir les dieux enfermés entre des murs et ne leur prêter aucun des traits de l'homme leur paraissait plus conforme à la grandeur de ces êtres célestes.

Quant aux auspices et à la divination, ajoute Tacite, aucun peuple n'y avait plus de foi. Ils consultaient le sort au moyen d'une branche d'arbre fruitier coupée en morceaux; ils interrogeaient le chant et le vol des oiseaux; ils tiraient des chevaux des présages et des avertissements; l'issue d'un combat singulier entre un de leurs guerriers et un prisonnier de la nation avec laquelle ils étaient en guerre leur offrait un pronostic et leur faisait juger de quel côté pencherait la fortune. L'opiniâtreté de leurs croyances superstitieuses, de leurs pratiques immondes, de leur cannibalisme même est attestée par les sermons des missionnaires, les canons des conciles et les capitulaires des rois (4).

(1) *Cæsar's comment.* lib. vi, cap. xxi. — Tacite, *Germania*, 9, 10 et 30. — *Indiculus superstitionum ad concilium Leptinense*, viii et xx. — Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*, chap. II.

(2) *Germania*, 9, 10 et 30. — Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*, chap. II.

Ces barbares qu'on nous représente à la taille gigantesque, à l'œil bleu et farouche, à la chevelure d'un blond ardent, avaient horreur de toute dépendance, de toute soumission, de toute attache même à la terre, préférant pour celle-ci la possession mobile qui ne connaissait ni bornes ni servitudes. Aussi avaient-ils opiniâtrement défendu leur liberté, dépeinte par Tacite plus forte, plus inébranlable que chez aucun autre peuple (1).

En cédant aux violentes agressions des légions romaines, les Atrébates et les Ménapiens, vaincus mais non soumis, n'avaient point abdiqué cette sauvage indépendance qui refoula longtemps toute influence civilisatrice et qui fit que les conquérants ne laissèrent guère que sur le sol des traces d'une occupation de plus de quatre cents ans. Seul le christianisme devait adoucir leurs mœurs et préparer pour notre pays les bienfaits de la civilisation.

Porteurs de la bonne nouvelle, des hommes apostoliques venus de la Grèce et de Rome, parurent en Belgique vers la fin du III^e siècle dans les lieux occupés par les Romains, et y opérèrent surtout parmi ces derniers, de nombreuses conversions. Amenés par la conquête ou venus en divers temps de l'Italie, les Romains avaient ajouté leur idolatrie aux superstitions des Celtes et des Germains et élevé des temples à leurs divinités. Dans notre contrée Templemars rappelle le nom et le culte du dieu de la guerre. Un temple, remplacé plus tard par une église, était consacré au même dieu, à Wervick; au XVII^e siècle, des gens dignes de foi attestaient encore y avoir vu sa statue armée (2).

(1) *Germania*, 4 et 37.

(2) Gramaye, *Antiquit. Fland.*

Il est incontestable que l'Évangile avait été prêchée dans la Gaule Belgique dès le premier siècle de l'ère chrétienne. Saint Justin, le philosophe, martyrisé vers l'an 167, assure de la manière la plus formelle « qu'il n'existait de son temps aucune nation, sans en excepter celles auxquelles leurs charrues servaient de maisons, qui fût assez étrangère au nom de Jésus-Christ crucifié pour ne pas adresser ses prières à Dieu, le père et le créateur de tous les hommes. » Tertulien, qui florissait au commencement du III^e siècle, affirme que « toutes les parties des Espagnes, les diverses nations des Gaules et même les contrées de la Bretagne, où n'avaient pu pénétrer les Romains, s'étaient soumises à Jésus-Christ. » Il y a donc lieu de croire que des missionnaires, dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous, avaient déjà arrosé de leurs sueurs nos régions idolâtres ; mais sans avoir pu y fonder des chrétientés importantes (1).

Le premier nom bien connu que l'on rencontre dans les annales ecclésiastiques, de ce pays, est celui de saint Piat. Arrivé chez les Ménapiens vers l'an 287, saint Piat parcourut les campagnes des environs de Tournai, annonçant partout la divine religion de Jésus-Christ et exhortant le peuple à rejeter le culte de ses idoles mensongères et sanguinaires. Mais la dixième et dernière persécution venait d'éclater dans toutes les provinces de l'empire romain et sévissait dans la Gaule Belgique. Saint Piat, tombé des premiers entre les mains des persécuteurs, fut

(1) J.-J. de Smet, *Propagation de l'Évangile dans la Gaule Belgique*; Recueil de mémoires et de notices historiques, Gand, 1854, T. 1.

martyrisé à Tournai selon les uns, devant l'église qui porte actuellement son nom ; à Seclin, suivant l'opinion la plus vraisemblable. Sur son tombeau et près de sa fontaine miraculeuse, on éleva à Seclin, vers l'an 303, une chapelle à laquelle remontent les premiers commencements de la collégiale de Saint-Piat, qui cependant ne reçut son développement constitutif qu'au VII^e siècle.

Saint Chrysole, envoyé dans les Gaules par le pape Marcellus vers 289, s'arrêta entre l'Escaut et la Lys dans le pays appelé Mélantois, parcourant toute la contrée sans souci des dangers de tous genres auxquels il était exposé. Il résidait habituellement, pendant ses courses évangéliques, à Comines où il avait construit un oratoire et un autel pour y célébrer les saints mystères et réunir les nouveaux chrétiens gagnés à Jésus-Christ. Mais un jour que le saint prêchait l'Évangile au peuple dans le village de Verlinghem sur la Lys, auprès d'un temple d'idoles, il fut surpris et arrêté par des soldats qui, après l'avoir battu de verges, lui coupèrent le sommet de la tête. Saint Chrysole ne mourut point aussitôt des suites de cette affreuse blessure ; il revint à lui, se leva et, ramassant la partie supérieure de son crâne que les bourreaux avaient abattue, il retourna à Comines où il rendit l'âme au milieu des habitants étonnés. Saint Chrysole est le patron spécial de Comines où il fut enseveli et où s'opérèrent souvent par son intercession des guérisons merveilleuses. Il est également le patron de la paroisse de Verlinghem où il reçut la palme du martyr et où il a aussi sa fontaine miraculeuse.

Compagnon des deux premiers et peut-être d'origine franke, saint Eubert contribua beaucoup, vers l'an 294,

à la propagation de la foi dans ces contrées, évangélisant le peuple de Tournai et des campagnes voisines. Il faisait sa résidence habituelle dans le lieu où depuis a été bâtie la ville de Lille, se trouvant ainsi à une égale distance de Seclin et de Comines où se retiraient d'ordinaire saint Piat et saint Chrysole. On croit qu'il mourut à Seclin : c'est de là en effet qu'en l'année 4066, Bauduin-le-Pieux fit transférer solennellement ses reliques à Lille, dans la collégiale de Saint-Pierre qu'il venait d'édifier (1).

Saint Martin aurait aussi prêché la foi dans notre pays où son nom est des plus populaires et où un très-grand nombre d'églises le reconnaissent pour patron. Une antique tradition, appuyée sur le témoignage de Grégoire de Tours, rapporte que saint Martin, après avoir renversé des temples d'idoles et baptisé des païens à Cysoing, y fit bâtir une église en l'an du salut 386. Buzelin cite une ancienne chronique de Tournai où l'on rapportait que saint Martin, parcourant les Gaules en prêchant, s'était arrêté sur un mont élevé au midi de la ville de Tournai ; qu'il y avait ressuscité un mort, rendu la santé à une multitude de malades et converti au culte de Dieu un grand nombre d'idolâtres. Suivant une opinion à laquelle Buzelin et d'autres accordent moins de confiance, mais qu'ont adoptée quelques hommes doctes et de sens, le nom de Phalempin, *Fanum Pini*, serait un témoignage de la présence de saint Martin dans la contrée (2).

(1) *Les vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras*, par l'abbé Destombes (de Roubaix) 1851. t. 1.

(2) *Propre de Cysoing* ; Lille, 1844, p. 51 — Buzelin, *Gallo-Flandr.* Lib. II, Cap. II, p. 248. — Molanus, *Nat. SS. Belgii*, 14 novembre. —

« On remarque aux anciennes histoires, dit Gazet, qu'en » ce lieu y avoit un temple de gentils, et proche de là un » pin qui estoit dédié au diable. Et saint Martin, passant » par là, leur voulut persuader de ruer par terre et le » temple et le pin, ce qu'il ne peut obtenir par ses re- » monstrances et prédications, s'il ne se mettoit dessous » quand on l'abbateroit : saint Martin accepta la condi- » tion pour la gloire de Dieu, et estant lié du costé où » devoit tomber le pin au bon plaisir des habitans, comme » l'arbre s'inclina de ce costé là, S. Martin fit le signe de » la croix et aussitôt le pin se tourna d'un autre costé, » et furent presque accablez ceux qui s'estimoyent en lieu » assuré. Et partant suyvant ceste histoire il semble qu'il » faudroit nommer ce lieu Fanempin selon l'étymologie » latine, pour ce que *fanum* signifie un temple. »

« Sulpice Sévère adjouste à l'histoire précédente que » tout le peuple de ce lieu creust à Jesus-Christ à l'occa- » sion de ce miracle, et que saint Martin estant si bien » autorisé et appuyé de la faveur du peuple, renversa » par tout le pays à l'environ les temples des dieux et les » idoles, et fait dresser et bastir plusieurs églises et » monastères » (1). — C'est à saint Martin que fut dédiée l'église qui remplaça le temple de Mars à Wervick (2).

(1) *Hist. ecclésiastique des Pays-Bas*, pages 259 et 260. Il n'y a pas plus de difficulté dans la transformation de *Fanempin* en *Falempin* que dans celle de *Bononia* en *Boulogne*.

(2) Gramaye, *Antiquitates Flandriæ*, p. 130. *Visitur in (Viroviaci) oppidi medio œdificium insignem loquens antiquitatem, opere, formâ, famâ, fanum nunc D. Martini, olim deastri Martis.*

A la fin du IV^e siècle, tandis que saint Victrice, archevêque de Rouen, après avoir évangélisé les Morins, pénétrait chez les Ménapiens et les Nerviens, saint Diogène, d'origine grecque, portait la parole de vie chez les Atrébates (1).

Mais les premiers germes de la foi, jetés par ces courageux apôtres et par leurs successeurs, résistèrent à peine aux invasions des barbares qui au V^e siècle vinrent fondre sur le berceau de notre Église avec une rage dont l'histoire conservera toujours le souvenir. En 407, des nations innombrables et féroces, réunies aux Vandales, inondent les Gaules et ravagent toutes les contrées renfermées entre les Alpes, les Pyrénées, le Rhin et l'Océan. Reims, Amiens, Arras, la capitale des Morins, Tournai et beaucoup d'autres cités de la seconde Belgique sont dévastées et ruinées; rien n'échappe à leur fureur. En 443, Clodion, roi des Francs-Saliens, traverse la forêt charbonnière, s'avance jusqu'à l'Escaut et s'empare de Tournai où il établit le premier siège de sa domination. Parvenu au pays des Cambraisiens, il fait un horrible massacre des chrétiens qui s'y trouvent. Poursuivant ensuite sa conquête, il soumet les Morins dont il saccage la principale cité. Les Huns, conduits par Attila, viennent à leur tour ravager presque toute la Belgique, non sans grand dommage pour la religion naissante.

Pourtant ces invasions allaient aider le christianisme à accomplir la grande œuvre de transformation politique et sociale que la décadence romaine rendait nécessaire,

(1) Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, 1, 388. — Destombes, *Vies des Saints*.

mais qui n'était possible qu'après le complet bouleversement de la vieille société. C'était le torrent destiné par la Providence à déblayer le terrain des ruines de la civilisation antique et à restituer à la Gaule, par le renversement de l'Empire en occident, sa vie indépendante qu'elle ne connaissait plus depuis Jules César. Dans ces Francs surtout, dans ces farouches ennemis du moment, qui semblaient issus de la colère du ciel, qui ne connaissaient d'autre dieu que les bois, les eaux, les oiseaux et les bêtes fauves (1), notre Église saluait en mère ses futurs enfants, les instruments prédestinés de sa mission de renaissance.

L'œuvre de régénération s'accomplit en effet quand le terrible Clovis, aussi adroit politique que guerrier redoutable, eut courbé le front sous l'eau du baptême. Dès lors les travaux des saint Éleuthère, des saint Vaast, des saint Médard, des saint Éloi, des saint Amand purent porter des fruits durables et asseoir parmi nos barbares les premiers fondements de civilisation. Dès lors le culte catholique put s'organiser dans nos contrées et le siège épiscopal de Tournai et celui d'Arras et de Cambrai, sous la métropole de Reims, s'affermirent glorieusement grâce au prodigieux accroissement du nombre des chrétiens.



(1) Grégoire de Tours ; collection Guizot, 1, 68.

CHAPITRE II.

Organisation des diocèses de Tournai et d'Arras. — Saint Eleuthère; saint Vaast; saint Médard; saint Eloi. — Origine de la collégiale de Seclin. — Reliques de saint Chrysole à Comines. — Saint Amand. — Le castrum de Douai et la famille de saint Adalbaide. — Les monastères d'Hamage et de Marchiennes; sainte Rictrude. — Saint Mauront et saint Amé au monastère de Bruille. — Influence des institutions monastiques sur la civilisation du pays.

De même que les Romains avaient adopté les limites des tribus ou nations qui peuplaient notre Gaule-Belgique, comme base de leur division en cités, *civitates*; de même le christianisme paraît avoir modelé l'étendue de ses diocèses sur celle des cités gallo-romaines. Ce principe de conformité des circonscriptions celtiques, des cités gallo-romaines et des diocèses ecclésiastiques, est généralement admis par les maîtres de la critique. Ainsi l'évêché de Tournai correspondait à la nation ou cité des Ménapiens, celui d'Arras à la cité des Atrébates. Ces deux diocèses tels qu'on les suppose constitués au temps de saint Eleuthère et de saint Vaast et tels qu'ils sont restés jusqu'en 1559, se partageaient donc le pays dont nous retraçons les annales religieuses.

Saint Eleuthère était le descendant d'Irénée qui le premier à Tournai avait embrassé le christianisme à la voix de saint Piat. Choisi par les fidèles que les Francs encore

païens avaient forcés de se réfugier à Blandin, Eleuthère était allé à Rome recevoir la consécration du pape, et après avoir passé quelques années encore à Blandin dans sa famille et dans la société des chrétiens qui y vivaient, il était entré enfin triomphant à Tournai, en 496, année même de la conversion de Clovis. Le saint prélat exerça longtemps son ministère et son apostolat, régénérant les païens dans les eaux du baptême et luttant contre les hérétiques jusqu'à sa mort arrivée vers l'an 534. Son corps inhumé dans l'église de Blandin, fut solennellement levé et exposé à la vénération des fidèles trois siècles et demi plus tard.

Dans le même temps saint Vaast, l'illustre catéchiste de Clovis, relevait de leurs ruines les églises de Cambrai et d'Arras. Il ne bâtit point de monastère, mais plus tard il s'en éleva un sous son nom dans la ville d'Arras à l'endroit même où il avait été inhumé. Saint Vaast, honoré surtout dans ces deux villes, l'est encore dans plusieurs de nos localités. L'antique paroisse de Tourcoing l'invoqua comme son protecteur bien longtemps avant de reconnaître saint Christophe pour patron (1).

Ami et successeur de saint Eleuthère, saint Médard, pour qui l'évêché de Tournai fut réuni à celui de Noyon, sut malgré les soins d'un double ministère étendre le domaine du Christ dans les Flandres, pays sauvage qu'il défricha en l'évangélisant.

Saint Éloi, évêque de Tournai et de Noyon, vers le milieu du VII^e siècle, sema à son tour la parole divine parmi les Belges et les Francs restés idolâtres ou qui

(1) *Cameracum Christ.* — Indicateur de Tourcoing, 17 novembre 1861.

s'obstinaient encore, longtemps même après avoir reçu l'Évangile, à mêler les superstitions germaniques aux dogmes et aux cérémonies du christianisme. Dans les homélies qu'il leur adressait et dont saint Ouen, son contemporain, a recueilli des fragments, sont énumérées les pratiques superstitieuses du pays.

« Avant tout, je vous en supplie, n'observez aucune des coutumes sacrilèges des païens ; ne consultez pas les graveurs de talismans, ni les devins, ni les sorciers, ni les enchanteurs, pour aucune cause ou maladie que ce soit ; ne pensez pas même à les interroger.... N'observez pas les augures ni les éternuments ; ne faites point attention au chant des oiseaux, que vous avez pu entendre dans votre chemin.... Qu'aucun chrétien n'observe quel jour il sortira de sa maison et quel jour il y rentrera ; parce que Dieu a fait tous les jours ; que nulle ne fasse, aux calendes de janvier, des choses défendues, ridicules, antiques et déshonnêtes, ou des danses, ni ne tienne table ouverte pendant la nuit..... Que nul à la fête de Saint-Jean ou à certaines fêtes des saints ne s'exerce à solenniser les solstices par des danses, des caroles et des chants diaboliques ; que nul ne pense à invoquer les noms des démons, comme Neptune, Pluton, Diane, Minerve ou le Génie, ni ne croie aux autres absurdités de ce genre ; que nul ne garde le repos au jour de Jupiter, à moins que ce ne soit en même temps la fête de quelque saint, ni au mois de mai, ni en aucun autre temps ni en aucun autre jour si ce n'est celui du Seigneur ; que nul chrétien ne fasse de vœux dans les temples, ni auprès des pierres, des fontaines, des arbres ou des enclos, ni n'allume des

flambeaux le long des chemins et dans les carrefours ; que nul n'attache des bandelettes au cou d'un homme ou de quelque animal quand ce serait des clercs qui les auraient faites et qu'ils les donneraient comme chose sainte , disant qu'elles contiennent des leçons divines , parce que de pareilles amulettes ne recèlent point le remède du Christ , mais le venin du diable ; que personne ne pense à faire des lustrations , ni des enchantements sur les herbes , ni ne fasse passer ses troupeaux par le creux d'un arbre ou à travers un trou fait dans la terre ; que nulle femme ne suspende de l'ambre à son cou et n'en mette dans sa toile ou sa teinture , en invoquant Minerve ou d'autres fausses divinités.... Que personne ne pousse de grands cris quand la lune s'éclipse , parce que cela arrive en certains temps par l'ordre de Dieu ; que personne ne craigne donc qu'il lui arrive quelque chose à la nouvelle lune , parce que Dieu a fait la lune , afin de marquer les temps et de tempérer les ténèbres de la nuit , et non pour empêcher personne de se livrer à ses travaux , ni pour rendre les hommes fous , comme les insensés le pensent , eux qui croient que les démoniaques souffrent à cause de la lune ; que personne n'appelle le soleil ou la lune ses maîtres , parce que ce ne sont que des créatures de Dieu , et qu'elles servent aux besoins de l'homme par l'ordre de Dieu ; que nul en croie au destin , à la fortune , à un horoscope , comme on a coutume de dire « que chacun sera tel que sa naissance l'a fait.... » Chaque fois que vous tomberez dans quelque infirmité , n'allez point trouver les enchanteurs , les devins , les sorciers , et ne faites pas de cérémonies diaboliques aux fontaines , aux arbres ,

et aux endroits où deux chemins aboutissent..... Laissez-là les fontaines, et coupez les arbres qu'on appelle sacrés; enlevez ces figures de pied que l'on place dans les carrefours, et partout où vous en trouverez, jetez-les au feu, et soyez bien persuadés que vous ne serez sauvés que par l'innocence et la croix du Christ (1).

Ces coutumes païennes étaient encore vivaces au siècle suivant. Le concile tenu à Leptines, résidence royale près de Binche au diocèse de Cambrai, dressait en 743, pour éclairer le zèle des prédicateurs, une liste de trente superstitions populaires qui sont rapportées dans le capitulaire de Carloman et où se retrouvent la plupart de celles qu'en son temps saint Éloi s'efforçait de déraciner.

La présence de saint Éloi a laissé de profonds souvenirs dans nos contrées où son nom est en grande et populaire vénération; plusieurs de nos localités se sont placées sous son patronage ou possèdent de ses reliques. On conservait à Douai, dit Raissius, deux marteaux qui avaient servi à saint Éloi dans ses travaux d'orfèvrerie et auxquels la foi simple et naïve du peuple venait demander la guérison des chevaux. L'église de Bachy, dédiée à Saint-Éloi, était l'objet d'un semblable pèlerinage (2).

Saint Éloi éleva un tombeau au saint martyr Piat à Seclin; il agrandit l'église primitive, institua des clercs, assigna des bénéfices, afin que tous les jours le service divin fût célébré selon l'usage; et telle fut l'origine de la collégiale de Seclin qui devint un des établissements reli-

(1) *Vie de saint Éloi; par saint Ouen, évêque de Rouen*, traduite par Charles Barthélemy (de Paris) 1854, p. 167 et suivantes.

(2) *Auctarium ad nat. SS.* 1 dec. — Destombes, *vies des Saints*.

gieux les plus importants de la Flandre Wallonne. Il leva aussi avec une grande pompe le corps de saint Chrysole à Comines, l'enferma dans une chasse d'argent et confia la garde de ces augustes reliques à des prêtres qui chantèrent les louanges du Seigneur et desservirent la cure paroissiale. Cette glorification eut lieu, dit-on, le 7 février 656, et c'est encore le 7 février que l'on célèbre à Comines avec solennité la fête de Saint-Chrysole (1).

De son côté saint Amand répandait au loin chez les Ménapiens la semence évangélique que ses disciples devaient faire fructifier. Le diocèse de Tournai avait été témoin de ses travaux apostoliques avant même d'avoir admiré et béni ceux de saint Éloi. Saint Achaire, qui donna aussi saint Omer aux indomptables Morins, lui avait, dit-on, confié la direction de cette église, afin qu'il pût donner plus de soin à celle de Noyon. Il y revint après ses missions de Gand et des pays voisins, fonder dans les bois de la Pévèle entre la Scarpe et l'Elnon, la retraite que son beau nom devait glorifier et où allaient habiter la prière, le travail et l'étude. De sa cellule d'Elnon, saint Amand dut parcourir en prêchant tous les lieux compris entre Tournai, Valenciennes et Douai. Si on en croit même un savant auteur, le saint évêque abbé aurait eu de fréquentes relations avec Lydéric, premier forestier de Flandre, héros qui, dégagé des légendes et des exagérations populaires, pourrait n'être pas un personnage imaginaire (2). Le pays qui a ainsi reçu les bienfaits de l'apos-

(1) *Annales religieuses de Comines*, par l'abbé C. H. Derveaux ; 1856, p. 28.

(2) Voir l'*hist. de saint Amand*, par l'Abbé Destombes ; 1850, p. 289.

total d'Amand en a gardé fidèle mémoire et offre partout à ce père spirituel un tribut de vénération et d'amour.

Le *Castrum* de Douai présentait en ce temps le touchant spectacle d'une famille chrétienne et pieuse étendant sur les populations incultes du voisinage le doux ascendant de ses vertus. Cette famille de prédestinés, bénie par l'intimité de saint Amand et de saint Riquier était celle de saint Adalbalde. Le noble Leude était fils ou petit-fils de de sainte Gertrude, issue d'un sang royal et qui reniant de vains honneurs vivait au monastère d'Hamage fondé et doté par elle à l'inspiration d'Amand. L'un des frères d'Adalbalde, le vertueux Sigebert, était l'époux de sainte Berthe qui devenue veuve bâtit le monastère de Blangy où elle se retira avec ses enfants; l'autre, Erkinould ou Archambault, devint maire du palais de Neustrie et le plus ferme appui du trône sous la régence de la reine Bathilde.

Non loin du *Castrum* de Douai, Adalbalde de concert avec Erkinould avait fait construire, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, une église consacrée plus tard à Saint-Amé, et près de l'église une tour d'une force et d'une hauteur merveilleses, baignée par les eaux de la Scarpe et désignée sous le nom de *tour de Creux*; et tel fut le noyau primitif de cette ville. Le pupille et élève d'Amand avait offert au saint évêque une portion de ses terres d'Ostrevant pour y bâtir un monastère, et vers 630 s'étaient élevés sur les bords de la Scarpe, en un lieu que « la nature mesme sembloit avoir désigné pour un paradis de dévotion », les premiers édifices de la célèbre abbaye de Marchiennes d'abord exclusivement habitée

par des hommes sous la direction de saint Jonat et sous la règle de Saint-Colomban (1).

Adalbalde avait épousé une vierge de Toulouse, l'aimable et pieuse Rictrude, « la perle des Aquitaines, » et cette union, préparée et consacrée par saint Amand, avait été bénie du Seigneur par la naissance de quatre enfants : Mauront ou Maurand, l'aîné, était le fils spirituel de saint Riquier, qui, de sa mission le long des côtes du pays des Morins, venait parfois donner aux nobles époux les conseils de son expérience et s'édifier avec eux dans une pieuse intimité. La reine Nantbilde, épouse de Dagobert, avait servi de marraine à Eusébie, l'aînée des trois filles. Saint Amand avait baptisé la seconde Clotsende ; la plus jeune était encore au berceau.

Mais il entrait dans les dessins de Dieu d'éprouver cette génération de saints et de faire briller en elle les héroïques vertus que les afflictions font éclore. Le duc Adalbalde fut assassiné vers 645 aux environs de Périgueux dans une mission de paix que le roi lui avait confiée. L'Église l'honore d'un culte public « lui qui à cause de

(1) Il ne paraît pas possible d'admettre, pour cette première fondation de l'abbaye de Marchiennes, la date de 610 ou 611 indiquée par les annales de Saint-Bavon, par Sigebert de Gemblours (*Chronica. Auet. Hasnoniense*) et par M. Edw. Le Glay (*Hist. des Comtes de Flandre*). Saint Adalbalde était à peine né alors ; saint Amand qui lui inspira cette fondation ne vint prêcher dans la Gaule-Belgique que vers 628 ; d'ailleurs saint Jonat, premier abbé de Marchiennes, mort en 691, n'aurait pu gouverner ce monastère en 610. — Même remarque pour la date de 611 assignée à l'église Sainte-Marie de Douai et à la tour de Creux par M. le Conseiller Tailliar. (Introduction au recueil d'actes en langue romane wallonne, 1849, XCVI).

» son martyre est devenu le parfait ami de Dieu, que le
» Seigneur a couronné de gloire et d'honneur et a placé
» par-dessus les ouvrages de ses mains. » Ses reliques
reposèrent d'abord au monastère d'Elnon, du vivant
même de saint Amand ; dans la suite, la tête fut trans-
portée à Douai comme on le voit dans un ancien manus-
crit de l'église de Saint-Amé.

Si la douleur de Rictrude fut immense, sa résignation fut celle de la femme forte et la résolution qu'elle prit de rester fidèle à son cher Adalbalde, « fixé dans son cœur comme une ancre », demeura inébranlable. Pressée par le Roi de désigner parmi ses leudes un époux de son choix, la jeune et noble veuve déclara résolument qu'elle épousait Jésus-Christ. Et en effet lorsqu'elle vit son fils Mauront, parvenu à l'âge *robuste*, établi à la cour dans l'estime et l'affection de tous et d'ailleurs toujours l'objet des tendres soins de saint Amand, elle se retira à l'abbaye de Marchiennes avec ses filles. Déjà l'aînée des trois, sainte Eusébie, était à Hamage auprès de son aïeule à qui elle succédera bientôt ; la bienheureuse Clotsende vécut de longs jours et après sa mère dirigea l'abbaye de Marchiennes ; la bienheureuse Adalsende, entrée la dernière dans la vie temporelle, comme dit un pieux hagiographe, entra la première dans la vie éternelle, ravie bientôt après à l'amour de sa mère.

Il faut faire remonter à l'année 643 la seconde fondation ou plutôt l'agrandissement de l'abbaye de Marchiennes, placée dès lors sous la règle de Saint-Benoit et disposée, ainsi que le monastère d'Hamage, pour recevoir les deux sexes dans des bâtiments contigus, séparés par une clôture

rigoureuse. Sainte Rictrude gouverna les femmes pendant quarante ans avec autant de zèle que de prudence et reçut vers 688 la récompense des sacrifices qu'elle avait faits pour étendre l'empire de l'Évangile. Après la mort de saint Jonat, qui s'éteignit dans le Seigneur en 691, moines et religieuses se soumirent à l'autorité de sainte Clotsende et des abbesses qui lui succédèrent jusqu'en 1024 (1).

Ce n'était pas seulement en Ostrevant et en Belgique que des monastères se trouvaient ainsi, à leur origine, partagés entre des moines et des religieuses; il en était de même partout où il y avait de grandes fondations pour les femmes. « Il fallait bien à la fois, dit M. de Montalembert, protéger et guider la faiblesse de ces épouses du Christ, réfugiées dans les forêts ou les déserts, et entourées de tribus barbares et semi-païennes. Au VII^e siècle et encore plus tard, l'Église ne fit qu'encourager cet usage, qui disparut en son temps et avant qu'aucun scandale n'en eût signalé les inconvénients, dans ces annales monastiques qui disent tout avec une si rude et si minutieuse franchise. » (2)

Mauront, l'héritier d'un grand nom et de vastes domaines, le neveu d'Erkinoald qui commandait alors en souverain dans le palais des rois de Neustrie, grand lui même à la cour dès son jeune âge, renonça à sa brillante fortune

(1) Destombes, *Hist. de saint Amand et les vies des Saints.*— Faidherbe, *Notice hist. et critique sur l'abb. de Marchiennes*; Revue du Nord, 1856.

(2) *Les Moines d'Occident*, t^o II, p. 621.

et à ses hautes espérances pour se vouer au service de Dieu. Saint Amand lui donna la tonsure des clercs et l'engagea à bâtir le monastère de Bruille (Merville, *Mauronti villa*), sur la Lys, et l'en fit abbé. Saint Amé, archevêque de Sens, exilé par Thierry III ou plutôt par Ébroïn, trouva un asile dans cette communauté naissante dont il prit la direction à la prière de Mauront, et qui devint deux siècles plus tard l'importante collégiale de Saint-Amé de Douai. Saint Mauront qui, à la mort de son illustre ami, reprit ses fonctions d'abbé, mourut vers l'an 700 dans une visite qu'il fit à Marchiennes que dirigeait sa sœur Clotsende, et fut enterré auprès de sa mère. La ville de Douai le reconnaît pour son patron et même pour son fondateur (1).

Pendant la vie de saint Amand, qui peupla de monastères toute la région qu'arrosent la Scarpe, la Lys et l'Escaut, Marchiennes et Elnon furent comme des pépinières d'où partaient à toute heure des ouvriers apostoliques pour travailler à la vigne du Seigneur. C'est à saint Amand que les farouches Ménapiens du pays de Gand durent aussi le don de la foi; c'est lui qui leur donna Saint-Bavon, Blandin, Tronchiennes et bien d'autres maisons de prières et de prédication dont l'influence fut si active sur les mœurs féroces de la contrée et sur la culture du sol aussi sauvage que ses habitants : *efferos mores et infæcundos cespites*. En érigeant de toutes parts des établissements religieux, en joignant ainsi à l'action individuelle des évêques et des

(1) *Fundatoris et patroni oppidi Duacensis (off. prop. insig. eccl. coll. S. Amati.)* — Destombes, *Les vies des Saints*.

prédicateurs errants la force des associations monastiques, saint Amand multipliait en effet les éléments de civilisation. De ces abbayes sortaient des missionnaires courageux, patients, infatigables, des moines laboureurs qui défrichaient nos forêts, desséchaient nos marais, fertilisaient nos landes. Autour de ces monastères dont l'admirable règle de Saint-Benoit faisait des espèces de fermes et d'ateliers agricoles, brillaient des mœurs nouvelles, la chasteté, la douceur, la subordination, l'amour des pauvres et du travail, enfin la civilisation chrétienne.



CHÂPITRE III.

Saint Sarre de Lambres. — Saint Arnould de Cysoing. — Saint Évrard, fondateur de l'abbaye de Cysoing. — Organisation des paroisses; prieurés de Wattrelos, dépendance de Saint-Bavon; d'Hamage, dépendance de Marchiennes; de Beaurepaire, dépendance de Cysoing. — Irruptions des Normands. — Invention du corps de saint Éleuthère; Thécle de Roubaix.

Au VII^e siècle, suivant une opinion que rien ne contredit directement, naissait à Lambres, près de Douai, de parents riches et puissants, saint Sarre, qui foulant généreusement aux pieds les biens et les plaisirs du siècle, se consacra au service de Dieu. Ordonné prêtre, il fut d'abord attaché à l'église Notre-Dame de Cambrai et plus tard comme pasteur à la paroisse même de Lambres dont il est le patron. Lambres était un fisc royal connu dans l'histoire au VI^e siècle; c'est là que Chilpéric fit ensevelir Sigebert, roi d'Austrasie, son frère, assassiné par Frédégonde en 575. Saint Mauront y possédait deux hôtes et la terre qu'ils habitaient; sainte Rictrude, sa mère, y avait aussi une manse avec un moulin dont la possession fut confirmée aux sœurs et aux frères de Marchiennes par un diplôme de l'empereur Charles-le-Chauve, en 877. Gérard de Florines, évêque de Cambrai et d'Arras, transporta, en 1025, dans son monastère de Saint-André au

Cateau, une partie des reliques de saint Sarre qui est honoré à Lambres d'un culte encore vivace (1).

Une autre terre de notre confrère, le fisc royal de Cysoing, déjà visitée par saint Martin, était, aux VIII^e et IX^e siècles, glorifiée et bénie par le martyr de saint Arnould, et par les œuvres de saint Évrard.

Arnould que des hagiographes font père de Godefroid, évêque de Cambrai et d'Arras de 750 à 770, se sanctifia dans le métier des armes. Attaché comme écuyer à un noble seigneur, son parent, il périt victime de son dévouement en le sauvant des mains de ses ennemis. Cysoing conservait ses reliques vénérées que les hérétiques dispersèrent en 4566, sans effacer de la mémoire des habitants du pays le souvenir du saint patron. « C'estoit dit » Martin L'hermite, l'ornement de Cysoing, beaucoup plus » riche que non pas le fisque royal. .. Cysoing n'a jamais » eu de lustre pareil qu'à la naissance de saint Éverard. »

Le comte Évrard, gendre de Louis-le-Débonnaire qu'il avait aidé de ses armes non seulement contre les Sarrasins, les Slaves et les Awares, mais encore dans les guerres que ce prince soutenait contre ses propres fils révoltés, s'était retiré avec la pieuse Gisla, son épouse, dans le domaine de Cysoing qui lui avait été accordé en bénéfice. « Là, » l'esprit de dévotion leur suggéra bientôt qu'il y falloit » bastir une magnifique église, où le clergé vénérable en » religion fist tous les offices divins, administrast les saints » Sacrements, chantast jour et nuit les louanges de Dieu

(1) Destombes, *Les Vies des Saints*. — Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, Liv. iv. — *Statist. archéologique de l'arr. de Douai*, dans le Bull. de la Commission hist. du Nord, T^e 8 — Mirœus, I, 138.

» en terre comme les anges font au ciel; où le dévôt peu-
» ple goutast les douceurs du Paradis avec eux qui en
» seroient les fondateurs. » (1) Ainsi s'éleva en l'honneur
du Sauveur et de sa Sainte Mère l'illustre abbaye de Cy-
soing qui fut placée sous le patronage de Saint-Calixte
en 854, quand le pape Léon IV, autant par affection pour
Évrard que par reconnaissance pour les services signa-
lés que le pieux guerrier avait rendus à l'Église, lui eut
permis d'emporter de Rome le corps entier de ce succes-
seur de saint Pierre.

Évrard que ses vertus et ses œuvres ont placé au nom-
bre des Saints, fit en outre élever des chapelles et des
églises dans les terres de sa domination au voisinage de
l'abbaye de Cysoing (2) et dans l'Ostrevant. Le testament
de ce grand seigneur porte la date de 837 ou mieux 867 :
il révèle les noms d'Annappes (3), domaine échu en par-
tage à Bérangaire, second fils d'Évrard; les noms de
Camphin (4), de Gruson (5), de Somain (6), possessions
laissées avec Cysoing à son troisième fils Adelard, à la
charge de veiller par lui-même ou par tout autre à la
garde des biens de l'abbaye. Par suite de quelque négligence
d'Évrard, ses biens firent retour au fisc; mais Gisla
en obtint la restitution du roi Charles-le-Chauve qu'elle
nomme respectueusement son frère. La charte par la-
quelle la veuve d'Évrard confirme la dotation de l'abbaye
de Cysoing est datée de Fives. La petite-fille de Charle-
magne ajoute entre autres biens une manse avec douze

(1) Hist. des Saints de la province de Lille, Douay, Orchies.

(2) *In pago Tornacensi situm.* (3) *Anaspis.* (4) *Canfinium.* (5)
Grecina devenue *Gressio in pago Tornacensi* dans une charte de
870. (6) *Summinium.*

bonniers de terre à Noyelles en Mélantois (1). Aux mains d'une si pieuse famille, toutes ces *villæ* devaient être chrétiennes. — C'est la princesse Gisla, pense-t-on, qui fonda à Somain, sous le vocable de Notre-Dame-au-Bois, le prieuré de Beaurepaire, dependant de Cysoing et habitée d'abord par des religieuses ou sœurs converses.

Le culte de saint Évrard, mort en 869, était public dans le pays et en honneur surtout à Cysoing, à Lille et à Tournai. Notre savant et respectable compatriote M. Salembier, curé de Cysoing fit imprimer en 1843 les offices de saint Calixte et de saint Évrard, et en obtint l'insertion dans le nouveau propre de Cambrai.

Nous pouvons maintenant déterminer l'élément d'après lequel se sont organisées nos paroisses rurales, dont l'origine pour quelques unes d'entre elles peut remonter au VIII^e siècle. Les monastères qui possédaient loin de leur siège principal des domaines considérables, avaient soin d'y placer outre un officier laïc, chargé de l'exploitation agricole et qui portait le nom de *major*, maieur ou maire, un prévôt ou prieur ecclésiastique qui régissait les biens et qui pourvoyait aux besoins spirituels des hôtes attachés à ces domaines par la construction d'une chapelle ou *casa Dei*, appelée aussi *basilica*, ayant pour ressort toutes les possessions de la prévôté. (2)

Ainsi dut faire l'abbaye de Saint-Bavon pour notre *villa* de Wattrelos qui vraisemblablement faisait partie des domaines que l'illustre pénitent de la Hesbaie abandonna à

(1) *In pago medenentisse in villa Nivilla.* (Van der Haer, *Les Chastelains de Lille*, liv. I^{er} — Miræus, I, 19 et III, 280).

(2) Rapsaet, *Analyse des droits civils des Gaulois et des Belges*, N^o 329. — *Cameracum Christianum.*

l'œuvre de saint Amand (4). « Il est à peu près hors de doute, dit l'historien de Watrelos, que dès le principe quelques moines de Gand vinrent de leurs mains consacrées par la religion cultiver le sol confié à leurs soins, en même temps que par leurs exemples et leurs exhortations ils aidaient au développement du christianisme dans la contrée. Ce qui est certain, c'est qu'un prieur rural y résida longtemps, et d'après l'usage des abbayes bénédictines, il ne devait pas s'y trouver sans compagnons. » (2) Ces moines firent connaître et vénérer à Watrelos leur bienfaiteur saint Bavon; ils y apportèrent le culte de saint Liévin, ce barde missionnaire dont les derniers chants, avant d'aller cueillir le martyr dans le Brabant, célébrèrent les louanges de Bavon sur le tombeau à peine fermé du bienheureux, et celui de saint Landoald, le docte et vertueux Lombard que saint Amand ramena de Rome pour travailler avec lui à la prédication de l'Évangile (3).

Ainsi dut aussi faire l'abbaye de Saint-Amand qui parmi ses plus anciennes possessions comptait Saméon dans la

(1) Le premier document historique où se lise le nom de *Watrelos in pago Tornacensi* est un dénombrement de l'an 1030 environ; mais il est parlé de cette villa comme ayant été restituée à l'abbaye avec son église et toutes ses dépendances, par l'empereur Othon II, c'est-à-dire vers l'an 982. (Miroeus, 1,350).

(2) *Hist. de Watrelos*, par le R. P. Alex. Pruvost de la C^{ie} de Jésus. *Tourcoing* 1856, p. 71. — Buzelin nous apprend qu'au commencement du XVII^e siècle, l'édifice du prieuré de Watrelos subsistait encore; mais alors, sauf le nom, on n'y trouvait plus rien de monastique, *ibid.* 77.

(3) L'un des nombreux hameaux de Watrelos a retenu le nom de saint Liévin, et l'on voit dans un acte de 1517 aux archives de Roubaix que certaines terres gisaient *en la paroisse de Watrelotz emprès St. Landowault, saint Landewault*. (Cartulaire de l'église, GG. 109, f^{os} 31 & 32 v^o /.)

Pévèle, Déchy et Férin dans l'Ostrevant (1). Ainsi Marchiennes dont la dotation primitive comprenait Beuvry, Templeuve et Orchies dans la Pévèle, Ronchin dans le Mélan-tois, domaines de sainte Rictrude; et dont le prieuré d'Hamage englobait Alnes, Warlaing, Tilloy et Wandignies, domaine de sainte Eusébie. (2) Ainsi Maubeuge qui possédait Erchin, Guesnain et Flesquières. Ainsi l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras à qui le roi Thierry I donna en 673 la villa de Mons en Pévèle, et dans le domaine de laquelle un diplôme de Charles-le-Chauve comprend Armentières en 866 (3). Ainsi fit Cysoing dont le prieuré de Beaura-paire réunissait Somain, Hornaing et Rieullay (4).

Témoins des bons effets de ces institutions nouvelles, les propriétaires laïcs voulurent en faire jouir leurs propres seigneuries. Ils demandèrent et obtinrent l'autorisation de bâtir des églises en y affectant une dotation perpétuelle et la dime sur toutes les terres productives du territoire. A défaut de cette dotation par le propriétaire, les hommes libres de la *villa* devaient s'entendre pour assigner à l'entretien de l'église et du culte une manse de douze bonniers de terre labourable avec deux serfs. Le ressort des paroisses déterminé sous Charlemagne se composait de tous les fonds dont chaque église percevait les dimes; de cette manière plusieurs *villæ* se trouvaient

(1) Cartulaire de Saint-Amand, *Samion* 847; *Diptiacum*, 890; *Ferinium*.

(2) *Miræus*, I, 131. *Villa Bebrogium*, *villa Templovium*, *villa Rumcinius*. — Statistique archéolog. de l'arr. de Douai. — La terre d'Orchies fut cédée par l'abbaye de Marchiennes, au comte Bauduin-Belle-Barbe vers 1028. (Tailliar, *Recueil d'actes romans*.)

(3) *Miræus*, I, 126 in *Pabula Montes*; II, 932. *Armentarias*.

(4) *Horninium*, *villa Rullagium*.

presque toujours assujetties à une même paroisse, et il en fut ainsi jusqu'à ce que l'accroissement de la population et des ressources permit d'augmenter le nombre des paroisses en divisant celles qui se composaient de plusieurs *villæ* (1).

Mais voici les terribles irruptions des Normands, « dernier effort du polythéisme aux abois contre le christianisme triomphant. » Ces farouches envahisseurs, venus des pays qui forment aujourd'hui le Danemarck, la Suède et la Norvège, s'abattaient à l'embouchure des fleuves dont ils remontaient le cours, pillaient et brûlaient les villes, les villages et surtout les églises et les monastères, massacraient les habitants et répandaient partout la désolation. Descendus pour la première fois sur les côtes Belges sous le forestier Ingelram, les pirates du Nord revinrent à plusieurs reprises exercer leurs fureurs dans la contrée où ils ne laissèrent que de tristes ruines à la place de nos florissantes abbayes, sans que Bauduin, fils d'Ingelram, préposé en 863 à la garde des marches flamandes, ni Bauduin-le-Chauve, son successeur, pussent parvenir à écarter ce fléau dévastateur. Vers 876, la terreur fut telle que l'on apporta à Douai tous les corps saints des monastères de Maubeuge, de Marchiennes, d'Elnon, d'Haspres, de Merville. Les barbares, soit par cupidité soit par fanatisme, s'acharnaient spécialement sur les lieux qui recélaient ces dépôts sacrés. Ils attaquèrent donc à plusieurs reprises la forteresse de Douai; mais Dieu

(1) *Cameracum christianum*. — En 1229, par exemple, la paroisse de St. Nicolas, à Capelle en Pévèle, fut détachée de celle de Templeuve (arch. du chap. de Tournai.)

permit que sans nul secours humain, ils fussent repoussés jusqu'à Lambres et découragés dans leur entreprise (1).

En ce temps là vivait à Roubaix une matrone du nom de Thècle, noble par sa naissance, plus noble encore par ses éclatantes vertus et par ses grandes libéralités envers les pauvres (2). Cette pieuse Dame fut l'instrument dont Dieu se servit en l'année 881 pour faire honorer les reliques de son serviteur saint Éleuthère. C'est d'après les relations insérées par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum* que nous rapportons ce fait.

Une nuit donc, pendant son sommeil, Thècle vit paraître en sa présence un vieillard vénérable, d'une gravité douce et d'une beauté merveilleuse. Ce vieillard aux cheveux blancs, à la parole affable, était saint Éleuthère. Ayant un instant considéré la matrone avec bonté, il lui dit : « Thècle, allez dans le lieu qu'on appelle Blandin; là, parmi beaucoup de corps saints qui y reposent, vous trouverez à droite de l'autel de Saint-Pierre, apôtre, les reliques de saint Éleuthère, et après avoir prié, vous instruirez l'évêque Heidilon de ce que vous aurez vu. » Le vieillard lui parla longtemps, lui annonça la destruction entière et prochaine de l'idolatrie et ajouta : « heureux celui par qui mon corps sera levé et ma vie révélée »; puis il disparut. Thècle, craignant une illusion, hésita d'abord et recourut à la prière afin de s'assurer si cette révélation venait de Dieu. Saint Éleuthère lui apparut de

(1) *Cameracum christianum*.

(2) *Nobilis genere, nobilior autem morum dignitate, honestate vigens, humilitate pollens, eleemosynis larga.* (*Acta Sanctorum* XX februarii).

nouveau une deuxième et une troisième fois, la touchant de son bâton pastoral et la pressant de faire ce qu'il lui avait ordonné. Rassurée enfin sur les desseins du Ciel, Thècle partit de Roubaix dès le matin ; arrivée dans l'église de Blandin, elle s'y recueillit quelque temps, puis gagna Tournai où elle rapporta fidèlement à Heidilon tout ce qui s'était passé. Le prélat, comblé de joie, réunit le dimanche suivant (18 septembre) un nombreux clergé à Blandin, et aidé des évêques voisins, il leva de terre les reliques de son saint prédécesseur. A l'heure même et près de la tombe ouverte de saint Éleuthère, Thècle, ayant reçu le corps et le sang de Jésus-Christ des mains d'Heidilon, rendit l'âme dans la joie la plus parfaite en présence des assistants saisis d'une grande admiration. Son corps fut inhumé dans l'église de Blandin, et l'on rapporte que près de son tombeau, dans la direction de la tête, jaillit une source limpide où les paralytiques allèrent puiser une eau salubre.

Si complète qu'ait été la propagation de la foi dans notre contrée, on y retrouvait encore à cette époque des restes de l'ancienne superstition germanique et de l'idolâtrie romaine que n'avait pas entièrement détruites la prédication apostolique. Roubaix était le foyer, le refuge de l'erreur et un peuple nombreux y offrait des sacrifices aux idoles (1). Un grand nombre de ces infidèles s'étaient rendus à Blandin pour assister à la cérémonie; les miracles éclatants dont cette journée fut marquée durent

(1) *In villa quæ dicitur Rusbaci et in vicinis locis idola colebantur et à copiosa multitudine populorum sacrificia demonis offerebantur.*

frapper leur esprit et les soumettre enfin au joug de l'Évangile.

Jusqu'à la Révolution française, on a célébré à Roubaix la fête de l'invention du corps de saint Éleuthère, le 18 septembre, dans l'église de l'hôpital Sainte-Élisabeth, dont la fondatrice serait une descendante de la bienheureuse Thècle. Cette solennité était particulière à notre ville et ne répondait à aucune des fêtes établies en l'honneur du saint dans la cathédrale de Tournai (1).

En cette année 881, les Normands vinrent établir un camp à Courtrai sur les bords de la Lys, s'y fortifièrent et de là se répandirent dans le Brabant, le Hainaut et le pays des Ménapiens qu'ils saccagèrent cruellement.

Dans notre contrée, Comines, Cysoing, Saint-Amand, Marchiennes, Douai, Cambrai, Arras furent devastés par le fer et le feu. Tout fuyait à l'approche des païens. Les moines d'Arras se sauvèrent à Beauvais avec le corps de saint Vaast, ceux de Seclin se retirèrent à Chartres avec le corps de saint Piat, ceux de Douai à Soissons avec le corps de saint Amé; ceux de Saint-Amand à Paris que leur vaillant abbé Gozlin, devenu évêque de cette ville, défendit si énergiquement quelques années plus tard. Pour sauver cette fois les reliques des saints et saintes de l'abbaye de Marchiennes, on les avait cachées dans une caverne sur les hauteurs de Warlaing (2). Tournai avait déjà éprouvé la fureur des barbares; sur les conseils de leur évêque Heidilon, les habitants se réfugièrent à Noyen au nombre de douze mille emportant avec eux le corps

(1) Note de l'abbé Salembier.

(2) *Miracula S. Rictrudis*, apud, Boll. 12 maji.

de saint Éleuthère, toutes les reliques et le trésor de l'église. Les Normands trouvant la ville déserte et vide de butin se vengèrent en la réduisant en cendres. 882 (1).

» Les invasions normandes, qui durèrent un siècle, menaçaient de replonger la Gaule du nord dans l'état de ruine et de barbarie où elle se trouvait lors des invasions frankes. C'est même peu dire. C'en était donc fait des mœurs, de la religion, de l'agriculture, des progrès intellectuels ; c'en était fait de la civilisation encore une fois, si la féodalité, forte alors comme toute institution naissante, n'avait repoussé ou du moins comprimé dans la Neustrie ces farouches agresseurs, ces étrangers sans merci et sans pitié » (2).



(1) Chotin : *Hist. de Tournai*, t. 1, p. 131.

(2) *Cameracum christianum*.

CHAPITRE IV.

Collégiales de Saint-Amé et de Saint-Pierre de Douai. —
Abbaye de Phalempin — Chapitre de Saint-Pierre de
Lille; son influence sur le pays. — Ramirhd. — Saint
Gordaine. — Fondation de l'abbaye d'Anchin. — Restau-
ration du siège épiscopal d'Arras; Lambert de Guisnes.
— Odon, évêque de Cambrai.

La terreur qu'inspiraient les barbares s'étant dissipée, les religieux de Merville, réfugiés à Soissons, ramenèrent à Douai le corps de leur saint patron et le placèrent dans l'église de Sainte-Marie qui dès lors devint le siège principal de la communauté transformée, vers le milieu du XI^e siècle, en chapitre sous le vocable de Saint-Amé. Une autre église de Douai, celle de Saint-Pierre, dont on fait également remonter l'origine au VII^e siècle, était en 1012, suivant ses traditions, érigée en collégiale par le comte Bauduin Belle-Barbe (1).

Le zèle des fondations monastiques, amorti durant les IX^e et X^e siècles, se réveillait au XI^e. Saswalon, premier châtelain de Lille dont l'histoire fasse mention, homme craignant Dieu et embrasé de l'amour divin, avait dans son apanage le village de Phalempin et y jouissait par

(1) *Cameracum Christianum.*

concession du comte de Flandre et de l'agrément du Souverain Pontife des biens de l'autel paroissial qu'il faisait desservir par un vicaire. Mais Dieu ayant fait naître dans son âme de graves scrupules et convaincu enfin qu'il n'était point décent pour un homme d'armes de posséder des bénéfices ecclésiastiques, il résolut de s'en dépouiller au plutôt et il les remit aux mains de Hugues, évêque de Tournai et de Noyon. Il fit plus, il y ajouta de ses propres biens des terres fertiles et des serfs, pour former une *familia*, et avec l'autorisation du prélat, il fonda, en 1039, l'abbaye de Saint-Christophe habitée, à son origine, par des clercs séculiers et ensuite par des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin et de la congrégation d'Arrouaise (1).

En face de la résidence féodale ou Palais de la Salle qu'il s'était fait construire à Lille, le comte Bauduin V, le Pieux, voulut aussi élever un splendide édifice consacré au culte de Dieu, et il y institua un collège de chanoines qui devint célèbre sous le nom de chapitre de Saint-Pierre. Le diplôme de cette fondation offre dans son préambule un monument de la foi vive et féconde qui caractérise l'esprit du siècle :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, d'un seul et vrai Dieu. Moi, Bauduin, comte, marquis des Flamands, procureur et tuteur de Philippe, roi des Français, et de son royaume, sachant d'après le témoignage des livres divins que le véritable héritage est dans le Ciel, destiné à ceux qui de bonne volonté se livrent aux œuvres pieuses, je me suis appliqué à considérer attentivement en

(1) Buzelin, *Gallo-Flandria*, 369 — *Mirocus*, 1, 153.

moi-même qu'avec l'observance des divins préceptes rien n'est plus profitable à un serviteur de Dieu, et pour le salut de son âme et pour la santé de son corps, que d'édifier des églises en l'honneur de Dieu et de ses saints, là où on le peut faire raisonnablement et selon les lois. Aussi considérant avec les yeux du cœur ces paroles de l'Écriture annonçant qu'il sera beaucoup exigé de celui auquel on aura beaucoup donné ; et cette autre maxime : que celui qui sur la terre bâtit la maison de Dieu, prépare sa propre demeure au Ciel ; acquiesçant au bon et salutaire avis de mon épouse Adèle et de mon fils Bauduin, ayant en outre fait élever dès les fondements une basilique en l'honneur de saint Pierre, prince des apôtres, j'ai institué un collège de chanoines chargés d'implorer jour et nuit la clémence de Dieu pour le salut de mon âme, de celles de mes prédécesseurs, de mon épouse, de mes enfants et de tous les fidèles chrétiens.....» (1)

Commencée vers 1055, l'église Saint-Pierre de Lille, dont l'origine se confond avec celle de la ville qui l'abritait, fut consacrée, comme l'on sait, le 2 août 1066, avec un solennel éclat, par Bauduin, évêque de Tournai et de Noyon, assisté des évêques de Têrouane et d'Amiens, en présence du royal pupille du fondateur, du propre fils de celui-ci, des dignitaires ecclésiastiques et des plus puissants seigneurs de la contrée. On amena à Lille, pour cette cérémonie toutes les reliques des saints du pays et une portion de chacune d'elles resta à la nouvelle église. Les instances des chanoines et la satisfaction qu'ils accor-

(1) *Miræus* : 1, 65 ; traduction de M. Edw. Le Glay ; *Hist. des Comtes de Flandre*, t. 1. p. 176.

dèrent au chapitre de Seclin, leur permirent en outre de conserver le corps entier de saint Eubert qui devint dès lors le patron de Lille. « Voylà, s'écrie Martin l'Hermitte, » voylà le germe de vostre gloire, les os de saint Eubert, » ô Lille; voylà le fond de vos richesses, ô dévôt peuple : » courez au lustre du thrésor dont le Ciel vous a fait hé- » ritier et le découvre à vostre consolation. Si les enfants » ne peuvent jamais rendre à leurs parens la pareille de » ce qu'ils ont receu d'iceux, bien qu'ils les ayent mis en » un monde de misères; que devons nous au premier » père de la chrestienté du pays S. Eubert, dont l'église » de St.-Pierre nous fait souvenir chaque jour, chantant » qu'il nous a engendré à Jésus-Christ par l'Évangile ? (1) »

La munificence de Bauduin le Pieux et de sa digne compagne Adèle de France combla de richesses la collégiale de Saint-Pierre. Le diplôme dont nous avons rapporté le préambule donne l'énumération des domaines considérables qu'ils abandonnèrent à cette église, où les donations ne cessèrent point d'affluer après le trépas des fondateurs. Les évêques de Tournai et d'Arras, le comte de Flandre lui concédèrent successivement entre autres revenus de nombreux autels de paroisses (2).

La collégiale de Lille devint bientôt un foyer abondant de lumières et de vertus. Lambert de Guisnes et Jean de Warneton qui plus tard seront élevés l'un au siège épiscopal d'Arras, l'autre à celui de Téroüane, illustrèrent

(1) Hist. des saints de la province de Lille, p. 305.

(2) *Miræus*, I, 361, 370; 111, 664, 665. — Wartel, *observations sur l'hist. de Lille*, p. 174-179. — Archives du Nord, fonds Saint-Pierre.

par leur sainteté cette même collégiale que d'autres, comme l'écolâtre Raimbert et le chanoine Letbert, honoraient plus spécialement par leurs talents. D'après certains auteurs Lambert serait né à Lille, selon d'autres à Fleurbaix ; mais il paraît plus probable que ce fut à Guisnes même. Le bienheureux Jean avait vu le jour au village de Warneton sur la Lys. Liés d'une étroite amitié dès l'âge des études, ils avaient eu la consolation de se rencontrer dans la nouvelle basilique, appelés des premiers par le fondateur qui voulait y placer pour chanoines des prêtres d'un éclatant mérite (1).

L'influence du chapitre de Saint-Pierre, remarquable au point de vue social en ce qu'il contribua puissamment au progrès de la civilisation dans la campagne environnante, l'est surtout au point de vue religieux. « Sous ce rapport, dit M. A. Desplanque, l'insigne collégiale avec ses quarante chanoines et les nombreux desservants attachés aux églises et chapelles de sa dépendance, satisfaisait aux nécessités du culte, aux fonctions du ministère sacerdotal. Elle entretenait la foi dans les masses et la discipline au sein du clergé, compensant ainsi les inconvénients qui résultaient de l'absence d'un évêché à Lille » (2).

Gérard II, le dernier des évêques qui occupèrent le siège réuni de Cambrai et d'Arras, favorisait de tout son pouvoir les fondations monastiques ; mais travaillait surtout à rétablir la discipline fort relâchée dans ses deux

(1) Destombes, *les vies des saints*... — Dans *les délices des Pays-Bas*, Jean est qualifié seigneur de Comines et de Warneton, t. III, p. 133.

(2) *Nouvel essai sur l'hist. du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, Lefort, 1863.

diocèses qu'il parcourait et visitait avec une grande sollicitude. Un jour de l'année 1076, s'étant arrêté à Lambres en Ostrevant, on amena devant lui un homme d'Esquerchin, nommé Ramirhd qui, disait-on, enseignait des doctrines erronées et séduisait la multitude. Interrogé par l'évêque, cet homme fit une profession de foi tout-à-fait catholique; mais lorsqu'on lui proposa de recevoir le sacrement de l'Eucharistie, il s'y refusa en disant que les mains de ceux qui devaient le lui administrer, même celles de l'évêque, étaient indignes et souillées soit par la simonie soit par le crime d'avarice. Gérard ordonna qu'on le laissât aller; les gens de sa suite, moins indulgents et irrités sans doute de la hardiesse avec laquelle Ramirhd attaquait leurs vices, excitèrent la foule contre lui, le poursuivirent jusque dans une chaumière où il se prosterna et pria sans faire aucune résistance. Ces forcenés mirent le feu à la chaumière qui fut consumée avec le pauvre Ramirhd, dont le peuple s'empressa de recueillir les cendres et qui resta longtemps vénéré dans le pays. Cet acte de cruauté ayant été dénoncé au pape Grégoire VII, celui-ci chargea l'évêque de Paris de faire une enquête sévère à ce sujet. Ramirhd soutenait que les prêtres convaincus de simonie et de fornication ne devaient pas célébrer la messe, qu'on ne devait pas recourir à leur ministère. Il conserva des sectateurs surtout parmi les tisserands (1).

Le 19 octobre 1078, Gérard transporta, soigneusement enveloppées d'un drap de soie et d'or fin, les reliques

(1) *Cameracum. Christ.* — Balderic, *chronique d'Arras et de Cambrai.*

de saint Amé dans une nouvelle et triple chasse de bois, de plomb et de marbre, due à la pieuse libéralité du châtelain Watier, qui déjà avait décoré l'église d'ornements précieux. A cette cérémonie assistait le bienheureux Raymare, prévôt du chapitre (1). L'insigne collégiale de Saint-Amé fut toujours l'objet des soins attentifs du prélat qui par un diplôme de l'an 1081, en confirma la fondation en en rappelant l'origine, comme l'avait fait, en 1076, le roi de France Philippe 1^{er} (2).

Le même temps voyait naître au territoire de Douai un monastère fameux dont l'avènement semble avoir été préparé par un pieux précurseur. A une époque dont la date est perdue, Gordaine, ermite et confesseur, s'était bâtie une retraite dans un îlot sauvage nommé Anchin, près de Pecquencourt, au milieu de landes stériles et de marais stagnants; il y avait mené une vie de pénitence et attiré par ses prières, sur toute la contrée, les plus abondantes bénédictions. C'est tout ce que la légende dit de cet homme de Dieu, si ce n'est que parfois il était sorti de son île par des chemins de lui seul connus, pour aller répandre la parole divine dans les villages voisins. Aujourd'hui encore on voit à Montigny près de Douai une fontaine qui porte le nom de Fontaine de Saint-Gordaine. Le souvenir du vénérable ermite s'était conservé dans la mémoire des habitants, et il n'y avait personne dans la contrée de Pecquencourt qui ne voulût être enseveli au lieu que le pieux solitaire avait sanctifié et où longtemps

(1) Martin l'Hermite, p. 289.

(2) Le Glay, Revue des opera diplomatica de Miræus pp. 120-131

après sa mort on retrouvait les vestiges du petit oratoire qu'il avait élevé de ses mains.

C'est dans cet ile d'Anchin qu'en 1079, deux nobles personnages, illustres par leur naissance et leurs richesses, Sohier, sire de Loos et Courcelles, et Gauthier, sire de Montigny, ennemis implacables jusque-là, mais réconciliés par la volonté de Dieu, résolurent de se retirer pour se vouer à la pénitence et y fonder un monastère. Des traditions lointaines et d'anciennes peintures rapportent l'origine de l'abbaye de Saint-Sauveur d'Anchin à une vision qu'eurent ces deux seigneurs qui avaient une grande dévotion à saint Gordaine. Le saint leur aurait apparu et leur aurait inspiré la résolution d'élever une église à la place de l'ermitage. Suivant une autre légende, les mêmes seigneurs providentiellement réunis sous le même toit et transportés en songe dans l'ile d'Anchin y aurait vu un cerf blanc qu'ils auraient rencontré le lendemain au matin quand s'étant communiqué leur songe, ils étaient allés pour vérifier ce qui leur paraissait un avertissement du Ciel.

Après avoir pris l'avis et le consentement de leur famille et du puissant seigneur du lieu, Anselme de Ribemont, les deux chevaliers songèrent à pourvoir aux premiers frais de construction et à assurer l'entretien des moines, futurs compagnons de leur piété. Le généreux Anselme de Ribemont, l'évêque Gérard II, les parents des fondateurs, toutes les familles nobles du pays et des contrées voisines apportèrent comme à l'envi leur part d'assistance à la pieuse entreprise.

Entraînés par l'exemple de Sohier et de Gauthier, sept

gentilshommes de naissance illustre se dépouillent de leurs richesses en faveur de l'œuvre et viennent à Anchin faire pénitence et se purifier dans la retraite. Pour former ces nobles néophytes à la vie monastique et à la règle de saint Benoît, l'évêque fait venir du couvent d'Hasnon deux moines des plus éminents et remet à l'un d'eux la crosse abbatiale. Le troupeau ne tarda pas à se grossir, car dans ces temps de violentes agitations et de ferveur religieuse, beaucoup d'âmes en peine cherchaient le chemin de leur salut ; et bientôt le monastère de Saint-Sauveur, en s'épanouissant par la salutaire influence de ses vénérables pasteurs, Alard, Anselme, Haymeric et Gelduin, répandit au loin le parfum d'une bonne renommée. Fécondé par les travaux patients des moines, le territoire d'alentour jusque-là improductif devint une des plus fertiles campagnes du pays (1).

L'évêque Gérard II se montra constamment le véritable père de l'abbaye d'Anchin qu'il avait puissamment contribué à fonder et où s'est perpétué le souvenir de ses bienfaits. A la mort de cet illustre prélat, en l'an du Seigneur 1092, le peuple et le clergé se divisèrent sur le choix de son successeur, et il y eut à ce sujet de longues discordes intestines durant lesquelles l'église d'Arras, qui depuis cinq siècles était unie et subordonnée à celle de Cambrai, réussit à reconquérir son indépendance et à obtenir un évêque spécial. A ce siège restauré fut élu Lambert de Guisnes, alors chantre de la collégiale de Saint-Pierre de Lille.

(1) L'abbaye d'Anchin, par le dr. E. A. Escallier.

Quant au siège épiscopal de Tournai, qui durant un demi-siècle encore et malgré d'incessantes réclamations, devait rester réuni à celui de Noyon, il était occupé depuis l'an 1068, par Radbode II, prélat distingué, au dire de Buzelin, par sa naissance, sa science et ses vertus. C'est lui qui confia à l'écolâtre Odon, célèbre par sa lutte contre Rainbert de Lille, la restauration de l'abbaye de Saint-Martin jadis dévastée par les Normands. Odon gouvernait saintement son abbaye quand il fut appelé à administrer le diocèse de Cambrai et à faire cesser le schisme qui désolait cette église.



CHAPITRE V.

La Paix et la Trêve de Dieu ; — opposition de l'évêque de Cambrai et d'Arras, qui consent enfin à la promulguer ; elle est jurée par tous les grands du comté. — Violation de la Paix, suivie de soumission. — Confréries diocésaines d'où naissent les institutions de Paix qui préparent l'établissement des communes.

Cependant, la féodalité, qui à l'époque où elle prit naissance était une nécessité et un progrès, la seule organisation capable de résister aux invasions étrangères, devenait elle-même, par l'abus des guerres privées, les désordres et l'anarchie qui en sont les suites, une menace pour la civilisation qu'elle avait sauvée.

Ce n'est pas que les guerres privées fussent d'origine féodale ; consacrées par les anciennes coutumes des Germains qui associaient les parents à la vengeance des injures particulières, on les retrouve, comme l'atteste Grégoire de Tours, sous les deux premières races de nos rois. Mais cet usage barbare, un instant suspendu par un capitulaire du puissant Charlemagne, s'était bientôt transformé en droit sous les faibles successeurs de ce prince et était devenu l'un des attributs de la souveraineté dévolue à chaque seigneur dans ses domaines (1).

(1) Tacite, *Germ.* XXI. — Grégoire de Tours, liv. 7. — Capitulaire de 802, ch. XXXII.

La guerre de province à province, de ville à ville, de château à château, l'absence d'une justice respectée, d'une force centrale qui sût éteindre les dissensions et réprimer les brigandages, auraient détruit dans leur source tout commerce, toute industrie, toute espérance de progrès, si l'Église, dont il faut toujours admirer et bénir les efforts, n'avait trouvé moyen de remédier au mal. Au plus terrible fléau de ces temps, elle opposait une digue qui devait préparer l'éclatante prospérité des règnes de Louis Le Gros, de Philippe-Auguste et de saint Louis; elle opposait la *Paix* et la *Trêve de Dieu*.

Dans la première moitié du XI^e siècle; de nombreux conciles provinciaux s'étaient rassemblés du midi au nord de la France et avaient partout promulgué des décrets et des réglemens pour l'observance rigoureuse et jurée de la paix et de la justice. Seul dans nos contrées, l'évêque de Cambrai et d'Arras avait répondu par un refus au monitoire des évêques de Soissons et de Beauvais. Il lui avait paru surtout périlleux de lier tous les chrétiens par un serment et de les frapper d'anathèmes s'ils résistaient; il avait craint de voir se multiplier les parjures; mais les évêques avaient tant fait d'instances, les peuples s'étaient plaint si haut, qu'il s'était enfin rendu à la prière des abbés de ses diocèses. On dit qu'il avait fallu, pour vaincre sa résistance, un soulèvement du peuple de Douai (1). La Paix et Trêve de Dieu, sanctionnée par un traité intervenu entre Bauduin le Pieux, comte de Flandre, et Drogon,

(1) *La Paix et la Trêve de Dieu*, par Ern Semichon, 2^e édit., liv. iv, p. 33. — *Cameracum christianum*, pages 23 et 24. — Balderic, *Chronique d'Arras et de Cambrai*, édit. Le Glay, liv. 3, chap. xxii, p. 275.

èvêque des Morins, avait été jurée en 1053, par tous les grands du comté tant laïques qu'ecclésiastiques (1).

Les églises, les clercs, les religieux, les cimetières, les monastères, les enfants, les pèlerins, les femmes, les laboureurs, les bestiaux, les instruments de travail devaient, d'après la loi des conciles, être toujours respectés ; telle était la Paix de Dieu. Aux seigneurs, aux possesseurs de fiefs, pour lesquels les combats étaient un besoin et semblaient un droit, l'Église ne pouvait défendre absolument la guerre ; mais elle en limitait rigoureusement la durée. « En acceptant le rôle de législateur de cette société » troublée, dit M. Semichon, l'Église avait l'esprit positif » et pratique du médecin qui ménage le remède au malade » (2). On avait arrêté que personne n'attaquerait son ennemi du mercredi soir au lundi matin, ni aux jours de fêtes, ni pendant l'avent jusqu'au dimanche après l'Épiphanie, ni durant le carême et la semaine de Pâques. Telle était la Trêve. Ceux qui ne se conformaient pas à ces prescriptions étaient frappés d'excommunication.

Malheureusement, l'obéissance aux lois de la Paix et de la Trêve de Dieu n'était ni générale ni entière, et plus d'une fois, malgré la grande autorité de l'Église à cette époque, le pacte fut violé. Nous en citerons un exemple curieux révélé dans l'histoire des conciles et où l'on voit néanmoins que la violence fut aussitôt suivie de soumission et de repentir.

(1) Tailliar, *de l'affranchissement des Communes dans le Nord de la France*, p. 64. Mémoires de la société d'Émulation de Cambrai, 1834-1835. M. Tailliar cite Meyer.

(2) *La Paix et la Trêve de Dieu*. T^e I., p. 36.

Dès l'année 1094, le pape Urbain II, avait convoqué tous les évêques au célèbre concile de Clermont où l'on confirma la Paix et la Trêve de Dieu et où fut proclamée la première croisade. Lambert de Guisnes, évêque d'Arras, y fut appelé par l'archevêque de Reims, son métropolitain, et par une lettre du pape lui-même, qui en même temps l'entretenait de l'opposition de l'évêque de Cambrai à la séparation de l'église d'Arras, et l'engageait à venir avec ses clercs et avec sa réponse préparée.

Lambert se mit en route avec une suite nombreuse composée de saints et illustres personnages. On y remarquait Clarembald, son archidiacre d'Ostrevant, et Jean de Warneton, l'abbé de Saint-Vaast et Haymeric, abbé d'Anchin. Mais arrivé au-dessus de Provins dans le diocèse de Sens, un félon seigneur nommé Garnier, maître de Château-Porcien, l'enleva de son chemin, le fit prisonnier ainsi que tous les clercs de sa suite et le retint étroitement enfermé dans l'espoir sans doute d'en obtenir une bonne rançon. Il fallut que le pape intervint pour la délivrance de Lambert. Il en écrivit à l'archevêque de Sens; il fit plus, il écrivit à Garnier lui-même, lui enjoignant de rendre à la liberté l'évêque et les siens, pour l'amour de saint Pierre, et l'avertissant que tant qu'il le retiendrait lui et sa terre seraient frappés d'excommunication.

Contraint par ses vassaux que l'interdit condamnait à subir les terribles conséquences du crime de leur suzerain, et enfin visité par Dieu, Garnier céda. Il vint se prosterner aux pieds de l'évêque, fondant en larmes, implorant son pardon et témoignant le plus vif repentir d'avoir mis la main sur l'oint du Seigneur. L'évêque voulut bien lui

pardonner, mais lui imposa une pénitence : Garnier, marchant pieds nus derrière l'évêque, fut mené au monastère voisin où il fit amende honorable avec les soldats, ses complices ; il servit le même jour l'évêque, ses clercs et le reste de sa suite, et leur fit escorte jusqu'à Auxerre. (1)

Pour faire observer ses décisions, l'Église n'avait usé jusque là que des seules armes spirituelles trop souvent insuffisantes ; mais bientôt, puisqu'elle ne pouvait s'appuyer sur la puissance encore précaire des rois, elle fit appel au peuple et aux associations armées, c'est-à-dire aux confréries diocésaines ; force nouvelle constituée dans l'État et qui a échappé aux historiens des diverses écoles. Mieux apprécié maintenant, ce fait permet de restituer au clergé catholique sa part directe et presque exclusive à la renaissance des XI^e et XII^e siècles.

Dans un synode tenu à Rouen en 1096, à la suite du concile de Clermont, il fut résolu que tous les hommes, à partir de douze ans et au-delà, jureraient, par le serment suivant, d'observer complètement la Trêve de Dieu. « Je » jure que dorénavant je garderai fidèlement cet établisse- » ment de la Trêve de Dieu, comme elle est ici spécifiée, » et que je porterai assistance à mon évêque ou à mon » archidiacre, contre tous ceux qui dédaigneraient de la » jurer ou ne voudraient pas l'observer ; de manière que » si je suis averti par l'un ou par l'autre de marcher sur » ces hommes, je ne fuirai pas ni ne me cacherai ; mais » au contraire je l'accompagnerai *avec mes armes*, et » l'aiderai, autant que je le pourrai, contre eux, de bonne

(1) *La Paix et la Trêve de Dieu*. Tom. 1, chap. 5.

» foi, sans mauvais dessein et selon ma conscience.
» Qu'ainsi Dieu et les Saints me soient en aide. » (1)

De ces confréries généralisées naquirent les institutions de paix locales qui préparèrent l'établissement des communes. « Dans notre comté de Flandre et dans les provinces d'alentour, dit M. Tailliar, ce qu'on rencontre au plus haut degré dans les chartes communales, c'est leur caractère d'institutions de paix et de lois pénales. C'est là leur signe le plus distinctif et le plus saillant. Avant tout, et par toutes les mesures possibles, on voit que le législateur a pour but de maintenir la paix publique. » (2)

Louis le Gros ne fut donc pas, comme on l'a constamment représenté, le créateur du mouvement d'émancipation et d'association qui commença la puissance du Tiers-État, puisque ce mouvement, suscité par l'Église, datait d'un siècle; mais il s'en rendit le maître, il le développa, il en assura les conséquences, et c'est là sa grande gloire. Il n'eut qu'à se placer à la tête de ces unions communes de la paix pour devenir réellement roi des Français, c'est-à-dire roi du peuple, et non plus seulement douteux suzerain de feudataires indociles. (3) Du reste, l'action de la royauté comme celle de l'Église, fut puissamment aidée par les croisades; l'éloignement

(1) Orderic Vital, *Hist. de Normandie*, liv. 9. Collection Guizot.

(2) *De l'affranchissement des Communes*, pag. 26.

(3) Ed. de Barthélemy, *La Paix et la Trêve de Dieu*: analyse du livre de M. Semichon, dans les *Annales de la Charité*, 1869, 2^e série, T. XVI.

des plus puissants seigneurs qui y prirent part , permit aux rois de ressaisir plus facilement l'autorité et d'accroître leur prépondérance. Les croisades ramenèrent aux sentiments de justice et de fraternité que le désordre des temps avait éteints ; elles suspendirent les inimitiés personnelles, les guerres privées, le pillage, les dévastations, causes premières de l'intervention de l'Église.



CHAPITRE VI.

Première croisade; — chevaliers wallons qui accompagnent Robert le Frison et Robert de Jérusalem en Terre Sainte. — Relique de saint Georges rapportée de Palestine. — Prieurés de Faumont et de Fives. — Saint Gossuin et Abeilard. — Saint Gossuin, abbé d'Anchin, sa mort.

L'Europe, émue par les récits de Pierre l'Ermite et soulevée par un merveilleux enthousiasme, va se précipiter vers l'Asie au cri de *Dieu le veut*. Dieu le voulait en effet, ou plutôt, selon l'expression de saint Bernard, il feignait de le vouloir, pour venir lui-même au secours de la chrétienté menacée par l'Islamisme; « il voulait devenir lui-même le débiteur de ceux qui combattraient pour sa cause, afin de leur accorder pour solde le pardon de leurs fautes et une gloire éternelle. » Déjà la ferveur religieuse et l'esprit de pénitence avaient entraîné vers les saints lieux de nombreux pèlerins flamands. Notre comte de Flandre, Robert le Frison, avait des premiers subi cette impulsion providentielle qui préparait les croisades. Il était parti en 1085, escorté d'un grand nombre de barons, parmi lesquels, les historiens citent Burchard de Comines et Gérard de Lille. Après un long et périlleux voyage, il était parvenu à Jérusalem; mais on dit qu'à son approche les portes s'étaient fermées d'elles-mêmes, et qu'il n'avait pu

pénétrer dans la cité sainte qu'après avoir confessé ses fautes et promis de rendre la Flandre à Bauduin, son neveu, qui en était le légitime héritier (1).

Aussitôt que la croisade fut résolue au concile de Clermont, une incroyable activité se manifesta dans les provinces de l'ancienne Belgique; nulle part le zèle ne fut plus ardent, l'entraînement plus général. Les chevaliers wallons, convoqués pour un tournoi à Anchin, par Anselme de Ribemont, seigneur d'Ostrevant et bienfaiteur de l'abbaye, s'enrôlèrent en grand nombre dans la milice de la Croix (2). Robert II, comte de Flandre, s'embarqua en 1096, suivi de presque toute la noblesse du pays qu'il avait appelée sous son étendard. Dans ce cortège de barons et de seigneurs flamands se retrouvent quelques-uns des compagnons de son vieux père au pèlerinage de la Terre Sainte; on y voit figurer Burchard de Comines; Ingelbert, seigneur de Cysoing; Gauthier II, châtelain de Douai; Gérard de Douai; Gérard de Lille; le brave Roger, châtelain de Lille, qui périt au siège du fort d'Antioche; Gauthier de Neuville; Hugues de Roubaix; Hellin de Wavrin; Guillaume de Wervick. (3)

(1) Edw. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre — Cameracum Christianum*. — Meyer, *Ann.* MLXXXV.

(2) Carpentier, *Preuves de l'hist. de Cambrai*, p. 15. On a émis sur ce fameux tournoi d'Anchin des doutes avec lesquels il faut compter et qui nous ont fait négliger les noms repris dans la charte inventée, dit-on, par Carpentier. Voir *l'abbaye d'Anchin*, par le d^r Escallier.

(3) Meyer. — Buzelin. — Guillaume de Tyr, liv. III. — P. Roger, *La noblesse de France aux Croisades et Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie*. — J.-J. de Smet, *Robert de Jérusalem à la première Croisade*, dans le recueil de mémoires et de notices historiques, T. I, p. 530. — Mirceus, III, 665.

Trois ans après leur départ , les croisés dressèrent leur camp en face de Jérusalem et s'emparèrent de la ville sainte , 45 juillet 1099. Beaucoup d'entr'eux dont les vœux et les désirs étaient comblés , retournèrent avec joie dans leur patrie ; d'autres au contraire, hommes de grand cœur et dévoués, aimèrent mieux être exposés à tous les périls que d'abandonner la cité délivrée. Godefroi de Bouillon, fait roi de Jérusalem, distribua aux plus vaillants les villes et forteresses prises sur l'ennemi. Hugues de Roubaix obtint pour récompense de sa valeur la terre appelée le *Camp d'Abraham*. (1)

Robert de Flandre , appelé désormais Robert de Jérusalem, content du titre glorieux de *Fils de saint Georges* et d'*Épée des Chrétiens*, reprit le chemin de ses États avec ce qui lui restait de son armée. On raconte qu'un prêtre de Lille, du nom de Gerbault, qui était à sa suite, s'étant détourné pour visiter un couvent, obtint à force de sollicitations, des religieux de ce monastère, un bras de saint Georges qu'on y conservait avec des côtes et une épaule du même martyr. Mais comme pendant le voyage Gerbault ne montrait pas pour ces restes sacrés toute la dévotion et le respect qui leur étaient dus, il fut frappé d'un mal subit dont il mourut, de même que son valet Gérard. Beaucoup d'autres souffrirent de diverses maladies à cause d'une semblable négligence et irrévérence ; ce que voyant, le comte Robert recueillit auprès de lui et tint en grand honneur et vénération cette sainte relique aux mérites de laquelle il dut d'échapper à tout danger, et qu'à son

(1) Buzelin.

arrivée en Belgique il remit à l'abbé Haymeric, pour qu'il la déposât de ses propres mains sur l'autel de Saint-Sauveur d'Anchin. François de Bar, qui rapporte ce fait, ajoute toutefois que la chronique d'Anchin témoigne expressément que c'est Anselme de Ribemont qui, de Lidda, ville de Palestine, où il mourut en combattant vaillamment contre les Sarrasins, envoya ce bras de saint Georges, par le comte Robert II, au révérend abbé Haymeric. Selon d'autres ce bras fut offert à Robert par l'empereur Alexis. (1)

La princesse Clémence de Bourgogne, épouse de Robert de Jérusalem, fonda à cette époque le chapitre noble des dames de Bourbourg, de l'ordre de saint Benoît, qui avait un prieuré à Faumont, dépendance de Coutiches. Ce prieuré était, à son origine, un monastère indépendant érigé par la même princesse au début du XII^e siècle; mais la fondatrice n'avait pas tardé à le réunir à l'abbaye de Bourbourg. (2)

Balderic, qu'il ne faut plus confondre avec l'auteur de la chronique d'Arras et de Cambrai, venait de succéder à Radbode II sur le siège de Tournai et de Noyon et s'y recommandait par son zèle et sa munificence. C'est du consentement de ce prélat, l'un de ceux qui comblèrent de leurs dons l'église de Saint-Pierre de Lille, qu'Herman, chanoine de cette collégiale, fonda à Fives, en 1104, un prieuré attribué aux religieux bénédictins de

(1) Escallier, *L'abbaye d'Anchin*. — Meyer. — Edw. Le Glay, *Hist. des Comtes de Flandre*.

(2) Statistique archéologique du département du Nord, p. 655.

Saint-Nicaise de Reims (1). Des lettres du même évêque rapportent et confirment en 1108 la réforme de l'abbaye de Phalempin demandée par Ogive, épouse de Roger, châtelain de Lille (2). Balderic mourut en 1113, laissant à son successeur Lambert un gouvernement troublé par les réclamations incessantes et de plus en plus vives des Tournaisiens contre la domination du siège de Noyon.

En cette année 1113, l'abbaye d'Anchin ouvrait une retraite à un saint personnage, jeune encore et déjà l'honneur de la science et de la religion. Gossuin qui devait acquérir un si grand nom parmi les hommes et un mérite bien plus précieux aux yeux de Dieu, était né à Douai, vers 1085, de parents honnêtes qui l'avaient élevé dans les principes de la piété chrétienne. Après de rapides et brillants progrès dans l'étude des Lettres, il était allé à Paris étudier la philosophie, et était devenu en peu de temps fort habile dans la dialectique. Maître à son tour, il s'était vu entouré de nombreux disciples attirés par l'éclat de sa science. A cette époque, dans son école ouverte sur la montagne Sainte-Geneviève, le trop fameux Abeilard enseignait ses doctrines erronées, s'attaquant notamment à l'unité de la très-sainte Trinité. Gossuin souffrait des atteintes ainsi portées aux dogmes de la foi, et excité d'ailleurs par ses disciples qui lui représentaient que lui docteur en philosophie et en théologie ne devait pas supporter plus longtemps que la jeunesse studieuse fût de la sorte infestée d'hérésies, il s'était décidé à

(1) *Cameracum Christianum*.

(2) *Miræus*, III, 316.

entrer en lice avec le célèbre sophiste et l'avait confondu de la manière la plus éclatante.

Ses études terminées, Gossuin était revenu à Douai où l'attendait un riche canonicat dans le chapitre de Saint-Amé, et y avait fondé une école ; mais le brillant philosophe, l'illustre antagoniste d'Abeilard aspirait à une humble solitude. C'est alors qu'il se retira dans le monastère d'Anchin que gouvernait le vénérable Alvisé, et où appelé bientôt après à remplir les fonctions de prieur, il fit de cette communauté déjà si régulière, un modèle de perfection de la vie monastique.

La renommée de Gossuin se répandit rapidement. Plusieurs abbés, frappés de son rare mérite, l'appelèrent pour rétablir les mœurs relâchées de leurs religieux. C'est ainsi qu'il réforma les monastères de Saint-Crespin et de Saint-Médard de Soissons. Il était dans cette dernière ville quand saint Bernard confia à ses soins l'orgueilleux Abeilard que le concile de Sens venait de condamner comme hérétique. Aussi ferme que doux, le sage prieur sut le soumettre à l'obéissance au moins pour quelque temps. De Soissons, Gossuin, dont la réputation s'était encore accrue, fut demandé à Reims où, par sa haute sagesse et sa grande habileté, il ramena à sa splendeur première la célèbre abbaye de Saint-Remi. Vers 1131, Alvisé ayant été appelé sur le siège d'Arras, les religieux d'Anchin choisirent unanimement leur digne prieur pour le remplacer dans la direction du monastère de Saint-Sauveur.

Saint Gossuin gouverna son abbaye pendant trente-cinq années d'une manière remarquablement heureuse,

entouré de l'affection et du respect de ses religieux et même des puissants du siècle qui le tenaient en très-haute estime et en grand honneur. Plusieurs miracles que Dieu daigna opérer par les mérites de son serviteur, augmentèrent encore cette vénération de tous. A l'âge de 80 ans, il s'endormit du sommeil des justes dans les bras de ses enfants spirituels qui lui composèrent cette épitaphe gravée sur son tombeau :

« Dans cette petite urne est enfermé un homme de
» haut mérite, de vaste renommée et de profonds desseins;
» vrai dans sa foi, ferme dans son espoir, d'une charité
» ardente, humble d'esprit, prudent de langage, de main
» large et bénigne. C'était Marthe pour l'action et Marie
» pour son amour de la parole de Dieu. C'était Lia pour
» la fécondité, Rachel pour la méditation, Jacob pour le
» discernement des esprits, Moïse pour l'oraison conti-
» nue, Phinéès pour la lutte contre le mal. O Gossuin,
» le neuvième d'Octobre, qui fut ton dernier jour, te
» rangea parmi les neuf ordres suprêmes des bienheureux;
» et nous, qui gardons tes cendres ici-bas, nous trouvons
» un patron dans celui que Dieu nous avait donné pour
» père. » (1)



(1) Escallior, *L'Abbaye d'Anchin*.

CHAPITRE VII.

Deuxième croisade; — Saint Bernard. — Fondation de l'abbaye de Loos; — de la collégiale de Comines; — de la maison des Templiers de Douai. — Saint Thomas de Cantorbéry en Flandre. — Chevaliers wallons compagnons de Philippe d'Alsace à la croisade. — La reine Ingelburge à Cysoing. — Prédication d'une nouvelle croisade; chevaliers wallons qui prennent la croix avec Bauduin de Constantinople. — Hôpital de Saint-Samson à Douai. — Fin des croisades.

Les Flamands devaient encore devancer la deuxième croisade. En 1128, Thierrî d'Alsace, comte de Flandre, dont le beau-père venait de monter sur le trône de Jérusalem, entreprit le voyage d'Orient accompagné de nombreux chevaliers. A défaut de détails sur leurs exploits guerriers, nous pouvons du moins signaler le fait suivant que les chanoines de la collégiale de Seclin ont inséré dans la vie de leur saint patron. Un des compagnons de Thierrî, homme du pays de Mélantois, fut un jour surpris par plusieurs musulmans. Il se défendit d'abord vaillamment, mais près de succomber sous le nombre, il courut vers une rivière rapide qui se trouvait près de là et s'y précipita à la nage. Déjà le courant l'entraînait et les forces allaient lui manquer quand la pensée lui vint d'invoquer saint Piat en qui il avait une grande confiance. A peine

avait-il commencé sa prière, qu'il crut voir un homme d'un aspect vénérable le saisir et le transporter sur la rive opposée à l'abri de ses ennemis. De retour en Flandre, il s'attacha par reconnaissance et pour toute sa vie à l'église de Seclin où se trouve le tombeau de son saint protecteur (1).

Neuf ans après saint Bernard prêchait la croisade. Il vint réchauffer de sa parole notre contrée flamande où la plage riante et paisible qui s'étend entre Esquermes et Haubourdin attira ses regards. Il voulut qu'un monastère ne tardât pas à s'y montrer. Thiéri d'Alsace et la comtesse Sybille d'Anjou accueillirent sans délai cette pensée, et l'abbaye de Loos fut érigée en 1147. Un acte souverain qui eut pour témoins Roger de Wavrin, Pierre de Maisnil et Hugues de Loos, en confirma la fondation authentique (2).

Dans le même temps s'établissait à Comines une collégiale qui fut moins importante, moins célèbre que celles de Seclin, de Lille ou de Douai, mais qui eut aussi son influence locale. On a cru voir dans l'établissement des prêtres que saint Éloi commit à la garde des reliques de saint Chrysole, l'origine du chapitre de Saint-Pierre de Comines; mais telle n'est pas l'opinion de Buzelin qui rapporte diverses raisons d'après lesquelles, il ne lui paraît pas vraisemblable que cette fondation ait eu lieu avant l'année 1146.

Thiéri d'Alsace accompagna Louis le Jeune à la croisade avec Simon de Vermandois, évêque de Noyon, Alvisé,

(1) Destombes, *Les Vies des Saints*.... 1, 54.

(2) Le Glay, *Mém. sur les arch. de l'abb. de Loos*.

évêque d'Arras, et Robert, châtelain de Lille. (1) Simon, de race royale, avait occupé pendant vingt-cinq ans le siège de Tournai. C'est sous ce prélat, en 1146, qu'avait eu lieu enfin, par l'influence de saint Bernard, la séparation de l'évêché de Tournai d'avec celui de Noyon. Simon mourut à la Terre Sainte en 1148. Alvisé, l'autre compagnon de Thiéri, fut d'un grand secours aux princes croisés par ses conseils et par les nombreuses missions qu'il remplit. En route pour revenir dans sa patrie, le prélat, épuisé de fatigues et de misères, succomba à Philippopolis, ville de Macédoine, où il fut enseveli avec de grands honneurs. Le comte Thiéri était de retour dans ses États en 1150. Le seul fruit qu'il retira de cette expédition fut une relique d'un haut prix, le saint Sang que lui donna le roi de Jérusalem en récompense de son zèle religieux et que la ville de Bruges conserve depuis ce temps.

Thiéri s'embarqua de nouveau en 1156, emmenant cette fois sa femme, l'héroïque Sybille qui, à force de larmes et de supplication obtint de son époux qu'il la laissât terminer sa vie dans la prière et le service des pauvres au couvent de Saint-Lazare à Jérusalem. Au mois d'octobre de l'année précédente, le comte avait fondé à Douai, sur les bords marécageux de la Scarpe, une maison de l'ordre du Temple à laquelle fut donné le nom de Notre-Dame et qui fut plus tard recueillie par les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Le règne de Thiéri fut un continuel voyage en Palestine. Tandis qu'il s'acheminait pour la quatrième fois vers

(1) Vanderkaer, *Les châtelains de Lille*, 191.

l'Asie, un illustre exilé visitait l'Artois et la Flandre ; c'était Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry que poursuivait la haine de Henri II, roi d'Angleterre. Le saint prélat fut reçu en grande vénération dans nos contrées flamandes. Il laissa aux abbayes d'Anchin et de Marchiennes des souvenirs de son passage. De nos jours on montre encore à Lille, dans la rue d'Angleterre, la maison qu'il habita. Les églises de Beaucamp et de Radinghem conservent, dit-on, précieusement des ustensiles qui furent à son usage. (1)

Philippe d'Alsace, héritier de Thiéri, fut comme son père un fils dévoué de l'Église. Déjà il était allé une première fois guerroyer contre les infidèles de la Palestine, quand la prise de Jérusalem par Saladin, vint consterner l'Europe et rappeler les princes chrétiens à de nouveaux combats. Le comte de Flandre fut un des premiers à prendre la croix avec Philippe-Auguste et Henri II ; mais les préparatifs de cette troisième croisade durèrent deux ans et le comte ne s'embarqua qu'au mois de septembre de l'année 1190. Parmi ceux qui le précédèrent ou qui l'accompagnèrent figurait : le prêtre Elbert, dit le *doyen de Douai*, qui périt le 31 juillet 1190 au siège de Saint-Jean d'Acre, avec 6,000 croisés qu'il avait engagés dans une affaire malheureuse sans consulter les chefs de l'armée ; (2) on y remarquait aussi Simon, abbé de Loos ; les chevaliers Bauduin de Comines, Hugues de Croix, Mathieu de Cysoing, Roger de Landas, Gauthier de Lesquin,

(1) Edw. Le Glay, *Hist. des Comtes de Flandre*, 1, 362.

(2) Statistique archéologique de l'arrondissement de Douai.

Hugues de Lezennes, Raoul de Mauny (Masny), Richer de Wasquehal, Hellin de Wavrin, sénéchal de Flandre, et Robert, son frère. Philippe mourut de la peste devant Saint-Jean d'Acre. Près de lui et comme lui succombèrent le sénéchal de Flandre et son frère Roger de Wavrin, évêque de Cambrai. Le noble et brave Raoul de Masny périt également dans cette guerre sainte en 1191. (1)

En l'année 1193, la pauvre reine Ingelburge, l'épouse répudiée de Philippe-Auguste venait demander l'hospitalité à l'abbaye de Cysoing qui, pauvre elle-même, s'empressa d'accueillir l'illustre exilée. Ingelburge y vécut dans les exercices de piété, cherchant la résignation dans la prière et cachant ses larmes dans le sein du seigneur. L'évêque de Tournai, Étienne, vit à Cysoing cette descendante de rois et de saints dans un complet dénûment et gémit avec elle, déplorant les maux que l'iniquité de l'infidèle époux attirait sur le royaume. (2)

La valeur indomptable de Richard-Cœur-de-Lion ne put rétablir la triste situation des chrétiens d'Orient. Foulque, curé de Neuilly, célèbre prédicateur dont la réputation égalait celle de saint Bernard, prêche une nouvelle croisade, et sous l'impulsion puissante du pape Innocent III, l'expédition est résolue. Le mercredi des Cendres de l'année 1200, Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut,

(1) Le Glay, *Mémoires sur les archives de l'abbaye de Loos et Cameracum christianum*. — P. Roger, *La noblesse de France aux Croisades*. — Statistique archéologique de l'arrond.^t de Douai.

(2) *Cameracum christianum*. — *Hist. de Flandre*, par Kervyn de Lettenhove.

ayant assemblé la chevalerie des deux comtés dans l'église de Saint-Donat à Bruges, y prend la croix avec sa femme Marie et la plupart des barons flamands. Au nombre de ceux-ci se rangent : Gilles d'Aigremont, Arnoul d'Armentières, Jacques de Bondues, Watier de Bruille, Colard de Capinghem, Bauduin de Comines, Eustache de Croix qui mourut dans la croisade, Pierre de Douai, Arnoul d'Escaillon, Nicolas de Lalaing, Gilles et Léonard de Landas, Eustache de Lys, Roger de Marcq, Sifrid de Montigny, Bauduin de Neuville, Gervais de Péronne, Pierre de Radinghem, Bernard et Othbert de Roubaix, Robert de Vendeville, Robert et Hellin de Wavrin. Simon, abbé de Loos, qui avait déjà suivi le comte Philippe d'Alsace, accompagna aussi Bauduin ; il mourut en 1204, vivement regretté des princes croisés parce qu'il avait été fort utile à tous par son exemple et par ses conseils. Parmi les autres ecclésiastiques se faisait aussi remarquer Werin ou Garain, chanoine de Saint-Amé, qui fut fait archevêque de Thessalonique. (1)

Deux années devaient s'écouler jusqu'au départ. Le comte les mit à profit pour régler les affaires de ses États et de sa famille, doter les églises et les abbayes, les confirmer dans la possession de leurs biens et y fonder des prières pour le repos de son âme et de celle de la comtesse. Les

(1) Miroeus, *Charte de Valenciennes*, 111, 72. — Ville Hardouin. — Henri de Valenciennes. — Meyer. — Moreri. — Musée de Versailles. — *La Noblesse de France aux Croisades*. — D'Oultreman : *Constantin. Belgic.* p. 201. — *Les chevaliers belges à la 5^e Croisade*; Recueil de mémoires et de notices historiques par JJ. de Smet, t. II, p. 192. — *Souvenirs de la Flandre wallonne*. t. VIII, p. 170.

croisés se mirent en route au commencement du printemps 1202 ; mais parvenu à Constantinople, il leur arriva une aventure que Ville Hardouin appelle une des plus grandes et des plus merveilleuses qu'on pût ouïr et qui eut pour dénouement la fondation de l'Empire des Latins.

De ce temps date l'institution de l'ordre religieux et militaire de Saint-Samson de Constantinople qui semble avoir été une imitation de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et que le pape Innocent III prit sous sa protection en approuvant ses statuts en 1208. C'est à des hospitaliers de cet ordre que le chanoine Werin, devenu archevêque de Tessalonique, confia le service de l'hôpital qu'il fonda à Douai au commencement du XIII^e siècle. La maison de Douai paraît être la seule qu'ait possédée en France et même en Occident l'ordre de Saint-Samson d'ailleurs assez peu connu et qui, après un siècle d'existence, finit par se fondre dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. (4)

Quelques années plus tard d'autres croisés dressaient leurs tentes devant Damiette ; on y voyait entre autres guerriers de nos contrées Anselme d'Hallennes, Guillaume d'Halluin, Gilles de Croix (2) et Amauri de Bouvines qui, par une charte datée de l'armée des chrétiens, fait don d'un bonnier de terre à l'abbaye de Cysoing. (3) Le chanoine Walter de Marvis s'y trouvait aussi se consacrant au service des malades et des mourants ; mais il dut abandonner l'expédition pour venir prendre possession du siège de

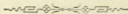
(1) *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. VIII, p. 167.

(2) *La Noblesse de France aux Croisades*.

(3) Arch. du Nord. Ancienne chambre des comptes.

Tournai auquel l'avait appelé le choix unanime du clergé et du peuple 1219. (1)

Les chevaliers flamands, du moins ceux de notre contrée, si on en excepte quelques-uns comme Gaucher d'Arleux, Siger de Croix, (2) Robert de Wavrin, (3) paraissent avoir pris peu de part aux expéditions qui suivirent celle-ci et qui en somme laissèrent la Terre Sainte aux mains des infidèles. En apparence, le but poursuivi pendant près de deux siècles ne fut pas atteint; néanmoins, il faut le reconnaître, « au point de vue religieux, au point de vue politique, au point de vue social, au point de vue du droit, du pouvoir, de la liberté, du progrès, de l'intérêt des classes inférieures et même du commerce, s'il est permis de citer le commerce après toutes ces grandes choses, les croisades furent la plus utile, la plus sage comme la plus sainte des entreprises. » (4)



(1) *Notice sur Walter de Marvis*, par A.-P.-V. Descamps. Mém. de la Société hist. et litt. de Tournai T. 1.

(2) *La Noblesse de France aux Croisades*.

(3) Goethals, *généalogie de Wavrin*.

(4) Alfred Nettement. *Causeries sur l'hist. de France*, dans la *Semaine des Familles*, 1859—1860, p. 84.

CHAPITRE VIII.

Les avoueries ecclésiastiques. — Avoués de l'abbaye de Marchiennes; — des collégiales de Saint-Amé de Douai et de Saint-Pierre de Comines; — des monastères de Cysoing et de Phalempin. — Avoueries des châtelains de Lille. — Combat singulier d'un champion de l'abbaye d'Anchin. — Fin des avoueries.

Quand des agrandissements successifs, des acquisitions territoriales nombreuses et surtout des libéralités considérables eurent élevé les congrégations religieuses à un degré de prospérité capable d'exciter la jalouse cupidité de leurs voisins, elles sentirent la nécessité de recourir à la protection d'un seigneur séculier dont la puissance leur offrit, contre les agressions du dehors une garantie que leur caractère de sainteté ne suffisait pas pour leur assurer. Ce fut l'origine des avoués, *advocati*, dénomination qui dès la période franke désignait de hauts personnages chargés de défendre et de protéger les communautés ecclésiastiques.

Les abbés et les évêques, comme hommes libres et grands propriétaires soumis à l'hériban, devaient fournir à l'armée leur contingent de troupes qu'ils ne pouvaient commander eux-mêmes; de ce côté encore les avoués leur devenaient nécessaires pour conduire leurs hommes à la guerre et porter leurs bannières. L'institution se

présente donc, à son début, avec un caractère tout militaire. Mais exposées aux vexations souvent insupportables des juges publics, les églises et les abbayes sollicitèrent du Roi des lettres d'immunités qui, les affranchissant de toute autorité judiciaire, leur concédaient la juridiction civile et criminelle sur leurs hommes. Ainsi investies du droit et du devoir d'exercer elles-mêmes la haute justice, mais empêchées par les lois canoniques qui leur défendaient formellement de verser le sang humain, soit par les armes soit par le glaive de la justice, elles durent établir des avoués judiciaires.

Toutefois, l'avouerie militaire et l'avouerie judiciaire ne subsistèrent pas longtemps séparées : à une époque que le baron Jules de Saint-Genois a cru pouvoir placer après la mort de Charlemagne, elles furent généralement réunies en une seule dignité. Cette fusion était certainement opérée sous le régime féodal qui, pour le malheur des églises, saisit le ministère d'avoué comme il saisit toutes choses.

A la dignité d'avoué étaient attachés non-seulement une haute considération, mais encore des droits et prérogatives trop souvent convoités par les seigneurs du voisinage qui, abusant de leur puissance, s'emparaient par force des avoueries et s'en servaient pour opprimer les hôtes des abbayes et les abbayes elles-mêmes. C'est ainsi que l'on voit un félon chevalier du nom d'Osbert usurper violemment l'avouerie de l'abbaye de Marchiennes sous le gouvernement de l'abbé Albéric. Ce n'était pas un avoué, c'était un tyran. Les religieux de Marchiennes possédaient au village d'Haisnes un domaine libre dont ils avaient

confié la gestion à un homme qui devait , en travaillant , gagner sa vie et celle de sa famille. Mais Osbert voyait avec impatience la franchise de ce domaine et croyait ne rien avoir tant qu'il ne l'aurait pas ramené sous sa dépendance. Il vint un jour réclamer du tenancier de l'abbaye le droit qu'il prétendait lever sur cette terre. Le tenancier, stupéfait d'une demande aussi inattendue et ne sachant que répondre , se prit à rire ; mais comme le tyran , la fureur dans les yeux et l'invective à la bouche , se ruait sur lui, il comprit que l'injure s'adressait à sainte Rictrude et qu'elle saurait bien la venger. Confiant donc dans la justice de sa cause , il déclara qu'il n'accorderait jamais ce qu'on exigeait de lui. Veuille ou non , dit l'adversaire , tu me paieras le cens que tu me dois comme hôte , ou ne crois pas que je te souffre plus longtemps ; et il l'accabla d'outrages , le menaçant de le faire jeter dans les fers et de lui faire subir les plus durs traitements. Le pauvre homme, effrayé, demanda le temps de chercher un patron qui défendit sa cause ; Osbert accepta ses cautions pensant bien qu'il ne se trouverait pas un juge qui osât porter une sentence contre lui. Au jour marqué l'hôte se rendit aux plaids avec les religieux, porteurs des reliques vénérées de sainte Rictrude et de saint Mauront sur la vertu desquelles ils comptaient pour faire triompher leur droit. Mais le tyran méprisa ces saints ossements qu'on ne lui opposait, disait-il, que parce qu'on manquait de défenseur légitime et sérieux ; sur quoi il se jeta sur le malheureux tenancier, l'accabla de coups et lui arracha par force le cens qu'il réclamait. Puis, étant monté à cheval, il s'éloigna ; mais Dieu permit que le démon se saisit de la bête qui secoua son cavalier dans un puits. Retiré à demi-mort

et horriblement mutilé, Osbert expira misérablement quelques jours après, confessant qu'il devait à saint Mauront et à sainte Rictrude le châtement mérité de ses mépris et de ses violences. (1)

A la prière de l'abbé Albéric, et après avoir constaté que depuis quatre cents ans et plus cette abbaye avait toujours été exempte de tout droit d'avouerie envers les barons du pays, mais que la malice des hommes ayant prévalu, elle s'était vue forcée de recourir à un avoué pour sa défense, le comte Bauduin de Lille se reconnut en 1038 avoué de Marchiennes et transmit la charge de cette avouerie à Hugues Havet, d'Aubigny, en réglant les droits, les prérogatives et les devoirs. (2)

Malgré ce haut patronage, l'abbaye de Marchiennes eut encore par la suite beaucoup à souffrir de ses avoués qui se disaient ses défenseurs et ne cessaient de la dépouiller. Le même chroniqueur anonyme raconte avec détails que sous la prélatrice de l'abbé Richard, de 1091 à 1102, un chevalier appelé Héluin, habitant Marchiennes, avait aussi usurpé l'office d'avoué et pour mieux exercer ses rapines s'était adjoint soixante de ses vassaux qui comme lui vivaient de la substance des faibles. Cet Héluin mourut également de mort violente, irréconcilié avec l'Église dont il avait méprisé les menaces. Dans le cours du XII^e siècle, les comtes de Flandre eurent fréquemment à intervenir

(1) *Miracula S. Rictrudis, apud acta sanctorum*, 12 Maii, t. II.

(2) *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Marchiennes*, par le Dr Le Glay, *pièces justificatives*, n^o 1 dans le t. II, 2^e série des Mém. de la Soc. d'Agricult. Sc. et Arts de Douai.

pour défendre les droits et les biens de l'abbaye de Marchiennes contre les prétentions de ses avoués et les convoitises de cupides seigneurs.

Il est probable que le comte de Flandre était aussi l'avoué de la collégiale de Saint-Amé et qu'il chargeait le châtelain de Douai de remplir dans le ressort de sa juridiction les obligations de ce protectorat. « Le Chastelain » de Douai Walterus se portoit, dit le P. Martin l'Hermitte, pour advoué du vénérable clergé dont il conservoit les biens et rendoit grande peine pour les méliorer et augmenter. » (1) Quand la Flandre wallonne passa sous le sceptre de Philippe-le-Bel, la défense du chapitre et de ses biens fut exclusivement attribuée au bailli d'Amiens. (2)

L'église de Comines avait également pour avoué le comte de Flandre : dans le règlement d'un conflit de juridiction entre le seigneur de cette ville et Walter de Marvis, évêque de Tournai, celui-ci déclare en 1250 qu'il ne peut invoquer pour avoué d'autre seigneur séculier que le comte de Flandre. (3)

Les seigneurs qui fondaient des monastères s'en constituaient souvent eux-mêmes les protecteurs ou désignaient l'avoué aux soins duquel serait confié la garde de leurs institutions pieuses.

(1) *Hist. des Saints de la province de Lille*, p. 289.

(2) *Miræus*, iv, 271.

(3) *Non possumus alium dominum secularem quàm illustrem dominum comitem Flandriæ, qui pro tempore fuerit, advocatum pro habendo auxilio postulare, vel etiam invocare. Miræus*, II, 1234.

Saint Évrard, fondateur de l'abbaye de Cysoing, au IX^e siècle, semble imposer cette charge à son troisième fils Adelard, en comprenant dans le lot de celui-ci la terre de Cysoing avec celles de Camphin et de Gruson, à condition qu'il gardera cette église telle qu'elle a été établie et qu'il ne permettra pas que rien de ce qui lui a été donné lui soit enlevé. (1) Quoiqu'il en soit, les seigneurs de Cysoing étaient au XII^e siècle les avoués de l'abbaye pour ses possessions dans la contrée. On a conservé la formule de leur serment : « Jou N. sires de Cysoing, jure » sur me foy, et sur quanques je tieng de Dieu, et sur les » saintes Évangilles, que jou warderai les drois et les » franchises del église de Cysoing et le teneur de leur » cartres, et de leurs privilèges à men pouvar, ne procur- » rai, ne consentirai cose qui soit encontre les choses » devant dites, ne par mi ne par autrui, par quoi li église » en ait damage. » (2) Pour ses possessions d'Ostrevant, l'abbaye de Cysoing avait pour avoué les sires de Rieulay et le comte de Hainaut. Celui-ci, dans un acte de 1169, se montre peu intéressé : si à son avouerie il joint la garde des forêts, c'est que l'abbaye est impuissante à empêcher les déprédations qui s'y commettent, et que d'ailleurs il ne faut pas que les serviteurs de Dieu plaident. (3)

(1) *In tali tenore ut ipsam ecclesiam eo ordine, quo ego constitui semper custodiat, et nihil auferri de iis quos ei dedi permittat, per se aut per quemcumque.* Mirceus, I, 20.

(2) Buzelin, *Gallo-Flandria*, 351.

(3) De Godefroy de Menilglaise, *Observations recueillies dans le chartrier de l'abbaye de Cysoing.* Bulletin de la Commission historique du Nord, t. v.

Les châtelains de Lille, fondateurs par Saswalon de l'abbaye de Phalempin, en étaient les avoués nés. Roger, l'ancien, déclare en 1090, que cette église, et par conséquent la garde de cette église, lui est parvenue par droit héréditaire : « *Quam antecessorum devotio construxerat et hereditario jure ad se devenerat.* » (1) En 1184, Jean, châtelain de Lille, se dit aussi patron et protecteur de la même église par droit héréditaire, et comme tel obligé de défendre sa terre par tous les moyens : « *Et ejusdem ecclesie jure hereditario sum patronus et defensor, terram... modis omnibus debeo defensare.* » Guillaume, autre châtelain de Lille, constate en 1234 que : « Ly castelain doit le glise de Phalempin et toutes ses apendances deffendre et warandir en bonne foy comme avoes de le glise. »

Il est vrai que, par le même acte et par une contradiction dont les exemples sont fréquents, ce descendant des fondateurs et bienfaiteurs du monastère de Saint-Christophe enlevait aux religieux la majeure partie de leurs immunités et préparait l'anéantissement du reste par ses successeurs. (2)

Pour les communautés ecclésiastiques qui possédaient des domaines considérables loin de leur siège principal et loin de la résidence de leur haut-avoué, naissait l'obligation d'y établir des sous-avoués. Généralement cette charge était dévolue aux châtelains dans la circonscription desquels ces domaines étaient situés, et qui par leurs

(1) Van der Haer, *Les Chastelains de Lille*, p. 188. — Buzelin, *Gallo-Flandria*, p. 371. — Mirceus, 1, 362.

(2) Notre *Histoire des Châtelains de Lille*, pièces justificatives.

attributions judiciaires et militaires étaient les mieux posés pour la remplir. C'est ainsi que le châtelain de Lille était en cette qualité l'avoué de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, pour les trois villages d'Annœullin, de Bauvin et de Mons-en-Pévèle ; de l'abbaye de Saint-Trond en Hesbaye, pour le village de Provin en Carembaut ; de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand pour les villages de Camphin en Carembaut et d'Ennetières en Weppes ; de l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle, pour les terres qu'elle possédait à Sainghin en Mélantois ; de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, pour les biens qu'elle possédait à Salomé ; de l'abbaye de Saint-Pierre de Gorze, pour sa maison de Heurtevent.

L'histoire heureusement ne met point à la charge des châtelains de Lille de ces violences criminelles qui attirèrent les foudres de l'église sur plus d'un avoué rapace et cruel ; mais ils eurent néanmoins envers les hommes de leurs avoueries des torts à réparer, et c'est là ce qui aurait amené, dans la première moitié du XIII^e siècle, certains accords passés entre eux et leurs principaux clients, pour terminer, semble-t-il, des débats souvent renouvelés. Une clause intéressante sous ce rapport est insérée dans un acte de 1220 : « Le châtelain remet aux » habitants des dites villes (Mons-en-Pévèle, Annœullin » et Bauvin) les exactions et corvées que lui et ses » prédécesseurs avaient exigées *et qu'il reconnaît avoir » reçues injustement.* » (1)

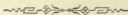
(1) *Inventaire analytique des archives de la Chambre des Comptes*, publié par la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, pièce 338.

En un temps où beaucoup de contestations se vidaient par la voie du combat judiciaire, les monastères, comme les veuves, les orphelins et les vieillards, étaient bien forcés d'avoir recours, dans les cas extrêmes à une espèce d'avoués subalternes ou champions, pour soutenir leur droit et défendre leurs causes. C'est à ce moyen d'obtenir justice pour l'abbaye d'Anchin que des hommes de bien durent recourir, vers 1147, malgré la vive répugnance du saint abbé Gossuin.

Un tenancier du nom de Chiret, qui n'avait pu être amené par aucune raison à acquitter un droit d'hommage qu'il devait, faisait de continuelles invasions sur les terres de l'abbaye et y commettait toutes sortes de brigandages, brûlant les maisons, éventrant les bestiaux, tuant les familiers du couvent et outrageant l'abbé. Chassé du sein de l'Église par les foudres de l'excommunication, Chiret n'en était devenu que plus intraitable, et menaçait de mort son seigneur. C'est pourquoi, tout espoir de le ramener à résipiscence étant perdu, des hommes sages et affectionnés à Gossuin, pour garantir la tranquillité et la vie du saint homme, engagèrent un certain allemand d'une grande force de corps, qui tenait son fief de l'abbaye, à soutenir, dans un combat singulier, le droit et la justice. Pendant que le digne abbé, abandonnant l'affaire au jugement des jurisconsultes et à la volonté du ciel, se mettait en oraison avec ses frères, toutes les dispositions étaient prises et le combat avait lieu dans les formes usitées. L'ennemi de l'Église, vaincu par l'athlète allemand, fut livré à la mort, afin qu'à l'avenir il ne troublât plus le monastère par ses déprédations et ses outrages. L'historien

de saint Gossuin raconte un miracle qui eut lieu peu après et par lequel il semblait que le Seigneur eût autorisé et favorisé ce combat. (1)

Peu à peu les principaux motifs qui avaient rendu nécessaire l'établissement des avoués, disparurent. L'empire des lois s'affermissant, les guerres privées furent moins fréquents; les communautés ecclésiastiques sur lesquelles planait la protection du pouvoir public, devenu plus fort, furent moins exposées aux agressions de voisins turbulents ou cupides; l'émancipation des classes populaires et les progrès de la puissance souveraine apportèrent de profondes modifications dans l'organisation militaire et judiciaire. Bref, à la fin du XIV^e siècle, les avoués étaient devenus à peu près inutiles. Il est vrai que peu renoncèrent aux bénéfices d'une charge dont les obligations n'étaient plus que nominales; mais les droits et revenus qu'ils purent conserver ne sont plus de notre sujet.



(1) *L'abbaye d'Anchin*, par A. E. Escaillier, p. 77 et suiv.

CHAPITRE IX.

Régénération sociale poursuivie par l'Église. — Affranchissement de serfs à Fournes, à Herlies, à Roncq, à Warlaing, à Cyscoing. — Serfs de l'Église. — Une dame noble de Tourcoing fait don de sa personne et de sa postérité à saint Vaast, patron de cette paroisse. — Influence de Walter de Marvis, évêque de Tournai, sur l'affranchissement des serfs dans le pays.

L'action persévérante de l'Église poursuivait, aux XII^e et XIII^e siècles, son œuvre de régénération sociale préparée par la Paix et la Trêve de Dieu et hâtée par les Croisades. Le dogme d'une origine et d'une destinée commune à tous les mortels, proclamé par la voix puissante des évêques et des prédicateurs, était un appel continuel à l'émancipation des peuples. L'esclave que le paganisme en se retirant avait remis aux mains de la religion chrétienne, n'était pas même compris dans la classe des hommes; peu à peu, sous divers noms, il s'était fait une place dans la société civile, avait disposé d'un pécule, et, échappant au véritable signe de la servitude, il n'était plus vendu comme une chose.

Dès la fin du IX^e siècle, les serfs étaient établis d'une manière à peu près durable sur l'héritage qu'ils cultivaient. Bien que les lois civiles ne consacraient pas leurs droits,

les lois de l'Église et les mœurs publiques les avaient admis à la possession du sol ; la servitude était transformée en servage. Le serf ne devait plus à son maître son corps et son bien, mais une partie de son travail et de ses revenus ; il n'était plus en réalité qu'un tributaire. (1)

Les lois canoniques avaient successivement assuré aux serfs l'exercice de leurs droits personnels ; elles avaient mis la famille servile sur le même pied que la famille libre en rendant ses liens indissolubles. Les effets spirituels qu'elles reconnaissaient aux mariages des serfs devaient bientôt appeler des effets légaux. Sous l'impulsion du saint Siège, les maîtres qui, à cause de la propriété des enfants, pouvaient avoir intérêt à s'opposer aux unions, se contentèrent d'une indemnité : ce fut le droit de *for-mariage*, le *maritagium* rappelé sous le nom de *bourse blanche* dans les anciens dénombremens de la seigneurie de Roubaix ; (2) mais ces mariages, le consentement du seigneur y manquât-il, étaient dans tous les cas valables ; ainsi l'avait déclaré le pape Adrien IV, serf lui-même d'origine.

L'Église qui possédait de grands domaines et était ainsi investie des droits seigneuriaux, créait dans ses terres des intendants, des magistrats, des officiers d'administration, des *majores*, *villici* ou maires. Le premier bénéfice

(1) Guérard. *État des personnes* ; polyptyque de l'abbé Irminon, prolégomènes, chap. VII, § 100.

(2) « Et les femmes quand elles se marient doivent une blanche bourse et en icelle bourse cinq sols et une maille. » (Nôtre *Histoire des Seigneurs et de la Seigneurie de Roubaix*).

de ces charges était l'affranchissement, et par degré elles élevaient des familles de paysans à une considération et une importance supérieure, et même jusqu'à la noblesse. Il reste des traces de mairies semblables dans beaucoup de localités qui nous entourent : à Pesquencourt où l'office était appelé *villicatio* (1186), à Loffres où l'abbaye d'Anchin avait de temps immémorial, « de si lonc tantz ke il sou- » vient nului », le droit de constituer maieur ; (1) à Houplin, à Deùlemont, à Gondécourt où les maires exerçaient toute l'autorité féodale des collégiales de Saint-Amé de Douai, de Saint-Pierre de Lille et de Saint-Piat de Seclin ; à Wattrelos, village de Saint-Bavon, où au XII^e siècle la mairie passait à l'ainé d'une noble famille qui avait retenu le nom même de Wattrelos et d'où sortait Lambert de Wattrelos, chanoine de Saint-Aubert, historien de l'évêché de Cambrai. *Tiardus primogenitus, major de Wattrelos, duxit Emmam ex quâ milites et clerici.* Lambert, rappelant que son aïeule maternelle Resende de Menin avait apporté en mariage des esclaves des deux sexes, *servos et ancillas*, fait cette reflexion fort chrétienne que personne ne doit être appelé esclave, *servus*, si ce n'est le pécheur qui, suivant la parole du Seigneur, est l'esclave du péché. (2)

L'affranchissement des serfs découlait des lois de l'Église et du principe de la charité chrétienne comme de ses sources les plus naturelles et les plus fécondes. Ses enseignements, toujours favorables à la liberté et à la

(1) Statistique archéologique du département du Nord, p. 618.

(2) Histoire de Wattrelos, chap. iv.

dignité humaine prenaient de jour en jour plus d'empire sur les âmes. C'était l'Église qui inspirait ces pensées de salut et cette foi aux promesses du Rédempteur qu'on retrouve dans les formules d'émancipation.

« Mu par l'amour divin, *divini amoris intuitu*, et pour le salut de mon âme, de celle de ma chère épouse Sibylle, de mes prédécesseurs et successeurs, moi, Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, accorde émancipation de servitude à Julienne de *Frigido manso* et à Alburge de *Maresco*, ainsi qu'à leur postérité..... Fait à Fournes, l'an du Seigneur 1193. » — Hellin de Wavrin imita, en 1221, son frère Robert en affranchissant ses hôtes de Herlies et en leur laissant à perpétuité toute la terre qu'ils tenaient de lui audit lieu. (1)

« Pour le salut et la guérison de nos âmes, *pro salute et remedio*, de celles de nos prédécesseurs et successeurs, moi, Bauduin, seigneur de Comines, et Bauduin le Jeune, mon fils, donnons en aumône à l'église Saint-Pierre de Lille, Mabilie de Roncq et ses cinq filles, et les proclamons franches, libres et quittes de toute servitude; à charge par elles et leur postérité de payer à ladite église deux deniers par an et douze deniers à leur mort. L'an de l'incarnation du Seigneur, 1209. » (2)

Thierry d'Alsace, comte de Flandre avait donné depuis longtemps l'exemple dans le pays de ces sortes d'affran-

(1) Le Glay. *Mémoires sur les Archives de Saint-Pierre de Lille et de l'abbaye de Loos.*

(2) Archives du Nord, fonds Saint-Pierre. — Van der Haer. — Mirœus. — Le Glay. *Mémoire sur les Archives de Saint-Pierre de Lille.*

chissements avec donation à une église. En l'an du Seigneur 1157, il affranchissait deux femmes de Warlaing, Oda et Eremburge, sa sœur, ainsi que leur postérité et les mettait sous le patronage de l'abbaye de Marchiennes. Cet acte était confirmé en 1180, par Philippe, fils et successeur de Thiéri. (1) C'est aussi pour le salut de son âme qu'en 1244, Arnould de Cysoing affranchit ses serfs et les plaça sous la protection de saint Éleuthère en les donnant libres de toute servitude à l'église de Tournai, à charge par eux et leur postérité de payer annuellement aux chanoines de cette église deux deniers le jour de la fête du saint confesseur, six deniers à leur mariage et douze deniers de main-morte. (2) C'était au surplus un avantage précieux pour les serfs que de passer sous la domination d'une abbaye ou d'un chapitre; là, tout le monde le sait, ils étaient traités avec douceur et humanité et protégés avec sollicitude et énergie. « Il faisait bon vivre sous la crosse. »

Ce n'étaient pas seulement des serfs que l'on donnait ainsi aux églises; des personnes nobles allaient, pour l'amour de Dieu, jusqu'à sacrifier volontairement leur propre liberté, aimant mieux, suivant le langage des chartres, « être les esclaves de Dieu que les affranchis du siècle; *magis esse servus Dei quam libertus seculi.* » Des femmes surtout ambitionnaient la servitude de l'Église. Il y avait à Tourcoing vers le milieu du XII^e siècle, une noble matrone, du nom de Ledelde, issue de nobles et libres parents, qui poussée par un motif de dévotion, se rendit à l'église paroissiale et là, devant l'autel, fit don

(1) Archives du Nord, Fonds de Marchiennes.

(2) Archives de l'évêché de Tournai, cartulaire D, p. 276.

de sa personne et de toute sa postérité à saint Vaast, patron de l'église et de la paroisse. Cet acte la rendait, elle avec ses descendants, tributaire de l'église au profit de la manse épiscopale de Tournai, et il en résultait pour chaque membre de la famille, l'obligation de payer deux deniers par an, une pareille somme toutes les fois qu'on voulait obtenir la permission de se marier, et six deniers à la mort de quelqu'un des membres de la famille. Cette redevance devait être déposée sur l'autel de l'église Saint-Vaast, le jour des bienheureux apôtres Philippe et Jacques, et être remise au receveur de l'évêque chargé de la perception de ses autres revenus à Tourcoing.

De pareils actes avaient lieu souvent au moyen-âge. Cette servitude, d'ailleurs, qui se bornait presque toujours à un cens modique, était dans bien des cas un avantage. Dans les idées du temps ce n'était pas même une servitude; la preuve en est qu'au mois de juin 1203, l'évêque Étienne déclarait que la postérité de Ledelde, bien qu'ayant depuis longtemps payé chaque année la redevance promise, était restée néanmoins exempte de toute exaction servile et avait joui de la liberté dont jouissaient ceux qui, dans la contrée, devaient payer de *libres mains un cens capital* aux églises des saints. *Censum ex liberis manibus capitalem*. Ces hommes libres, mais cependant vassaux, étaient ce qu'on appelait au moyen-âge les hommes du saint auquel ils avaient été voués. De même que le comte de Flandre et les grands seigneurs avaient à leur service de nobles chevaliers qui se disaient leurs hommes, de même les églises avaient leurs libres serviteurs qui se disaient les hommes des saints dont elles portaient ou vénéraient le nom. C'est ainsi qu'il y avait à Tournai les

hommes de la sainte Vierge Marie et de saint Éleuthère, à Louvain les hommes de saint Pierre, à Saint-Ghislain les hommes de saint Ghislain, et c'est ainsi qu'à Tourcoing les tributaires de l'église étaient les hommes de saint Vaast. L'évêque de Tournai, patron et collateur de la cure, percevait leur redevance; de là l'intérêt que le prélat Étienne prenait à la postérité de Ledelde. Il avait eu recours, pour constater sa condition libre, au témoignage du prêtre ou curé de Tourcoing, Éverard, le plus ancien pasteur connu de cette ville, et au serment d'hommes probes de Roncq et d'Halluin. Il avait ensuite recherché exactement toutes les personnes issues de Ledelde et en avait fait l'énumération dans son diplôme. Cette noble dame avait en 1203 des arrières-petits-fils et il y avait longtemps que ses descendants prêtaient leur hommage à saint Vaast, assurés en retour de ce tribut, de la protection constante et efficace de l'évêque. (1)

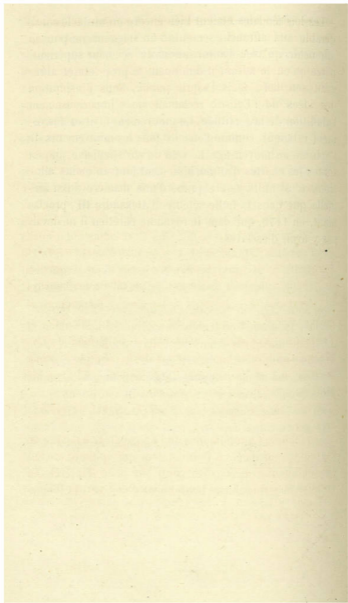
Walter de Marvis, l'un des successeurs d'Étienne qui ont le plus honoré le siège épiscopal de Tournai et exercé la plus haute influence sur les événements de leur époque, se fit remarquer par les efforts qu'il tenta pour obtenir l'affranchissement des serfs. Plusieurs seigneurs, cédant à ses instances, les affranchirent entièrement; d'autres les donnèrent à des églises ou à des monastères en leur imposant une légère redevance, ce qui équivalait à un affranchissement complet. (2)

(1) Extrait de l'Indicateur de Tourcoing, 17 novembre 1861. — Archives du royaume de Belgique, Évêché de Tournai, n° 51, p. 71.

(2) Notice sur Walter de Marvis, par A.-P.-V. Descamps.

Les lois féodales étaient bien encore un obstacle considérable aux affranchissements : un seigneur ne pouvait affranchir qu'avec l'autorisation du seigneur supérieur, parce qu'en le faisant il diminuait sa propriété et abrégait son fief ; mais l'esprit public, sous l'inspiration des idées de l'Église, réclamait alors impérieusement l'abolition de la servitude. Ce mouvement était exclusivement religieux comme l'étaient tous les mouvements de l'opinion au moyen-âge. Le vœu du christianisme, auquel toutes les chartes d'affranchissement font au moins allusion, n'est nulle part exprimé d'une manière aussi formelle que dans la bulle célèbre d'Alexandre III, proclamant, en 1179, que dans le royaume chrétien il ne devait pas y avoir d'esclaves.





CHAPITRE X.

L'Église et la féodalité. — La collégiale de Saint-Pierre de Lille et les comtes de Flandre. — L'abbaye de Phalempin et les châtelains de Lille. — L'abbaye de Cysoing et les seigneurs du lieu. — L'abbaye d'Anchin et les seigneurs du voisinage. — Paix du châtelain de Lille avec l'abbaye de Marchiennes. — Prodige à Lorgies. — Réparation de Roger d'Englos à l'abbaye de Loos; — du châtelain de Tournai à l'abbaye de Saint-Martin; — de Nicolas de Lalain à l'abbaye d'Anchin. — Le droit de gîte. — Dîmes retirées des mains laïques. — Le seigneur de Comines renonce au patronat sur le chapitre de cette ville.

Les relations quotidiennes de l'Église de la féodalité au moyen-âge offrirait à l'observateur qui en embrasserait l'ensemble un spectacle à coup sûr plein d'intérêt. Au premier plan du tableau figureraient d'une part la longue

série des donations faites aux églises par les seigneurs, de l'autre les mille et un conflits survenant entre ces églises et les héritiers des fondateurs ; puis suivraient d'éclatantes réparations souvent offertes à ces mêmes églises par leurs oppresseurs fléchissant sous la main de la religion. Mais un sujet aussi vaste , traité avec les développements qu'il comporte, excéderait de beaucoup les bornes de ce rapide essai ; nous ne pouvons ici que l'indiquer sommairement en le renfermant dans les limites de notre contrée et de quelques siècles.

Parmi les biens affectés à la dotation de la collégiale de Saint-Pierre de Lille figurait l'alleu de Vals situé dans le territoire d'Aix-la-Chapelle. L'un des successeurs du fondateur, Bauduin à la Hache , s'empara de ce domaine en 1115 ; mais à la voix des saints évêques de Téroüane et de Tournai, ce puissant souverain de la Flandre, ce justicier inflexible, qui faisait jeter dans des chaudières d'eau bouillante ou pendre en sa présence les chevaliers spoliateurs, n'hésita pas à s'humilier et à confesser publiquement ses torts envers la collégiale. Plus tard en 1241, le comte Thomas et la comtesse Jeanne suscitent à la collégiale des difficultés sur l'exercice de la juridiction dans la paroisse de Saint-Maurice à Lille. Une sentence arbitrale met fin aux débats , mais cette fois le chapitre est contraint d'y laisser une partie de ses prérogatives. (4)

L'abbaye de Phalempin , née en 1039 , reconnaissait

(4) Tailliar, *Notice sur l'ancienne collégiale de Saint-Pierre de Lille.*

pour fondateurs et bienfaiteurs les châtelains de Lille. A la demande de Roger l'Ancien, l'un d'eux, qui avait vu l'abbaye désolée dès son début par l'injustice, la cupidité et les coutumes mauvaises, le comte Robert le Frison, en 1090, déclara libres de toute servitude, de toute coutume, de toute exaction les biens que cette abbaye avait reçus de Saswalon, son premier fondateur, ceux qu'elle avait pu acquérir depuis et ceux qu'elle acquerrait par la suite, et concéda au monastère les immunités qu'avaient obtenues d'autres églises notamment celle de Lille. Et de peur que quelqu'un de ses successeurs ou des successeurs de Roger n'attentât par la suite à cette liberté et ne la restreignît en quoi que ce fut, il fit munir de son sceau la charte qui en concédait le privilège et la fit signer par les dignitaires ecclésiastiques et chanoines de Lille, de Seclin et de Phalempin, et par ses fidèles laïcs qui l'assistaient comme témoins.

Les châtelains laissèrent pendant près de deux siècles les religieux jouir librement des héritages qu'ils tenaient de leurs libéralités, mais en 1234, Willaume du Plouich, méconnaissant leurs franchises, voulut soumettre leurs biens et leurs hôtes à sa juridiction et aux exactions qu'elle entraînait. A la suite de compétitions où ce châtelain se montra rigoureux, un accord forcé intervint par lequel furent réglés les droits qu'il exigeait et qu'on ne put lui refuser. Cet accord ne laissait à l'abbaye que la simple justice foncière. Les religieux essayèrent par la suite et en toute occasion de protester contre cette spoliation et de ressaisir l'exercice de leurs droits; mais ces timides essais, bien vite réprimés, n'eurent d'autres résultats que de faire

sanctionner pour ainsi dire la ruine de leur juridiction et l'anéantissement des franchises, libertés et immunités qu'ils tenaient de Robert le Frison. (1)

Les rapports habituellement bienveillants de l'abbaye de Cysoing avec les seigneurs du lieu, furent cependant quelquefois fort orageux. Elle eut en 1179 de vifs démêlés avec la veuve de Jean II, Pétronille d'Avesnes, qui encourut l'excommunication. En 1228, Jean IV, sire de Cysoing et de Petenghen, tourmentait les religieux par des avanies continuelles, maltraitant leurs tenanciers, leur interdisant le passage des ponts et la libre circulation. L'évêque de Tournai, indigné de cette conduite déloyale, prit la défense de l'abbaye. Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, il excommunia publiquement le coupable; mais cette peine spirituelle loin de le ramener à récipiscence ne fit que l'aigrir davantage, de sorte qu'oubliant toute réserve, il se porta à des actes de violence et de cruauté envers les religieux qui tombèrent entre ses mains. L'évêque alors se vit obligé de réclamer l'assistance du bras civil. Le comte de Flandre évoqua l'affaire à son tribunal où le seigneur de Cysoing fut condamné. (2)

Pendant tout le siècle qui suivit la fondation de l'abbaye d'Anchin, les donations ne cessèrent point d'y affluer, mais le moment vint où surgirent les contestations et les procès suscités par les héritiers ou les parents des dona-

(1) Mon histoire des Châtelains de Lille.

(2) Descamps, *Notice sur Walter de Marvis*.

teurs. Cette abbaye eut aussi bien des démêlés avec les seigneurs du voisinage et dut soutenir bien des luttes pour la conservation de ses biens et la défense de ses droits. Les spoliations, les avanies, les violences sacrilèges ne lui furent point épargnées, et plus d'une fois les abbés furent menacés de mort, les moines indignement maltraités par des chevaliers usurpateurs, impies et emportés. (1)

Aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, l'histoire des églises et des monastères serait donc souvent celle de leurs luttes contre les envahissements continuels et l'oppression des seigneurs qui abusaient trop facilement de leur puissance et qui, selon le langage des chartes, semblables à des loups ravisseurs ne cessaient de dévorer la substance des pauvres. Mais ces siècles étaient aussi des siècles de foi et de soumission religieuse. L'autorité des évêques s'interposant en faveur des faibles n'était pas toujours méprisée par ces hautains barons habitués à voir tout céder à leurs cupides violences. En 1125, Robert, évêque d'Arras, fait connaître à tous que par ses soins, Roger, châtelain de Lille, et Liétalde de Biez ont fait la paix avec l'abbé de Marchiennes et que les terres usurpées par eux à Lorgies sont rentrées en la possession de l'abbaye. (2)

Deux moines de Marchiennes racontent, dans les actes de sainte Rictrude, un prodige opéré par la patronne de

(1) Voir le beau livre du Dr Escallier : *L'abbaye d'Anchin*.

(2) Arch. départ. du Nord, fonds de Marchiennes, *Original*.

l'abbaye sur ces mêmes terres et à l'époque de cette réconciliation. Le châtelain Robert avait établi sur les lieux, pour garder ses récoltes au temps de la moisson, un écuyer dont le nom quasi barbare était Ferragus. Tandis que cet officier remplissait sa mission, il lui arriva un jour de dérober quatre gerbes et plus des récoltes de sainte Rictrude ; puis les ayant fait charger sur un chariot pour être transportées à la maison de son seigneur en même temps que celles dont il avait la garde, il remonta à cheval et alla en avant ordonnant au charretier de le suivre. Celui-ci excitant ses chevaux leur fit sentir d'abord l'aiguillon, mais voyant qu'ils ne remuaient point il les battit rudement. Ils restèrent pourtant immobiles et Comme attachés au sol. Aux clameurs du charretier l'écuyer, se retournant, s'aperçut qu'au lieu de le suivre il restait en place, et voulant savoir ce qui l'empêchait d'avancer il revint vers lui. Alors tous deux se mettent à exciter l'attelage de la voix et du bâton ; mais vainement ils s'irritent et frappent avec rage, les chevaux restent toujours immobiles. Ce que voyant l'écuyer fit un retour sur lui-même, et s'adressant au charretier : « Enlève, lui » dit-il, de ton chariot les gerbes que j'ai dérobées à » sainte Rictrude, car sûrement ce méfait est, par un » juste arrêt du Ciel, la cause de l'obstacle que nous » rencontrons. » Le paysan obéit et au même instant les chevaux, comme allégés d'un poids immense, partirent d'eux-mêmes et avec une telle célérité qu'ils semblaient n'avoir rien à traîner ; le charretier, s'il voulait les suivre, fut obligé de précipiter le pas. Stupéfaits tous deux, ils ne purent, en arrivant à la *villa*, cacher ce miracle évi-

dent. Qu'arriva-t-il de celui qui avait commis le larcin ? Il se tourna vers Dieu qui lui suggéra d'aller en toute hâte vers le moine de Haines et de se soumettre à la pénitence qu'il lui imposait. Il obéit à cette inspiration, sentant bien qu'il était préférable pour lui d'être confondu devant les hommes que de se voir condamner au jour du jugement rigoureux ; et comme il confessa humblement sa faute il obtint facilement son pardon du moine. Tous ceux qui connurent ce fait jugèrent qu'il était sage de ne point offenser sainte Rictude, et que de faire injure à son monastère c'était s'exposer à éprouver le poids de sa main vengeresse. (1)

Il n'était pas rare de voir des seigneurs, saisis enfin d'une terreur salutaire, racheter par une répartition spontanée leurs injustices et leurs violences. C'est ainsi qu'en 1195, on assiste à la réparation que Roger d'Englos offrait publiquement aux religieux de l'abbaye de Loos. Roger d'Englos avait longtemps tourmenté les frères de Loos et retenait méchamment les prés et les marais qu'ils possédaient près de sa seigneurie ; mais en 1195, touché de repentir et voulant mettre fin à ses vexations, il se déporte solennellement desdits prés et marais devant la cour de Lille, et se jetant ensuite à genoux aux pieds de l'abbé, il implore et obtient son pardon. L'année suivante, Roger renouvelle cet acte à Seclin, en présence de la reine Mathilde et des hommes de sa cour. (2)

(1) *Historia miraculorum S. Rictudis*, auctore monacho Marchianensis, & auctore Gualberto ; (Apud acta sanctorum, 12 maji).

(2) Arch. départ. du Nord, fonds de l'abbaye de Loos, n° 39.

En 1239, Arnould, châtelain de Tournai, donnait un spectacle non moins surprenant pour nos générations modernes en venant spontanément à l'église de l'abbaye de Saint-Martin, suivant la procession de Notre-Dame en simple tunique, pieds nus et portant des verges en mains pour y recevoir la discipline en réparation des vexations qu'il s'était permises envers cette abbaye. Une charte de l'official de Tournai, relatée dans le cartulaire de Saint-Martin, constate le fait. (1)

Mais jamais réparation ne fut plus éclatante que celle que l'autorité ecclésiastique infligea en 1354, à Nicolas de Lallaing, grand bailli de Hainaut. Ce seigneur convoitait certains droits seigneuriaux sur le domaine d'Anchin, et n'ayant pu arriver à son but par les voies de la justice et du droit, il avait appelé à son aide la force et la violence. A la tête de quatre de ses nobles et de quarante hommes d'armes, il avait envahi le village de Pecquencourt, chassé les mandataires de l'abbaye, établi à leur place des officiers de son choix et emmené prisonniers le prieur, le sous-prieur et les principaux religieux qui lui avaient résisté.

L'autorité ecclésiastique, après des avertissements dont on n'avait tenu aucun compte, s'était mise en devoir de châtier les coupables et leur avait imposé une réparation exécutée seulement par contumace et en effigie. Mais le sire de Lallaing persistant dans ses usurpations et ses violences, retenant en prison le prieur, le sous-prieur et trois autres religieux, les évêques d'Arras, de Tournai et de Châlons s'adressèrent de nouveau au souverain Pontife

(1) Descamps, *Notice sur Walter de Marvis*.

qui lança une sentence d'excommunication contre les contumaces, et frappa d'interdit ecclésiastique leurs terres et leurs domaines jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait complètement à l'arrêt qui les condamnait.

Sous le poids de l'excommunication, le sire de Lallaing ne résista plus, et l'amende honorable eut lieu le 7 février 1354, avec une grande solennité. Les quatre chevaliers et le châtelain lui-même présentèrent à l'évêque d'Arras cinq figures de cire du poids de treize livres chacune et ornées de leurs écussons ; puis, suivis des quarante hommes d'armes, et tous tête nue, la hart sur les épaules et portant chacun un flambeau de cire du poids de treize livres ils se rendirent de l'église de Pecquencourt jusqu'à l'endroit du monastère d'où ils avaient arraché le prieur, le sous-prieur et les moines, et y déposèrent les cinq images ; s'avancant ensuite jusqu'au maître-autel, ils s'agenouillèrent, firent offrande des flambeaux de cire, et demandèrent pardon à l'abbé Rodolphe, au convent et à tous les moines présents. Le prélat d'Anchin les reçut alors à merci, mais à condition que le sire de Lallaing ferait hommage de sept plateaux d'argent frappés aux insignes de sa famille ; que les quatre chevaliers donneraient aussi sept plats d'argent, et que de plus ils s'obligeraient à entretenir à perpétuité deux cierges du poids de 4 livres qui brûleraient constamment pendant les offices divins. Le sire de Lallaing, en outre, comme chef et par cela même plus coupable, avait été tenu d'ajouter, par la volonté du roi de France, un plat d'or et un cierge. Les cérémonies expiatoires se terminèrent par le serment que fit le seigneur de Lallaing de garder une paix perpétuelle avec l'abbaye d'Anchin, et il en donna caution.

En mémoire de cet acte de justice, quarante flambeaux de bois restèrent attachés au-dessus des colonnes de pierre de chaque côté du maître-autel ; et les cinq statues représentant le seigneur de Lallaing et ses quatre chevaliers, à genoux la corde au cou, et revêtus de leurs habits et insignes distinctifs, demeurèrent exposées devant un crucifix dans la chapelle des matines. Ce ne fut que longtemps après, au XVI^e siècle, que flambeaux et statues furent retirés. (1)

Parmi les exactions dont les seigneurs grévaient les abbayes il faut placer en première ligne le droit de gîte et de procuration. Lorsque le roi faisait voyage, ce qui arrivait assez souvent les villages lui fournissaient des chevaux et des voitures. Il logeait ordinairement dans les abbayes où il était reçu magnifiquement, et à son départ ses hôtes ne manquaient jamais de lui offrir des présents considérables. Ce qui n'était d'abord que politesse et dévouement envers le souverain devint plus tard une obligation. Quand les rois se dégoutèrent de parcourir leurs états en voyageurs, ils exigèrent un droit de gîte des abbés en renonçant à aller loger chez eux. Les seigneurs à l'exemple de leurs maîtres rançonnèrent aussi les abbayes sous le même prétexte. Les établissements religieux ainsi exposés aux réquisitions continuelles de charois, de vivres et de logement, ne négligeaient aucun moyen de se libérer de cette charge, de la racheter à prix d'argent ou d'en obtenir la remise par la promesse des prières de la communauté. En 1242, le comte Thomas et la comtesse Jeanne remettent

(1) Escallier, *L'abbaye d'Anchin*, pages 202 et 203.

à l'abbaye de Marchiennes le droit vulgairement appelé de *Soignie* ou de gîte qu'ils possédaient à Ronchin, propriété de l'abbaye, à charge par celle-ci de trois anniversaires chaque année. De son côté le châtelain de Lille, pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs et successeurs, renonce à tout ce qui pouvait prétendre sur la perception de ce droit. (1)

En ce temps où l'on écrivait peu, où les écrits périssaient souvent, la jurisprudence se formait surtout de traditions et de précédents que le juge recherchait par l'enquête, d'où la précaution fréquente des lettres de non préjudice; les établissements ecclésiastiques instruits par l'expérience y recouraient volontiers. Le même comte Thomas de Savoie ayant été plusieurs fois honorablement et libéralement hébergé et traité en l'abbaye de Cysoing, déclare, en 1244, qu'il n'entend déduire de cette courtoisie aucun droit nouveau ni pour lui ni pour ses successeurs. Un exemple plus curieux c'est le sire de Cysoing à qui l'on prête bénévolement un lieu en l'abbaye pour y recevoir à ses dépens la demoiselle de Cysoing, sa femme, à sa première venue audit Cysoing, en 1293, et qui reconnaît que l'église n'en peut être asservie. (2)

Nos évêques d'ailleurs ne perdaient jamais de vue la dignité du clergé, ni les libertés de l'église, ni ses droits, ni ses biens. Une chartre de l'évêque d'Arras donnée en 1207 à l'abbaye de Cysoing, rappelle cette maxime des conciles si souvent reproduite et si souvent méconnue, qu'il est interdit aux laïcs de posséder des dîmes. (3) Néanmoins

(1) Mon histoire des châtelains de Lille.

(2) De Godefroy Ménéglaise, *Observations recueillies dans le chartier de l'abbaye de Cysoing.*

(3) Ibid.

au temps de Walter de Marvis, évêque de Tournai, beaucoup de dîmes restaient encore en mains laïques, il les en retira par transactions équitables. D'autres furent rachetées, échangées ou cédées à des corporations religieuses, sous la condition de pourvoir aux besoins des paroisses nouvellement érigées. Les nombreux actes qui se trouvent dans les cartulaires du chapitre attestent avec quel soin et quelle prudence il traita cette partie de son administration. Ces actes concernent dans notre contrée les dîmes de Lezennes, Camphin, Hem, Bachy, Fretin, Bondues, Roubaix, Nèchin, Vendin, Wazemmes, Comines, Houplines, et embrassent les années 1227 à 1248. (1)

Quelques seigneurs profitant de l'état de détresse où se trouvait l'église de Tournai, au moment de sa séparation de celle de Noyon, s'étaient arrogé le privilège de patronat sur diverses églises, ce qui avait introduit de graves abus auxquels il convenait de remédier. Walter le fit avec sa prudence ordinaire et amena la plupart d'entre eux à renoncer à leurs prétentions. De ce nombre fut le seigneur de Comines qui, sans discuter sur la légitimité de ses droits renonça, en 1250, au patronat qu'il avait exercé sur le chapitre de cette ville. (2)



(1) Descamps, *Notice sur Walter de Marvis*.

(2) *Ibid.* — Derveaux, *Annales religieuses de Comines*.

CHAPITRE XI.

L'Église et la commune. — Le droit d'arsin et le chapitre de Saint-Pierre de Lille. — Jurisprudence commune des magistrats de Lille. — Le chapitre n'a jamais appliqué ni possédé le droit d'arsin. — Expiation d'un arsin exercé par le prévôt et les échevins de Courtrai. — Plaintes vaines des seigneurs du pays. — Lutte opiniâtre entre le chapitre de Lille et la commune pour la juridiction sur le quartier de Saint-Maurice. — Scandale. — La collégiale succombe. — L'église de Tournai et la commune.

Les relations journalières de l'Église et de la commune au moyen-âge offrent également un intéressant sujet d'études et d'observations. Au XII^e siècle un pouvoir nouveau s'élève à Lille sur les ruines des institutions féodales. Les chanoines de Saint-Pierre, qui ont aidé à l'émancipation des classes populaires, favorisent l'érection de la commune de Lille, laquelle grandit et se développe sous l'égide des princes intéressés à sa prospérité. Mais ayant en face d'elle la puissance prééminente de la collégiale, la commune devient jalouse, susceptible, tyrannique; elle méconnaît les privilèges et les immunités de l'église capitulaire, son aînée, et bientôt, trahissant des vues ambitieuses, elle lui dispute ses droits de juridiction et ses principales prérogatives dont elle finit par s'emparer.

Au temps de saint Louis, malgré les continuel efforts du clergé et des rois, le droit de guerre privée était encore reconnu par les jurisconsultes qui se contentaient d'en régler l'exercice pour en diminuer les abus. (1) De même qu'on n'avait pu refuser absolument aux gentilshommes le droit de poursuivre, par les armes et à certains temps, la vengeance de leurs injures, de même sans doute on avait été contraint de laisser aux bourgeois, dans quelques cas heureusement rares, le droit de vindicte communale armée. C'est là, au sentiment du docteur Le Glay, l'origine du privilège de l'arsin, que les bourgeois de Lille s'étaient approprié depuis deux siècles et en vertu duquel ils pouvaient en masse aller incendier solennellement la maison de tout forain de la châtellenie qui à tort et sans raison avait navré un des leurs. L'Église, qui avait condamné et anathématisé si souvent les guerres privées, se montra encore ici fidèle à ses principes d'ordre et de paix en réprouvant cet usage barbare dont on faisait une sorte de droit de guerre contre ses voisins; guerre du fort contre le faible, des habitants d'une grande ville contre ceux d'un chétif village.

Le chapitre de Saint-Pierre contestait énergiquement aux bourgeois de Lille l'exercice de l'arsin sur ses terres; en 1248, ils avaient brûlé deux maison à Quesnoy-sur-Deûle, au hameau de Forbiecke, juridiction de Saint-Pierre; mais ses réclamations restant sans effet, le chapitre eut recours au saint Siège et le pape Innocent IV adressa de

(1) « Comment guerre se fait par coutume, et comme elle faut, & comment on se pot aidier de droit de guerre. » Beaumanoir, *Coutumes du Beauvoisis*.

Lyon à Walter de Marvis, évêque de Tournai, sous la date du 14 des calendes de mai 1250, un bref ainsi conçu :

« Nous avons reçu de la part du chapitre de Lille une
» plainte portant que les échevins et la communauté de
» cette ville, se prévalant d'une téméraire usurpation,
» à laquelle ils ont donné le nom de *coutume*, se permet-
» tent, dans le cas de voies de fait commises sur les
» bourgeois par les hommes de l'église, de mettre le feu
» aux maisons et aux biens de ceux-ci, contre toute
» justice et sans avoir même requis l'intervention dudit
» chapitre, bien qu'il ait toujours été disposé à faire et
» rendre bonne justice. D'après ces motifs, nous avons
» invité notre chère fille en Jésus-Christ, la comtesse de
» Flandre, à ne plus permettre de pareils attentats contre
» les libertés de l'église; mais cette démarche étant de-
» meurée sans résultats, nous, qui ne voulons pas faillir
» aux suppliants dans leur juste droit, et qui sommes
» envers tous débiteurs de justice, nous vous mandons
» de signifier auxdits échevins et communauté qu'ils aient
» à ne plus maltraiter ainsi ledit chapitre de Saint-Pierre;
» et, s'il le faut, vous ajouterez à ses monitions, nonob-
» stant tout appel, la sévérité des censures ecclésiastiques. »

Ces menaces n'intimidèrent point le magistrat de Lille qui plus d'une fois encore exerça son terrible privilège sur les terres de Saint-Pierre, à Wattignies, à Flers, et notamment à Esquermes, en 1280, en la maison d'un hôte dont le fils, d'ailleurs, avait tué un bourgeois de Lille. De là constestations nouvelles qui amenèrent le magistrat à déclarer l'année suivante, comme toujours, par acte authentique qu'il avait pratiqué à tort cet incendie judi-

ciaire, et que sa contestation avec le chapitre, sur ce sujet, restait pleine et entière.

« Cette jurisprudence de la commune était singulièrement commode, dit M. Tailliar. Agir toujours comme si l'immunité de la collégiale n'existait pas, lui remettre ensuite des lettres insignifiantes de non-préjudice, c'était pour les magistrats un moyen facile de faire en tout temps triompher leurs prétentions et de se tirer constamment d'embaras. » (1)

Le D^r Le Glay, toujours si sympathique et si dévoué à l'Église, est tombé dans une regrettable distraction en attribuant au chapitre de Saint-Pierre la jouissance et l'exercice du droit d'arsin. (2) Jamais la collégiale de Lille n'a joui de cette grave et singulière prérogative et jamais elle n'a pu en faire l'application ni au XIII^e siècle ni en autre temps. Si en contestant à la ville de Lille cet usage barbare, elle lui oppose constamment ses privilèges, cela s'entend de ses immunités qui exemptaient l'église capitulaire et ses hôtes de toute juridiction étrangère.

Le chapitre de Saint-Pierre eut aussi à lutter contre les prétentions d'une ville voisine qui se croyait également autorisée à exercer ce mode de vindicte communale. Par lettre en date du 16 novembre 1282, Béatrix, dame de Courtrai, déclare que douze habitants dudit Courtrai sont allés en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, en expiation d'un arsin que le prévôt et les échevins de la même

(1) Notice sur la Collégiale de Saint-Pierre de Lille.

(2) *Mémoire sur les Archives de Saint-Pierre de Lille*, dans les Mémoires de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, 1856, 2^e série, T. 3, pages 144, 145 et 146.

ville avaient fait sur la terre de Saint-Pierre, et qu'en outre le dommage a été réparé. (1)

Les seigneurs du pays s'élevèrent à leur tour contre cette coutume inique et révoltante; ils adressèrent leurs plaintes, en 1344, au roi de France, seigneur suzerain du comté de Flandre, plutôt qu'au pape; mais la puissance matérielle de la noblesse échoua comme avait échoué la puissance morale du clergé. La royauté, les légistes et le tiers-état s'entendaient alors pour restreindre et détruire l'action politique de ces deux ordres.

Un des principaux sujets de difficultés sans cesse renaissantes entre la collégiale et la commune de Lille était le quartier de Saint-Maurice. En possession de la juridiction dans cette circonscription à la fois civile et religieuse, le chapitre y nommait des échevins spéciaux qui rendaient la justice en son nom. Mais les échevins de Saint-Maurice avaient de continuels démêlés avec les échevins de la ville, plus puissants, plus entreprenants et qui ne laissaient échapper aucune occasion d'acroître leur influence. Pour mettre fin à ces déplorables conflits, la comtesse Marguerite et son fils interposèrent plusieurs fois leur autorité et proposèrent, en 1267 et dans les années suivantes divers arrangements dont l'essai ne réussit point. Les concessions de jour en jour plus larges faites par le chapitre ne purent calmer l'humeur turbulente, ni satisfaire l'esprit envahisseur de la commune dont les prétentions devenaient plus exigeantes à mesure qu'elle obtenait davantage. La passion de voir triompher sa cause et d'humilier ses adver-

(1) *De l'arsin et de l'abattis de maison dans le nord de la France*; T. 1^{er} des Bulletins de la Commission historique du Nord.

saires s'étendit si loin en 1283 qu'elle alla jusqu'à mettre les chanoines en interdit et à les priver de toute communication avec la ville. Un ban fut publié pour défendre sous peine d'exclusion de la commune à tous bourgeois de Lille, à leurs femmes et à leurs enfants de conserver aucun rapport avec le chapitre. Cette séquestration produisit un grand scandale. Le chapitre se plaignit vivement au comte de Flandre et à l'évêque de Tournai, de sorte que les échevins se virent forcés de désavouer leurs agents en offrant de jurer qu'ils étaient étrangers à ces faits. Mais ce désaveu laissait subsister les levains d'agitation et n'éteignit ni les sujets ni les prétextes de contestations qui semblaient surgir les unes des autres.

Dans cette lutte opiniâtre que lui livrait une rivale tracassière et jalouse pour lui disputer la prépondérance à Lille, la collégiale laissait à chaque reprise une partie de sa force morale, de son ascendant, de sa supériorité; elle finit par succomber. En 1288, sur les instances pressantes de Guy de Dampierre, sympathique par intérêt aux Lillois chez lesquels il trouvait d'abondantes ressources, la collégiale se résigna à échanger, au profit de la commune, ses droits de seigneurie et de juridiction sur la paroisse de Saint-Maurice, contre la dime de Wambrechies que le comte lui offrait exempte de toute charge, service féodal et domaine temporel. Ainsi dépouillée de son plus bel apanage, elle perdait au profit de la commune le premier rang qu'elle occupait dans la ville. Dès ce moment, dit M. Tailliar, le rôle politique de la collégiale était terminé. Le chapitre sans doute continuait de former un corps privilégié, une congrégation riche, savante et res-

pectée ; mais en face de la commune c'était une grandeur déchuë , une splendeur éclipsée. (1)

Depuis longtemps l'église épiscopale de Tournai était aussi travaillée par une lutte sans relâche que lui suscitait la commune. La charte communale , octroyée en 1187 par Philippe-Auguste à la cité , était , dans ses diverses interprétations , la source de débats violents et de fréquentes émeutes qui avaient toujours pour résultat d'affaiblir l'autorité épiscopale. Sous les évêques Étienne, Gossuin et Walter de Marvis , la commune n'avait cessé d'attenter aux immunités ecclésiastiques ; ses attaques devinrent si vives sous l'épiscopat de Jean Buchiel (1262-1268), qu'on vit ce prélat, tournaisien de naissance, obligé d'excommunier son propre père, grand prévôt de la ville, qui empiétait sur les droits du clergé , et ne l'absoudre que lorsqu'il se fut désisté de ses prétentions et qu'il eut réparé le dommage causé. A Tournai comme à Lille l'autorité ecclésiastique dut enfin céder à la commune. En 1320, Guy de Boulogne accepta les offres de Philippe-le-Long et échangea ses droits, privilèges et prérogatives si peu respectées, contre sept ou huit seigneuries et hautes justices parmi lesquelles Lezennes, Wazemmes et Esquermes près de Lille. (2)



(1) Notice sur l'ancienne Collégiale de Saint-Pierre de Lille.

(2) Le Maître d'Anstaing , *Recherches sur l'église cathédrale de Tournai*.

CHAPITRE XII.

Établissements religieux et charitables fondés au XIII^e siècle. — Maison du Temple à la Haye près de Lille. — Abbayes de Notre-Dame des Prés et de Beaulieu. — Couvent des Dominicains et des Franciscains. — Abbayes de Marquette et de Flines. — Maison des Trinitaires. — Prieurés de Flers, d'Esquerchin, d'Englos et d'Houplines. — L'abbiette de Lille. — Béguinages. — Hôpitaux et fondations de charité à Lille, Douai, Orchies, Comines, Seclin, Tourcoing, Forest, Frelinghien et Halluin.

Le XIII^e siècle est fécond en établissements religieux et en œuvres de charité qui sont comme autant de témoins de la foi vive de nos pères et de leur ardent amour pour les pauvres. De toutes parts surgissent de nouveaux monastères qui, joignant leur action à celle des anciennes fondations déjà multipliées, exercent sur notre pays une influence salubre et profonde. On voit aussi s'élever un grand nombre de pieux asiles où viennent s'abriter toutes les misères humaines et où la Religion, cette fille du ciel, verse sur toutes les plaies le baume de ses consolations. Nous devons à chacun d'eux au moins une courte mention de leur origine.

A la Haye, au territoire de Lomme près de Lille, florissait au commencement du XIII^e siècle une maison de

Templiers qu'on dit avoir été l'une des plus importantes commanderies du baillifat de Flandre, (1) mais sur laquelle nous possédons bien peu de documents. L'ordre religieux et militaire des Templiers, ainsi appelé parce que leur première maison à Jérusalem était située auprès de l'emplacement du temple de Salomon, fut établi en 1118 et confirmé par le concile de Troyes en 1128. Plusieurs des chevaliers qui prirent part à sa fondation appartenaient à la Flandre par leur naissance. L'un d'eux, Geoffroy de Saint-Omer, possédant à Ypres un vaste enclos, le donna « aux pauvres frères de la milice du temple de Salomon, » et ce fut là le berceau de l'ordre en Europe. (2) Les Templiers comptèrent bientôt un grand nombre de maisons dans nos provinces. Celle de La Haye apparaît pour la première fois en 1205, dans une charte par laquelle Hildebaut, maître du temple au pays de Flandre, reconnaît qu'en échange d'un pré de dix-sept cents de terre enclavés dans leurs fossés, les frères de Loos lui ont cédé d'autres terres contiguës à celles du temple et, pour différence de valeur, deux rasières et demie de blé par an perpétuellement. La maison comprenait dès lors un hospice. (3) Les frères du Temple auraient eu un refuge à Lille, rue Saint-Étienne, en une maison portant le millésime de 1279, mis au jour lors de constructions récentes; mais aucun titre certain ne se montre à l'appui de cette tradition. (4)

(1) Duthillœul, *Petites histoires de Flandre et d'Artois*, T. 1, art. *Lomme*.

(2) *Mémoires sur les établissements religieux de Douai*, par M. l'abbé Dancoisne, qui cite Iperius et Malbrancq.

(3) Archives départ. du Nord, fonds de l'abb. de Loos, *Original*.

(4) V. Derode, *Hist. de Lille*, T. 1, p. 109.

En l'an 1212, quelques vierges de Douai, retirées dans un pré voisin de la ville, y établirent un oratoire où elles chantaient les louanges de la Mère de Dieu. L'une d'elles fit trois fois le voyage de Rome; elle obtint d'Innocent III la permission de constituer cet oratoire en monastère de l'ordre de Cîteaux et bientôt fut érigée l'illustre abbaye de Notre-Dame des Prés sous la juridiction de l'abbé de Vaucelles. En 1477, Marie de Bourgogne, comtesse de Flandre, fit démolir cette maison qui dominait la ville et donna aux religieux, pour les dédommager, le héguinage du Champ-Fleuri situé dans l'intérieur. A l'époque de la Révolution où toutes les institutions religieuses périrent corps et biens, le pensionnat des dames de l'abbaye des Prés jouissait d'une grande renommée. (1)

Au commencement de ce même siècle, se trouvait auprès de Dechy, à une lieue environ de Douai, l'hôpital de Saint-Nicolas où de pieuses vierges pansaient les malades et recueillaient les pèlerins et les pauvres voyageurs. Quelques prêtres de l'abbaye de Cysoing, qui leur étaient associés, administraient les sacrements et célébraient les offices divins. Ces simples et modestes servantes du malheur jetèrent les fondements d'une abbaye qui atteignit un haut degré de splendeur et subsista près de six siècles. Elles obtinrent en 1224 du pape Honorius III et en 1227 de Grégoire IX, la permission de se constituer en congrégation sous la règle de Saint-Augustin et l'institut de Saint-Victor de Paris, et laissant aux hommes seuls les soins de l'hospice, elles se retirèrent sous la protection

(1) Plouvain, *Souvenir à l'usage des habitants de Douai*. — *Camera cum christianum*.

de la mère du Christ au village de Sin-le-Noble, en un site qui retint de son agréable aspect le nom de Beaulieu. Mais exposées au milieu des champs à des épouvantes et à des périls sans cesse renaissants, les religieuses de l'abbaye de Beaulieu finirent au XVII^e siècle par se transporter dans l'enceinte de la ville de Douai, où elles laissèrent les meilleurs souvenirs de leurs vertus et de leur piété. (1)

Saint Dominique, le fondateur des Frères prêcheurs, vivait encore que Guillaume du Plouich, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre, aidé par le comte Ferrand, faisait des démarches pour obtenir à Lille un établissement de cet ordre. On dit que le Vaincu de Bouvines, recevant dans sa captivité les salutaires consolations des Dominicains, persuada au saint patriarche d'envoyer en Flandre quelques uns de ses ouvriers apostoliques qui s'arrêtèrent à Lille où ils se firent admirer et aimer de tout le monde et où on les retint de l'assentiment de la comtesse Jeanne qui voyait avec plaisir se propager les maisons religieuses si utiles à l'enseignement du peuple. Mais cette tradition honorable pour la piété des Lillois ne s'accordait point avec les pièces originales des fondations de Gand et de Lille, que l'on conservait encore au XVII^e siècle. Il en résultait incontestablement que les premiers Dominicains qui vinrent à Lille n'avaient jamais eu d'autre destination. (2) Quoiqu'il en soit, le prévôt de Saint-Pierre obtint du bienheureux Jourdain, successeur de saint Dominique,

(1) Escaillier, *Notice sur l'abbaye de Beaulieu*, dans les Mémoires de la Société de Douai, 1^{re} série, t. XI.

(2) Dancoisne, *Mémoires sur les établissements religieux de Douai*.

leur établissement définitif en 1224. Le couvent des Frères prêcheurs, bâti hors des murs de la ville, se trouva souvent exposé aux dévastations de l'ennemi et pendant les guerres si fréquentes entre les rois de France et les Flamands, il fut ruiné jusqu'à cinq fois en moins d'un demi siècle. Cependant le magistrat de Lille, alléguant on ne sait quel préjudice, ne souffrit jamais que les Pères s'établissent dans l'intérieur de la ville, malgré la requête du sire de Roubaix, personnage puissant et considéré, qui avait disposé pour eux une maison dans la rue de Tournai, et malgré les recommandations du connétable Robert de Fiennes et du roi Charles V et même du pape Grégoire XI. Il ne cessa de s'y opposer que lors des troubles des Pays-Bas, vers la fin du XVI^e siècle. (1) Les disciples de saint Dominique se fixèrent à Douai un peu plus tard. Suivant une tradition constante chez ces Pères, la dédicace de leur église eut lieu en 1274; mais on peut croire que la fondation de leur maison datait de 1232. (2)

En 1225, les Franciscains s'établissaient dans le faubourg de Courtrai à Lille et commençaient leurs pieux travaux qui devaient être d'une si grande utilité aux habitants de cette cité et à ceux des villages environnants. Plus heureux que les Dominicains, ils obtenaient du magistrat vers 1250 un terrain en ville dans le quartier et sous la juridiction du chapitre de Saint-Pierre. — Les Franciscains s'établirent quelque temps après à Douai à l'aide des libéralités

(1) *Histoire du Couvent des Dominicains de Lille en Flandre*, par le P. Charles-Louis Richard. — *Roisin*, édition Brun-Lavainne, p. 168.

(2) Baneoisne, *Mémoires sur les établissements religieux de Douai*.

de quelques gentilshommes et bourgeois pieux. On assigne pour date à la fondation de leur monastère en cette ville, l'année 1230. (1)

L'abbaye de Marquette, fille de Citeaux, fondée sous le nom de Repos Notre-Dame (*Reclinatum Beatæ Mariæ*) par Fernand et Jeanne, comte et comtesse de Flandre, avait été d'abord établie, en 1226, sur le territoire de Marquen-Barœul; mais par suite des inconvénients qu'avait pour les religieuses vouées à la vie contemplative son emplacement sur la grande chaussée de Lille à Courtrai, cette maison fut transférée l'année suivante à Marquette, près de Lille, village qui n'était guère connu avant ce temps. C'est dans l'église de cette abbaye que Fernand et Jeanne trouvèrent leur sépulture en 1233 et 1244.

C'est dans ce couvent, gouverné et sanctifié par la vénérable Berthe, que Jeanne mourut à l'âge de 54 ans, après avoir pris l'habit religieux et humblement accompli tous les devoirs du noviciat. « Femme vraiment héroïque, que le malheur et la calomnie ne surent jamais abattre, sage législatrice qui eut une grande part aux institutions communales du pays, pieuse princesse dont le nom est encore béni dans nos établissements de charité et que le ménologé de Citeaux met au rang des bienheureuses. » (2)

La noble abbaye de l'Honneur Notre-Dame, de l'ordre de Citeaux, fondée en 1234, près d'Orchies, par la com-

(1) Ducoisné, *Mémoires sur les établissements religieux de Douai*.

(2) *Saints et grands hommes du catholicisme en Belgique & dans le Nord de la France*, par le P. Smet de la Comp. de Jésus, p. 262.

tesse Jeanne plutôt que par sa sœur Marguerite, (1) et transférée à Flines sur les confins de la paroisse de Raches, vers 1253, brilla du plus vif éclat jusqu'à la Révolution. Marguerite, qui en fut la principale bienfaitrice et qui mourut comtesse de Flandre en 1279, fut, ainsi que plusieurs personnages illustres de sa race, inhumée dans l'église de cette célèbre abbaye. Blanche de Sicile, nièce de saint Louis et épouse de Robert de Flandre, y reposait depuis l'année 1272.

Les Trinitaires, institués par Jean de Matha pour travailler à la délivrance des captifs retenus dans les prisons et les galères des Turcs, furent établis à Douai vers l'année 1252. On regarde comme fondateur de leur œuvre Évrard de Saint-Venant, personnage aussi distingué par ses vertus que par sa noblesse. Le terrain qu'il avait donné se trouvant compris dans les nouvelles fortifications, les Trinitaires bâtirent vers 1320 un nouveau monastère dans la ville. Cette maison a produit le célèbre Robert Gaguin, général de l'ordre et précepteur de Charles VIII, et Jean Thiéri, vicaire général du même ordre en 1602, lequel vint cette année-là à Douai, avec 72 captifs rachetés et 4 Turcs convertis par lui. (2)

Outre les prieurés d'Hamage, de Faumont et de Fives dont nous avons mentionné l'origine, les Bénédictins en comptaient quatre autres dans notre contrée : celui de Flers en Escrebieu, dépendant de Saint-Vincent de Senlis

(1) Nouveau mémoire sur les Archives départementales du Nord, par M. Le Glay, Danel, 1861.

(2) Cameracum Christianum.

et fondé à la fin du XII^e siècle ; celui de Notre-Dame d'Esquerchin , dépendant de l'abbaye d'Anchin ; celui d'Englos , dépendant de Vezelai au diocèse d'Autun et réuni depuis au collège des Jésuites de Tournai ; enfin celui de saint Anastase d'Houplines, sur la Lys, dépendant de Saint-Basle près de Reims. (1)

Des documents de l'année 1266 mentionnent encore le prieuré de Wavrin que je ne trouve cité que là ; (2) c'était sans doute une dépendance de l'abbaye de Saint-Éloi de Noyon.

Dès l'année 1273 , la comtesse Marguerite s'occupait sérieusement, paraît-il , d'établir à Lille un couvent de religieuses Dominicaines. Le chapitre Saint-Pierre lui céda à cette fin un pré et une grange le long de la Deûle , non loin de la collégiale, et c'est là que s'éleva en trois années le monastère de Sainte-Marie appelé par le peuple l'*Abbiette*, petite abbaye. Cette maison située hors de la ville fut plusieurs fois ruinée par la guerre , notamment en 1296 et en 1339. A cette dernière époque, il fut permis aux dames de s'établir dans l'intérieur de la ville et elles allèrent habiter l'hôtel d'Auberchicourt, dans la rue de la Hamerie, nommée depuis rue de l'Abbiette.

Il y avait dans les Pays-Bas plusieurs béguinages ou couvents de filles dévotes qui ne faisaient point de vœux, vivaient ensemble du produit de leur travail et étaient assujetties à certains exercices religieux. Cet institut re-

(1) *Cameracum Christianum*. — Statistique archéologique du département du Nord.

(2) Bulletin de la Société historique de Tournai , T. V, p. 56.

connaissait pour fondateur Lambert le Bègue, prêtre Liégeois au XII^e siècle. Le béguinage de Lille, qui devait son origine aux comtesses Jeanne et Marguerite, fut confirmé en 1244, par Walter de Marvis, évêque de Tournai, et en 1296 par Gui de Dampierre, comte de Flandre. Celui de Douai dont la fondation paraît remonter à l'an 1247, fut incorporé, comme nous l'avons vu, en 1477, dans l'abbaye des Prés. Celui d'Orchies fut établi dans le faubourg de Lille par la comtesse Marguerite en 1270. (1) Au reste, ces établissements, comme tous ceux qu'on appela béguinages tenaient plus de l'hospice que du couvent.

Dès l'année 1216, alors que la ville de Lille après les plus cruelles épreuves, commençait à sortir de ses ruines, la comtesse Jeanne songeait à y fonder un hôpital. Elle choisit d'abord près de l'église Saint-Sauveur un vaste terrain où elle fit ériger les premières constructions; mais l'incommodité du lieu et le manque d'eau l'obligèrent à restreindre son projet de ce côté. Néanmoins, grâce à sa constante sollicitude, aux libéralités de ses successeurs et des habitants, aux dots des religieuses, grâce aussi à de grands travaux d'assainissement, l'hôpital Saint-Sauveur, consacré à saint Jean l'Évangéliste, devint par la suite l'établissement considérable que l'on connaît. Ce qui lui donna le plus d'extension, ce fut l'édit de Louis XIV qui y réunit, en 1698, la maladrerie de la Bonne-Maison qui datait aussi du XIII^e siècle, celles du Pont-à-Marcq

(1) *Cameracum Christianum*. — Miræus, 111, 419, 452, 594 et 595. — Buzelin, *Gall. Fland.* — Statistique archéologique du département du Nord.

(Mareq-en-Barœul), du Pont de Canteleu, et l'hôpital d'Anstaing. (1)

En transférant à Marquette l'abbaye du Repos Notre-Dame, Jeanne eut la pensée d'ériger là l'hôpital ; mais il n'était pas encore achevé que le grand nombre de pauvres qui s'y présentaient troublant l'office divin et empêchant les religieuses de suivre leurs règles, la libérale princesse affecta à l'œuvre qu'elle avait conçue son propre palais baigné par la Deûle. Cette maison charitable, consacrée à Notre-Dame, reçut de la reconnaissance publique le nom d'Hôpital Comtesse. (2)

Vers ce temps, en 1225, Roger, châtelain de Lille, fondait dans cette ville l'hôpital Saint-Jacques, destiné d'abord aux pèlerins allant à Saint-Jacques en Galice, et plus tard assigné aux femmes en couches. (3)

A Douai où nous connaissons l'hôpital de Saint-Samson et où existaient déjà deux léproseries, de simples bourgeois y fondaient, dans le cours du XIII^e siècle, des hospices pour les pauvres béguines, pour les femmes gisantes, pour les infirmes et les paralytiques. — Avant 1251, le magistrat avait fondé l'hospice de Saint-Jean-des-Trouvés destiné aux enfants des deux sexes trouvés dans la juridiction échevinale. — La Table du Saint-Esprit dont la

(1) M. Aimé Houzé de l'Aulnoit a donné dans les *Mémoires de la Société impériale des Sciences de Lille*, une excellente monographie de l'*Hôpital Saint-Sauveur*, 1865, 3^e série, T. 2.

(2) *Des fondations charitables de la ville de Lille*, par M. le vicomte A. de Melun, dans les *Annales de la Charité*, 1845 et 1846.

(3) *Ibid.*

fondation remontait au-delà de 4264, distribuait des secours à de pauvres veuves de la paroisse de Saint-Pierre. — Le même siècle voyait éclore l'hôpital Saint-Julien destiné à recevoir les pèlerins et les pauvres voyageurs, et six ou sept fondations charitables de moindre importance. (4)

Au territoire rural de Douai, outre l'hôpital de Saint-Nicolas de Dechy, fondé vers 4470, et la maladrerie de Lécluse connue aussi dès le XII^e siècle, on voyait le béguinage de Sin-le-Noble; l'hôpital de Raches, nommé en 4274; celui de Lalaing, fondé vers 4277 par un seigneur du lieu; la maladrerie de Cuincy-le-Prévôt et beaucoup d'autres. (2)

Quand les religieuses de l'Honneur Notre-Dame allèrent habiter Flines, elles abandonnèrent leur maison d'Orchies aux sœurs de Saint-Augustin pour y recevoir et soigner les malades. Cet hôpital, institué et doté généreusement par la comtesse Marguerite en 4257, est connu sous le nom de Théonmolin. — Orchard possédait une léproserie qui fut au XIII^e siècle l'objet des libéralités de la même princesse. (3)

Comines possédait un hôpital consacré à Notre-Dame et dirigé par des religieuses de saint Augustin. Les pauvres malades, les pèlerins et les Chartriers étaient reçus et soignés dans cette maison dotée par les seigneurs du lieu. L'un de ces bienfaiteurs, sire Bauduin, y fonda en 4223 la

(4) Tailliar, *Becueil d'actes romans des XII & XIII^e siècles*.

(2) Statistique archéologique du département du Nord.

(3) *Ibid.*

chapelle Saint Jacques. L'hôpital de Comines, situé sur les bords de la Lys, est l'un des plus beaux de l'arrondissement de Lille. — Il y avait en outre à Comines, dès 1222, un hôtel du Saint-Esprit, en flamand *Gheesthuys*, maison de refuge pour les vieillards des deux sexes qui ne pouvaient plus gagner leur vie. (1)

La comtesse Marguerite dont le nom, comme celui de Jeanne, sa sœur, se rattache à un grand nombre d'institutions pieuses et charitables, fonda à Seclin en 1247, un hôpital encore florissant de nos jours. (2)

A Tourcoing, les vieillards faibles et infirmes, *povres feules, vieux et carriers*, trouvaient asile dans un hôpital qui reconnaissait pour fondatrice Mathilde de Guisnes, comtesse de Saint-Pol, laquelle s'endormit dans le Seigneur en l'an 1262. (3)

Forest, Frelinghien et Halluin étaient en possession d'établissements connus sous le nom de *Charité*, mentionnés pour un legs chacun dans le testament de la comtesse Marguerite. (4)



(1) *Annales religieuses de la ville de Comines*, par M. l'abbé Derveaux.

(2) *Cameracum Christianum*.

(3) *Histoire de Tourcoing*, par M. Roussel-Defontaine.

(4) *Recherches sur les anciens Hôpitaux du Nord de la France*, par Jules Le Glay.

CHAPITRE XIII.

Annales du XIII^e siècle. — Gossuin, évêque de Tournai; Walter de Marvis, son successeur. — Croisade des Albigeois; le vénérable Foulques Utenhove, chanoine de Lille; — l'évêque de Tournai, légat du Saint-Siège. — Secte des Bulgares ou Bougrins. — Translation des reliques de saint Eubert. — Gauthier de Croix, évêque de Tournai. — Miracle du Saint Sacrement à Douai. — Notre Dame de la Treille à Lille, Confrérie, Festivité nouvelle, Procession de Lille. — Subvention demandée au clergé, pour la Croisade. — Désordres à Lille à l'occasion de la prédication d'une croisade contre le roi d'Aragon; — Sentence du légat. Michel de Waringhien, évêque de Tournai. — Privilèges des Ordres mendiants.

Au début du XIII^e siècle, le siège épiscopal de Tournai était occupé par Gossuin, fils de Falstrat, seigneur de Willems. Pendant la guerre qui se termina dans les plaines de Bouvines, Gossuin excommunia Fernand, comte de Flandre, pour avoir incendié et saccagé Tournai, violé les choses saintes et fait périr douze des soixante otages pris dans cette ville; il jeta l'interdit sur les domaines soumis

à son autorité, et consacra de nouveau l'église Notre-Dame profanée par les soldats du comte. Après la bataille de Bouvines où Fernand fut fait prisonnier, Gossuin fut chargé d'aller apprendre à la comtesse cette triste nouvelle et de lui porter des consolations. Il fut aussi chargé d'excommunier Bouchard d'Avesnes qui avait épousé Marguerite de Flandre quoiqu'il fût dans les ordres. (1) A Gossuin, mort en 1218, succéda Walter de Marvis, l'une des gloires les plus pures du siège épiscopal de Tournai.

En ce temps où de graves périls menaçaient l'Église, où les hérétiques Albigeois renouvelaient dans le midi de la France les erreurs et les débordements des Manichéens, cherchant à renverser la société sur les ruines des croyances et des mœurs, vivait à Lille le vénérable Foulques Utenhove, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, né à Gand, de parents riches et considérés. Les rares talents de Foulques, ses brillantes qualités ne lui inspiraient aucune pensée ambitieuse, et son seul désir était de pouvoir servir Dieu en paix dans sa tranquille habitation jusqu'au dernier jour de sa vie.

Telles étaient les dispositions du pieux chanoine quand les violences qu'exerçaient les Albigeois et l'obstination avec laquelle ils méprisaient les censures de l'Église, forcèrent le pape Innocent III à armer contre eux les princes et les barons français. Jacques de Vitry, légat du Saint-Siège, prêcha cette croisade dans une partie du royaume. Il distingua à Lille le vénérable Foulques, mais ne put réussir à s'en faire un auxiliaire pour sa mission.

(1) Le Maître d'Anstaing, *Recherches sur l'église cathédrale de Tournai*.

Le refus obstiné du chanoine déplut au légat. Il crut voir dans cette affection excessive pour la vie contemplative une sorte de répugnance pour les travaux plus pénibles du ministère sacerdotal, et dans l'ardeur de son zèle il prononça ces paroles : « Je prie Dieu, qui sonde les cœurs, » qu'il vous rende inutile, non seulement à ces fonctions » que vous rejetez, mais encore à toute autre. »

Si la résistance du vénérable Fouques était coupable, elle fut bien expiée par l'épreuve à laquelle le Seigneur le soumit. Une maladie subite, violente, extraordinaire ; le frappa presque au même moment pour ne finir qu'avec la vie d'ailleurs très-édifiante et sainte du malade ; 1235. (1)

Après une guerre meurtrière à laquelle prit part un corps de croisés flamands conduits par Arnoul de Cysoing, les Albigeois, abandonnés par les comtes de Toulouse et affaiblis par les victoires de Simon de Montfort, furent entièrement réduits ; mais il fallait ramener au bercail ces populations égarées et aigries. Sur l'invitation de Grégoire IX, l'évêque de Tournai alla, comme subdélégué du Saint-Siège et ensuite comme légat, évangéliser ce malheureux pays. Doué d'un caractère ferme et inébranlable, rempli de l'esprit de foi et de charité, Walter de Marvis s'acquitta de sa mission de manière à réunir tous les suffrages et mériter la haute approbation du souverain Pontife. (2)

Les erreurs en même temps anarchiques et impies des

(1) *Les Vies des Saints*..... par l'abbé Destombes.

(2) Descamps, *Notice sur Walter de Marvis*.

Albigéois essayèrent de se propager dans nos contrées où elles attirèrent sur leurs fauteurs la terrible mais juste répression d'une législation rigoureuse : *Justissimè, gravissimè que sævitum est*. Dix hommes infestés de ce venin furent arrêtés, en 1224, à Douai, et après de vaines tentatives pour les ramener à la foi, le bras séculier les fit brûler en-dehors de la porte vers Lambres, par un dimanche du mois de mai. On donna un grand appareil au supplice, dit Buzelin, afin d'inspirer à la multitude une terreur salutaire. (1)

Le droit public de l'Europe était, au XIII^e siècle, sans pitié pour les hérétiques. Dans cette société du moyen-âge, les attaques contre la religion étaient en même temps des crimes contre l'État. Quiconque s'écartait de la foi chrétienne se mettait hors la loi et devait être poursuivi comme ennemi de l'ordre public. « Si l'on s'aperçoit, est-il dit dans le *Miroir de Souabe*, qu'il y a des hérétiques quelque part, il faut procéder contre eux devant le tribunal ecclésiastique et devant le tribunal séculier. — Les juges ecclésiastiques feront d'abord des enquêtes, et s'ils sont convaincus, le juge séculier les appréhendera et les jugera selon le droit. — Leur peine est d'être brûlés sur une claie. » (2) Les lois françaises n'étaient pas moins rigoureuses, et la peine du feu était également appliquée sans miséricorde.

Une autre secte de révolutionnaires religieux et politiques, connus en Allemagne sous le nom de *Bulgares*,

(1) *Annales*, p. 279.

(2) Rohrbacher, *Hist. universelle de l'Église catholique*, T. 18, p. 285.

stadinghes, et dans les Pays-Bas sous celui de *Bougres*, *bigres*, *bougrins*, s'étaient répandus dans les provinces septentrionales de la France et dans les Flandres, y prêchant leurs doctrines anti-sociales avec une hardiesse qui tenait du délire, et se livrant dans leurs conventicules secrets aux excès les plus révoltants. Les frères prêcheurs qui étaient déjà chargés de l'inquisition dans les provinces méridionales de la France, le furent également dans le Nord et dans la Flandre, avec ordre aux évêques de la province de Reims de les aider de leurs conseils. Nos évêques de Tournai et d'Arras sont cités parmi ceux qui firent des enquêtes sur la doctrine de ces hérétiques, mais sans intervenir dans le jugement et dans l'application de la peine, ce qui était du ressort exclusif de l'autorité civile. (1) Bien loin d'échauffer les poursuites légales, ces mêmes évêques cherchaient à les modérer et même à les empêcher. Sous ce rapport la conduite de frère Robert, inquisiteur en Flandre, contrastait avec la mansuétude de son ordre : tandis que ses confrères tenaient à soustraire les hérétiques aux châtimens portés par la loi civile, il provoquait contre eux la peine de mort. Renvoyé de l'ordre de Saint-Dominique en raison de cette dureté, il finit misérablement après avoir promené d'ordre en ordre sa triste existence. (2)

Dans le cours de ses visites diocésaines, Walter de Marvis eut souvent à procéder à la translation des reliques

(1) Descamps, *Notice sur Walter de Marvis*. — Archives de l'ancienne Chambre des Comptes à Lille, 1^{er} cart. d'Artois.

(2) Voir Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, T. 18, p. 287.

insignes de plusieurs bienheureux ; ce qu'il faisait toujours avec pompe et solennité. Ces translations ou reconnaissances de reliques ont dû être nombreuses dans un siècle où le peuple regardait comme un sujet de bénédiction la présence d'un corps saint dans une paroisse. On conservait avec une religieuse vénération le corps de saint Eubert , apôtre du Tournésis , dans l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, quand Walter de Marvis vint en faire la visite en 1229. Sur la demande du chapitre , il fit l'ouverture de la châsse qui le contenait ; il en reconnut l'intégrité et la fit constater par un acte authentique qu'il revêtit de son sceau conjointement avec les dignitaires de l'église. La châsse soigneusement fermée en présence de tout le peuple , fut ensuite solennellement exposée à la vénération des fidèles, (1)

Plus tard, en 1282, on voit aussi Pierre, archevêque de Reims et métropolitain de la province ecclésiastique , se rendre lui-même au monastère de Cysoing , pour reconnaître et vénérer les reliques de saint Évrard. Au milieu d'un immense concours de peuple , de religieux et de seigneurs du pays, il transféra la tête et les ossements du saint dans deux nouvelles châsses préparées pour cet effet. (2)

Walter de Marvis eut pour digne successeur, en 1254, Gauthier de Croix qui appartient à notre contrée par son extraction. Fils d'Eustache de Mandre et de Mathilde, dame de Croix, il était né dans cette seigneurie dont il garda le

(1) Descamps , *Notice sur Walter de Marvis.*

(2) Destombes , *Vies des Saints.*

nom. Li Muisis dit qu'il était savant autant que vertueux, vigilant et zélé; qu'il attira dans le chapitre plusieurs hommes lettrés, et entre autres ses quatre neveux; qu'il fit pour son église beaucoup de choses dignes d'éloges. (1) Gauthier de Croix érigea en 1258, la paroisse de Wasquehal au moyen des libéralités de Jean, seigneur du lieu, qui pourvut à la pension du curé. (2)

Le siège épiscopal d'Arras était alors occupé par Jacques de Dinant. Sous le gouvernement de ce prélat, un jour de l'année 1254, un prêtre donnant la communion au peuple dans l'Église de Saint-Amé, à Douai, durant le temps pascal, laissa tomber par accident une sainte hostie par terre. Se mettant aussitôt à genoux, il se disposait à la recueillir avec respect, quand l'hostie se levant d'elle-même en l'air, vint s'attacher au purificateur qu'il tenait en main. Étonné et tout hors de lui-même, le prêtre appelle aussitôt les chanoines de cette église collégiale. Ils arrivent et aperçoivent sur le purificateur le corps d'un tout petit enfant d'une ravissante beauté. Le peuple est aussitôt convoqué pour être témoin de ce prodige, et tous, en le contemplant sont remplis d'admiration. Ce miracle du Saint-Sacrement qui, tous les cent ans, fait à Douai l'objet d'une grande solennité, eut pour principal historien un témoin oculaire le vénérable Thomas de Cantimpré. (3)

(1) Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur l'église cathédrale de Tournai*.

(2) J. Le Groux, *Summa statutorum*, cap. XXXV.

(3) *Les Vies des Saints*.... par l'abbé Destombes, T. IV, p. 231.

En cette même année 1254 commençait à Lille la série des « glorieux miracles que le sire Dieu, en l'honneur de » sa très-sainte Mère a faits devant l'image qu'on appelle « Notre-Dame à la Treille, en l'église Saint-Pierre. » (1) Par la puissante intercession de la divine patronne de la ville, les aveugles voyaient, les sourds entendaient, les boiteux marchaient, les lépreux que le moyen-âge entourait d'une si touchante sollicitude, étaient guéris et purifiés. La piété des Lillois envers Notre-Dame de la Treille avait donné naissance, dès 1237, à une confrérie que le souverain Pontife Alexandre IV érigea canoniquement en 1254, et à laquelle s'agrégèrent la comtesse Marguerite, Guy de Dampierre, son fils, le clergé, les familles distinguées du pays et enfin le peuple qui s'y portait avec une ardeur extraordinaire.

Cette confrérie est désignée dans les titres anciens sous le doux nom de *Charité*, et cela n'étonne point : la charité fraternelle exercée aux principaux actes de la vie, aux jours d'épreuves, à la mort et surtout au-delà de la mort, n'était-elle pas le mobile primordial de ces associations chrétiennes ?

Le bruit des grâces fréquentes obtenues par Notre-Dame de la Treille, se répandait au loin et attirait à Lille de nombreux pèlerins qui se rendaient à la chapelle miraculeuse d'où les affligés s'en retournaient soulagés et délivrés de leurs maux. Témoins journaliers de ces merveilles et suivant l'esprit de l'Église qui à toutes les époques a

(1) Charte de la comtesse Marguerite et Guy de Dampierre, son fils, du mois de février 1269, (V. S.) imprimée dans *Roisin*, p. 281.

établi des fêtes particulières pour reconnaître des bienfaits signalés, les chanoines de Saint-Pierre instituèrent au dimanche après la Trinité la solennité qu'on nomma *la Festivité nouvelle de la Vierge*. Ils firent plus, ils ajoutèrent à la Festivité une magnifique procession se renouvelant pendant neuf jours consécutifs et à la fondation de laquelle la comtesse Marguerite et son fils Guy de Dampierre concoururent de tout leur pouvoir par une charte datée de février 1269 ou plutôt 1270 selon la supputation moderne. Là Notre-Dame de la Treille est, pour la première fois, proclamée Notre-Dame de Lille. (1)

Par des lettres du 14 octobre 1266, le pape Clément IV avait autorisé le cardinal Simon de Brion à demander au clergé une subvention pour la croisade. Cette dime s'étendait aux biens des chevaliers du Temple et de l'Hôpital. Le chapitre de Saint-Pierre de Lille, les monastères de Cysoing, de Loos, de Marquette, les prieurés de Fives, la maison du Temple à La Haye près de Lille, furent taxés à 40 livres tournois; le monastère de Phalempin à 7 livres, les prieurés de Wavrin et d'Englos à 100 sous, le prieuré d'Houplines à 40 sous. (2)

En 1282, à la nouvelle du massacre des Français à Palerme, massacre connu sous le nom de *Vépres siciliennes*, Don Pèdre, roi d'Aragon, fait une descente en Sicile où il est reçu par les habitants et proclamé roi de cette île. Mais le pape Martin IV, indigné de cette traîtresse usurpation et de ce qui l'avait amenée, frappe Don Pèdre

(1) *Roisin*, p. 281.

(2) Bulletin de la Société historique de Tournai, T. V, p. 56.

d'une excommunication qu'il renouvelle l'année suivante, le déclarant en même temps déchu de ses États. Le souverain Pontife fit ensuite offrir l'investiture du royaume d'Aragon à Charles de Valois, deuxième fils de Philippe le Hardi, qui, neveu de Don Pèdre par sa mère, semblait devoir être mieux reçu des seigneurs et du peuple. Cette offre fut acceptée et l'on vit à la fin du XIII^e siècle, le roi, le clergé et la noblesse de France, réunis en états généraux, en présence du peuple, reconnaître au pape, comme chef de l'Église catholique, le pouvoir d'excommunier et de déposer les rois et d'offrir leur couronne à un autre prince.

Pour l'exécution de la sentence, le pape fit publier une croisade contre le roi d'Aragon; elle fut prêchée dans notre contrée, mais à Lille une émeute, dont nous avons en vain cherché le mobile, s'éleva à cette occasion, les prédicateurs furent maltraités, l'église et le cimetière de Saint-Étienne profanés. (1) Ces graves désordres dont le magistrat de Lille semble s'être rendu complice au moins par son inaction, sont révélés dans le document suivant :

Nous, Jean, par la miséricorde divine, prêtre, cardinal du titre de sainte Cécile, légat du siège apostolique, ayant appris que quelques fils d'iniquité de la ville de Lille au diocèse de Tournai, ont, à la honte du crucifix, au détriment de la foi catholique, au mépris du siège apostolique

(1) De l'avenue qui avint en l'atre et ou moustier Saint-Estievène à Lille d'endroit les presceurs qui preschoient de la crois d'Arragone qui destourbé furent par aucuns de la ville de Lille.

et de nous , commis des excès graves et énormes contre ceux qui prêchent la croisade , sachant en outre que les rewarts et échevins de ladite ville , tant ceux qui présidaient alors au gouvernement de ladite ville que ceux qui leur ont succédé, ainsi que la communauté de ladite ville, sont considérés comme coupables du même attentat , attendu qu'ils n'ont pas pris soin de prévenir un tel crime ou d'en punir duement les auteurs après son accomplissement , nous nous sommes rendu en personne vers ladite ville , et nous avons fait faire une enquête pour notre instruction et la pleine connaissance des choses. Nous avons ensuite fait citer les rewarts, les échevins, la communauté et les malfaiteurs , afin qu'ils se présentassent devant nous et que nous puissions les recevoir selon leur mérite et faire ce que la justice nous conseillera. Enfin des échevins , des bourgeois , accompagnés du clerc de la ville , procureur du magistrat et de la communauté , se trouvant en notre présence et nous suppliant de ne pas suivre la rigueur de justice , mais la miséricorde , se sont soumis de leur plein gré à notre volonté , ordonnance, arbitrage et jugement. En conséquence , après avoir reçu leur soumission et avoir eu soigneuse délibération sur cette affaire , ne voulant pas exercer la justice dans sa rigueur envers lesdits rewarts , échevins et communauté, mais voulant user de douceur, nous les condamnons par sentence au paiement de quatre mille livres qui seront converties selon notre volonté au soutien du commerce des États d'Aragon et de Valence ; les acquittant de toute autre peine temporelle et défendant expressément que personne ne tente de les inquiéter ou de les molester à

l'occasion de ce fait. 10 des calendes de mars 1385. (1)

Michel de Waringhien, originaire de Lille, chanoine et écolâtre de Tournai, venait d'être élu évêque de cette ville, en 1283. On le représente comme un prélat fort savant, adonné aux bonnes œuvres, humble et modeste, mais poussant jusqu'à la hardiesse la défense des droits de son église. (2)

Sous le gouvernement de ce prélat une véritable persécution sévit en Flandre et en France contre les Dominicains et les Franciscains. Ces deux ordres répandaient un si grand éclat de sainteté et de doctrine que les papes épuisaient, pour ainsi dire, en leur faveur toutes les grâces et tous les trésors de l'Église; mais une certaine partie du clergé, ne voyant que des émules dangereux ou incommodes dans ces auxiliaires que la Providence lui envoyait, s'élevait contre les prérogatives octroyées par le Saint-Siège à ces religieux et en vertu desquelles ils prétendaient pouvoir entendre les confessions des fidèles, les absoudre validement et leur administrer les sacrements sans le consentement des pasteurs. Meyer signale en 1285 des conflits regrettables qui donnèrent lieu à des écrits où la charité chrétienne ne fut pas respectée.

Nos évêques aussi craignaient que ces grands privilèges, qui marquaient tant de confiance et d'estime pour les religieux mendiants, ne portassent atteinte à leur autorité ou ne dégénéraient en abus, s'il arrivait jamais que les

(1) *Roisin*, édition Brun-Lavainne, p. 309.

(2) Le Maître d'Anstaing, *Recherches sur sur l'église cathédrale de Tournai*.

successeurs des saints personnages à qui on les avait accordés ne fussent que les héritiers de leur nom et de leur habit, non de leurs vertus et de leur sagesse. Dans la province de Reims, les prélats crurent devoir obvier aux inconvénients et ce fut en 1287 l'occasion d'un concile provincial où se rendirent sept des suffragants de l'archevêque et parmi eux l'évêque de Tournai. Leur plainte fut portée en cour de Rome, mais le pape Nicolas IV accorda, l'année suivante, aux religieux mendiants la confirmation des privilèges que le concile leur disputait, et d'autres encore. Il les déclara exempts, pour le spirituel et le temporel, de toute autre juridiction que celle du Saint-Siège. (1)

A Douai, le chapitre de Saint-Pierre et les prêtres qui dépendaient de son patronat, animés dès l'abord de dispositions peu favorables pour les religieux réguliers, leur avaient contesté à plusieurs reprises l'exercice des privilèges qu'ils avaient reçus des souverains pontifes. Ils crurent devoir revenir en 1287 et plus tard encore sur quelques-unes des concessions qu'ils avaient dû faire; mais enfin la paix, rétablie de nouveau par un concordat signé le 12 août 1338, se maintint depuis sans interruption, et nos populations n'eurent plus sous les yeux le triste spectacle de la discorde entre ceux que le Père de famille avait appelés à défricher le même champ. (2)



(1) *Histoire de l'Église gallicane*, par les Pères Longueval, Fontenay, etc.

(2) Dancoisnes, *Mémoire sur les établissements religieux de Douai*.

CHAPITRE XIV.

Le droit d'asile : — profanation de l'église de Saint-Pierre de Lille ; — condamnation du seigneur de Cysoing, du bailli de Lille et de leurs complices ; — le Chevalier rouge à la procession de Lille. — Violation du droit d'asile aux XIV^e et XV^e siècles : — amende honorable de six sergents du roi à Douai ; — excommunication du bailli de Lille, violateur du droit d'asile en l'église de Saint-Étienne. — Restriction du droit d'asile commandée par le soin de la sécurité publique, à Douai. — Privilège des échevins de Douai. — Rétablissement de réfugiés enlevés du couvent de l'Abbiette et du cimetière de Saint-Étienne à Lille. — Dernière phase du droit d'asile.

Le droit d'asile sagement exercé fut d'abord, dans les mains des évêques et du clergé, une égide puissante qu'ils plaçaient entre l'opprimé et l'oppresser ; un moyen pour leur charité d'intercéder en faveur des coupables quand la faute pouvait être excusable ou que la peine excédait le

crime. Dans les temps malheureux où les vengeances privées étaient un droit pour ainsi dire reconnu, ce fut aussi un moyen de ménager des réconciliations et de rappeler aux familles offensées que Dieu lui-même daigne pardonner à ceux qui l'outragent. Ce droit, texte de tant de déclamations, n'était autre chose qu'une sorte d'appel à l'Église. Le condamné quand il avait mis le pied dans une enceinte sacrée, n'était point, comme on l'a souvent répété, affranchi par cela même de toute pénalité; jugé par l'autorité spirituelle, il n'échappait à la vindicte des tribunaux séculiers qu'en subissant la peine qui lui était infligée en vertu de la législation canonique. Il n'était jamais condamné à mort, il est vrai, mais à une époque où la peine capitale était prodiguée, le clergé était-il si blamable d'opposer à une excessive rigueur un excès de charité? L'Église ne combattait pas le droit, mais la cruauté; elle pardonnait comme son divin Maître, mais en exigeant satisfaction pour le passé, amendement pour l'avenir. Si elle sauvait quelques coupables, ou plutôt si elle commuait leur peine, elle épargnait à l'humanité bien des injustices sanglantes.

Mais ce droit d'asile, qui devait assurer l'inviolabilité de la maison du Seigneur, fut, en l'année 1276, cruellement méconnu en l'église Saint-Pierre de Lille.

Un malheureux clerc, nommé Adam Blawet, poursuivi par la vengeance du seigneur de Cysoing et de ses adhérents, s'était réfugié dans le chapitre où il espérait trouver un asile inviolable; mais bientôt des groupes de gens armés ayant à leur tête Michel de le Deule, bailli de Lille, viennent assiéger la maison en poussant des cris de fureur

et en faisant un effroyable tumulte. Les chanoines, précédés de leur vénérable prévôt, s'élancent devant la foule qui, ayant renversé les portes, remplissaient déjà le cimetière. Ils essayent, mais en vain, de défendre l'entrée de la chapelle et de sauver le réfugié en opposant à la violence l'immunité de leur église. Clercs et chanoines sont indignement outragés, blessés, foulés aux pieds, et le malheureux Adam, frappé de mille coups, tout sanglant, un œil crevé, est trainé d'abord autour du cloître et ensuite par les rues de la ville jusqu'au gibet où s'achève enfin son horrible agonie.

Le chapitre indigné demanda justice de cet attentat à la comtesse Marguerite. Après une enquête scrupuleuse, une sentence intervint par laquelle il fut dit et ordonné que Michel de le Deûle ne serait plus jamais bailli de Lille; que lui et ses complices, *échevelés* et pieds nus, rapporteraient le corps d'Adam Blawet au lieu où il avait été pris; que Hellin, seigneur de Cysoing, Jean, son frère, seigneur de Templemars, et Arnould, son fils, Plateau, Roger Le Mercier, prévôt de Cysoing, Heddebaut de Cysoing, Guillaume de Faches et Adam de Bury se trouveraient à l'église, tête nue, en cotte, sans ceinture et la corde au cou lorsque Michel et ses complices rapporteraient le corps d'Adam; que Michel de le Deûle, Jean de Cysoing et Amori de le Douve iraient en cour de Rome implorer l'absolution de leur crime et en rapporteraient des lettres de pardon; que les autres coupables demanderaient la même absolution au légat de France; que de plus Hellin de Cysoing payerait à l'église de Saint-Pierre vingt livres de rente annuelle destinées à la fondation d'une chapelle

perpétuelle pour l'âme du défunt, et que Jean de Cysoing donnerait à ladite église cent livres une fois payées. (1)

Cette sentence, scellée des sceaux de la comtesse et de l'évêque de Tournai, est du mois d'août 1276. Mais le chapitre fit en outre parvenir ses plaintes au légat du Saint-Siège en France, Simon de Brion, cardinal de Sainte-Cécile, depuis pape sous le nom de Martin IV, et qui à cette époque tenait un concile à Bourges. Les pères qui y siégeaient, indignés de la conduite du seigneur de Cysoing et de ses complices, promulguèrent en septembre de la même année, le douzième canon de ce concile, fulminant l'anathème contre les violateurs des immunités ecclésiastiques et décrétant la perte des fiefs et bénéfices qu'ils tiendraient des églises ainsi profanées par eux. (2) En vertu de ce canon, Hellin, seigneur de Cysoing, et ses complices Michel de le Deûle, bailli de Lille, Bauduin, seigneur de Comines, Gilles de Mastaing, le chevalier Bauduin Le Borgne et son fils Jean d'Espaing, furent déclarés excommuniés, et le fief que Michel de le Deûle tenait du chapitre lui fut enlevé.

Pendant les coupables ne tardèrent pas à demander à l'autorité spirituelle pardon de la profanation qu'ils avaient commise. Bauduin, seigneur de Comines, Gilles de Mastaing, Bauduin Le Borgne et son fils venant à résipis-

(1) Tailliar, *Notice sur la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*; T III du Bulletin de la Commission historique du Nord. — Élie Brun : *Profanation de l'église Saint-Pierre*; dans les Archives historiques et littéraires du Nord de la France, 2^{me} série, T. 11, p. 290.

(2) Harduini, *Acta conciliorum*, T. VII, c. 747.

cence par leur soumission du 8 novembre 1276, acceptèrent l'arbitrage qui devait déterminer la satisfaction qu'ils auraient à donner. En cas de non exécution, les transgresseurs s'engageaient à reconnaître à l'évêque de Tournai et à l'archevêque de Reims le droit de les y contraindre, sur la demande du chapitre de Lille, et encouraient en outre une amende de 500 livres. Hellin de Cysoing et Michel de le Deule suivirent bientôt cet exemple et se réconcilièrent avec l'Église.

Lorsque la pénalité que chacun des coupables devait subir fut déterminée, les chanoines en informèrent le légat, qui leur répondit, le 8 décembre, par une lettre dont voici la traduction :

« Simon, par la miséricorde de Dieu, prêtre-cardinal
» du titre de Sainte-Cécile, légat du siège apostolique,
» aux discrets prévôt et chapitre de l'église Saint-Pierre
» de Lille, au diocèse de Tournai, salut en notre Seigneur.
» Le bruit horrible qui nous a appris, de même qu'au
» concile que nous tenions dernièrement à Bourges, l'ar-
» restation de certain clerc nommé Adam Blawet, faite
» en votre église, son enlèvement violent, sa mort cruelle
» et atroce a rempli notre âme de trouble et d'amertume.
» Les auteurs d'un crime si énorme se sont soumis, il est
» vrai, au bon plaisir et aux ordonnances du vénérable
» père en Jésus-Christ, l'évêque de Tournai et au nôtre ;
» le même évêque ainsi que vous leur avez imposé cer-
» taines peines et pénitences, et avez jugé à propos de
» faire des ordonnances à cet égard. Toutefois, nous vous
» requérons tous et nous vous exhortons, par l'autorité
» qui nous est confiée, et même nous vous enjoignons

» strictement, vu l'énormité du crime commis, dont la
» grièveté augmente à raison du lieu et des personnes, et
» attendu que cet attentat n'est pas seulement dirigé
» contre votre église et celle de Tournai, mais en-
» core contre l'honneur de l'Église universelle et de
» tout l'ordre ecclésiastique, et qu'ainsi il exige, outre
» les peines déjà infligées, d'autres peines plus graves
» encore, nous vous enjoignons de veiller avec soin et
» de tenir la main à l'accomplissement des peines, péni-
» tences et ordres imposés aux coupables. En cela vous
» vous montrerez les zélateurs de l'honneur de l'Église,
» que votre caractère vous oblige de maintenir, de sorte
» qu'on ne puisse vous soupçonner d'avoir participé à
» quelque collusion, fraude ou malice commise en cette
» matière. Donné à Paris, le 6 des ides de décembre,
» la première année du pontificat de notre seigneur le
» pape Jean XXI. »

Par suite de cet ordre on obligea à toujours le seigneur de Cysoing à venir tous les ans à cheval, vêtu d'écarlate et une blanche verge à la main, garder par lui même, ou par son fils aîné, ou par un chevalier de son lignage, la procession de Lille que la comtesse Marguerite venait d'instituer. (1) Il paraît que plus tard, on se contenta, pour conserver le souvenir de cette réparation, d'exiger des seigneurs de Cysoing un mannequin qui figurait à la pro-

(1) Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. — Don Wartel, *Observations sur l'histoire de Lille. — Histoire du droit d'asile religieux en Belgique* par J. J. E. Proost, chap. V; dans le *Messenger des sciences historiques*, année 1868.

cession sous le nom de *Chevalier Rouge*. « Laquelle ré-
» paration, qui eut lieu pour la dernière fois en 1578, dit
» un journal manuscrit de la ville et châtellenie de Lille,
» a été depuis assoupie par Messieurs du chapitre, à la
» requête et grande prière du sénéchal de Hainaut. » (1)

L'autorité ecclésiastique savait au besoin se plier aux exigences d'une juste répression, et quand les circonstances du crime révélaient une trop grande perversité, elle déclarait le coupable indigne de l'immunité locale et laissait au juge séculier le pouvoir de sévir. Mais elle exigeait le respect de ses franchises et eut toujours à cœur de réprimer les violations du droit d'asile devenues très fréquentes dès le XIII^e siècle. S'armant de l'interdit et de l'excommunication, elle astreignait les coupables à faire amende honorable et à promettre de respecter désormais l'immunité des églises, des cimetières et autres places franches.

Le dimanche 19 décembre 1316, en présence d'une foule considérable, six sergents du roi de France faisaient amende honorable aux chanoines de Saint-Amé pour avoir arraché violemment de leur cloître deux criminels qui s'y étaient réfugiés comme dans un asile inviolable. Vêtus de leurs tuniques, sans manteaux, le chaperon abaissé sur les yeux en signe d'humilité et de repentir, les violateurs du droit d'asile, tombant à genoux devant les délégués du

(1) *Mémoires originaux pour servir à l'histoire de la ville et châtellenie de Lille*, M S. de la bibliothèque de Roubaix. — La seigneurie de Cysoing était passée depuis plusieurs siècles dans la famille de Werchin qui possédait l'office héréditaire de sénéchal de Hainaut.

chapitre, prononçaient par la bouche d'un professeur ès lois la formule par laquelle ils demandaient pardon de leur crime et offraient réparation. Cette cérémonie achevée, les sergents se dirigèrent vers le cloître, portant sur les bras deux figures qui représentaient les hommes enlevés par force de l'église et les déposaient à la place d'où ils les avaient arrachés en violation de l'immunité ecclésiastique (1).

En 1367, le bailli de Lille avait fait enlever violemment de l'église et du cimetière de Saint-Étienne deux coupables qui, après avoir mutilé et navré un homme par trahison, s'y étaient réfugiés comme en lieu d'asile. L'official de Tournai, saisi du fait, déclara que les meurtriers ne devaient point jouir de l'immunité de l'Église; mais lança une sentence d'excommunication contre le bailli et ses complices qui, sans attendre l'autorisation de l'ordinaire et la condamnation des coupables, les avaient arrachés de leur asile avec violence et effusion de sang et ainsi pollué l'Église et le cimetière. L'évêque de Tournai manda au doyen de chrétienté de Lille que, si le bailli et ses complices se présentaient humblement devant lui, requérant absolution de la sentence d'excommunication et se soumettant à l'amende qui serait ultérieurement fixée par l'official, il eût à les absoudre selon les formes canoniques et après serment par eux donné qu'ils ne commettraient plus de tels forfaits, à les recevoir aux sacrements de l'Église et à la communion des chrétiens; que cela fait, il

(1) *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, T. 1, 1861, p. 183 et suiv.

eût soin de réconcilier l'église et le cimetière par l'eau grégorienne, les litanies et autres oraisons. (1)

Lorsque l'action d'une justice régulière se fut peu à peu substituée à la vengeance individuelle, le droit d'asile, qui parfois donnait lieu à des abus scandaleux et intolérables, dut subir certaines restrictions commandées par le soin de la sécurité publique. L'évêque de Tournai, dans un synode tenu en 1366, les papes Martin V, en 1418, et Pie II, en 1459, tout en maintenant l'excommunication contre les violateurs du droit d'asile, déclarèrent indignes du privilège de l'immunité locale certaines catégories de malfaiteurs dont l'autorité civile pouvait se saisir, sans causer toutefois ni effusion de sang, ni blessure.

En 1461, quatre malfaiteurs se livraient dans la ville de Douai aux plus grands excès, dévalisant les gens après les avoir maltraités, fréquentant les mauvaises maisons et exploitant les femmes qui s'y trouvaient, attaquant sans motifs les bourgeois qui allaient dans les tavernes, assaillant, battant et injuriant les particuliers compris dans l'alliance de paix. L'église des frères Mineurs et les autres églises de la ville leur servaient de refuges et ces asiles, ils les profanaient encore par les violences qu'ils y commettaient. Douai subissait les angoisses d'une véritable terreur, lorsque Philippe le Bon ordonna d'arrêter les coupables et d'ouvrir une enquête sur leurs excès. (2)

Les échevins de Douai prétendaient avoir contre les

(1) *Roisin*, édition Brun-Lavainne, 418, 419. — Buzelin, *Annales Gallo-Flandr.* 351.

(2) Proost, *Hist. du droit d'asile religieux en Belgique*, chap. IV.

criminels, accusés de guet-à-pens et d'assassinat, un privilège que l'évêque d'Arras leur contesta vainement en 1472 : ils pouvaient faire garder les églises, cimetières et autres lieux d'asile, pour que ces malfaiteurs ne pussent en sortir. Deux habitants aidés d'un homme de guerre, après avoir guetté Simon Le Maire, l'avaient mortellement blessé et s'étaient mis ensuite sous la protection de l'autorité ecclésiastique en l'église de Notre-Dame. Par ordre des échevins, un blocus fut organisé autour de ce temple, de manière à surveiller les coupables ; mais l'évêque d'Arras, qui sans doute voyait dans ce moyen détourné une sorte de violation du droit d'asile, ordonna aussitôt, sous peine d'excommunication, de cesser toute poursuite et cita le magistrat de Douai à son tribunal. Les échevins furent cependant maintenus dans la jouissance de leur privilège par sentence du lieutenant du bailli d'Amiens, le 26 mai 1472. (1)

Au synode tenu à Cambrai sous l'épiscopat de Robert de Croy, en 1550, les prélats prirent des mesures contre ces moyens indirects par lesquels les officiers de justice cherchaient à s'emparer des criminels réfugiés en asile. Les prêtres devaient engager ceux qui se permettraient d'entourer les églises et les cimetières à se retirer et à se désister de toute entreprise contre l'immunité locale. Le violateur encourait l'excommunication et l'interdit *ipso facto*.

Précédemment, le 28 novembre 1510, la Gouvernance

(1) Proost, *Hist. du droit d'asile religieux en Belgique*, chap. IV.

de Lille avait rendu un jugement qui donnait gain de cause aux religieuses dominicaines de l'Abbiette contre le prévôt de cette ville. Celui-ci avait saisi dans l'enclos du couvent Josset de Beauvoir et ainsi violé sans excuse le droit d'asile. En effet le crime imputé à Josset n'était pas de ceux qui rendaient leurs auteurs indignes de la protection de l'Église : il était coupable, disait la sentence de « plusieurs rudesses et de grandes insolences. » Le prévôt avait été condamné à le rétablir à la place où il l'avait arrêté, et défense lui avait été faite d'inquiéter les religieuses en leurs droits, possessions, franchises, libertés et exemptions. Le Conseil de Flandre avait confirmé cette sentence sur appel, le 31 janvier 1514. (1)

Un fait de même nature se reproduisait à Saint-Étienne, en 1551. Le prévôt et le magistrat de Lille ayant fait enlever deux voleurs du cimetière de cette église, l'évêque de Tournai demanda leur rétablissement au lieu d'asile ; mais comme on lui refusait cette réparation sous prétexte que les deux larrons avaient porté leur larcin sur la terre bénite, il fit parvenir ses plaintes à l'empereur lui-même. Charles-Quint admit les doléances du prélat et ordonna aux prévôt, maieur et échevins de Lille de remettre les accusés en l'église Saint-Étienne ; s'ils refusaient d'obtempérer à cet ordre, toute procédure dirigée contre les dits accusés devait rester en état et surséance, et le magistrat était en outre tenu de comparaître devant le Conseil de Flandre pour exposer le mobile de sa manière d'agir. (2)

(1) Proost, *Hist. du droit d'asile religieux en Belgique*, chap. VI.

(2) *Ibid.*

Mais déjà le droit d'asile était entré dans sa dernière phase : les juges séculiers soulevaient de jour en jour avec plus de hardiesse la question de la prépondérance des tribunaux civils sur les cours ecclésiastiques, et réclamaient le droit de décider si les accusés étaient ou non dignes de la protection de l'Église. Ces tendances préparaient la voie à de violents conflits au milieu desquels le droit d'asile ne se maintint que péniblement en Belgique. En France une ordonnance de François 1^{er} l'avait aboli en 1539.



CHAPITRE XV.

XIV et XV siècles. — Abolition de l'ordre des Templiers. — La peste noire et les Flagellants. — Le grand schisme d'Occident ; les communes de Flandre restent fidèles au pontife de Rome ; division dans l'église de Tournai. — Le bienheureux Pierre de Luxembourg. — Les chevaliers flamands prennent part aux dernières croisades contre les infidèles ; siège de Carthage et bataille de Nicopolis ; ils vont sans succès au secours du roi de Chypre contre les Sarrasins. — Institution de l'ordre de la Toison-d'Or ; projet de croisade, repas du Faisan.

Les commencements du XIV^e siècle sont marqués par le procès des Templiers et l'abolition de leur ordre. Cette abolition fut équitable sans nul doute, dit M. Laurentie : « Les Templiers s'étaient corrompus par les richesses, et l'histoire ne saurait méconnaître qu'au travers de ces mystères abominables, de ces accusations extrêmes d'hérésie furieuse et d'impiété satanique, il y eut une triste réalité de vices et de débauches. Mais elle ne saurait non plus absoudre les coups de justice inhumaine qu'on ajouta

aux flétrisures. C'était la distinction qu'aurait dû faire la philosophie moderne au lieu de se complaire dans l'apologie absolue des Templiers.... Elle n'a pas vu que si les Templiers eussent été purs de crimes avérés et publics, il n'eut été donné à aucune puissance de les frapper par de tels supplices, eux dont la plupart tenaient par le sang à toute la chevalerie de l'Europe, dont quelques uns tenaient à l'Église par le sacerdoce. Le peuple vit les échafauds avec épouvante, non point avec irritation. Il voyait des expiations terribles mais qui lui semblaient justifiées. A peine tant de victimes trouvèrent-elles un peu de compassion. Partout, même où l'indifférence publique les excusait, on croyait à leurs désordres et à leurs crimes; et sans cette pensée générale la destruction de l'ordre par le fer, par le feu, par toutes les violences, serait un affreux problème dans l'histoire. Au reste Philippe-le-Bel apporta dans l'affaire des Templiers une ténacité froide; cette opiniâtreté sans colère donna lieu à des soupçons d'avarice, et ces soupçons ont survécu dans l'histoire. (1)

Mais, dit M. l'abbé Dancoisne dans son *mémoire sur les établissements religieux de Douai*, même en regardant comme démontrée la corruption générale des Templiers, on ne serait pas obligé d'en conclure la culpabilité des frères qui habitaient dans nos murs. Leur éloignement du centre de l'ordre et leur pauvreté les plaçait dans des conditions plus favorables à la moralité et à la vie religieuse. D'après un document dont l'authenticité lui inspire d'ailleurs

(1) Histoire de France, V. édit. T. 11.

quelques doutes, les frères de la milice du Temple de Douai, retenus en prison depuis deux années entières, furent amenés le 20 octobre 1309 devant un tribunal présidé par l'évêque d'Arras, Gérard, qui, dans les paroles qu'il adressa aux accusés, insista en particulier sur l'obligation de dire la vérité. Ils étaient cinq de la maison Notre-Dame quatre de la maison de Saint-Samson, plus un frère de Bruges qui au moment de son arrestation était de passage à Douai. Le lendemain, le tribunal fit venir frère Hugues de Colligny, maître de la maison de Saint-Samson, lequel, interrogé sur les articles relatifs au reniement du Christ, nia tout leur contenu. Au dire de Plouvain dans ses *souvenirs*, l'inquisiteur, le P. Wauthier, secondé par les intentions bienveillantes de l'évêque, parvint à faire mettre en liberté les prisonniers qui furent ainsi à l'abri des tortures et des buchés réservés et un grand nombre de leurs confrères. (1) Tels sont les seuls détails qui nous aient été transmis sur le procès des Templiers de Douai ; on en sait moins encore sur le sort des frères de Lille ou de La Haye. La bulle qui supprima l'ordre des Templiers, en 1312, attribua ses biens aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; ceux-ci restèrent dignes de l'Église.

Pendant de longues années on n'aperçoit plus dans l'histoire de notre pays que des guerres et des ruines, des discordes civiles, des sanglantes divisions. A ce fléau vint se joindre en 1348, la peste noire qui enleva dans plusieurs contrées de l'Europe les deux tiers des populations. Les

(1) Mémoires de la société d'Agriculture, de Sciences & d'Arts étant à Douai, 2^e série, T. IX.

expiations sont une loi pour les nations comme pour les individus. En Flandre, dit M. Kervyn de Lettenhove, la peste éclata d'abord au port de l'Écluse ; de là elle se répandit dans tout le pays, notamment à Tournai. Les magistrats de cette ville firent aussitôt publier une proclamation par laquelle ils conjuraient tous les bourgeois de mettre un terme aux désordres qui appelaient le courroux du Ciel. Ils défendirent en même temps aux marchands d'ouvrir leurs boutiques le dimanche et ordonnèrent que dorénavant on n'attestât plus par serment le nom de Dieu ni celui des saints. L'abbé de Saint-Martin de Tournai, Gilles Li Muisis, évalue à 25 mille le nombre de ceux qui périrent dans la seule cité de Tournai, et il n'est point douteux que les mêmes ravages n'aient attristé toutes les autres villes de Flandre.

Une terreur profonde s'était répandue dans le peuple, toutes les églises étaient remplies de familles désolées qui venaient y porter leurs prières. On avait renoncé aux fêtes, aux danses et aux chansons ; les maisons qui avaient été jusque-là l'asile des rixes et des désordres s'étaient fermées, et il n'y avait personne qui n'eût juré de pardonner à ses ennemis toutes leurs injures. Ce fut au milieu de cette exaltation religieuse que se forma la secte bizarre des Flagellants. Elle avait pris naissance en Hongrie, de là elle s'était propagée dans l'Allemagne. Mais c'était surtout en Flandre et dans les contrées voisines que ces confréries avaient atteint la plus merveilleuse extension. Souvent elles parcouraient les campagnes marchant même la nuit à la clarté des flambeaux. Leurs chefs portaient le crucifix et tous ceux qui les suivaient entonnaient des litanies et des hymnes en l'honneur de la Vierge Marie.

On les voyait aussi parfois traverser les villes pour aller exécuter quelque vœu de pèlerinage. Ce fut le 15 août 1349, d'après le témoignage de l'abbé Li Muisis, que les Flagellants de Bruges entrèrent à Tournai. Ils se rendirent aussitôt sur l'une des places de la ville et là, saisissant leurs fouets armés d'aiguilles d'acier, ils accomplirent publiquement ce qu'ils nommaient eux-mêmes leur pénitence. Rangés en cercle autour de quelques moines appartenant aux ordres mendiants, ils se précipitaient le visage contre terre, les bras étendus en croix, et se relevaient trois fois pour se flageller. Aux Flagellants de Bruges succédèrent bientôt ceux de Gand, de l'Écluse, de Damme, de Nieuport, d'Eecloo, de Cassel, de Deynze, de Dixmude, d'Audenarde, de Lille, de Maubeuge et de Bailleul, qui venaient successivement prier dans l'Église Notre-Dame de Tournai.

Tant que la peste exerça ses ravages, les Flagellants conservèrent l'austérité de leur vie, les rigueurs de leur pénitence et la ferveur d'une imagination si vivement émue qu'elle brisait le joug de l'obéissance et de l'orthodoxie ; cependant à mesure que l'épidémie s'éteignit, leur zèle devint moins sincère et les désordres du vieux monde reparurent au milieu et parfois même sous le voile des pieuses cérémonies qui devaient en être l'expiation. (1) Le pouvoir civil se joignit à l'autorité ecclésiastique pour extirper cette frénésie religieuse.

En 1378, éclatait ce malheureux schisme qui désola

l'Église durant un demi siècle et qui, en déconsidérant la papauté, amena le protestantisme, donna naissance aux doctrines dites gallicanes, au jansénisme et par suite à la grande révolution commencée au siècle dernier : déplorables suites du despotisme de Philippe le Bel, de la fausse position des papes d'Avignon et de la prédominance excessive de l'élément français dans le collège des cardinaux. (1) La chrétienté se trouva divisée entre deux obédiences. Les communes de Flandre avaient longtemps gémi sur l'exil des papes à Avignon ; elles se prononcèrent unanimement en faveur d'Urbain VI, contre le cardinal de Genève, ancien évêque de Térouane et de Cambrai, élevé par l'influence française au pontificat, dans une assemblée tenue à Agnani, et qui prit le nom de Clément VII. Le comte Louis de Male se sépara de la France dans cette question qui constituait d'ailleurs un schisme plus matériel que moral, car, dans l'un comme dans l'autre parti, chacun croyait rester fidèle au légitime successeur de saint Pierre ; il n'y avait d'incertitude que sur la personne même de ce successeur.

Comme il y avait deux papes dans l'Église, il y eut aussi deux évêques à Tournai. Pierre d'Auxi, docteur en droit, chanoine de la cathédrale de Tournai, venait d'être élu par le chapitre et Clément VII avait confirmé l'élection de ce prélat, bourguignon d'origine. De leur côté les Flamands élurent, de l'assentiment d'Urbain VI, le doyen du même chapitre, Jean Van West, qui officia à Bruges et à Gand et perçut les revenus de l'évêché de Flandre.

(1) Chantrel, *Histoire populaire des Papes.*

Du reste, le grand schisme de l'Occident n'interrompit point la vie de l'Église, et malgré cette crise douloureuse il y eut des saints dans les deux obédiences : sainte Catherine de Sienne et sainte Catherine de Suède reconnaissaient Urbain VI, tandis que Sainte Colette, saint Vincent Ferrier et aussi le bienheureux Pierre de Luxembourg, que plus d'un titre rattache à notre contrée, étaient avec les papes d'Avignon.

Pierre de Luxembourg, né le 29 juillet 1369, était fils de Gui, châtelain de Lille, seigneur d'Armentières, et de Mathilde, comtesse de Saint-Pol. Outre trois sœurs qui s'allièrent à de puissants seigneurs, il avait trois frères : Wallerand qui devint comte de Ligny et de Saint-Pol et succéda à son père comme châtelain de Lille ; André qui fut évêque de Cambrai de 1390 à 1396, et enfin Jean dont le petit-fils, Jacques de Luxembourg, épousa Isabeau de Roubaix, unique héritière de la maison de Roubaix et fondatrice de l'hôpital Sainte-Élisabeth en cette ville. Pourvu d'une prébende dans la cathédrale de Cambrai le 21 février 1381-1382, Pierre y fut en outre nommé archidiacre de Bruxelles le 19 novembre suivant. Il n'avait alors qu'environ treize ans. En 1384, on le fit évêque de Metz et quelque temps après cardinal du titre de Saint-Georges. Mais bientôt sa santé, altérée par une fièvre opiniâtre, le força à se retirer à Villeneuve, non loin d'Avignon, où il se prépara à remettre sa belle âme à Dieu. Sa mort, arrivée le 2 juillet 1387, fut signalée par des miracles qui déterminèrent Clément VII à le béatifier ; mais les déplorables divisions du grand schisme apportèrent de longs retards dans cette cause et ce ne fut qu'en 1527 que le décret

de béatification fut porté par le vrai pape Clément VII. (1)

A la mort de Pierre d'Auxi, en 1388, un prince français, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, gouvernait la Flandre; son influence fit placer sur le siège de Tournai son conseiller Louis de La Trémouille dont l'élection fut sanctionnée par Clément VII; mais il y eut contre le nouveau titulaire une répulsion bien prononcée et malgré les efforts et les rigueurs du duc le pays resta fidèle au pontife de Rome, et ne cacha point ses gémissements tant que dura l'asservissement de la papauté.

Dans ces temps de schisme et de troubles civils, le relâchement des mœurs fit de grands et déplorables progrès chez nous aussi bien que dans le reste de l'Europe. Au milieu de la corruption universelle, attestée par tous les écrivains, est-il étonnant que l'incontinence et le scandale aient pénétré dans le sanctuaire et jusque dans les cloîtres? Plusieurs membres de notre clergé cessèrent de répondre à la sainteté de leur vocation, et dans nos maisons religieuses, les supérieurs durent opérer vers cette époque des réformes urgentes. (2)

(1) La mémoire du bienheureux Pierre de Luxembourg était et est restée chère aux habitants de Roubaix. On célébrait sa fête à l'hôpital Sainte-Élisabeth. Il était autrefois patron de la chapelle de l'Hospice-civil où l'on voyait encore il y a quelques années son portrait sur toile. C'est par erreur qu'on lui a substitué saint Pierre, apôtre, comme c'est aussi par erreur qu'on a substitué, pour patronne de l'église du Tilleul, sainte Élisabeth de Hongrie à la mère du précurseur. En 1847, le bienheureux Pierre de Luxembourg a été proclamé patron secondaire de l'église Notre-Dame.

(2) Dancoisne, *Mémoire sur les établissements religieux de Douai.*

En 1390, à l'époque où le jeune roi Charles VI ne songeait, avec tous les seigneurs de sa cour, qu'à se montrer chevalier accompli, on vit arriver en France une ambassade des Gênois, pour demander du secours contre les infidèles ou Sarrasins de la côte d'Afrique qui dévastaient sans cesse les côtes d'Italie. Les Gênois offraient de prêter leurs vaisseaux pour le passage et de fournir les vivres et les provisions de toute espèce. Une expédition ayant été résolue, le duc de Bourgogne, oncle du roi, s'offrit pour commander cette croisade, à laquelle se joignirent un certain nombre de chevaliers flamands qui cherchaient toutes les occasions de s'illustrer. (1) Les croisés débarquèrent à Gênes vers la fin de juin, et aborderent devant Carthage le 22 juillet. Ils assiégèrent cette ville pendant deux mois et livrèrent quatre assauts et une bataille. L'approche de la mauvaise saison les força de lever le siège, et ils revinrent sans grande perte à Gênes et de là en France.

Il n'y avait pas alors en France, en Angleterre ou en Flandre, un chevalier de quelque renom qui crût pouvoir se dispenser d'aller guerroyer contre les infidèles. Les uns faisaient le voyage d'outre-mer et se mettaient avec les Grecs, le roi d'Arménie ou les seigneurs chrétiens de l'Archipel, pour s'illustrer par de beaux faits d'armes contre les Sarrasins; les autres, et c'était le plus grand nombre, s'en allaient en Prusse combattre les idolâtres sous le grand-maître teutonique ou avec les chevaliers Porte-Glaives. En 1396, le comte de Nevers, depuis Jean

(1) Épitaphe de Jean de Roubaix.

sans Peur, à la tête d'une armée d'élite et d'un corps de 3,000 gentilshommes français, bourguignons et flamands fut envoyé par Charles VI au secours du roi de Hongrie, menacé par Bajazet, conquérant de la Valachie et de la Bulgarie; mais cette fameuse expédition, qui peut être regardée comme la dernière des guerres auxquelles appartient le nom de croisades, se termina par la bataille de Nicopolis, où les Turcs firent un épouvantable massacre de l'armée chrétienne.

En 1426, le roi de Chypre avait fait appel aux chevaliers des divers pays de la chrétienté, pour résister à l'armée des Sarrasins, qui chaque jour le menaçaient et qui envahirent enfin son royaume avec des forces considérables, mettant tout à feu et à sang. Le malheureux roi, vaincu dans une bataille livrée malgré l'avis de ses chevaliers dont le sentiment était de se renfermer dans les places fortes, fut fait prisonnier et emmené par les Sarrasins. Une forte armée où se trouvaient le bâtard de Bourgogne, le sire de Roubaix et beaucoup d'autres seigneurs de divers marches, impatientes de combattre les infidèles, arrivaient au secours du roi de Chypre et du grand-maître de Rhodes; mais le vent contraire les empêcha d'aborder assez à temps. Retournés en mer, ils atteignirent les Sarrasins et leur livrèrent plusieurs combats sans grands résultats, et sans même pouvoir empêcher la prise d'un vaisseau rempli de pèlerins, « qui furent coupés en pièces comme on coupe » la chair au marché, sinon aucuns en très-petit nombre » qui furent retenus prisonniers. » (1)

(1) Monstrelet, II, chap. XXXIX.— Lefebvre Saint-Remy, chap. CXLIII
1426. — Épitaphe de Jean de Roubaix.

Quelques années plus tard, le 10 janvier 1429-1430, le duc Philippe-le-Bon, « pour la révérence de Dieu et soutienement de notre foi chrétienne, » instituait à Bruges l'ordre de la Toison d'Or, son œuvre de prédilection et qui devint un des plus célèbres de la chrétienté. Parmi les vingt-quatre chevaliers de nom et d'armes et sans reproche dont l'ordre fut d'abord composé figuraient en très-illustre compagnie les seigneurs de Roubaix, de Ligny, de Santes de Comines; par la suite on y rencontre les seigneurs d'Haubourdin, de Lannoy, de Tourcoing. A Lille, dans l'église collégiale de Saint-Pierre, furent célébrées avec pompe, en 1431 et 1436, la première et la sixième fête de l'ordre.

Jules Chifflet rejette avec indignation l'historiette qui fait naître de la galanterie l'ordre de la Toison d'Or, et ne veut voir primitivement dans cette institution, dont les premiers chanceliers furent des évêques et que les pères du concile de Bâle appellent ordre béni et sainte confrérie, qu'un moyen de venir au secours de l'Église, qu'une espèce de croisade permanente, et il se prévaut du témoignage d'Olivier de la Marche et de George Chastelain, corroboré par ces deux vers de l'épithame du fondateur :

- » Pour maintenir l'Église qui est de Dieu maison,
- » J'ay mis sus la noble ordre qu'on nomme la Thoyson.» (1)

Et de fait, à la solennité fameuse connue sous le nom de *Fête du Thoison* ou repas du Faisan, qui eut lieu en 1453, Philippe et ses chevaliers firent serment d'aller contre le

(1) *Histoire de la Toison d'Or*, par M. de Reiffenberg, introduction et p. 10.

Turc au pouvoir du quel la ville de Constantinople venait de tomber. Le plus cher désir du duc Philippe-le-Bon avait toujours été de faire la guerre aux infidèles, et il résolut de donner un grand éclat à la croisade dont il voulait être le chef. C'est alors que pour obtenir de la dévotion des seigneurs, des nobles et des sujets de ses États, l'aide de leur personne et de leurs biens, il imagina le fameux repas du Faisan qui eut lieu à Lille et surpassa en solennité et en magnificence tout ce qu'on avait vu jusqu'à ce jour. Bien que les circonstances aient rendu stériles les vœux nombreux qu'on y formula, nous devons néanmoins mentionner ceux des seigneurs de Santes, d'Haubourdin, de Lannoy, de Ligny, de Comines, de Fromelles, de Fretin. Tous promirent à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, sa mère, aux dames et au faisan de suivre le duc Philippe au saint voyage, de le servir de leur corps et à leurs dépens contre les Turcs pour la défense de la foi chrétienne. (1)



(1) Coussy, édit. Buchon, chap. LXXXVIII.

CHAPITRE XVI.

Les cours ecclésiastiques, comment elles naquirent et comment elles connurent d'affaires civiles; — Acharnement des légistes contre l'action de ces cours dont la compétence n'est plus reconnue en France au XV^e siècle, en matière d'adultère. — Les clercs tonsurés et les juridictions temporelles du diocèse de Tournai. — L'officialité de Tournai et les justices seigneuriales; — Le droit de senne dans la châtellenie de Lille; — Nature de ce droit; — Seigneurs qui l'exercent; — Punitions qu'ils infligent pour adultère et transgression du dimanche. — Les bourgeois de Lille sont justiciables des échevins en matière d'adultère, concubinage, vie dissolue et transgression du dimanche.

Au milieu des désordres nés du grand schisme d'Occident se ravivait la haine vouée au clergé, depuis Philippe-le-Bel, par les jurisconsultes français, ces mauvais génies qui toujours s'acharnèrent à la destruction du pouvoir temporel de l'Église. Ils s'étaient emparés d'une arme originairement destinée à protéger l'Église et la tournaient contre elle

avec une pernicieuse habilité, couvrant sous le nom des libertés de l'Église gallicane, toutes les usurpations qu'ils commettaient, de connivence avec le pouvoir royal, sur les droits du clergé français et sur ceux du souverain pontife lui-même. Ce que les légistes poursuivaient surtout, c'était l'effacement complet, au profit des tribunaux séculiers, du rôle des cours ecclésiastiques dans les affaires civiles.

Comment étaient nées les cours ecclésiastiques et comment elles en étaient venues à connaître d'affaires civiles, cela se découvre dans l'histoire. Indépendamment des causes spirituelles dont la décision leur appartenait de droit divin, les évêques, dans les premiers temps, étaient fréquemment appelés à juger, comme arbitres charitables, des contestations d'intérêt purement temporel. La sagesse et l'équité de leurs jugements leur concilièrent une si grande vénération que les empereurs et princes chrétiens les favorisèrent de tout leur pouvoir. Une loi de Constantin, insérée au code théodosien et rapportée par saint Ambroise, Sozomène et Eusèbe, voulait que les sentences des évêques fussent libres, d'une autorité plus grande que celles des autres juges et que les magistrats en assurassent l'exécution. (1) Suivant une disposition de cette loi rapportée plus tard dans les capitulaires, si l'une des parties déclarait vouloir se soumettre au jugement de l'évêque, l'autre était obligée de s'y soumettre aussi, quelle que fût la nature de la cause et lors même que le litige aurait été commencé devant un autre juge. (2)

(1) Laferrière, *Histoire du droit français*, T. 11, p. 622.

(2) *Capitularium liber sextus*, CCCLXVI

La juridiction épiscopale s'étendant progressivement, les prélats furent bientôt forcés d'en partager le fardeau avec des membres distingués de leur clergé. Il en était ainsi déjà au temps du pape saint Grégoire qui nous apprend que les premiers pasteurs ne pouvant suffire à tout par eux-mêmes, s'adjoignaient des prêtres, des coopérateurs de leur ministère, pour informer des désordres de mœurs, juger et punir les coupables. Le droit canonique était devenu une véritable nécessité sociale.

L'Église acquit ainsi des tribunaux avec l'appareil et les formes judiciaires, et la juridiction contentieuse des évêques, déléguée enfin aux officialités, embrassa non seulement les causes purement spirituelles, mais aussi les affaires temporelles successivement tombées dans le domaine du juge ecclésiastique et en particulier certaines matières criminelles qui tiennent à la fois de l'ordre civil et de l'ordre spirituel, comme l'adultère, la fornication, la transgression des dimanches et fêtes, l'usure etc.

Pour les premières, cette juridiction dérivait de la mission dont Jésus-Christ a investi ses ministres ; pour les autres elle était, selon les légistes, de droit purement humain, l'Église ne l'ayant reçue qu'à titre de concession et ne la conservant que comme privilège. (1) On pourrait démontrer qu'une telle doctrine est contraire à la doctrine catholique qui attribue à l'Église une véritable puissance coactive et coercitive, et condamne ceux qui enlèvent aux prélats toute juridiction extérieure à l'exception de celle que le

(1) Encyclopédie méthodique, jurisprudence au mot *Juridiction ecclésiastique*. — Voir aussi de Héricourt, *Lois ecclésiastiques de France*.

magistrat aura bien voulu leur accorder, mais l'aveu de concessions et de privilèges d'ailleurs constants suffit, et par eux nous établissons qu'au moins il y avait délégation de la puissance publique au juge ecclésiastique et que les officialités siégeaient et prononçaient en vertu du même pouvoir que les autres tribunaux. Ce qui est d'ailleurs de l'histoire, c'est que les institutions propres à l'Église furent, au moyen-âge, relativement plus parfaites que celles de la société civile, et que les formes judiciaires eurent leurs meilleurs progrès aux tribunaux ecclésiastiques dont l'action se substituait à celle des juges séculiers.

Les institutions féodales ne purent jamais établir une justice sérieuse et c'est l'impuissance de leurs établissements judiciaires et la nécessité d'offrir aux populations un recours contre les abus des pouvoirs dont elles dépendaient d'une manière trop absolue qui ont permis à l'Église d'étendre la juridiction de ses tribunaux, et qui l'y ont presque obligée. (1)

Cette délégation toutefois ne constituait qu'un état précaire si les souverains peuvent toujours retirer les grâces qu'ils ont accordées, et en effet elle ne se maintint ni générale ni entière. La juridiction épiscopale fut souvent contestée par la puissance temporelle qui, devenue plus susceptible en face de l'organisation des officialités, cessa de livrer ou revendiqua ses droits de justice surtout en matières criminelles. La correction des délits énumérés plus haut et pour lesquels les cours ecclésiastiques soutenaient

(1) C. Dareste de la Chavanne, *Histoire des classes agricoles en France*
p. 185.

toujours leur compétence, leur avait échappé en plusieurs lieux dès le XIV^e siècle.

A cette époque les légistes s'entendaient avec les seigneurs pour entraver partout où ils pouvaient l'action des cours ecclésiastiques. En 1329, Philippe de Vallois avait assemblé les évêques et les magistrats pour conférer en sa présence sur les plaintes mutuelles qui se répandaient de la part des officiaux de l'Église et des officiers de justice. Pierre Roger, naguère évêque d'Arras, en ce moment archevêque élu de Sens, ensuite archevêque de Rouen, puis cardinal et enfin pape sous le nom de Clément VI, avait plaidé avec l'évêque d'Autun la cause du clergé dans ces célèbres conférences. Les prélats avaient prouvé que la puissance temporelle n'est nullement incompatible avec la juridiction spirituelle, et le roi avait fini par leur donner l'assurance qu'il ne porterait nulle atteinte aux droits de l'Église. (1) Néanmoins en 1336, il avait défendu à l'évêque d'Amiens de connaître des faits d'adultère et d'infliger de ce chef, aux délinquants, des peines ou des amendes. Charles VI, en 1389, renouvelait cette défense, menaçant l'évêque de la confiscation de ses biens temporels. (2)

La compétence des officialités, dans ces affaires, semble n'avoir plus été, dès lors, reconnue en France que par rapport au clercs tonsurés; du moins le parlement de Paris en jugea ainsi dans un procès entre le magistrat et l'évêque de Tournai. Par sa sentence du 20 mai 1396, il

(1) *Hist. de l'Église gallicane*, par les PP. Longueval, Fontenay etc.

(2) Guy du Rousseaud de la Combe, *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale*, 2^e partie p. 12 et 16.

donna gain de cause au magistrat, en décidant que celui-ci était en droit de connaître de tous les faits concernant les clercs mariés, en tant que ces faits ressortissaient de la juridiction temporelle. Quant à l'évêque, il pouvait en user comme de coutume dans les affaires criminelles concernant les clercs portant l'habit et la tonsure de prêtre. (1)

Au moyen-âge une foule de laïques prenaient le titre de clercs qui n'astreignait à aucun vœu monastique ou sacerdotal, mais que l'on donnait à ceux qui s'étaient fait tonsurer. Ce titre qui soumettait les lettrés à la juridiction ecclésiastique, recherchée avec empressement pour son équité et sa mansuétude, les mettait à l'abri des justices temporelles souvent arbitraires et tracassières, toujours plus rigoureuses. Mais dans le diocèse de Tournai, on ne respectait même plus ce privilège des clercs tonsurés. Un curieux document des archives de Lille, qui ne porte pas de date, mais qui doit remonter au XIII^e siècle, nous apprend de quel biais usaient les justices seigneuriales et échevinales en ce qui concernait les clercs qu'elles ne pouvaient atteindre directement.

« Quand les seigneurs temporels, les juges et les échevins, dit le document en question, ont connaissance de quelque méfait commis par un clerc, après enquête et information, ils forment ainsi leur jugement : tel homme a commis telle faute, pour laquelle, s'il n'était clerc, il aurait encouru telle peine ou telle amende. Puis ils enregistrent cette sentence, et cela fait,

(1) Ch. Mussely, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, I, 136

le cas échéant, ils refusent justice au clerc ainsi condamné pour toute action civile que celui-ci pourrait avoir à exercer contre un laïc, jusqu'à ce qu'il se soit soumis à la condamnation prononcée contre lui. » (1) C'était, en réalité, la mise hors la loi du clerc qui avait refusé d'accepter la juridiction séculière, et l'évêque de Tournai, invoquant les dispositions d'un synode provincial, prononçait, par la voix des curés, l'excommunication des juges temporels qui avaient recours à un tel procédé. Cette constitution invoquée par l'évêque était republiée en 1341; elle est reproduite dans le synode de 1366 et rappelée dans celui de 1481; (2) ce qui prouve la persistance de la pratique contre laquelle on ne cessait de s'élever.

En France, dit d'une façon un peu raide l'avocat Guy du Rousseaud de la Combe, nous rejetons la doctrine des docteurs ultramontains et même de quelques anciens auteurs français imbus de leurs fausses maximes, qui tiennent que le juge d'Église doit connaître du crime d'adultère, et nous tenons pour maxime constante que le crime est de la seule compétence du juge laïc, soit royal, soit haut-justicier. (3) Cette maxime s'appuyait sur les actes cités de 1336 et 1389.

Dans notre contrée, des seigneurs avaient suivi l'exemple donné d'en haut et profité de ces dispositions de leurs voisins pour étendre leur juridiction sur des cas que le

(1) Houdoy, *Chapitres de l'histoire de Lille*, p. 47 et 95.

(2) Le Groux, *Summa statutorum synodaliurn Tornacensium*.

(3) *Traité des matières criminelles*, p. 39.

droit, la coutume et une longue possession attribuaient à la cour ecclésiastique de Tournai. Quelques justices seigneuriales s'y étaient arrogé le droit de connaître des infractions à la foi conjugale et autres faits contre les mœurs et les prescriptions de l'Église, commis sur les terres de leur ressort, et ce droit, elles le désignaient par le nom de *Senne* ou synode, c'est-à-dire par le nom de la cour qui en était originairement, légalement et comme naturellement investie. Le mot *Senne*, en effet, est l'expression romane de synode. Il désignait l'assemblée des curés du diocèse, réunis pour faire les réglemens et statuts propres à maintenir la pureté des mœurs et la discipline ecclésiastique, ou constitués en cour pour juger et corriger les délits intéressant ces matières. Le glossaire de Du Cange produit des citations qui établissent cette acception originelle, (1) qu'on retrouve dans le vieux terme flamand *seynt*, synode, tribunal ecclésiastique; et dans *seyntschepenen*, echevins synodaux. (2)

Ce droit dit de *senne*, conservant ainsi dans sa dénomination même la marque originelle d'un attribut des synodes, était donc véritablement ici le droit, conquis par les justices féodales, de se substituer à la cour synodale dans la connaissance et la correction d'une catégorie spéciale de délits; le droit, disaient les seigneurs, d'exercer cette juridiction dans nos terres en telle franchise et forme

(1) *Senne vox gallica, synodus, unde senne efformatum.* — Voir les mots *Senne* et *Synodus*.

(2) *L'officialité et les echevins synodaux à Anvers*, par M. L. Torfs. (Académie d'archéologie de Belgique), 1867.

qu'elle est exercée ailleurs par l'évêque de Tournai. De là le soin de ceux qui s'étaient mis en possession du senne, de faire constater par titre leur prérogative et d'en consigner toute l'étendue dans les rapports et dénombremens de leurs fiefs.

Les uns, comme le seigneur de Cysoing, refusaient à la cour spirituelle toute ingérence dans leur seigneurie à cause du senne. Dans cette baronnie de Cysoing et dans ses dépendances rurales telles que Baisieux, Le Quesnoy, à Toufflers, et divers alleux à Saint-André, La Madeleine, Lompret, Esquermes et Marquette, le seigneur avait droit et seigneurie de senne ; mais dans la ville même, où il y avait bourgeoisie, on ne prenait point d'amende pécuniaire de ce chef. L'abbaye de Cysoing même faisait figurer au nombre de ses droits seigneuriaux le droit de senne : au XV^e siècle on voit ses juges infliger des amendes aux manans sujets de l'abbaye qui ont commis le péché d'adultère ou qui ont ouvré les jours de fête d'obligation et ainsi forfait et commis le senne. (1) Le seigneur d'Haubourdin, qui avait droit de senne, ne reconnaissait à la juridiction épiscopale que le pouvoir de connaître des cas de défloration. (2) D'autres, et le seigneur de Roubaix était de ce nombre, interdisaient à l'évêque toute inspection des comptes de leur église paroissiale qui aurait eu pour fin de disposer et d'ordonner sur iceux. (3) Le sei-

(1) *Observations recueillies dans le chartrier de l'abbaye de Cysoing*, par M. de Godefroy de Menilglaise, dans le tome V du Bulletin de la Commission historique du Nord.

(2) Tierce, *Notes historiques sur Haubourdin et ses seigneurs*, 2.

(3) Patou, *Commentaires sur la coutume de Lille*, t. III, p. 80, n^o XXVI.

gneur du Maisnil allait plus loin dans ce sens et s'arrogeait un attribut propre de l'évêque , comme le droit de visiter l'église paroissiale , même en ce qui touchait les objets servant à l'administration des sacrements et faisait exercer ce droit par un prêtre de son choix , se réservant la correction des infractions.

« A cause de mon fief , disait le seigneur du Maisnil , j'ai dans toute la paroisse la seigneurie de senne. En ce qui touche la visitation de l'église , je puis prendre un homme d'église , prêtre idoine et suffisant , et par lui faire visiter chaque année les sacrements qui sont à visiter dans ladite église , les livres , ornements , luminaires et toutes choses qui appartiennent à l'église ; et au cas que quelque défaut y serait constaté , je puis corriger ceux par qui ledit défaut adviendrait , en les contraignant sous peine d'amende d'y pourvoir en temps et lieu. Et aussi m'appartient la correction de tous ceux et celles qui en ladite paroisse du Maisnil transgresseraient ou enfreindraient aucunes fêtes commandées en la sainte Église ; je puis leur imposer certaine amendise comme de les contraindre d'aller , par tel jour solennel que je leur assignerais , à la procession autour de l'église , entre le prêtre et le clerc , tête nue , portant l'instrument de travail avec lequel ils auraient transgressé ladite fête , et un cierge de cire non allumé de telle valeur que j'aurai fixée , et après cela de déclarer devant le grand portail , en présence du curé , du clerc et de tout le peuple , qu'ils sont contraints par moi de ce faire en réparation de la transgression de ladite fête ; de prononcer enfin les autres paroles qu'on a coutume de prescrire en tel cas ; puis de porter leur cierge

à l'église et de le déposer au lieu que j'aurais désigné. Et aussi je puis faire relever et purifier par le curé de la paroisse ou autre prêtre, chaque fois que le cas le requiert et s'il n'y a empêchement par sentence d'excommunication, toutes femmes qui mettent au monde des enfants illégitimes par suite d'adultère notoire dans la paroisse du Maisnil. Et au surplus m'appartient généralement et spécialement tout ce que à cause de senne peut et doit appartenir. »

Les seigneurs d'Allennes-les-Marais, de Bourghelles et de Genech, dont les terres relevaient de Cysoing, y exerçaient le droit de senne, « et n'y prenait Monsieur de Tournai ni ses officiers nulle connaissance. » (1) Le seigneur de Wavrin, l'un des quatre hauts-justiciers de la châtellenie de Lille et le seigneur d'Anstaing avaient aussi droit et seigneurie de senne dans toute l'étendue de leurs fiefs.

Au seigneur de Mouveaux appartenait le droit de senne par toute sa seigneurie et dépendances, en telle franchise et forme qu'il était exercé par l'évêque de Tournai dans les villages voisins, c'est-à-dire la punition et correction par la loi de Mouveaux de ceux et celles qui travaillaient les dimanches et fêtes commandées, qui commettaient le péché d'adultère, d'usure et autres mésus appendants audit droit de senne. Ladite loi connaissait de toutes déflorations commises dans la seigneurie de Mouveaux et y infligeait telle punition qu'il appartenait. Le curé du lieu pouvait par le consentement du seigneur ou de son

(1) Dénombrement de Cysoing.

bailli et non autrement, réconcilier les femmes qui mettaient au monde des enfants gagnés en adultère, sans que le doyen dudit évêque ni autre pût en connaître.

A Estaimbourg, fief mouvant de la salle de Lille, et à Rume près de Tournai, les seigneurs avaient droit de senne. Dans la première de ces deux seigneuries, les adultères rapportés aux franchises vérités ainsi que les transgressions des dimanches et fêtes commandées, étaient punis d'une amende de dix livres au profit du seigneur. Le droit de senne n'est point nommément repris dans le rapport de la seigneurie de Marquillies, mais le seigneur pouvait bannir de sa terre ceux qui y commettaient adultère.

Aux exceptions près que nous venons d'énumérer, toutes ou presque toutes et qui étaient des privilèges usurpés, la compétence de la cour spirituelle en cette matière était admise dans le plat pays de la châtellenie de Lille. Dans la ville, les susceptibilités de l'esprit communal repoussaient, dès la fin du XIII^e siècle, toute juridiction extérieure et l'étendue de la justice échevinale ne voulait plus souffrir de partage. La question de la juridiction à laquelle devaient être soumis les bourgeois « vivans en vie dissolue, infraction de mariage et adultères, transgression du dimanche, » après avoir donné lieu à des contestations sans nombre entre l'évêché et l'échevinage, fut, en fait du moins, définitivement tranchée en 1439, par une lettre du roi Charles VII, qui faisait défense à l'évêque de Tournai de troubler les échevins dans la jouissance de leurs droits de judicature, mettait à néant les citations et les condamnations prononcées par l'official contre les

bourgeois de Lille, et ajournait l'évêque au Parlement de Paris, s'il voulait contester sur le fond, le duc de Bourgogne, comte de Flandre, ne pouvant, comme pair de France, être attrait devant une autre juridiction. (4)

CHAPITRE XVII



(4) Houllôy, *Chapitres de l'histoire de Lille*, p. 47 et 103.

CHAPITRE XVII.

L'Église et l'instruction publique au moyen-âge. — École monastique de Saint-Amand; Milon, Hucbald et autres. — École de la cathédrale de Tournai; Odon. — École capitulaire de Lille; Rainbert; chanoines remarquables par leur instruction; auteurs éminents sortis de cette école: Gauthier de Châtillon, Alain de Lille, Adam de La Bassée. — Écoles capitulaires de Saint-Amé et de Saint-Pierre de Douai; Franciscains et Dominicains. — Écoles d'Anchin, de Marchiennes, de Cysoing, de Comines. — Le concile de Latran et l'instruction des pauvres. — L'écolâtre, directeur et inspecteur des écoles. — Les synodes de Tournai et les écoles élémentaires, journalières et dominicales. — Les universités; collèges belges près de l'université de Paris; fondation des universités de Louvain et de Douai.

Travailler à dissiper l'ignorance et à répandre l'instruction a toujours été l'une des plus sérieuses préoccupations de l'Église qui avait reçu de son divin fondateur la mission d'enseigner les nations. Ce sont les évêques et les moines qui ont donné le premier essor aux travaux de l'intelligence et qui en conservèrent la direction pendant une longue

suite de siècles. Dès 529 les conciles ne cessèrent de s'occuper de l'enseignement. (1) Sous Charlemagne et Louis le Débonnaire l'état leur vint en aide, comme on le voit par les capitulaires de ces deux princes, et bientôt chaque Église cathédrale, chaque monastère et par la suite chaque collégiale eut son école d'où se répandirent la civilisation et la science.

Dans notre contrée, vers le milieu du IX^e siècle, le monastère de Saint-Amand enseignait avec un grand éclat. Plusieurs enfants de princes et de grands seigneurs s'y livraient à l'étude des lettres; on cite même parmi ceux qui y venaient recevoir les leçons du moine Milon, poète et philosophe, trois fils de Charles le Chauve, dont l'un Carloman, devint l'abbé de Saint-Amand, ainsi que d'autres enfants de ducs et de comtes. (2) Mais le plus célèbre des élèves de Milon fut son neveu Hucbald qui le surpassa en toutes sortes de connaissances, lui succéda dans la direction de l'école de Saint-Amand et devint un des plus grands hommes de lettres son temps. (3)

Jean et Gilbert, autres moines de Saint-Amand, continuèrent la chaîne des hommes de lettres qui illustrèrent cette abbaye pendant le X^e siècle et le suivant. A la prière d'Herluin, évêque de Cambrai, (996-1012), Jean mit en

(1) Voir les actes des conciles de Vaison, 529. — de Tolède, 531; — de Clif ou Cloveshon, 747; — d'Arles, de Reims, de Mayence, de Tours, de Châlon sur Saône, 813; — de Paris, 824; — de Rome, 826; — de Paris, 829; — de Valence, 855; — de Toul ou de Savonnières, 859; etc.

(2) Cousin, *Hist. de Tournai*, liv. 11, p. 215.

(3) *Histoire littéraire de la France*, par les bénédictins de Saint-Maur, T. VI.

vers la vie de sainte Rictrude, première abbesse de Marchiennes, écrite en prose par Hucbald dès 907. Gilbert brilla à Saint-Amand par son esprit, sa vertu, son zèle et son savoir. Docteur excellent, prédicateur célèbre, il passait même dans tout le pays pour un prophète. Il y était en si grand crédit que Radbod, évêque de Tournai, eut recours à lui pour déterminer Odon à rétablir le monastère de Saint-Martin, en quoi ce prélat n'avait pu réussir. (1)

L'invasion des Normands avait fait transférer à Noyon le siège épiscopal de Tournai et réunir sous un même chef les deux diocèses; mais l'absence d'un évêque résidant n'empêchait pas le chapitre de veiller aux intérêts si importants de l'enseignement et ses soins furent couronnés d'un tel succès qu'à la fin du XI^e siècle l'école de l'église cathédrale de Tournai rivalisait avec celle de Liège et s'acquerrait une réputation européenne. Elle était redevable de cet éclat au célèbre clerc Odon d'Orléans qui y dirigea les études pendant cinq années, avant 1092. Une lecture de saint Augustin fit renoncer Odon la carrière de l'enseignement et lui inspira de l'aversion pour la gloire bruyante du monde. Il se voua à la restauration du monastère de Saint-Martin de Tournai qui avait cessé de subsister depuis sa dévastation par les Normands et s'y installa en 1092 avec quelques uns de ses disciples. (2)

Sous le gouvernement d'Odon, l'abbaye de Saint-Martin devint célèbre autant par la culture des lettres que par

(1) *Histoire littéraire de la France*, T. VII et T. VIII.

(2) Stallaert et Vander Haeghen, *De l'instruction publique au moyen-âge*, mémoire couronné par l'académie de Belgique, 1850.

son exacte discipline. On y comptait un certain nombre d'habiles copistes. Ordinairement douze des plus jeunes moines n'avaient point d'autre travail que de transcrire les livres de l'Écriture sainte, les ouvrages des pères et autres écrivains ecclésiastiques tant anciens que modernes. (1)

Dans le temps qu'Odon enseignait à Tournai, l'école capitulaire de Lille jouissait aussi d'une grande renommée. Le célèbre Rainbert, qui la dirigeait, entreprenait contre Odon une lutte que devaient renouveler avec éclat, au XII^e siècle, les deux champions de la scolastique Abeilard et saint Bernard. « En 1099, dit M. Desplanque, les conséquences funestes de la doctrine des Nominaux n'apparaissaient point encore, et le chanoine Rainbert pouvait soutenir, en parfaite sécurité de conscience, les principes de sa secte. Ça été du reste l'honneur du chapitre de Saint-Pierre des'appliquer, dans tous les temps, à concilier les droits de la raison avec la soumission due aux vérités révélées. » (2)

Aucun document ne fait connaître l'état de l'enseignement de la collégiale au siècle suivant. Mais Lille prenait alors un grand développement et le chapitre de Saint-Pierre croissait en fortune et en puissance ; il n'est point à croire que l'enseignement pût déchoir en un pareil moment. Nous voyons même parmi les chanoines de cette institution plusieurs hommes remarquables par leur instruction, qui ne pouvaient manquer de seconder la trans-

(1) *Hist. litt. de la France*, T. IX.

(2) *Nouvel essai sur l'hist. du chapitre de Saint-Pierre de Lille*.

mission du savoir auquel ils s'étaient voués ; tels furent Lietbert, qui devint abbé de Saint-Ruf, lorsqu'il avait déjà produit un ouvrage remarquable intitulé *Flores psalorum*; Gauthier, évêque de Maguelone, né à Lille où encore simple chanoine il s'occupa beaucoup de l'étude des Écritures ; Lambert de Guines, élevé au siège épiscopal d'Arras, étant grand-chantre à Lille et dont on vante partout le vaste savoir ; Jean, évêque de Thérouane, né à Warneton, savant prélat qui mit les études en honneur dans son diocèse ; enfin Clarembault, archidiacre d'Arras, auteur d'un commentaire sur le traité de la Trinité de Boèce, dans lequel il établit, dit-on, contre Abeilard et Gilbert de La Porée la doctrine de saint Bernard. (1)

En outre, on vit sortir de Lille, pendant ce XII^e siècle, deux auteurs éminents : le poète Gauthier, qui adopta le titre de Châtillon en prenant la direction des écoles de cette ville, mais qui naquit au territoire de Lille ; (2) et l'un des plus grands philosophes de son temps, Alain, dont on a contesté en vain l'origine lilloise.

Un résultat frappant de l'enseignement professé, au moyen-âge, dans l'école capitulaire de Lille, est l'étendue de connaissances et la variété d'aptitudes dont firent preuve les élèves qui en sortirent. On connaît le surnom

(1) A. Dupuis, *Études sur quelques philosophes scholastiques Lillois du XI et du XII^e siècles*, dans les Mémoires de la société des Sciences de Lille, 2^e série, t. V, 1858

(2) *In territorio insulano, in villa Ursinio oriundus fuit.* — Nous connaissons dans la châtellenie de Lille deux fiefs qui portent le nom des Oursins, l'un à Verlinghem, tenu de la salle de Lille, l'autre à Avelin, tenu de la seigneurie d'Aigremont.

de docteur universel décerné à Alain de Lille. Poète, orateur, mathématicien, par dessus tout philosophe consommé, l'illustre docteur résume en sa personne toutes les gloires intellectuelles ; or, on ne peut douter qu'il ait puisé dans l'école de Saint-Pierre le germe de son immense savoir. Plusieurs traits de ce grand génie se retrouvent chez Adam de La Bassée, autre chanoine de Lille, dont l'œuvre musicale et littéraire, qui appartient à la seconde moitié du XIII^e siècle, a été appréciée d'une manière si compétente par M. l'abbé Carnel. (1)

Les chanoines de Saint-Pierre, au dire de M. Dupuis, paraissent être bientôt tombés dans l'indolence et le repos. Les Dominicains et les Franciscains, qui parurent à Lille dès le XIII^e siècle, en auraient profité, les premiers surtout, pour leur susciter, sur le terrain de l'enseignement, de puissantes rivalités. (2) En 1572, Messieurs de Saint-Pierre furent les premiers à accueillir les Jésuites dans la ville de Lille, comme instituteurs de la jeunesse. Eux-mêmes y conservèrent un collège jusqu'en 1792. (3)

Les écoles capitulaires de Saint-Amé et de Saint-Pierre de Douai, qui existaient sans doute depuis l'organisation de ces collégiales, ne présentent point de particularités remarquables. Quant aux disciples de saint François et de saint Dominique établis dans cette ville au XIII^e siècle, ils

(1) A. Desplanque, *Nouvel essai*. — D'après un acte cité par M. l'abbé Carnel dans ses *Chants liturgiques d'Adam de La Bassée*. (Messager des Sciences de Belgique, 1858), ce chanoine est mort le 25 février 1286.

(2) *Esquisse d'une histoire de l'enseignement philosophique à Lille*, dans les Mémoires de la société des Sciences, 2^e série, t. III, 1856.

(3) A. Desplanque, *Nouvel essai*.

ne méconnurent jamais l'importance des études littéraires et des études sacrées. L'école franciscaine de Douai, se demande M. l'abbé Dancoisne, vécut-elle constamment en bonne intelligence avec l'école dominicaine ? Ou bien les deux écoles, rivales dans cette ville comme dans la plupart des localités où elles se trouvaient en présence, se signalèrent-elles par ces joutes théologiques qui, se renfermant scrupuleusement dans les limites que la foi leur assignait, contribuaient sans péril au progrès de la science, au développement de la raison ? Duns Scot, le docteur subtil, balança-t-il à Douai la fortune de saint Thomas, le docteur angélique ? C'est une question qu'il est plus facile de poser que de résoudre. (1) On sait toute fois que les controverses que durent y soulever les disciples du docteur écossais et de l'ange de l'école n'y altérèrent point les bonnes relations des deux ordres.

Appelé à gouverner l'abbaye d'Anchin, le vainqueur d'Abeilard, Gossuin, l'un des hommes les plus savants de son temps, chercha avec beaucoup de sollicitude les moyens de procurer à ses frères les avantages de l'étude des lettres, en instituant dans son monastère une école devenue célèbre, et en réunissant, dans la librairie de l'abbaye, un grand nombre d'ouvrages de littérature et de sciences. Les beaux manuscrits du XII^e siècle exécutés par les moines d'Anchin forment, avec ceux de Marchiennes, la majeure partie de la précieuse collection conservée à la bibliothèque de Douai. (2)

(1) *Mémoire sur les établissements religieux de Douai.*

(2) Escallier, *L'abbaye d'Anchin.*

L'abbaye de Marchiennes, émule d'Anchin, eut aussi, au XII^e siècle, ses manuscriteurs et rubricateurs dont elle avait droit d'être fière. (1) Néanmoins, s'il faut en croire les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, l'école de Marchiennes n'était guère florissante alors et se ressentait encore du relâchement où était tombé le monastère sous le gouvernement de l'abbé Richard. Le peu de secours qu'il y trouvait dans ses confrères pour devenir savant, comme il en avait dessein, aurait été une des causes qui déterminèrent Galbert, auteur de la vie de sainte Rictrude, à quitter le cloître et à aller étudier les arts libéraux à Utrecht sous un célèbre professeur nommé Lambert. (2) Mais à la fin du même siècle, il ne manquait pas de savants à Marchiennes. André Sylvius, prieur de cette abbaye, composait sa chronique des rois de France, que lui avait commandée Pierre, évêque d'Arras. Un anonyme du même monastère écrivait le livre des miracles de sainte Rictrude, livre de beaucoup préférable à celui de Galbert qui avait traité le même sujet quarante ans auparavant. Un autre anonyme de Marchiennes écrivait la vie de l'abbé Hugues dont il avait été l'ami et le confident, et son ouvrage est l'un des mieux faits de ce siècle. (3)

Au XIII^e siècle, on formait des élèves dans l'abbaye de Cysoing. Un des réglemens portait qu'ils y resteraient quatre années. (4) A Cysoing aussi bien qu'ailleurs, il s'est rencontré souvent, sinon des hommes de génie ou même

(1) Escallier, *L'abbaye d'Anchin*, p. 115.

(2) T. XI. (3) T. XV. (4) T. XVI, p. 40. On cite Mart. *Thes. anc.* III, 722-726.

de profond savoir, du moins des esprits d'élite qui ont su concilier avec l'observance de la règle et des devoirs monastiques certains délassements littéraires, certains travaux de philosophie religieuse ou d'histoire locale. (1)

Comines avait son école capitulaire ; elle était antérieure à 1254, comme il paraît dans un acte de cette année, émanant de Gauthier de Croix, évêque de Tournai, et où sont réglées les attributions du chanoine, maître des écoles. (2) On sait que le fameux Despautère, que Valère André ne craint pas d'appeler le prince des grammairiens de son siècle, professa à Comines où il mourut en 1520. La patrie de Philippe de Comines, de Georges d'Halluin, d'Augier de Bousbecques, est aussi celle de Pierre Méganch, l'habile humaniste du XVI^e siècle, qui enseigna également à Comines. (3) Un chanoine de Comines, Nicaise Fabius, est l'auteur de cartes géographiques qui ont servi à Sanderus.

Le concile œcuménique de Latran en 1179, s'occupe avec une touchante sollicitude de l'instruction des pauvres auxquels il ouvre les trésors de la science. Écoutons le 48^e canon de ce concile : « L'Église de Dieu étant obligée, comme une bonne et tendre mère, de pourvoir aux besoins corporels et spirituels des indigents, désireuse de procurer aux enfants dépourvus de ressources pécuniaires la facilité

(1) Le Glay, *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Cysoing*.

(2) Le Groux, *Summa statutorum synodaliæ diocesis Tornacensis*, p. CX.

(3) Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, T. IX.

d'apprendre à lire et de s'avancer dans l'étude des lettres, ordonne que chaque église cathédrale ait un maître chargé d'instruire gratuitement les clercs de cette église et les écoliers pauvres, et qu'on lui assigne un bénéfice qui, suffisant à sa subsistance, ouvre ainsi la porte de l'école à la jeunesse studieuse. Un maître sera rétabli dans les autres églises et les monastères où il y avait autrefois des fonds affectés à cette destination. Personne n'exigera de rétribution ni pour la permission d'enseigner, ni pour l'exercice de l'enseignement, appuyât-il son droit sur la coutume; et la licence de tenir école ne sera pas refusée à qui justifiera de sa capacité. Les contrevenants seront privés de leur bénéfice ecclésiastique; car c'est justice que, dans l'Église de Dieu, une rémunération soit ôtée à l'homme basement intéressé, qui par la vente du diplôme d'instituteur, entrave le progrès des églises. » (1)

A la tête des écoles instituées près des cathédrales et des collégiales se trouvait un fonctionnaire ecclésiastique, chanoine pour l'ordinaire, qui portait le nom d'écolâtre et qui exerçait généralement aussi la surintendance sur toutes les autres écoles. A Tournai, l'écolâtre avait sous sa direction un maître des écoles, *magister scholarum*, qui lui-même s'associait des bacheliers chargés d'instruire leurs élèves avec soin, sans fraude et en bonne foi, non seulement dans les lettres, mais encore dans les bonnes mœurs et de leur apprendre en outre à parler latin, selon la coutume observée dans les écoles. L'écolâtre prêtait serment au chapitre qui le nommait, le maître à l'écolâtre,

(1) *Les conciles généraux et particuliers*, par Mgr P. Guérin, T. II.

chacun des bacheliers au maître. L'écolâtre seul pouvait accorder le droit d'enseigner. Il enseignait par lui-même et ne cessa de le faire qu'au XVI^e siècle ; mais alors l'institution changea de caractère et l'écolâtre devint à peu près ce qu'on peut appeler un inspecteur ecclésiastique de l'enseignement primaire et moyen. (1)

A partir de cette époque aussi, les statuts synodaux du diocèse de Tournai s'occupent souvent de tout ce qui concerne les écoles élémentaires. Ils recommandent la surveillance aux curés et aux vicaires ; ils ordonnent aux doyens de chrétienté de visiter toutes les écoles de leur ressort, pour s'assurer si elles sont régulièrement instituées, si on n'y explique point des auteurs suspects ou trop libres ; ils règlent l'enseignement du catéchisme dans les églises, dans les écoles dominicales et dans les écoles latines, en prescrivant pour guide dans les explications le petit catéchisme du Père Canisius et le catéchisme du diocèse de Parme que l'on enseigne à la jeunesse dans l'école dominicale de Tournai et dans celle de Lille ; ils enjoignent aux maîtres et maîtresses d'école de faire profession de foi entre les mains de l'écolâtre, ou, à son défaut, entre les mains du doyen de chrétienté. Cette profession de foi que le curé du lieu, à défaut de doyen, pouvait aussi recevoir, devait être renouvelée chaque année. (2)

(1) Lecouvet, *Instruction publique au moyen-âge*, dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1855.

(2) Le Groux, *Summa statutorum*, synodes de 1520, 1544, 1574 et surtout celui de 1589. — Lecouvet, *Instruction publique*, 1855.

Les écoles dominicales dont se préoccupaient les synodes sont nées de l'amour du clergé pour les pauvres ; c'est du moins ce qu'on voit dans les statuts synodaux du diocèse de Cambrai de l'an 4586. Comme la plupart des enfants, y est-il dit, travaillent les jours de fêtes, et que les faibles ressources de leurs parents ne leur permettent pas de fréquenter les écoles ; comme d'un autre côté, les âmes de ces enfants, rachetées par le sang de Jésus-Christ, doivent bien connaître sa doctrine, il sera érigé tant dans les villes que dans les principaux bourgs, des écoles dominicales. (1)

Quant à l'enseignement supérieur, il se donnait dans les universités qui sont aussi d'origine catholique et l'une des gloires du moyen-âge. « La fondation des universités dans le XII^e et le XIII^e siècle, est, dit l'abbé Bergier, un monument authentique du zèle dont les ecclésiastiques ont toujours été animés pour l'instruction des jeunes gens, pour la conservation et le progrès des études. » (2) La plus ancienne et la plus célèbre de toutes, celle que fréquentait surtout notre jeunesse studieuse, était l'université de Paris où tant de Belges enseignèrent avec succès, où s'illustrèrent Alain de Lille, le docteur universel, Simon, chanoine de Tournai, le dominicain Guillaume de Tournai, Gilbert de Tournai, moine franciscain, et Henri de Gand, le docteur solennel.

Les étudiants de l'université de Paris y étaient divisés en quatre nations principales : la nation française, la

(1) Lecouvet, *Instruction publique au moyen-âge*, année 1857.

(2) *Dictionnaire de Théologie*.

nation picarde, la nation normande et la nation anglaise ou allemande ; c'est à cette dernière qu'appartenaient les étudiants de notre pays. Chaque nation était en outre subdivisée en tribus ou provinces qui chacune avait leur doyen particulier. Comme la plupart des autres nations, les Belges avaient établi à Paris des maisons ou collèges pour servir à l'entretien de leurs nationaux. Michel de Warenguien, évêque de Tournai, Lillois d'origine, lequel mourut en 1291, selon Cousin, légua à ses successeurs une maison qu'il avait achetée à Paris, et qui fut appelée depuis le collège de Tournai, à charge de payer 20 livres parisis annuellement à deux étudiants en Sorbonne natifs de la ville ou de la partie wallonne du diocèse de Tournai. Une donation avait déjà été faite aux pauvres écoliers de la partie flamande du même diocèse. (1) Un abbé de Saint-Vaast fit aussi bâtir au commencement du XIV^e siècle un collège pour les jeunes gens de la ville d'Arras. En 1380, Michel de Dainville, archidiacre d'Ostrevent, fonda, à Paris, un collège qui porta son nom. Il y établit douze bourses dont six pour le diocèse d'Arras. (2)

L'université de Paris se recommandait principalement pour l'étude de la philosophie et de la théologie ; celle de Salerne était célèbre pour l'étude de la médecine ; l'université de Bologne était le siège principal de la jurisprudence, celle de Cologne fondée à la fin du XIV^e siècle était renommée pour l'étude de la théologie. Le nombre

(1) Lecouvet, année 1855.

(2) *Histoire de l'enseignement dans la ville d'Arras*, par M. l'abbé Proyard, chanoine ; dans les mémoires de l'académie d'Arras, T. XXIV, 1849

des jeunes Belges qui se rendaient dans ces centres scientifiques était, paraît-il, considérable ; on conçoit toutefois qu'il fallait une certaine position de fortune pour ces émigrations lointaines. Le moment arriva enfin où la Belgique s'affranchit de cette servitude, et l'université de Louvain, établie par les bulles de Martin V, fut installée le 7 septembre 1426. (1)

L'illustre et savant évêque d'Arras, François Richardot, prenant possession de son siège et voulant procurer à son peuple une instruction solide, capable de le prémunir contre les sophismes des apôtres de la nouvelle réforme, n'épargna ni sollicitations ni dépenses pour obtenir l'établissement d'une université à Douai. L'érection en fut autorisée par la bulle de Pie IV, le 6 janvier 1559 et elle fut inaugurée le 5 octobre 1562. (2) On y enseigna la théologie, le droit canonique, le droit civil, les arts, c'est-à-dire la grammaire, la dialectique et tout ce que nous appelons humanités et philosophie. Cette précieuse institution fit donner à Douai le nom d'Athènes du Nord ; mais considérée sous un autre aspect, c'était un boulevard dressé contre le protestantisme au portes des Pays-Bas ; elle rendit d'immenses services à la cause catholique, l'université fut complétée par l'établissement à Douai, en 1568, des religieux de la compagnie de Jésus, appelés à diriger le collège d'Anchin, et presque à la même époque, le docteur Allen y ouvrait ce collège anglais où se formèrent tant de martyrs et de savants illustres. (3)

(1) Stallaert et Vander Haeghen, *De l'instruction publique au moyen-âge*

(2) Proyard, *Hist. de l'enseignement à Arras.*

(3) Dancoisne, *Mémoire sur les établissements religieux de Douai.*

CHAPITRE XVIII.

Hérésies au XV^e siècle. — Turlupins à Lille et à Douai. — Thomas Connecte, réformateur. — Sectateurs de Jérôme de Prague à Lille, à Seclin, à Avelin, à Ennevelin, à Fretin, à Tourcoing, à Landas, à Nêchin, dans la châtellenie de Cassel. — Alphonse, de Portugal, vaudois. — Bouffonneries scandaleuses; évêques des Innocents; fête des Fous

Il faut qu'il y ait des hérésies. Cette prédiction de l'apôtre saint Paul (1) se vérifie de siècle en siècle dans notre histoire. Vers 1410, une secte qui reproduisait les cyniques erreurs des Turlupins, pénétrait dans les diocèses de Cambrai et d'Arras. Plusieurs Lillois s'étaient rangés parmi les Turlupins. A Douai, ces impudents sectaires se réunissaient hors la porte Morel et avaient fait venir un prédicateur de Valenciennes. Six d'entre eux et le prédicateur furent arrêtés le 25 mars 1420 et brûlés avec leurs livres sur la place d'Armes (2)

(1) 1^{re} aux corinth. chap. XI, v. 19.

(2) *Cameracum christianum*. — Hist. de Lille, par V. Derode, T. 1, p. 316. — *Arch. du Nord*, 3^e série, T. IV, p. 369.

En 1428, Thomas Connecte, carme breton, l'un des plus célèbres prédicateurs du XV^e siècle, parcourait les villes de Flandre et d'Artois entraînant le peuple par ses prédications. Les églises ne suffisant point pour contenir tous ceux qui voulaient l'entendre, on dressait sur la place publique un échafaud orné des plus riches tapisseries et sur lequel un autel était préparé ; là, après avoir célébré la messe, il faisait de longs sermons, n'épargnant personne, moins encore les gens d'église que les autres et demandant les réformes même les plus exagérées. Il tonnait surtout contre ces hautes coiffures que portaient alors les dames de haute lignée et qu'on nommait *hennins* ; il excitait les enfants, par la promesse de certains jours de pardon, à poursuivre et à insulter en pleine rue celles qui n'avaient point quitté cette parure, forçant ainsi les plus grandes dames à lui apporter les hennins pour les brûler devant tout le monde, et à se coiffer de simples béguins comme les femmes de petit état. Il exigeait également sous peine d'excommunication qu'on vint livrer au feu les damiers, les échiquiers, les cartes, les quilles et les jeux de toute sorte.

Il régna ainsi en maître durant cinq à six mois, honoré et exalté comme un apôtre. Nobles, clergé, bourgeois, venaient à sa rencontre. Les plus notables chevaliers tenaient à honneur de marcher à pied devant lui en conduisant son mulet par la bride. On en vit même, et entre autres un seigneur d'Antoing, laisser là père, mère, femme, enfants et amis pour se faire de ses disciples et le suivre partout. Du reste, c'était un homme triste et qui dans les

intervalles de ses prédications vivait seul et renfermé. De Douai où il avait prêché le jour et le lendemain de la Noël, il vint à Lille et y fit dix-sept sermons auxquels assistait le bon duc accompagné de la noblesse, et l'on vit souvent jusqu'à douze mille personnes se presser autour de sa chaire. De Lille il s'achemina vers Tournai. Forcé de quitter le pays où son éloquence était la cause de troubles populaires, il retourna en Bretagne; depuis il se rendit en Italie où il continua à vouloir réformer les moines et le clergé, mais il fut pris à Rome, jugé et condamné comme hérétique. Néanmoins, il fut regretté du pape Eugène IV, et en présence des jugements contradictoires qui ont été portés sur son compte, il devient difficile de se prononcer. (1)

Au mois de mars 1429-1430, comme on le voit par l'acte dont nous donnons l'analyse, on recherchait et on poursuivait en divers lieux de la Flandre Wallonne, les sectateurs de Jérôme de Prague. Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, mande aux gouverneurs de Lille, Douai, Orchies et d'Arras, à tous ses officiers ou à leurs lieutenants que pour conjurer le péril, le scandale et les maux irréparables dont, à son grand déplaisir, la foi catholique est menacée dans ses pays et seigneuries et notamment en la châtellenie de Lille, par les conventicules secrets que plusieurs de ses sujets, professant les erreurs de la secte damnable et perverse des hérétiques pragois, y tiennent depuis peu de temps en lieux *soupçonneux* et à

(1) Monstrelet, liv. 11, chap. LIII.— Meyer, *Ann. Fland.*, lib. XVI.
— DeBarante, *Hist. des ducs de Bourgogne*.

heures suspectes, afin de séduire d'autres simples gens, il a fait procéder à des informations devant les juges de la foi qui ont déclaré suspects et ont reconnu chargés de la dite hérésie, spécialement Aleaume Pollet, Thomas Joveniel, Pierart Du Puch, Pierart Estoquiel, de Lille ; Lolard Galain, Jehan Haceul, Piat Morel, Jacot Des Goutières, Mahieu Guedin de Seclin ; Jehan Du Pire, Gilot Flamenc, Jehan Hellin, Henricus Desmons, d'Avelin ; Jehan Danetières, Pierart Le Maire, d'Ennevelin ; Jehan Degremont dit le Brun, de Fretin ; Jehan Taur, de Tourcoing ; Vincent Blahuer, Pierart Brassart, de Landas ; et Jehan du Breuch de Néchin, lesquels ainsi évoqués n'ont voulu retourner à l'obéissance de la Sainte-Église ni se réconcilier avec elle ; qu'au contraire, obstinés en leur malice, les uns ont fui les autres se tiennent cachés en divers lieux. C'est pourquoy, lui, prince catholique, qui, pour soutenir la foi et l'Église, voudrait exposer sa personne et celle de ses vassaux, alliés et gens de bonne volonté, enjoint très-étroitement à ses officiers d'appréhender ces hérétiques quelque part qu'on les trouve, en lieu saint ou ailleurs, et de les remettre entre les mains des prélats inquisiteurs, juges en cette matière ; d'appréhender pareillement tous autres qui seraient par les mêmes juges convaincus des dites erreurs ou qui auraient récélé, favorisé ou défendu les sectaires. Et tant en faites, ajoute le duc, que cette secte damnable puisse être entièrement extirpée et que vous ne soyez point repris de négligence. « Donné en notre » ville de Lille le XI^e jour de mars lan de grace mil quatre

» cens vint neuf soubz notre scel de secret en l'absence
» du grant. » (1)

Ceux qu'on avait pu saisir, entre autres Watier le Mammes dit le voleur, Jehan de Menin, Jehan Des Goutières et Bertrand le Marcaut furent condamnés au supplice du feu et exécutés ; mais le duc annula en un point la sentence de l'évêque de Tournai et de l'inquisiteur de la foi qui adjugeait à l'église diocésaine et à l'office de l'inquisition les biens meubles de ces hérétiques et les immeubles au fisc ; point contre lequel s'inscrivaient le magistrat de la ville de Lille où la confiscation n'avait pas lieu, les quatre seigneurs hauts-justiciers de la province et les tuteurs des enfants de feu Watier. 21 mars 1429. (2)

Jérôme de Prague et Jean Hus, son maître, condamnés par le concile de Constance en 1415, soutenaient que l'Église est la société des justes et des prédestinés de laquelle ne font pas partie les réprouvés et les pêcheurs. Ils en concluaient qu'un pape vicieux n'est plus le vicaire de Jésus-Christ, qu'un évêque et des prêtres qui vivent en état de péché ont perdu tous leurs pouvoirs. Ils étendaient même cette doctrine jusqu'aux princes et aux rois, décidant que ceux qui sont vicieux et gouvernent mal sont déchus de leur autorité. — Ils enseignaient que les fidèles n'étaient obligés d'obéir aux évêques qu'autant que les ordres de ceux-ci paraissaient justes. « On voit aisément, dit l'abbé Bergier, les conséquences de cette doctrine, et de quoi

(1) Archives départ. du Nord, *original*.

(2) *Ibid.* — Les Pâques commencèrent, cette année, le 27 mars ; c'est donc 1430.

peut être capable un peuple infatué de pareils principes. Dès qu'il s'est établi juge de la conduite de ses supérieurs spirituels et temporels, et qu'elle lui paraît mauvaise, il ne lui reste qu'à se révolter et à prendre les armes pour les exterminer. » (1).

Chastellain qualifie d'hérétiques les gens de la châtellenie de Cassel s'insurgeant en 1427-1431 contre l'autorité du duc Philippe-le-Bon et de ses officiers qui s'efforçaient d'extirper du pays d'anciennes coutumes condamnées par l'humanité et par le bon sens. Cette qualification laisse à penser qu'ils trempaient dans les doctrines de Jérôme de Prague dont on poursuivait alors les sectateurs dans notre contrée; et peut être faudrait-il considérer les troubles du Cassel *Ambacht* comme un préliminaire des guerres de religion dans les Pays-Bas. (2).

En 1458, en la ville de Lille, un nommé Alphonse, natif de Portugal, habillé en ermite, séduisait secrètement le peuple par ses doctrines vaudôises. (3) Il prétendait que depuis saint Grégoire aucune élection ni consécration de pape n'avait été valable, et que par suite toute institution d'évêques, toute ordination de prêtres, tout mariage, toute administration de sacrements était de nulle valeur. Bien qu'il fit profession de croire à la sainte Trinité, il refusait

(1) Dictionnaire de Théologie au mot *Hussites*.

(2) M. A. Desplanque, archiviste du Nord, a retracé les péripéties de cette insurrection dans les *Annales du comté flamand de France*, 1866, T. VIII.

(3) On donnait alors aux hérétiques le nom de Vaudôis, comme on l'avait fait pendant la croisade contre les Albigeois.

d'admettre plusieurs articles de la foi. Il disait avoir été, en neuf évêchés, déjà repris pour ses doctrines, mais que toujours Dieu l'avait préservé de tout péril ; que si on le faisait mourir, il adviendrait en-dedans trois ans une si grande mortalité par famine ou guerre que le pays en serait détruit. Il menait d'ailleurs une vie austère, marchant sans souliers et misérablement vêtu ; on le voyait souvent dans les églises à genoux et en oraisons. Admonesté publiquement, il ne voulut retracter aucune de ses erreurs, et condamné à périr sur le bûcher, il annonça que le feu s'éteindrait plutôt que de le consumer, mais il n'en fut rien. (1)

A la fin du XV^e siècle, pour l'honneur de l'Église, cessait généralement la participation du bas clergé dans ces bouffonneries scandaleuses usitées en notre contrée et où figurait ici un évêque des innocents, ou des fous, ou des sots, là un évêque des ânes. Cette profanation de la fête des saints Innocents avait été interdite, en 1260, par le concile de Cognac dont le 2^e canon ordonnait d'abolir les danses qui se faisaient, ce jour là, dans quelques églises, et la coutume de choisir des gens à qui l'on donnait par dérision le nom d'évêques. Plusieurs autres conciles avaient défendu sous peine d'excommunication, de pratiquer les cérémonies ridicules de la fête des fous dans les églises et cimetières, (2) mais elles s'étaient perpétuées avec plus ou moins d'indécence et d'irrévérence : on en

(1) Mémoires de J. Du Clercq, édit. Buchon, liv III, ch. XLIII.

(2) Concile de Nantes, 1431 ; de Bourges, 1438 ; de Rouen, 1445 ; d'Angers, 1448.

cite des traces à Lille, à Douai, à Tournai. (1) « C'est grand cas, dit Cousin, que le diable est si rusé, que ne pouvant nuire à l'honneur de Dieu et de l'Église directement, comme il a fait anciennement par les païens normans et autres, et depuis par les hérétiques, il tasche de nuire plus couverte-ment sous pretexte de récréation, en amoindrissant le respect envers les personnes et lieux saints. (2)



(1) Clément, *Fêtes civiles et religieuses*. — Derode, *Hist. de Lille*. — *Souvenirs de la Flandre wallonne*, T. IX. — Cousin, *Hist. de Tournai*. — Lecouvet, *Instruction publique au moyen-âge*, dans le *Messenger des sciences historiques de Belgique*, année 1856.

(2) Année 1498.

CHAPITRE XIX.

L'Église et le moyen-âge, revue rétrospective : — l'Église debout au milieu des ruines du vieux monde romain ; à elle la tâche de réparer le passé et de préparer l'avenir. — Les Francs, instruments des grands desseins de Dieu ; travail de l'Église sur cette race farouche. — Luites de l'Église contre la barbarie ; son empire sur ses oppresseurs ; sa charité étendue aux besoins corporels et aux besoins intellectuels ; son habileté à transfigurer, au profit de la civilisation, les habitudes, les sentiments, les passions mêmes ; sa part directe dans l'émancipation des peuples ; ses épreuves, ses combats, sa force invincible et son éternelle victoire. — Par l'Église le moyen-âge accomplit glorieusement sa tâche ; nous lui devons notre salut.

Parvenus à la limite du moyen-âge, qu'il nous soit permis d'arrêter un instant nos pensées sur le chemin parcouru, de recueillir, maintenant que nous avons vu passer les événements, les enseignements qu'ils révèlent ; ils établissent invinciblement l'action persévérante, vigoureuse, salutaire de l'Église sur les développements de notre société durant cette période si longtemps méconnue et si perfidement dénaturée. Le moyen-âge était en effet devenu le thème exploité des récriminations et des injures les plus passionnées ; mais une heureuse réaction s'est opérée en sa faveur, et aujourd'hui, dégageant l'Église des éléments païens et barbares contre lesquels elle lut-

taut, des abus, des crimes et des excès qu'on lui imputait si injustement, on lui restitue enfin son véritable rôle de puissance civilisatrice. L'œuvre de réparation s'accomplit; elle sera la gloire de notre siècle.

L'empire romain se débattait en vain contre le flot envahissant de la barbarie, il s'écroule de toute part. Seule, au milieu des ruines qui couvrent le vieux monde, une colonne reste debout sur ses impérissables assises. Ce roc que n'ébranleront ni les torrents, ni les siècles, ni les efforts de l'enfer, c'est l'Église, c'est le foyer du monde nouveau. A l'Église la tâche de réparer le passé et de préparer l'avenir; à elle la lutte contre le paganisme romain et la barbarie germanique qui se perpétueront à travers les siècles et y entretiendront le trouble, les injustices et les douleurs; à elle de s'assimiler ce qu'il peut y avoir de vertus et de vérités en germes dans les anciennes sociétés, de développer et de transformer ces éléments par son industrie; à elle de faire triompher enfin toutes les idées saines, les idées catholiques.

A la suite des nations féroces qui se jettent sur les provinces romaines et se partagent les dépouilles du colosse tombé, voici venir les Francs. Leur apparition dans notre contrée, berceau de leur empire, est signalée par d'effroyables désastres; l'épouvanté marche devant eux. « La rage de ces païens, dit Balderic, obligeait les fidèles à fuir dans de sombres retraites pour assister aux saints mystères; et quand les barbares parvenaient à en rencontrer quelques uns, ils les frappaient de verges ou les immolaient par le glaive. La plupart, réfugiés dans des cavernes ou des conduits souterrains, y périssaient étouffés. Ainsi plus de prêtres, plus de sacrifices; les

traces du culte divin disparaissaient partout. Les uns étaient précipités du haut des ruines chancelantes ; les autres dévorés par la flamme des incendies..... On voyait tomber au pied de l'autel les prêtres revêtus de leurs insignes ; et , parmi les cadavres épars ça et là sur le sol, on les reconnaissait à leurs ornements sacerdotaux. Mais ce n'était pas contre le prêtre seul que s'acharnait cette fureur impie ; le peuple entier était voué au carnage. On violait à la fois les lois de Dieu et les lois de l'humanité..... Le sang répandu dans les églises y restait stagnant. Personne ne se présentait pour relever les morts et leur donner la sépulture. Terre des Gaules, tu expiais ainsi ton antique férocité ! » (1)

Tels sont les Francs de Clodion ; mais ces envoyés de la colère du Ciel vont devenir les instruments des grands desseins de Dieu : *Gesta Dei per Francos*. Le travail de l'Église sur cette race païenne, farouche, impitoyable, qu'elle transforme par ses saints, par ses missionnaires, par ses religieux, par ses évêques surtout et par ses conciles, est assurément l'un des plus magnifiques spectacles que l'histoire puisse offrir.

Clovis courbe son front de Sicambre sous la main de saint Remi et dès lors commencent à se répandre en France les éléments constitutifs d'une société régulière et chrétienne. Dans notre contrée d'où les germes de la foi, jetés, à la fin du III^e siècle, par saint Piat, saint Chrysole et saint Eubert, avaient disparu dans les invasions laissant nos barbares ancêtres livrés à un grossier paganisme et à des mœurs atroces, les fondements de la civilisation sont

(1) Traduction de M. Le Glay dans le *Cameracum christianum*, V.

assis par les travaux de saint Éleuthère, de saint Vaast, de saint Médard, de saint Éloi, de saint Amand, et par la création des établissements religieux qui, s'élevant de toutes parts, joignent à l'action individuelle des évêques la force des associations monastiques.

Par les moines l'Église accomplit des œuvres admirables de régénération morale et sociale. Missionnaires courageux, ils n'ont qu'une passion, celle de gagner des âmes à Jésus-Christ; laboureurs infatigables, ils défrichent nos forêts et dessèchent nos marais. Les moines de saint Benoît, en fondant dans notre pays leurs colonies agricoles, y apportent l'exemple du travail libre et volontaire, l'exemple de la subordination, du renoncement, de l'égalité dans la pauvreté. Ils exercent par cet exemple même l'influence la plus heureuse sur la société toute entière : ils apprennent aux pauvres à sanctifier le travail, aux riches à l'honorer, et ils lui rendent aux yeux du monde la dignité que le paganisme avait méconnue. Par les moines s'organisent dès le IX^e siècle, nos paroisses rurales; on leur doit en outre le premier bienfait de l'instruction distribuée dans chaque monastère avec une égale affection à l'enfant du pauvre et à celui du riche. Plus tard, nos collégiales, foyers de lumière et de vertu, contribueront puissamment aux progrès de la civilisation par leur remarquable influence au triple point de vue social religieux et intellectuel.

La féodalité, forte à son origine, aide à sauver de la fureur des Normands cette civilisation poursuivie sans relâche par l'Église; mais née de la révolte et nourrie dans les combats, elle devient elle-même un menaçant

péril par l'abus des guerres privées, les désordres et l'anarchie qui en sont les suites. L'Église se lève alors pour défendre son œuvre et lutter au profit des malheureux contre cette persistance de la barbarie. Au terrible fléau elle oppose la Paix et la Trêve de Dieu, rendant ainsi inviolables les choses saintes et les instruments de travail et suspendant durant la plus grande partie de l'année la douleur et le deuil dans les chaumières. Sa loi a pour première sanction l'excommunication ; et quand le glaive spirituel devient insuffisant, elle fait appel au peuple et aux associations armées d'où naissent les institutions de paix qui elles-mêmes préparent l'établissement des communes.

Du reste, le régime féodal est pour l'Église l'une de ses plus rudes épreuves, une cause permanente de misères et de calamités. Il introduit dans le sanctuaire la simonie, l'ignorance, l'immoralité, les habitudes militaires. Durant des siècles, l'histoire des monastères et de tous les établissements religieux est pour ainsi dire celle de leurs luttes contre les envahissements des seigneurs, les spoliations, les avanies sacrilèges ; mais tel est le prestige, tel est l'empire que l'Église exerce dans ces siècles de foi, que sans cesse tourmentée, depouillée, ruinée, elle en impose toujours à ses oppresseurs qui, spontanément parfois ou fléchissant sous l'autorité des évêques, rachètent souvent par d'éclatantes réparations leurs injustices et leurs violences.

Partout où la force peut l'emporter sur le droit, l'Église remplit la mission d'ordre et de charité que lui a attribuée son divin fondateur. Toujours armée contre la cruauté et l'injustice, elle offre dans les temples du Dieu fort et

miséricordieux un refuge à la faiblesse persécutée et ménage même aux coupables une retraite sacrée où leur vie soit au moins à l'abri des premiers emportements de la vengeance. Par le droit d'asile les évêques et le clergé arrachent bien des victimes à la haine et à l'oppression ; ils se ménagent les moyens de réconcilier des ennemis ou d'intercéder en faveur des condamnés , et s'il leur arrive de sauver quelques criminels que d'injustices sanglantes n'épargnent-ils pas à l'humanité ? Ce n'est pas sans raison que l'autorité ecclésiastique , qui d'ailleurs sait se plier aux exigences d'une juste répression , fait obstinément respecter ses franchises et réprime avec fermeté la violation du droit d'asile.

La figure consolatrice de l'Église de Dieu se penche sur toutes les infortunes pour les secourir, sur toutes les misères humaines pour les soulager. Pendant tout le moyen-âge , les monastères et les évêchés réservent aux pauvres , aux malades , aux orphelins , la portion la plus considérable de leurs ressources et de leur temps, et restent toujours ouverts aux voyageurs et aux pèlerins. Dans ces pieux refuges la charité s'étend au-delà des besoins corporels. L'enfant du peuple y trouve les trésors de la science. Comme le Sauveur, l'Église a passé en faisant le bien ; elle a fait de l'instruction du pauvre une œuvre de miséricorde ; elle a toujours et partout travaillé à dissiper l'ignorance , toute lumière au moyen-âge est sortie de son sein.

L'Église s'empare des habitudes , des sentiments , des passions mêmes, afin de tout sanctifier et tout transfigurer. Pour les rudes seigneurs de ce temps les combats étaient un besoin impérieux , elle dirige dans ses voies leur bra-

voire aventureuse et déréglée. Ils tenaient de leurs ancêtres un certain respect pour la femme, elle en fait le charme de la société du moyen-âge. Sous l'influence de l'Église se développent, s'épurent et s'ennoblissent l'abnégation, la valeur et l'amour, et ces sentiments trouvent leur épanouissement dans la chevalerie et les croisades. La courtoisie, la fidélité et l'héroïsme chevaleresques adoucissent la rudesse des mœurs féodales, donnent des défenseurs à la foi et imposent aux forts des devoirs envers les faibles. Les croisades sauvent l'Europe que les mahométans étreignaient dans un cercle de fer; elles suspendent les haines personnelles, les guerres privées, le pillage et la dévastation; elles avancent l'heure de l'émancipation des peuples.

Il est incontestable que là encore l'Église a devancé la puissance séculière. Dès le principe elle avait condamné l'esclavage par la voix puissante des évêques proclamant partout le dogme d'une origine et d'une destinée communes à tous les mortels rachetés par le sang d'un même Dieu qui est le verbe fait chair, et peu à peu la servitude avait disparu devant le servage. L'Église recrutait volontiers ses ministres parmi les enfants du peuple, imitant en cela le divin Maître qui avait choisi de préférence pour ses collaborateurs des pauvres artisans; d'ailleurs, tous les historiens l'ont constaté, elle traitait ses serfs avec un cœur de mère et son exemple avait pour effet d'adoucir la condition des sujets dans les seigneuries laïques. Ses enseignements toujours favorables à la liberté et à la dignité humaine, prenant de jour en jour plus d'empire sur les âmes, inspirent ces élans de charité et cette foi aux promesses du rédempteur qui multiplient partout les affranchissements.

Il y a donc justice à restituer au clergé catholique sa part directe et presque exclusive dans la renaissance des XI^e et XII^e siècles et dans l'émancipation des classes populaires.

Quant aux libertés communales, elles pèsent à leur tour sur l'Église comme une lourde épreuve. Nées surtout dans les centres de population qui fleurissent sous l'autorité tutélaire des congrégations religieuses, elles sont les sources de beaucoup de gloire et de grande prospérité, mais aussi les sources de cette guerre sans trêve faite depuis au pouvoir temporel de l'Église. Exagérant tous ses droits, la commune est jalouse, susceptible, tracassière, et pour le moins aussi despotique que la puissance féodale. Avec son esprit d'envahissement, ses privilèges redoutables, ses guerres privées, ses usages barbares, elle n'épargne à l'Église, qui a préparé son berceau, ni attaques, ni injustices, ni tyrannies.

Après la féodalité et les communes, les rois et les légistes se font les oppresseurs de l'Église ; mais loin de s'affaiblir dans ces luttes, elle y puise au contraire une plus grande énergie, et parmi ces rudes combats sa force reste invincible et sa victoire est éternelle. Les hérésies et les maximes antisociales toujours renouvelées succombent sous son influence ; elle fait pénétrer de jour en jour plus profondément dans les âmes et triompher enfin dans le monde ses principes impérissables, ses doctrines infaillibles

Ainsi, pour nous résumer, le moyen-âge a glorieusement accompli sa tâche par l'Église qui a été sa lumière, son guide, sa vie. Il a vaincu la barbarie, défriché et peuplé les déserts, bâti les cités, reconstruit l'ordre social, honoré le travail ; il a conservé les lettres divines et humaines, recueilli les monuments littéraires de l'antiquité, créé un

art merveilleux d'architecture. On ne pourrait sans injustice lui contester ces titres à la reconnaissance des peuples; mais son œuvre resplendissante, indéniable, immortelle, est d'avoir établi définitivement sur la terre et assuré à jamais le règne des idées chrétiennes; par là nous lui devons notre salut.

Un petit livre qui est intitulé : *Comment faut-il juger le moyen-âge?* (1) et que nous avons médité, formule ainsi sa dernière démonstration.

« L'Église n'a pu faire triompher ses idées qu'au temps de sa domination. Or, quel a été ce temps de la domination de l'Église? De l'aveu de tous, c'est le moyen-âge. C'est donc au moyen-âge que l'Église a fait triompher ses idées.

« Or, de deux choses l'une : ou vous êtes chrétien, ou vous ne l'êtes point. Si vous êtes chrétien, les idées de l'Église sont à vos yeux la vérité même et le bien; elles sont le salut du monde, son seul salut. Le moyen-âge sera donc pour vous l'époque qui a établi sur la terre le règne du vrai et du bien, l'époque à laquelle nous devons et nous devons toujours notre salut. Mais, si vous n'êtes pas chrétien, vous devez haïr cette même époque d'une haine vigoureuse, parce que les idées de l'Église, qui triomphèrent alors, sont pour vous antinaturelles et fausses.

« La question du moyen-âge n'est donc entre nous que la question de la vérité du christianisme. »



(1) Par Léon Gautier, ancien élève de l'école des chartres. Paris V. Palmé

CHAPITRE XX.

Le Protestantisme. — Les doctrines de Luther envahissent les Pays-Bas où s'insinuent en même temps les dogmes de Calvin et les rêveries des Anabaptistes. — Supplice de quelques hérétiques à Tournai, Lille et Douai. — Privilège de non-confiscation. — Pierre Brully, disciple de Zwingle. — Progrès des sectaires à Lille et dans la châtellenie enrayés par la vigilance du magistrat. — Philippe II; établissement de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas; opposition que cette utile mesure rencontre. — Crainte de l'inquisition espagnole perfidement exploitée. — Motifs intéressés du mécontentement de la noblesse qui suscite toutes sortes d'embarras à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, et à son conseiller le cardinal de Granvelle.

Nous avons vu l'Église, durant le moyen-âge, lutter glorieusement contre la barbarie et l'ignorance, nous allons la voir, dans les XVI^e et XVII^e siècles, aux prises avec la raison ou plutôt avec l'orgueil, l'ambition, l'amour de la volupté et de l'indépendance, et subir, plus tard, l'épreuve de la raillerie, de l'indifférence et de l'incrédulité. Mais l'assistance divine ne pouvait ni ne peut lui manquer et la barque de Pierre, sans cesse battue par la

tempête, entourée de toutes sortes d'écueils, est arrivée jusqu'à nous sans faire naufrage. L'épouse de Jésus-Christ a traversé, victorieuse, le schisme, l'hérésie, les persécutions et les scandales, et triomphera aussi, Dieu l'a promis, des périls qui la menacent encore.

Sous prétexte de réforme, un moine apostat faisait, en Allemagne, un appel à toutes les passions que l'Église travaillait depuis longtemps à réprimer. L'audacieux hérésiarque jetait l'incertitude dans le dogme et amenait le relâchement dans la morale, la destruction du culte, le mépris de toute autorité. Il s'adressait à des princes désireux de secouer le joug du pape afin d'exercer plus librement leur despotisme, à des nobles avides qui regardaient d'un œil de convoitise les biens des couvents et les richesses des églises, à des moines sans vocation pour qui le vœu de chasteté était trop lourd et qui n'attendaient qu'une occasion pour s'y soustraire, à des prêtres dégénérés qui vivaient secrètement dans le désordre et qui souhaitaient ardemment de n'avoir plus à en rougir, à des peuples indifférents que les préceptes de l'Église gênaient et qui étaient bien aises d'en être débarrassés sans passer pour impies, aux écoliers libertins des universités qui s'accommodaient peu de l'austère morale de l'Évangile et que l'esprit de nouveauté ne pouvait manquer de séduire. Aussi de nombreux disciples s'attachèrent-ils tout d'abord à ce docteur qui venait déclarer que chacun pouvait se créer un symbole; que les bonnes œuvres étaient superflues, la seule foi justifiant le pécheur de ses crimes quelque grands qu'ils fussent; que les pratiques les plus gênantes du christianisme : le célibat, la confes-

sion, le jeûne et l'abstinence étaient des inventions humaines. (1) La révolte, la guerre civile, le meurtre, le pillage et les dévastations étaient les fruits naturels d'une semblable morale, et ces désordres devaient se reproduire partout à la suite du protestantisme.

De l'Allemagne, les doctrines de Luther envahissent rapidement les Pays-Bas, pénétrant surtout dans les cités commerciales et industrielles où affluaient un grand nombre d'étrangers; elles gagnent bientôt notre contrée où s'insinuent aussi les dogmes désespérants de Calvin et les monstrueuses rêveries des anabaptistes. Dès 1523, l'hérésie est semée à Tournai, (2) et y germe secrètement. Le dernier historien de cette ville raconte, d'après le manuscrit de Du Fief, le supplice d'un moine augustin, appréhendé, vers 1527, dans une ville voisine en habit de marchand, et exécuté à Tournai comme luthérien. (3) Dans le même temps, quelques bourgeois et manans de Lille, cités aussi comme luthériens devant l'official de Tournai, mais revendiqués par l'échevinage de Lille en vertu de ses privilèges, sont condamnés par celui-ci à faire escondit ou amende honorable dans les églises de Saint-Maurice et de Saint-Étienne. (4)

Les placards rigoureux de l'empereur Charles Quint

(1) L'abbé Orse, *Réforme protestante*, dans l'Encyclopédie catholique.

(2) « Environ ce temps, l'hérésie commença à y être semée par la communication des livres pestilentieux de Martin Luther, que les marchands, qui trafiquoient au quartier d'Allemagne, par curiosité impie apportoient par deçà. » (Cousin, *Histoire de Tournai*, Liv. 4).

(3) Chôtin, *Histoire de Tournai*, t. 11, p. 121.

(4) Archives municipales de Lille, *Comptes de la ville*, 1526-1527.

n'arrêtent point entièrement la propagation de l'hérésie. Dans les comptes de la ville de Lille sont enregistrées les dépenses occasionnées par l'exécution de quelques hérétiques en 1533, par des informations et des recherches dans les années suivantes, ainsi que par l'examen des livres suspects. A Douai, le curé de Saint-Pierre, infesté du venin de l'hérésie, est dégradé et exécuté par le feu, en juin 1538, après qu'on lui a enlevé la peau des doigts consacrés. Au mois de septembre de la même année, quatre laïques de cette ville, convaincus d'hérésie, sont fustigés et condamnés à un bannissement perpétuel après avoir eu la langue percée et les joues marquées. (1) En 1542, sont suppliciés à Douai deux hérétiques d'Orchies et deux autres de Bouvignies. (2) Un cultivateur de Roncq a la langue percée et est interné pour trois ans dans sa paroisse, avec défense de hanter les cabarets. (3)

En vertu d'un placard de Charles Quint, qui prononçait la confiscation contre les protestants, le lieutenant du gouverneur de Lille saisit les biens d'un hérétique de Mouveaux qui avait eu la tête tranchée; mais sur les réclamations des échevins de Lille, le conseil de Flandre décide, en 1543, qu'il y aura surséance à ce sujet, et une enquête opérée par le gouverneur établit que les villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies étaient en possession, de temps immémorial, du privilège de non confisca-

(1) Buzelin, *Annales Gallo-Flandriæ*, 503.

(2) Crespin, *Histoire des Martyrs*, liv. 111, 119 et 126.

(3) Archives municipales de Lille, *Registre aux sentences criminelles de la Gouvernance*.

tion pour tous les cas et sans aucune exception. Un nouvel édit de Charles Quint change cette situation en 1549. L'empereur y prononçait la confiscation des biens des hérétiques, *nonobstant coutumes, privilèges et usances prétendues par les villes et pays*. Cet édit est transcrit dans les registres aux mandements de Lille, mais il ne porte pas, comme les autres actes, la mention d'une publication à la bretèque, et, sous le règne de l'empereur aucune confiscation n'a lieu à Lille. (1)

En 1544, un prédicant de Strasbourg, nommé Pierre Brully, français de nation, disciple de Zwingle et grand ami de Calvin auquel il ne le cédait en éloquence ni en savoir, mais qu'il surpassait de beaucoup en modestie et en tempérance, vertu fort rare chez les Calvinistes et Zwingliens, s'établit à Valenciennes où il sème son hérésie. Il avait tenté le séjour de Lille, mais la diligente surveillance du magistrat de cette ville l'avait effrayé. De Valenciennes il se rend à Tournai où il fait ses prêches de nuit et en cachette tant il craint le gouverneur, messire de Werchin, sénéchal de Hainaut. Le dit sénéchal, seigneur vigilant, en ouït le bruit et, informé des mœurs et conditions du galant, le fait arrêter et brûler vif sur le marché de Tournai, le 19 février 1545, après une procédure de quatre mois, augmentant ainsi d'un chapitre le martyrologe des hérétiques de ce temps composé par Maître Jean Crespin. (2) En 1552, dans cette même ville de Tournai, on exécute sur le marché un hérétique opiniâtre. Un

(1) Houdoy, *Chapitres de l'histoire de Lille*.

(2) *Mémoires de Pontus Pagen* cités par Alex. Henne, t. 1, p. 157.

autre, en 1554, pour avoir foulé aux pieds l'hostie qu'il avait arrachée des mains du pasteur de Notre-Dame, célébrant, est brûlé sur les Prés-Porcins. (1)

Si l'on en croit le martyrologe protestant, la prédication était dès-lors pratiquée à Lille. Certains diacres, choisis parmi les prosélytes, allaient toutes les semaines recueillir chez leurs coreligionnaires des aumônes pour les plus pauvres d'entre eux. « En peu de temps, dit l'auteur, le Seigneur se dressa, par la prédication secrète de sa parole, une église florissante, de telle manière que les assemblées étaient en bon nombre, tant d'hommes que de femmes et petits enfants, non seulement de la ville mais aussi des villages de quatre ou cinq lieux à la ronde qui accouraient comme affamés du désir qu'ils avaient d'être instruits. » Le registre aux sentences criminelles de cette époque établit, en effet, que l'hérésie avait fait des adeptes dans plusieurs localités de la châtellenie, à Bouvignies, à Roncq et à Nouveaux que nous avons déjà cités; à Quesnoy-sur-Deûle, à Gondecourt, à Wasquehal, à Armentières, à Wazemmes, à Camphin. (2) D'après un auteur contemporain, dès l'an 1553, il y avait des hérétiques dans nos environs.

(1) Cousin, liv. 4.

(2) Du reste, tous ces cas d'hérésie ont été soigneusement relevés par M. le pasteur Ch.-L. Frossart dans sa chronique de l'église réformée de Lille, qu'il a intitulée : *L'Église sous la croix*. (Lille 1857). « Comme si » ceux qui abattirent partout la croix, dit le R. P. Pruvost, et se montrèrent les ennemis les plus acharnés de cette croix, pouvaient trouver » place sous cet arbre de salut, à moins de se convertir. » Et sa charité lui inspire ce vœu : « Puisse l'homme, qui a écrit ce titre si peu juste » rentrer un jour dans la vraie Église par les mérites de celui qui est » mort sur la croix. » (*Histoire de Wattrelos*, p. 197.)

Le bourg de Tourcoing, en particulier, était alors « fort » débauché et les hérésies y multipliaient » (1)

Le danger qui menace Lille dans sa foi et dans sa tranquillité n'échappe point à l'œil vigilant du magistrat. Le 6 Mars 1555, avant Pâques, le prévôt de la ville se rend avec ses sergents à la maison d'un nommé Robert Ognier, où l'on savait que se tenaient souvent des assemblées illicites. Ce Robert, sa femme et ses deux fils, qui étaient les plus ardents propagateurs de la nouvelle secte, sont arrêtés, condamnés et exécutés sur la place de Lille. Cet exemple rigoureux arrête un peu les progrès du mal. On n'en continue pas moins de rechercher avec sévérité les fauteurs d'hérésie. (2)

Le successeur de Charles Quint, Philippe II, son fils, prince profondément catholique, veut résolument arrêter les progrès de l'hérésie et préserver ainsi ses États non-seulement de l'anarchie religieuse, mais encore de l'anarchie sociale et politique. Il sollicite du Saint-Siège l'établissement de nouveaux évêchés, suivant en cela les recommandations de son père qui lui avait signalé le trop petit nombre des évêques comme une des causes de l'affaiblissement du catholicisme dans les Pays-Bas, où les intérêts du peuple et son instruction étaient forcément négligés. Il n'y avait dans tous les Pays-Bas que quatre évêchés, Cambrai, Tournai, Arras et Utrecht, et ces

(1) Le P. Éleuthère Dupont, mémoires inédits, cités dans *l'histoire de Wattrelos*.

(2) Brun-Lavainne, *De l'invasion du protestantisme dans la Flandre au XVI^e siècle, et comment Lille en fut préservé*. (*Revue du Nord de la France*, 1839).

diocèses, d'ailleurs subordonnés tous les quatre à des métropolitains étrangers, comprenaient chacun dans sa circonscription des peuples nombreux, différents de langage, de mœurs, d'habitudes sociales. Aussi le manque d'ouvriers dans la vigne du Seigneur avait-il préoccupé les souverains qui depuis trois siècles appelaient de leurs vœux et de leurs démarches une grande modification diocésaine. (1) Mais cette mesure dont l'évidente utilité devenait pressante au moment où la sédition religieuse s'introduisait dans ces contrées, soulève une vive opposition de la part du clergé et de la noblesse. Les abbés dont les biens doivent fournir les dotations des nouveaux sièges, voient avec déplaisir diminuer leurs revenus et leur importance. La noblesse craint que les nouveaux prélats ne balancent son influence dans les provinces et dans les assemblées d'État. Pour cacher le motif égoïste de ce premier grief, on feint de voir, dans l'augmentation du nombre des évêques, le signe précurseur de l'inquisition espagnole, et on se sert de cet épouvantail pour alarmer le pays.

L'inquisition existait depuis fort longtemps dans les Pays-Bas, mais comme institution purement religieuse; on n'avait songé à la modifier que parce que Luther, mêlant le premier la religion à la politique, prêchait l'insurrection comme le dernier mot de l'hérésie. En 1522, Charles Quint avait chargé le président du grand conseil de Malines et un membre du conseil de Brabant de rechercher comme inquisiteurs tous les délits d'hérésie;

(1) Le Glay, *Cameracum christianum*.

mais le pape Clément VII s'était opposé à ce que ces fonctions fussent confiées à des laïques et cessassent ainsi d'être religieuses pour devenir politiques, et en 1537, Paul III avait créé deux théologiens de Louvain inquisiteurs généraux des Pays-Bas. On prêtait à Philippe II le projet de persévérer dans l'essai tenté par son père et d'introduire au sein des communes flamandes l'inquisition espagnole; (1) mais il n'existe aucun document authentique de nature à établir cette intention. Il y a même des lettres de Philippe II qui témoignent du contraire. (2)

Une autre considération empruntée aussi aux intérêts privés dispose la noblesse au mécontentement. Sous Charles Quint, les Belges, préférés aux Espagnols, occupaient partout le premier rang. Il n'en est pas ainsi sous le nouveau règne. D'abord Philippe II donne pour gouvernante aux Pays-Bas Marguerite, duchesse de Parme, sa sœur, fille naturelle de Charles Quint. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont, qui convoitaient cette haute position, ne voient pas sans une colère secrète ce choix qu'ils regardent comme une injure faite à leur nom et une ingratitude envers leurs services. L'impossibilité où se trouve le prince de satisfaire l'ambition de ceux qui étaient

(1) Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. VI, p. 188.

(2) Alfred Nettement, dans la *Semaine des Familles*, 1868-1869, p. 370 : *Les comtes d'Egmont et de Horn*, étude d'après un travail du comte de Gerlache, ancien président du congrès belge. — « Quant à la nouvelle leté que aucuns sèment que j'avois voulu introduire au regard de l'inquisition, je vous ay desjà plusieurs fois escript que je n'y ay jamais pensé. » (Lettre de Philippe II à la duchesse de Parme, citée par M. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 203).

accoutumés à jouir des grands emplois publics et des grands commandements motivés par des expéditions continuelles, devient une des causes les plus actives de l'impopularité du nouveau règne. Ajoutez à cela que selon le témoignage des annalistes contemporains presque toutes les fortunes de la noblesse étaient dérangées par l'excès des dépenses et qu'elles ne pouvaient se refaire qu'en ayant une large part à la fortune publique. Trompée dans ses espérances par l'éloignement de la résidence royale, la noblesse ne laisse échapper aucune occasion de susciter des embarras à la duchesse de Parme et à son conseiller intime le cardinal de Granvelle qu'on parvient facilement à rendre odieux au pays avec son origine étrangère et sa qualité de tout-puissant. (1)



(1) Nettement, p. 371. — Strada, *Histoire de la guerre de Flandre, mise en français* par P. Du Rier, 1^{re} décade, livre 11.

CHAPITRE XXI.

Le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes se mettent à la tête de l'opposition. — Renvoi des troupes espagnoles et retraite du cardinal de Granvelle. — L'hérésie tend à se propager dans notre contrée. — Mathieu Launoy, thaumaturge calviniste. — Justification des rigueurs déployées contre les auteurs d'hérésie. — Confédération et compromis des nobles. — Condescendance de la duchesse de Parme; édit de modération; son peu d'effet. — Les confédérés adoptent le nom de Gueux. — Désordres, crimes et abominations commis par les sectaires sous la protection des confédérés. — Jusques là la Flandre Wallonne avait fourni relativement peu d'adeptes à l'hérésie.

A la tête de l'opposition se placent le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Leur première démarche est un triomphe : Alléguant le privilège des Belges de se garder eux-mêmes, ils obtiennent à force d'insistance le retrait des troupes espagnoles dont la présence impose aux mécontents, 1560. (1) Puis, se liguant avec le comte de Hornes

(1) « Le Roi ayant accordé, à leurs instances, l'éloignement des troupes » qui auraient servi de frein à leurs projets, ils mirent à profit l'occasion, » et leurs actes montrèrent bientôt que l'on n'avait pas eu tort de les » soupçonner. » (Bernardino de Mendoza, *commentaires sur les événements de la guerre des Pays-Bas*, traduction de Loumier, t. 1^{er}, chap. 1^{er}).

et un certain nombre d'autres seigneurs; ils dirigent leurs attaques incessantes contre le cardinal de Granvelle qu'ils parviennent à renverser en le représentant comme le seul obstacle à la tranquillité publique. Mars 1564.

Tandis que ces meneurs s'agitent, l'hérésie se propage et malgré l'active surveillance dont elle est l'objet, elle s'étend dans notre contrée. En 1561, les anabaptistes ont des adeptes à Armentières, Wervicq et Halluin, (1) Des prêches protestants se succèdent nuitamment à Bondues et dans les bois qui avoisinent Tournai. (2) On voit la foule s'empresse pour entendre les prédications d'un ministre éloquent, Mathieu Launoy, venu de France en 1562 et parcourant les environs de Valenciennes, de Tournai et de Lille. C'était l'apôtre et le thaumaturge de la secte calviniste, aussi une femme hérétique étant devenue mère, à Tourcoing, de trois jumeaux, le consistoire lui défère l'honneur de les baptiser. Pérenchies et Quesnoy-sur-Deûle sont surtout le théâtre de sa gloire; il y exorcise deux possédés et réussit, sans grand miracle, à les ramener à leur bon sens, car ils avaient été payés pour jouer le rôle d'énergumènes, et le pauvre ministre, dupe de ses coreligionnaires, se convertit plus tard à la foi catholique, quand il eut appris comment on avait surpris sa bonne foi. (3) Les procès se poursuivent à Lille et les supplices atteignent non-seulement les habitants de cette ville, mais encore

(1) *Mémoires de Pontus Payen*, t. 1, p. 108, notes.

(2) *L'Église sous la croix*, p. 50 et 53. — Cousin, *hist. de Tournai*, livre IV, chap. LV.

(3) Vanderhaer, *De initiis tumultuum Belgicorum*. — Buzelin, *ann. Gall.-Fland.*, 520 et 521. — Le R. P. Pruvost, *hist. de Wattrelos* p. 166.

des gens d'Armentières, de Bondues, de Wambrechies, de Deûlemont, d'Halluin, de Douai, de Tourcoing, de Comines, de Quesnoy, de Mouveaux. (1) Le 12 décembre 1564, est exécuté frère Paul Chevalier, religieux cordelier, apostat, grand hérétique et ministre de la nouvelle foi. (2)

On pourra, dit M. Brun-Lavainne, juger diversement les rigueurs déployées dans le principe contre les auteurs d'hérésie. Les supplices pour semblable cause ne sont plus dans nos lois ni surtout dans nos mœurs; mais si l'on tient compte de la différence des temps, si l'on considère que partout où pénétrait la religion nouvelle, l'anarchie s'introduisait à sa suite, l'autorité civile perdait toute sa force, les citoyens s'armaient les uns contre les autres, le meurtre, l'incendie, le pillage succédaient à la concorde, à la paix, détruisaient les relations sociales, anéantissaient le commerce et ne produisaient que des ruines, on reconnaîtra que le devoir de tout bon magistrat était de s'opposer, par tous les moyens que la loi mettait en son pouvoir, à la propagation d'une secte si dangereuse. Cette loi était horrible, le bucher était un moyen atroce; comme hommes du XIX^e siècle, nous en jugeons ainsi, mais au XVI^e il fallait en juger autrement; il fallait frapper ou être frappé..... La liberté de conscience n'était qu'un mensonge; les protestants l'invoquaient quand ils ne formaient qu'un point imperceptible dans la population, et dès qu'ils l'emportaient par le nombre ou par l'audace, ils persécutaient les catholiques. » (3) Voltaire l'a bien dit dans les

(1) *L'Eglise sous la croix*, p. 48-79.

(2) Brun-Lavainne, *De l'invasion du protestantisme en Flandre*.

(3) *Idem*.

Annales de l'Empire : s'ils réclamaient les droits du genre humain, ils les soutenaient en bêtes féroces.

La retraite du cardinal de Granvelle, qu'on avait représentée comme indispensable au maintien de la tranquillité publique, n'apaise rien. Ce n'est pas d'ailleurs l'apaisement des irritations qu'avaient cherché le prince d'Orange, le comte d'Egmont et le comte de Hornes qui formaient une sorte de triumvirat dans le conseil; ils avaient voulu éloigner un importun qui lisait dans leurs desseins. Si Philippe II, au lieu de laisser son ministre en butte à leurs attaques systématiques, avait suivi ses conseils; s'il était venu de sa personne en Belgique et s'il en avait fait sortir le prince d'Orange, bien des malheurs auraient été évités. « A compter du départ de Granvelle, dit Grotius, la religion et l'empire se trouvèrent ébranlés jusques dans leurs fondements. (1) Enhardis par leurs succès, les seigneurs répandent partout le bruit du prochain établissement de l'inquisition d'Espagne, et trouvent, en exploitant l'horreur qu'elle excite même chez les hommes les plus dévoués à la religion catholique, le motif ostensible de cette ligue que les contemporains nomment le compromis des nobles et dont l'objet secret est la résistance au gouvernement du Roi et surtout la poursuite, dans les troubles, des projets que l'ambition et la jalousie leur ont inspirés. (2)

(1) Cité par M. Nettement, *Les comtes d'Egmont et de Horn*

(2) « Les comportements dudit prince (d'Orange) et ceux de sa faction nous ont bien fait paroistre qu'ils délibérèrent du commencement d'exécuter leurs desseings par subtilité, faisans acheminer les affaires petit-à-petit et de degré en degré, sachans bien qu'il estoit impossible de détruire par guerre ouverte la principauté du plus grand roi du monde, qui commandoit paisiblement aux plus belliqueuses nations de l'Univers, aimé et révééré comme ung Dieu de ses subjects qui n'eussent failly d'accabler Guillaume de Nassau et ses complices s'ils eussent entendu qu'ils aspiroient à la principauté des Pays-Bas. » (Pontus Payen, *mémoires*, t. 1, p. 83).

Ostensiblement les confédérés demandent le retrait de l'inquisition et des édits et l'envoi d'une députation en Espagne pour s'entendre avec Sa Majesté et lui faire connaître leurs vœux. La duchesse, accédant à ce dernier point, ne tarde pas à députer vers le roi le marquis de Berghes et Floris de Montmorency, frère du comte de Hornes, désignés par les confédérés eux-mêmes. Quant à l'autre objet, il dépassait ses pouvoirs; cependant elle charge les gouverneurs de porter dans chaque province le projet d'un nouvel édit qui ne suspendant ni les placards ni l'inquisition, en tempérait au moins la rigueur. En attendant elle faisait surseoir aux poursuites.

Malgré cette condescendance, la Flandre est inondée d'écrits séditieux par lesquels on excite de plus en plus les confédérés à persister dans leur résistance et leurs demandes. Vainement la duchesse de Parme cherche à démontrer que l'inquisition telle qu'elle existait dans les Pays-Bas, était une institution ancienne, on persista à la comparer à celle d'Espagne dont le nom seul était devenu odieux. La sévérité des édits de Charles-Quint est aussi présentée comme incompatible avec la liberté commerciale, base unique de la prospérité du pays. Le conseil privé avait, dans un avis plein de sagesse, proposé une sorte d'enquête, c'est-à-dire de revoir et examiner les commissions et instructions des inquisiteurs tant pour s'assurer s'ils s'y étaient conformés jusqu'alors que pour pouvoir à ce qu'ils s'y conformassent à l'avenir, et afin que tout le monde sût que Sa Majesté ne voulait aucune nouveauté et moins encore l'introduction de l'inquisition d'Espagne selon que les mauvais esprits en faisaient courir le bruit;

qu'elle entendait seulement garder et entretenir ce qui par le passé avait été ordonné ; mais le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes avaient fait rejeter cet avis destiné à garantir le repos public des usurpations extérieures et des discordes intestines. (1)

En présence de cette résistance unanime, Philippe II écrit, le 6 mai 1556, à la duchesse, pour protester encore qu'il n'a jamais songé à introduire aucune nouveauté au regard de l'inquisition. De plus il consent à ce que ladite inquisition soit restreinte à la surveillance qui appartient aux évêques en matière de foi, et qu'on modère les édits de Charles-Quint. (2) Mais déjà toute espérance de paix s'est évanouie, et l'édit de modération, tourné en ridicule, est généralement mal reçu ou n'est accepté qu'avec des restrictions considérables. A Bruxelles même où séjournait la cour, des menaces de mort sont affichées contre les magistrats qui recevraient l'édit. Les États de notre province de Lille, Douai et Orchies, consultés par le baron de Rassenghien, qui venait de succéder au seigneur de Courrières comme gouverneur, estiment que la modération des placards produira un bon effet, mais ils demandent que l'inquisition soit complètement abolie et que la confiscation ne puisse avoir lieu dans la province pour quelque cause que ce soit. Ils proposent en outre diverses mesures et restrictions, suppliant le roi de prendre leurs observations en bonne part. 45 juin. (3)

(1) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. VI, p. 495.

(2) *Idem*, p. 203.

(3) Buzelin, *Ann.* 528.

Les confédérés, qui ont adopté le nom de Gueux, (1) s'affirment dans la révolte et appellent des prédicateurs hérétiques dans les Pays-Bas. (2) Les sectaires s'arment pour aller aux prêches et bientôt, sous la protection des seigneurs signataires du compromis, ils se livrent aux plus affreux désordres. « Une fois armés, dit Bernardino de Mendoza, les sectaires s'abattirent sur les églises, les monastères, les abbayes, et ce fut une destruction, un ravage universels; on en saccagea les richesses et les bijoux; on brisa et on renversa toutes les images des saints; on commit au mépris du très-saint Sacrement, des crimes si énormes et si abominables que leur énormité et leur abomination m'empêchent de les rapporter. Tout cela se fit avec une telle irrévérence, une telle insolence, que nulle nation, quelque barbare et ennemie du nom chrétien qu'elle soit, ne se permettrait un tel mépris des choses saintes. Les hérétiques s'emparèrent de nos églises pour y prêcher leurs dogmes coupables et menteurs; ils les

(1) L'origine du nom de Gueux, venant du propos attribué au comte de Berlaumont et admise par tous les historiens, est démentie par la saine critique. La duchesse de Parme, cherchant à expliquer au roi cette origine, dit qu'on ne sait encore ce que les confédérés veulent dire par là, sinon que Gueux signifie proprement un vaurien, un vagabond; que d'après les uns on l'attribue au nom qu'ils veulent prendre des Goths; que d'après d'autres, cela signifie qu'ils soutiendront leurs prétentions, en servant Sa Majesté, quoi qu'ils fussent en venir par là à porter la besace comme des malheureux. (*Corresp. de Philippe II*, t. 1, 408). — Voir les notes de l'éditeur des mémoires de Pontus Payen, t. 1, p. 202.

(2) Assemblée des conjurés à Saint-Trond, 13 Juillet 1566. « On y décida d'appeler des prédicateurs de ces sectes perverses et de ces coupables erreurs pour les répandre dans toutes les villes. » (*Comm. de Mendoza*, chap. VII.)

souillèrent d'épouvantables péchés et empêchèrent, durant de longs jours, la célébration de la messe et des autres offices divins, sur toute l'étendue du pays, sauf en cachette. Le mal fut si universel qu'il n'y eut guère de monastère, d'églises, d'ermitages, d'oratoires où les Gueux ne missent la main. Si quelques saints lieux échappèrent, c'est qu'ils avaient une garde particulière pour les défendre, et parce que l'on célébrait la messe en grand secret, avec beaucoup de circonspection et que le clergé et les religieux mêmes faisaient le guet. (1)

Jusques là notre Flandre wallonne, c'est-à-dire la province de Lille, Douai et Orchies, travaillée sans relache, comme on l'a vu, par des émissaires et des prédicants, avait, au demeurant, fourni peu d'adeptes à l'hérésie. Les témoignages des historiens modernes du pays s'accordent généralement sur ce point. (2) En effet, si l'on fait la part des exagérations assez naturelles chez les chroniqueurs protestants comme chez les écrivains catholiques quoique partant de sentiments tout opposés ; si l'on pèse le vague des expressions : un bon nombre, une foule, une multitude ; si l'on considère le caractère et les dispositions d'esprit des témoins de l'un et de l'autre parti ; si enfin l'on tient compte de la nature turbulente de l'hérésie, de l'audace des sectaires couvrant leur petit nombre par le bruit, il reste en réalité de tout ce que rapportent les mémoires contemporains et que nous avons énuméré d'après eux, quelques centaines d'hérétiques condamnés à diverses peines ou suppliciés et dont les noms ont été

(1) Ibid.

(2) Nous avons cité plusieurs de ces témoignages dans notre histoire de Roubaix, t. 1, p. 258 et suivantes.

soigneusement relevés dans ces derniers temps. (1) Il n'est point présumable que l'active et sévère surveillance des magistrats en ait laissé subsister beaucoup d'autres; mais qu'on y ajoute, si l'on veut, quelques centaines de prosélytes cachés qui, au milieu de populations si fermement attachées à leur foi, ont bien pu paraître aux yeux d'un ministre protestant *une église florissante*, (2) et aux yeux de prêtres catholiques une défection relativement très-considérable que leur charité alarmée voyait plus grande encore.

Dès que les troubles commencent à éclater, c'est par milliers que, d'après le bruit qui court, on compte les auditeurs aux prêches publics, mais encore le plus grand nombre vient du Hainaut, du Tournésis, de la West-Flandre et surtout de France, et beaucoup y assistent en curieux attirés par la nouveauté du spectacle. Femmes, enfants, vieillards, tous veulent voir ces réformateurs et entendre la nouvelle doctrine dont on parle tant. (3) Il est resté dans l'histoire qu'en nos provinces wallonnes on avait presque partout conservé la pureté de la foi catholique. (4)

(1) La chronique de l'église réformée de Lille résume, en un tableau statistique les sentences prononcées et exécutées dans la châtellenie avant 1662, c'est-à-dire pendant 136 ans. Ce résumé porte le nombre total des diverses condamnations pour cause de religion à 391, dont 111 exécutions capitales. (*L'Église sous la croix*, introduction XIX).

(2) « Le seigneur se dressa, par la prédication secrète de sa parole, *une église florissante*, de telle manière que les assemblées estoient en bon nombre. » (Crespin, hist. des martyrs, édit de 1597 citée plus haut).

(3) « Et que par curiosité s'y estoient trouvez pour veoir ce que l'on y faisoit, et qu'èle ordre s'y tenoit; ne pensoient partant meffaire. » (*Lett. du magistrat de Tournai à la duchesse de Parme*, 29 Juin 1566, mémoires de Pasquier De le Barre, t. 1, p. 289).

(4) Bentivoglio, *Histoire des guerres de Flandre*, traduction de Loiseau, livre 111, page 153.

CHAPITRE XXII.

Commencement des troubles dans la Flandre Wallonne. — Maître Cornille, Ambroise Wille, Pérégrin de la Grange et autres prédicants préparent partout la révolte ouverte. — Dévastation d'Ypres sous les yeux du comte d'Égmont. — Les Gueux passent la Lys le 16 août 1568 et se répandent dans la Châtellenie de Lille où ils commettent les plus affreux désordres. — Notre-Dame de Grâce. — Plaintes de l'évêque de Tournai réfugié à Lille. — Insuffisance des troupes depuis le renvoi des Espagnols. — Dispersion des Gueux par les habitants de Seclin. — Opportunité des mesures prises à Lille pour la sécurité de cette ville. — Pillage des églises et abbayes de Tournai et des environs. — Les Gueux deux fois taillés en pièces à Marchiennes dont ils viennent de ravager l'abbaye.

Mais si la Flandre Wallonne sut en général se préserver de la contagion des doctrines hérétiques, elle n'en eut pas moins à supporter une très-large part des calamités de cette triste époque. Dès le mois de mai 1566, un prédicant fameux, qui se fait appeler maître Cornille et dont le vrai nom est Corneille de Lezennes, parcourt les campagnes des environs de Lille et tient ses assemblées tantôt à Armentières, (1) tantôt à Marcq, à Bondues, à Linselles,

(1) *Rapport des commissaires sur les troubles arrivés dans la Châtellenie de Lille, Douai & Orchies*, cité en note dans les *mémoires de Nicolas Seldoyer*, page 252.

à Marquette. Il était né à Camphin et avait été maréchal ferrant. En attendant le moment prochain de lever le masque et de tout livrer à la profanation, au pillage et à la dévastation, l'hypocrite ministre affecte les dehors de la piété et de la modestie pour mieux corrompre ses auditeurs. (1)

Des conventicules ont aussi lieu aux environs de Menin et de la Gorgue. On y accourt armé de bâtons ferrés, de fourches et autres armes. A certains prêches le nombre des auditeurs s'élève à deux, à trois et même à quatre mille. (2) L'audace des sectaires, écrivent les officiers de la Gouvernance de Lille, augmente de plus en plus, de sorte qu'ils s'assemblent, en la Châtellenie de Lille, fréquemment et en divers lieux, en très-grand nombre, tel que de deux à trois mille hommes, voir même, comme aucuns disent, de quatre mille et plus, qui s'y trouvent avec telle audace et assurance que plusieurs sans honte confessent publiquement d'aller aux presches, tellement que nous n'avons plus besoin de tenir information, les personnes étant assez connues. (3)

En juin des prêches ont lieu à Néchin et à Templeuve et inspirent des craintes à Tournai où le mal semblait comme assoupi. (4) Et en effet, ils ne tardent pas à se

(1) Vander Haer. *De initus tumultuum belgicorum*, lib. 2.

(2) *Mémoires de Pasquier De le Barre*, édités par M. A. Pinchart, tome 1, page 43.

(3) 30 mai, 1^r et 29 juin 1566; t. VII de la *correspondance de Flandre, Artois, Lille & Tournai*, citée en notes dans les *Mémoires de Pasquier De le Barre*, tome 1, page 56.

(4) *Lettre du procureur fiscal de Tournai à la duchesse de Parme*, *Ibid.*, tome 1, page 286.

succéder autour de cette ville. On y entend les ministres Ambroise Wille, qui de savetier s'était fait marmiton et enfin prêdicant calviniste; Pèrègrin de la Grange, gentilhomme français, qui passait pour aller à Valenciennes à dessein d'y semer son hérésie; et Charles de Nielles, bachelier en théologie, venant d'Anvers, mais né à Tournai comme le premier. Il avait été autrefois enfant de chœur à l'église Notre-Dame et avait achevé ses études aux dépens du chapitre, tant à Paris qu'à Vienne en Autriche; il s'était depuis fondé dans l'hérésie. (1)

Le 2 juillet, jour de la visitation de Notre-Dame, est fait, pour la première fois, prêche à Bondues, en plein jour, ce qu'auparavant ne se faisait que de nuit. Le bruit courait qu'ils étaient bien six à sept mille personnes. (2) Pareillement en la ville d'Armentières, le 10 juillet, est fait un prêche après lequel les assistants forcent les prisons et en retirent les prisonniers détenus pour cause de Religion. (3) A Lannoy on entend aussi un prêdicant nommé Denis Chemin, fils du maréchal de Chéreng. Dans tous ses prêches, il baptise et marie à la façon de Genève, c'est-à-dire à la calviniste. (4) Le 13 août un prêche a lieu à Roubaix. (5) Le même jour, au Trieu de Sin, à une demi-lieue de Baisieux, se tient une assemblée fort nom-

(1) *Mémoires de Nicolas Soldoyer*, dans le t. II des *mémoires de Pasquier De le Barre*, p. 234 et suivantes. — *Mémoires de Pasquier De le Barre*, tome 1, page 103.

(2) *Histoire de France par rapport à la Flandre*, manuscrit de la bibliothèque de Lille, n° 273.

(3) *Pasquier De le Barre*, tome 1, page 89.

(4) *Nicolas Soldoyer*, tome II, page 238.

(5) *L'église sous la Croix*, page 82.

breuse présidée par Cornille; on y voit beaucoup de peuple tant de Tournai, Lille, Lannoy, que des villages prochains et avec armes. (1) A Tourcoing, le ministre Wallerand Thévelin, escorté d'hommes armés, prêche publiquement les nouvelles doctrines. (2) Comines a pour ministre Pierre Hazard. (3)

Les discours des prédicants respiration une sombre éloquence. Les malédictions les plus énergiques y accompagnaient de mystérieuses prophéties. Un langage obscur et plein d'allusions bibliques confondaient Rome et Babylone, le pape et l'antechrist, les Gueux et Éléazar. (4) Ils préparaient ainsi les scènes désastreuses qui allaient couvrir le pays de ruines. On signalait de tous côtés des bandes nombreuses et armées où aux sectaires se mêlaient des individus suspects, lie de diverses nations qui rêvaient le pillage. Les plus considérables se tenaient sur les frontières de France depuis Poperinghe jusqu'aux sources de la Lys, ou bien entre Tournai et Valenciennes. Les unes étaient soudoyées par les Huguenots français, les autres recrutées par les protestants des Pays-Bas qui s'étaient retirés en Angleterre. Les mêmes mouvements avaient lieu partout en même temps : Tout tendait à la révolte ouverte. (5)

On touchait aux fêtes de l'Assomption, qui paraissent

(1) Pasquier De le Barre, tome 1, page 130.

(2) *Sentence contre les briseurs d'images & les hérétiques de Tourcoing*, publiée par M. Roussel-Defontaine dans la *Revue du Nord de la France*, tome VI, 1856.

(3) *L'église sous la Croix*, page 96.

(4) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, tome VI, page 205.

(5) *Ibid.*

avoir été indiquées dans toutes les provinces pour l'explosion du complot. Le 14 août, une horde de Gueux ravagent les environs de Saint-Omer, de Bailleul, de Menin, de Courtrai, et se présentent le 15 devant Ypres. Les magistrats parviennent par des supplications et des pourparlers à les maintenir dehors jusqu'au soir, mais le lendemain, au point du jour, ils épouvantent la ville par les plus terribles dévastations. Le comte d'Egmont se trouvait à Ypres en ce moment, mais il se retire dans son château de Sotteghem sans rien faire pour arrêter les séditeux. Bien plus, consulté par les magistrats, il les invite à traiter avec quelques nobles français qui y étaient venus, se disant chargés d'une mission de l'Amiral de Coligny, chef du parti huguenot en France. (1)

D'Ypres, les Gueux se dirigent vers Courtrai, pillent et incendient les églises de Menin et de Wervicq. Arrêtés un instant à Comines, dont ils ne peuvent franchir la porte, grâce au courage des arbalétriers de Saint-Georges, des habitants et de la garnison du château, (2) ils passent la Lys et se répandent dans la châtellenie de Lille. Le même jour, 16 août, ces forcenés pénètrent violemment dans l'abbaye de Marquette, au moment où on allait y célébrer la messe, brisent les statues, les images des saints, les autels, les ornements, foulent aux pieds les

(1) *Ibid.*, tome VI, page 208 et 221.

(2) C.-H. Dervaux, *Annales religieuses de la ville de Comines*, p. 99. On ne peut douter que M. l'abbé Dervaux n'ait puisé ce renseignement à une source sûre; dès lors beaucoup d'historiens se sont trompés en comprenant l'église de Comines parmi celles que les Gueux pillèrent et incendièrent en sortant d'Ypres.

reliques, se jettent sûr les provisions, bouleversent la maison de fond en comble, et se retirent ivres et chargés de butin. Ils envahissent les églises de Roubaix, de Tourcoing et de Leers, pillent les ornements et reliquaires, (1) brisent les statues des saints et n'épargnent que deux figures de démons sculptées au banc des ministres des pauvres à Tourcoing. (2)

Les Gueux étendent autour de Lille le cercle de leurs ravages et laissent partout des traces de leur impiété sacrilège. Les moines de Loos prévenus de leur approche s'étaient réfugiés à Lille avec leurs titres. Ne trouvant point d'obstacle à leur frénésie, les farouches iconoclastes renversent, détruisent et dispersent tout ce qu'ils rencontrent dans le monastère, coupent les livres d'église à coups d'épée et mettent en lambeaux les précieux manuscrits de la bibliothèque. (3) Une petite statue de la Vierge, soustraite à leur fureur, fut emportée, dit-on, dans le bois voisin et cachée sous le dôme touffu d'un vieux tilleul, oratoire rustique que la piété confiante rendit bientôt célèbre. Plus d'une souffrance fut soulagée au pied de cet arbre ; plus d'un cœur y fut consolé. Mais le tilleul que chaque automne dépouillait de son feuillage, n'offrait

(1) « Comme l'on est averti qu'hier plusieurs étrangers ont abattu les images des églises et pillé les ornements et reliquaires dans les villages de Roubaix, Tourcoing, Leers et autres, tant des châtellenies de Courtray, de Lille, que du Tournaisis, il conviendrait d'empêcher l'entrée de la ville..... 17 août 1566. (Gachard, *Extrait des registres des consaux de Tournay*, page 87.)

(2) Buzelin, *Gallo-Flandria; Turquoinium*.

(3) Idem, p. 351. — Lucien de Rosny, *Hist. de l'abb. de Loos*, p. 101.

pas à la statue révéree un suffisant abri. Sur ces mêmes lieux une chapelle s'éleva pour la recevoir, et en 1591, elle fut consacrée sous le titre de Notre-Dame de Grâce. (1)

Le lendemain, 17, l'évêque de Tournai écrivait de Lille où il s'était réfugié : « Quand je vois les pasteurs de tous » les villages circonvoisins désolés, me signifiant que les » Sacrements ont été foulés aux pieds ; quand j'entends » que cette ville n'en doit moins attendre et que les » hommes y conservent bien peu d'espoir, que me reste-t-il » à faire sinon que pleurer et gémir sur ces abominations » et scandales ? » Dans sa réponse datée du lendemain, 18 août, la Gouvernante lui témoigne le regret de n'avoir pas à la main le moyen de remédier promptement à ces violences exécrables et déplore de ne pas voir autour d'elle une seule âme se mouvoir pour y résister ; elle espère néanmoins que la compagnie d'hommes d'armes qu'elle envoie à Lille aidera beaucoup cette ville à se préserver de tout malheur. (2) Cette compagnie était celle du seigneur de Moulbaix à qui la duchesse écrit le même jour que les insolences des sectaires augmentant journellement, il convenait de faire tout ce qu'il était possible pour garder les bonnes villes à la dévotion du Roi. (3) Dans toutes les villes, les garnisons étaient insuffisantes pour contenir l'émeute ; les correspondances de l'époque

(1) *Le village de Loos*, dans les *Archives du Nord de la France, Hommes et choses*, 1829, p. 501.

(2) Lettre de Guilbert Dongnies, évêque de Tournai, à la duchesse de Parme et réponse de celle-ci ; Guichard, *Analectes belgiques*, p. 436 et 438.

(3) *Archives de l'Audience*, Lettre citée par l'éditeur des *Mémoires de Pasquier de la Barre*, T. 1, p. 142.

sont remplies de réclamations à ce sujet. Ainsi les meneurs étaient arrivés à leurs fins en demandant avec instance le renvoi des troupes étrangères. Il y avait évidemment de la part du prince d'Orange, des comtes d'Egmont et de Hornes et des autres confédérés, un parti pris d'assurer l'impunité aux perturbateurs.

Le 18 août, un prêche a lieu près de Lannoy. Comme le prédicant Ambroise Wille y blamait les gens du pays de Flandre qui, de leur autorité privée, s'étaient ingérés d'abattre les images en plusieurs lieux circonvoisins, (1) ceux qui avaient exercé ces dévastations s'élèvent contre lui et maintiennent qu'ils en avaient reçu l'ordre de leur ministre Cornille. Après le prêche, les Tournaisiens sont fort bien reçus à Lannoy et empêchent les saccageurs d'images d'y pénétrer au grand contentement des manants de ladite ville. (2) Ce contentement ne fut pas de longue durée.

De Lannoy, les saccageurs se dirigent vers l'abbaye de Cysoing qui subit le même sort que les monastères de Marquette et de Loos. Là les hérétiques dispersent les reliques vénérées de saint Arnould. Ils reviennent ensuite à Lannoy où ils pénètrent cette fois et détruisent les images au couvent des Croisiers et à l'église paroissiale. Cela fait, ils vont piller l'église de Toufflers. (3) Presque tous les

(1) Quelques jours plus tard, ce même ministre commettait l'acte du plus sot vandalisme en faisant brûler les archives de l'église cathédrale de Tournai. (*Mémoires de Pasquier De la Barre*, T. 1, p. 137.)

(2) *Ibid.*, T. 1, p. 132.

(3) Nicolas Soldoyer, p. 324, aux notes.

villages voient de même leurs églises dévastées. (1) Après avoir saccagé les églises d'Armentières et de Fournes, les Gueux se portent sur Seclin, où le pillage de la collégiale leur promettait un riche butin, mais ils sont enfin dispersés par les habitants de cette ville, qui, d'eux-mêmes avaient pris les armes et auxquels s'étaient joints ceux de Gondecourt et de Wavrin.

Quelques précautions avaient été prises à Lille : on avait rétabli la garde bourgeoise, en augmentant ses cadres ordinaires. Les baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers de la châtellenie joignant leur sollicitude à celle du magistrat avaient chargé Guislain de Haynin, seigneur du Brœucq, de lever 300 hommes de pied. Des carabins ou cheveu-legers sont aussi enrôlés sous le commandement de M. de La Motte, beau-fils de M. Blangerval, capitaine du château de Lille. Le chapitre Saint-Pierre, de son côté, prévoyant qu'en cas de sédition, les ecclésiastiques seraient attaqués d'abord, prend cent hommes à sa solde pour monter la garde à l'entrée du cloître, et ordonne à toutes les personnes attachées à son église de se faire couper les cheveux et de se revêtir, hors le temps du service divin, du costume laïc avec rapière au côté. (2)

C'était bien le moment d'aviser à la sûreté de la ville. Les sectaires, qui avaient ravagé les églises situées hors

(1) *L'Église sous la Croix* en donne d'après le registre aux sentences criminelles, une liste déjà longue, mais non complète.

(2) Buzelin, *Annales*, 527. — *Mémoires originaux pour servir à l'histoire de la ville et châtellenie de Lille*, M. S. de la bibliothèque de Roubaix, f° 147.

des portes, menaçaient d'en faire autant à l'intérieur. (1) Des gens suspects y venaient fréquemment de Tournai et d'autres villes de Flandre, pour tenter d'y pratiquer des intelligences. Toutefois, le peuple, désabusé par les soins que les pasteurs avaient mis à le ramener et à l'instruire, épouvanté d'ailleurs des horribles dégâts commis autour de Lille, se montrait maintenant ennemi déclaré de la secte. Ses sentiments éclatent à l'occasion d'un nommé Gervais Deleplace, soupçonné d'hérésie et aperçu dans l'église de Saint-Sauveur le lendemain de la dédicace (19 août), regardant une image de la Sainte-Vierge. On lui suppose l'intention de la briser et le bruit se répand aussitôt qu'il a des complices prêts à le soutenir. Les femmes du quartier s'attroupent, les hommes prennent les armes pour la défense de leur église; il s'emparent de Gervais et le conduisent au château demandant qu'on en fasse justice; mais comme il n'existait aucune preuve contre lui, on le laisse sortir par la porte des champs. (2)

Le soir du 22, le bruit se répand que les églises et les cloîtres de Gand sont saccagés et détruits. Les sectaires de Tournai ne se contiennent plus et dès le lendemain matin ces satellites de Satan, comme les appelle Nicolas Soldoyer, assouvissent leur rage dans toutes les églises et abbayes de cette ville, au grand opprobre de la com-

(1) *Correspondance de Philippe II*, t. 1, 149. Lettre de Marguerite de Parme du 18 août.

(2) Brun-Lavainne, *De l'invasion du Protestantisme dans la Flandre*. — *Mémoires originaux*, f^o 146, v^o.

mune qui ne leur oppose aucune résistance. (1) Ils exercent les mêmes fureurs, les jours suivants, dans sept ou huit villages circonvoisins ; puis , joints aux sectaires de Valenciennes qui s'étaient aussi déchainés, ils dévastent les abbayes de Saint-Amand , de Vicogne et d'Hasnon ; mais ils tentent vainement de surprendre Orchies dont les habitants , garantis par un mur d'enceinte et un fossé, faisaient le guet jour et nuit. Ils s'en dédommagent par le pillage de l'abbaye de Marchiennes , où ils pénètrent le 25 août aux cris de *vivent les Gueux!* et en chantant les psaumes de Marot.

Pendant que les Gueux se plongent , à Marchiennes, dans une dégoûtante orgie, le sieur Fery de Guyon, bailli d'Anchin et de Pecquencourt, indigné de voir le pays livré à la merci de ces forcenés, parvient en quelques heures à rassembler une troupe de 700 piétons et de 80 chevaux, atteint les pillards le lendemain matin au moment où ils se disposent à gagner l'abbaye d'Anchin , les disperse et les taille en pièces. Soixante-dix à quatre-vingts sectaires périssent avec leur prédicant ; un seul de Marchiennes est blessé. Le même jour, vers deux heures après midi , survient un autre prédicant à Marchiennes , accompagné de quatre à cinq cents sectaires , enseigne déployée , pour venger la mort des leurs et achever ensuite la ruine des églises d'Ostrevant. Ils s'emparent du bailli, du lieutenant, de deux sergents de Bouvignies , d'un religieux et d'un prêtre séculier, chapelain de Marchiennes, qui sont outra-

(1) *Lettre de la duchesse de Parme au magistrat de Tournai*, 28 août; Pièces justificatives des mémoires de Nicolas Soldoyer, T. II.

geusement liés, blessés et aussi inhumainement traités que s'ils avaient été entre les mains des Turcs et infidèles. Mais les habitants de Marchiennes qui ont vu, le matin, comment on résiste aux Gueux, sonnent l'alarme, se rassemblent de tous côtés et forcent ceux-ci à fuir vers Brillon où les paysans conduits par Robert de Longueval, seigneur de Zittard, les chargent et les taillent en pièces. Il en périt presque autant qu'à la déroute du matin. (1)



(1) *Mémoires de Féry de Guyon*, édités par A.-P.-L. de Robaulx de Soumoy, chap. XXXI, — *Mémoires de Nicolas Soldoyer*, (Sentence de Jean de le Tombe), p. 322.

CHAPITRE XXIII.

La princesse Marguerite est obligée de céder à la violence; accord du 28 août 1568. — Condamnation de quelques iconoclastes à Lille. — Répulsion de cette ville pour les doctrines hérétiques. — Origine du Collège d'Anchin à Douai, auxiliaire de l'Université de cette ville contre le protestantisme. — Les troubles et les séditions persistent dans toutes les provinces malgré l'accord du 28 août. — Colère de Philippe II en apprenant les effroyables excès des Gueux. — La Gouvernante se détermine à lever des troupes et ordonne le siège de Valenciennes resté en état de rébellion. — De nouvelles bandes de sectaires se rassemblent à Quesnoy-sur-Deûle et à Tournai; — elles ravagent toute la contrée. — Les meneurs cachés. — Les Gueux sont mis en déroute à Marcq-en-Barœul et à Croix par la garnison de Lille. — Journée de Wattrelos. — Combat de Lannoy

Aux premières nouvelles de ces étranges pillages, la princesse Marguerite accablée de douleurs, adresse d'amers reproches au comte d'Egmont; elle lui rappelle son serment de combattre pour Dieu et le Roi, mais elle n'en obtient qu'un refus de recourir à l'emploi de la force pour dissiper les séditeux. Craignant pour elle-même, elle prend la résolution de se retirer à Mons; mais les mécon-

tents ferment les portes de Bruxelles et menacent Marguerite de la retenir prisonnière, tandis qu'ils pilleraient les églises et massacraient les prêtres sous ses yeux. La Gouvernante, comprenant que toute résistance est impossible, cède à la violence et autorise le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes à conclure un accord avec les députés des confédérés. Cet accord signé le 23 août porte en substance : que l'inquisition cessera complètement; que les édits et placards seront abrogés et refondus et qu'en attendant que Sa Majesté y prenne de nouvelles dispositions, les prêches continueront dans les lieux où ils existaient au moment du traité; que le peuple pourra y assister, mais sans armes et sans scandale; qu'on ne le troublera pas pourvu que, de son côté, il ne mette aucun obstacle à l'exercice du culte catholique; que rien ne sera imputé aux confédérés à raison de leur requête du mois d'avril et du compromis; que les nobles renoncent au compromis, qu'ils feront poser les armes à leurs adhérents; qu'ils apaiseront les troubles et n'entreprendront rien contre le service de Sa Majesté, ni contre la religion catholique; qu'ils consentent à faire restituer les biens envahis, rétablir les églises et monastères ruinés ainsi qu'à faire punir les profanateurs. (1)

Par l'édit du 25 août, les briseurs d'images sont déclarés sacrilèges, ennemis de Dieu, du roi et du monde. Le tribunal de la gouvernance de Lille sévit contre plusieurs de ces iconoclastes. Le 27 septembre Jacques Hellin, mar-

(1) *Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Vandervynckt, éditée par J. Tarte, T. II, p. 159. — *Mémoires de Pasquier De la Barre*, T. 1.

chand à Lille, est banni à perpétuité ; le 24 octobre, Pierre Cazier, saïetteur, de Comines, est pendu ; le 19 novembre, Georges Carlier est traité de même ; le 3 décembre, Jean Delaoutre, dit grand Boucher, de Nouveaux, est banni pour dix ans après avoir été mis au pilori ; ce dernier avait aussi assisté au prêche fait à Roubaix, le 13 août, en cotte de maille et armé d'un maillet de boucher. (1)

A cette époque Lille faisait éclater de nouveau ses sentiments de répulsion pour les doctrines hérétiques. Le 15 octobre, le peuple s'élève contre les huguenots de cette ville qui depuis peu avaient fait baptiser leurs enfants aux assemblées tenues dans les environs. Il s'empare de quatre de ces enfants et à grand bruit, au son des cloches, les fait rebaptiser par des prêtres catholiques. (2) Sous le rapport de la foi religieuse partout si exposée, Lille ne perdait rien au séjour dans ses murs de l'évêque de Tournai, qui était un prélat fort zélé. Fils de Jean d'Oignies gouverneur de Tournai, et de Marguerite de Lannoy, tous deux d'illustre famille, Guilbert d'Oignies était né à Lille et c'est dans cette ville qu'il était venu chercher un asile pendant la tempête.

Par les soins de la Providence, les mêmes circonstances tournaient au profit spirituel et intellectuel d'une autre ville de notre contrée. Deux jésuites de Tournai, obligés de se soustraire à la fureur des sectaires, se réfugient à Douai et s'emploient l'un à prêcher sur les matières controversées entre les catholiques et les protestants, l'autre

(1) Registre aux sentences criminelles. — *L'Église sous la Croix*, p. 82.

(2) Pasquier De le Barre, tome 1, page 217.

à donner des leçons particulières à un certain nombre de jeunes gens. Leurs vertus et leurs talents inspèrent le désir de les retenir et deux ans plus tard le collège d'Anchin était fondé. L'établissement à Douai de cet admirable institut qui, encore à sa naissance, avait déjà reconquis tant de terrain sur le protestantisme, et ranimé dans la jeunesse catholique le goût des lettres divines et humaines, venait ainsi renforcer l'action de l'université récemment fondée en cette ville. (1)

Cependant la Gouvernante qui a tout accordé, n'obtient rien en retour. Les hérétiques, rendus plus insolents par leur triomphe, continuent à menacer et à maltraiter les catholiques; les troubles et les séditions persistent dans toutes les provinces. La duchesse veut essayer enfin de la fermeté et de la force après avoir inutilement épuisé les voies de l'indulgence et de la douceur; elle se détermine à lever un corps de troupes et à en donner le commandement à des chefs dignes de sa confiance. Les préparatifs de la duchesse jettent l'inquiétude parmi les confédérés, mais un bruit plus alarmant pour eux se répand bientôt : le roi irrité des attentats horribles et multipliés dont les flamands se sont rendus coupables, a, dit-on, résolu définitivement de se rendre dans les Pays-Bas avec une armée.

En effet, en recevant ces nouvelles Philippe II était entré dans une colère terrible. Quoi! des hommes auxquels il avait témoigné une si haute confiance, qu'il avait comblés de bienfaits, dans les mains desquels il avait mis

(1) Dancoisne, *mémoire sur les établissements religieux de Douai*.

tous les grands gouvernements, favorisaient les excès effroyables des calvinistes révoltés contre la religion et son autorité royale. « Il leur en coûtera cher, s'était-il écrié en se tirant la barbe, j'en jure par l'âme de mon père ! Dans ces circonstances extrêmes, le prince d'Orange convoque le 4 octobre les principaux conjurés à Termonde. Là s'agite la question d'une résistance armée en soulevant les peuples et en appelant au secours de la Flandre des forces étrangères ; mais cette fois, le comte d'Egmont n'hésite pas à la repousser. Était-il gagné par Marguerite ou s'abandonnait-il à son bon naturel ; craignait-il de compromettre sa nombreuse famille ou entrevoyait-il le danger de chercher à établir son élévation parmi des précipices effrayants ? Toujours est-il que déjà il était déterminé à remplir les intentions du roi et à se plier aux volontés de la Gouvernante. L'assemblée se sépare sans avoir pris de résolution ; les autres conjurés décidés à dissimuler jusqu'à ce que les circonstances leur fournissent l'occasion d'éclater. (1)

Entre les villes où les sectaires se maintenaient en état de rébellion malgré l'accord du 23 août, venaient en première ligne Valenciennes et Tournai. A Valenciennes, le peuple avait été surtout perverti par le ministre français Peregrin de la Grange qui y régnait en maître. Cette ville était devenue suspecte par ses dispositions à la révolte, et se sentait d'ailleurs à portée d'être puissamment secourue par les huguenots de France. (2) Marguerite

(1) Bentivoglio, *Hist. des guerres de Flandre*, liv. 111

(2) Bentivoglio, livre III. — Strada, livre VI.

charge Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, qui n'avait pas trempé dans la confédération d'y établir à quelque prix que ce soit une garnison suffisante pour y remettre l'ordre; mais on refuse de la recevoir et la gouvernante se voit contrainte, après avoir déclaré cette ville rebelle et criminelle, d'ordonner les préparatifs nécessaires pour l'assiéger. 14 décembre.

Cette nouvelle se répand bientôt parmi les hérétiques qui étaient en correspondance avec les révoltés et qui se disposent aussitôt à accourir à leur secours. Le ministre de Tournai, Ambroise Wille, écrit aux sectaires de Bailleul, que leurs frères d'Armentières, d'Ypres, de Tourcoing et autres s'amassent en grand nombre et que l'on ait à s'armer et à s'équiper au plutôt. (1) Par contre, les catholiques, pressentant de nouveaux malheurs, recourent à la prière. Le 15 décembre une procession parcourt les rues de Lille pour demander à Dieu de modérer son ire et apaiser les troubles présents, et aussi pour l'union de la chrétienté. (2)

Dès ce moment, on entend parler que des bandes, venues du pays de Laleu, d'Estaire et de Merville, s'assemblent à Quesnoy-sur-Deûle où déjà l'on compte huit à neuf cents sectaires. Après avoir saccagé le château, enlevé l'artillerie qui s'y trouvait, rompu et brûlé tout ce qui était resté dans l'église, ils se dirigent vers Tournai en passant par Bondues, Tourcoing (3) et Wattrelos où

(1) Sentence de bannissement d'Ambroise Wille, rapportée en note dans les mémoires de Pasquier De le Barre, tome I, page 95.

(2) Brun-Lavainne. *De l'invasion du protestantisme en Flandre.*

(3) Roussel-Defontaine. *Sentence contre les briseurs d'images et les hérétiques de Tourcoing.*

ils commettent les mêmes dévastations. Le dimanche, 22 décembre, ils logent au village de Templeuve en Dossemes, s'emparent du château dont ils enlèvent l'artillerie et les armes et aussi de l'église où ils brûlent les images des saints et rompent les verrières. (1) Le bailli, qui s'était retiré dans la tour du clocher avec quelques uns des siens, est contraint de se rendre; ils le laissent libre sous la promesse de ne point porter les armes contre les Gueux. (2) Leur nombre s'accroît d'heure en heure de toutes sortes de vagabonds et gens sans aveu; bientôt avec les sectaires sortis de Tournai où ils s'étaient amassés un à un jusqu'à six à sept cents et où on les avait armés, (3) on en compte bien trois mille. (4) Le magistrat de Lille redouble de vigilance. Pour empêcher les protestants de l'intérieur d'aller se joindre aux pillards, les échevins ordonnent, le 22, de ne laisser sortir aucun habitant sans être muni d'un

(1) Lettres des mayeur et échevins de Lille à la duchesse de Parme, 26 décembre 1566.

(2) Pasquier de le Barre, tome II, page 7 et pièces justificatives : *Rapport des commissaires envoyés à Tournai par la duchesse de Parme le 20 février 1567*, page 215.

(3) « Environ X à XII jours avant le Noël, se trouvèrent en ladite ville fil à fil VI à VII c. personnes étrangères, quy furent logez tant en hostelleries que maisons de bourgeois et autres manans. Et après y avoir séjourné quelques jours, et que les sectaires les avaient armez et enbastonnez, sortirent aussi fil à fil icelle ville, disans aucuns d'iceulx qu'ils alloient vers Flandres, mais l'on entendit depuis qu'ilz allèrent seulement jusques au Quesnoy-sur-le-Deul, où il se feist quelque assemblée de rebelles. » (*Rapport des commissaires*, pièces justificatives des mémoires de Pasquier de le Barre, tome II.)

(4) *Lettre du baron de Rassenghien à la duchesse de Parme*, 26 décembre 1566, *ibid.*

passaport en cire verte sur le pouce de la main droite, marqué d'une lettre qu'on change chaque jour. (1)

Les sectaires ont pour chef un marchand natif de Tournai, nommé Jean Soreau, qui avait autrefois habité Sedan et Metz; mais les meneurs cachés de ces mouvements sont les seigneurs d'Escobecque et de Villers et un gentilhomme appelé Moerkerke. Le premier s'y trouve même en personne. (2) François Le Sauvage, seigneur d'Escobecque, (petit-fils du chancelier de Charles Quint) était, dit Pontus Payen, un personnage doué d'une éloquence admirable qui a perdu une infinité de pauvres gentilshommes trop peu rusés pour découvrir le poison mortel que couvrait le doux et plaisant langage d'un tant brave discoureur. (3) Il faisait partie des conjurés ainsi que Jean de Montigny, seigneur de Villers. Ce dernier était venu à Tournai avec le seigneur d'Esquerdes, dans le but apparent d'y pacifier les troubles après l'accord. Au mois d'octobre, le magistrat de Tournai ayant demandé à quelques uns des principaux partisans de la réforme leur avis pour contenir le peuple en son devoir pendant l'absence du comte de Hornes rappelé par la duchesse, on avait proposé à cette fin et agréé le sieur d'Escobecque et Georges de Montigny, seigneur de Noyelles en Artois. Celui-ci, autre conjuré, était venu en septembre à Comines pour y pacifier les troubles. (4) Tout ce monde conspirait et trahissait.

Suivant Strada, le dessein des sectaires était de sur-

(1) Brun-Lavainne. *De l'invasion du protestantisme en Flandre.*

(2) Lettre de la duchesse de Parme au seigneur de Noircarmes.

(3) Mémoires, tome 1, page 33.

(4) Pasquier De le Barre, tome 1, pages 191 et 195.

prendre Lille et d'y entrer mêlés à ceux qui reviendraient du prêche calviniste, pendant que le gouverneur serait occupé à poursuivre une autre troupe que l'on avait détachée pour faire diversion. (1) C'est sans doute à cette fin qu'une bande vient s'établir à Marcq-en-Barœul. Elle est commandée par maître Cornille qui de maréchal ferrant est devenu ministre et de ministre soldat, mais qui ne manie pas mieux les armes que l'Évangite. Le baron de Rasseghien, apprenant son arrivée, envoie aussitôt contre lui une partie de la garnison de Lille et quelques bourgeois armés. La troupe de Cornille est mise en déroute au premier choc et taillée en pièces. Ainsi privé de la plupart de ses gens qui avaient trouvé la mort dans cette rencontre, Cornille se retire vers Quesnoy-sur-Deûle pour y chercher des renforts ; il parvient à réunir quatre cents hommes à la tête des quels il prend la route de Wattlelos. (2)

Les sectaires logés à Templeuve quittent ce village le 23 décembre, saccagent l'église de Ramegnies, brûlent le monastère des Prés-Porcins et s'établissent dans l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés à si peu de distance de Tournai « qu'ils sont piet dedens et piet dehors. » De là ils se répandent autour de la ville et le jour même de la naissance du Sauveur mettent le feu à la maison des Chartreux et à l'abbaye de Saulçois, forcent les habitants de Chercq à démolir leur église, s'emparent du château d'Ère et du village de Wez, propriété de l'évêque. Le même jour, sur la sentence de maître Cornille, qui était venu de Wattlelos, ils pendent un pauvre messager de Lille qu'ils prennent

(1) Livre VI.

(2) Buzelin, *Annales*, p. 535.

pour un espion et qui n'avait d'autre sujet de condamnation qu'une lettre de son curé qu'il portait sur lui. (1)

Le même jour encore, 25 décembre, arrive à Menin une autre bande d'environ 300 (à 400) Flamands avec deux enseignes venant d'Hondschoote, de Pontrohart et de Poperinghe, sous la conduite d'un nommé Jean Denis, déjà connu par une tentative faite à Furnes pour délivrer des prisonniers. Ils cherchent à rejoindre le corps principal par Tourcoing et Wattrelos, (2) rendez-vous où la bande de Cornille devait déjà se trouver et vers lequel se dirige aussi le sieur d'Escobecque avec un fort parti détaché des environs de Tournai. Le dessein des sectaires paraît être, dès lors, de s'emparer de Lannoy, ville fortifiée, « assise fort à propos et au milieu de ceux de la religion, et là faire leur corps et assemblée, pour, au printemps, se mettre aux champs. » (3) Ils se vantent de tout retourner en la châtellenie de Lille, de la piller et dévaster et d'en faire autant à Lille même. Le magistrat de cette ville, qui n'est pas sans crainte, demande à la gouvernante qu'on renforce sa garnison de quelques compagnies de gens de cheval, de deux ou trois enseignes de gens de pied et de cinquante cheveu-légers. (4)

Jean Soreau, le ministre Cornille et Jean Denis se réunissent en conseil pour concerter leur plan. Se trouvant ensemble au lit, la nuit du 26, on leur apporte une lettre

(1) Nicolas Soldoyer. *Rapport des commissaires envoyés à Tournai*, T. II, p. 216.

(2) Lettre du baron de Rassenghien, 26 décembre 1566.

(3) Lettre du sieur de Noircarmes, 4 janvier 1567.

(4) Lettre des mayeur et échevins de Lille, 26 décembre 1566.

dans laquelle on leur disait : Courage , courage , le sieur d'Escobecque n'est qu'à trois lieues d'ici. (1) Mais le sieur d'Escobecque n'a pas le temps d'arriver au secours des rebelles, car le baron de Rassenghien, instruit du mouvement des sectaires vers Watrelos , avait envoyé le soir même ses carabins avec quelques arquebusiers à pied auxquels s'étaient joints un certain nombre de paysans. (2) Cette troupe commandée par Guislain de Haynin, seigneur du Brœucq, rencontre une bande de sectaires à Croix, dans un endroit propice, en tue un bon nombre et met le reste en fuite. Les vaincus se retirent à Watrelos où le sieur du Brœucq ne tarde pas à les rejoindre. Les Gueux s'y étaient retranchés dans le cimetière. Débusqués bientôt de ce premier poste, ils se réfugient dans l'église, montent au clocher et se défendent en désespérés. Pour faire cesser cette longue résistance, on met le feu à l'église. La plupart sont brûlés ou asphyxiés par la fumée , plusieurs se précipitent des fenêtres, du toit ou du clocher, ils sont écrasés en tombant ou reçus à coups de piques par les catholiques. Il en périt ainsi deux à trois cents ; (3) et ces malheureux , comme le fait remarquer Vander Haer, ne peuvent trouver un asile dans ces lieux augustes dont ils ont honteusement profané la sainte Majesté par leurs abominations et leurs sacrilèges. Quelques uns pourtant s'échappent à la faveur de la nuit et par l'entremise des

(1) Registre du Conseil des Troubles ; *déposition du prisonnier Jean Denis*, vol. XX, f^o 156.

(2) Lettre du baron de Rassenghien, 26 décembre 1566.

(3) Lettre du sieur de Moulbaix, gouverneur du château de Tournai, à la duchesse de Parme, 29 décembre 1566.

gens de Wattrelos. (1) Les catholiques heureusement n'ont aucune perte à déplorer; ils s'en retournent à Lille triomphants, emportant les drapeaux et les armes des rebelles. 27 décembre. (2)

Les débris de la troupe battue à Wattrelos se reforment le lendemain au lieu même de leur désastre. Denis, qui s'était sauvé vers Messines, puis était revenu vers Tournai, se retrouve le samedi soir à Wattrelos. (3) Soreau et les Gueux campés à l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés, quittent ce poste le 28, y mettent le feu et prennent aussi le chemin de Wattrelos pour aller au secours des leurs dont ils ignorent encore la défaite. En route, ils pillent la maison de la dame de Templeuve, brûlent l'église de Leers, le presbytère et la maison du bailli, et en font autant à l'église de Néchin. (4) Ils arrivent enfin au rendez-vous d'où tous se dirigent vers Lannoy. Les 3,000 hommes ainsi réunis et rangés sous quatorze enseignes, (5) sont pour la plupart manœuvres, artisans et gens de petite défense ramassés de tous côtés, mais ils sont renforcés de 200 hommes des frontières d'Artois et de Hainaut qui avaient servi dans les dernières guerres contre

(1) A. Pruvost, *Histoire de Wattrelos*, chap. XXI.

(2) « Audit an (1566), la veille des Innocents, fut la journée de Wattrelos où les Gueux furent déconfits des gens de M. du Brœucq, capitaine des gens de pied de Lille, et furent brûlés en l'église de Wattrelos, à leur confusion et victoire aux catholiques. » *Mémoires originaux pour servir à l'hist. de Lille et de sa châtellenie*. — Buzelin, *Annales*, p. 535.

(3) *Déposition du prisonnier Jean Denys*.

(4) *Rapport des Commissaires envoyés à Tournai*.

(5) *Lettre du sieur de Noircarmes*, 12 janvier 1567.

les Français et vivaient depuis lors de vols et de brigandages. Ces vauriens, dit Pontus Payen, ayant ouï parler d'une si vénérable assemblée, n'avaient pas voulu y manquer. Le capitaine de ces gens de potence était un banni d'Arras nommé Tériel. (1)

Les habitants de Lannoy, menacés, font preuve de bravoure et de fidélité; ils refusent énergiquement l'entrée de leur ville et sans se laisser intimider par les sommations des Gueux, ils leur opposent une vigoureuse résistance et parviennent à les arrêter jusqu'à l'arrivée des troupes royales qui, heureusement, ne tardent point à dégager ces courageux défenseurs de la cause catholique.

Le sieur de Noircarmes en effet, averti du mouvement des sectaires sur Lannoy, part de Condé à dix heures du soir avec quatre compagnies de gens d'armes, les arquebusiers de la garde de la duchesse et dix enseignes de gens de pied. (2) Jean de Croy, comte de Rœux, et son lieutenant Antoine de Nédonchel, seigneur du Quesnoy, chevalier artésien, l'accompagnent. Cette troupe chemine en telle diligence que le lendemain 29, fête de saint Thomas de Cantorbéri, elle se trouve au point du jour en vue des ennemis. On espérait les surprendre, mais ils s'étaient rangés en bataille à Lys, en un lieu fort avantageux derrière un marais, défendus par des fossés profonds et pleins d'eau et adossés à de fortes haies qui les garantissaient de la cavalerie si redoutable pour eux. Un grand borbier fermant l'entrée du marais arrête court le sieur de Noircarmes qui avise aux moyens de faire un circuit

(1) Mémoires.

(2) Lettre de Ch. De Largilla à la duchesse, 30 décembre 1566.

pour chercher meilleur passage ; mais le comte de Rœux, à qui jamais rien n'était trop chaud ni trop pesant, veut qu'on marche droit aux ennemis, craignant de leur laisser le loisir de s'échapper. Le seigneur du Quesnoy, aux conseils duquel l'un et l'autre déféraient à cause de son jugement et de sa longue expérience, sourit de leur débat et trouve que c'est trop marchander pour assaillir une poignée de bélistres. « Ne voyez-vous pas, dit-il, qu'ils tremblent déjà et regardent continuellement derrière eux comme gens éperdus ; soyez assurés qu'ils se mettront tous en fuite avant d'en venir aux mains. » Il était bien monté et joignant l'action aux paroles, il se jette le premier dans le borbier qu'il franchit sans trop de peine. Toute la cavalerie le suit de près ; l'infanterie passe comme elle peut.

En gens mal aguerris les Gueux déchargent leurs arquebuses sans dommage pour les assaillants encore hors de portée, et prennent la fuite dans le plus grand désordre, excepté pourtant les hommes des frontières qui meurent en gens de guerre avec leur capitaine Tériel. Les fuyards sont poursuivis et hachés sans merci, de sorte que le marais est bientôt couvert de morts ; ceux qui échappent aux soldats ne trouvent guère de meilleur sort entre les mains des paysans. (1) Jean Soreau, leur chef, et l'un de ses capitaines parviennent à se sauver et se retirent à Anvers. (2)

Les Gueux perdirent beaucoup de monde dans cette

(1) Mémoires de Pontus Payen, T. I, p. 280 et suivantes.

(2) Pasquier De le Barre, T. II, p. 17.

rencontre qui ne coûta au sieur de Noircarmes que six des siens. Dans une lettre datée de Lannoy même, le 30 décembre, (1) un seigneur du nom de Largilla, rendant compte à la duchesse de Parme de ce combat qui avait duré plus de deux heures, estime la perte des rebelles à plus de huit cents hommes ; ce qui s'accorde avec le recit de Pasquier De la Barre ; d'autres la portent à quinze cents hommes. La Gouvernante, sur le rapport du baron de Rassenghien, écrivit, dit-on, de lettres de félicitations aux habitants de Lannoy. (2)



(1) *Ibid.*, pièces justificatives, T. II.

(2) Buzelin, *Annales*, p. 537.

CHAPITRE XXIV.

Réaction dans les esprits. — Poursuite et châtement des perturbateurs. — Envoi du duc d'Albe dans les Pays-Bas. — Arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes. — Recherche et exécution des coupables. — Bon nombre de sectaires s'expatrient. — Gueux des bois. — Sentences de bannissement contre des contumaces de la Flandre Wallonne et notamment de Tourcoing. — Supplice des comtes d'Egmont et de Hornes. — Exécutions diverses. — Publication inefficace d'un pardon et d'une amnistie accordés par le pape et le roi. — Rappel du duc d'Albe. — Don Louis de Requesens, sa mort. — Conseil d'État et États généraux. — Révolte des troupes espagnoles. — Troubles. — Pacification de Gand.

Profitant de la terreur répandue par la déroute de Lannoy, de Noircarmes se présente, dès les premiers jours de l'année 1567, devant Tournai qui se soumet et reçoit garnison. Valenciennes, investi, résiste longtemps, mais se rend enfin à la discrétion du vainqueur qui purge cette ville des hérétiques les plus séditeux et de leurs ministres. En même temps sont pacifiés par des négociations ou par la force d'autres soulèvements qui agitent encore diverses provinces; la défaite de deux mille sectaires à Austruwel amène la soumission d'Anvers; le parti des Gueux s'affaiblit malgré les efforts de ses chefs pour resserrer l'union

de la noblesse confédérée et pour rallumer le feu de la sédition. Les catholiques reprennent courage, une réaction rapide se fait dans les esprits.

Les sectaires battus à Wattrelos et à Lannoy s'étaient dispersés de toutes parts, se déroband par la fuite aux poursuites des troupes que la Gouvernance de Lille envoyait pour les saisir. Mais tous n'échappent point à la vindicte des lois sévères de cette époque. Cinq de ces perturbateurs, d'Hem, d'Armentières, de Bondues, de Nouveaux et de Tourcoing, qui avaient pris part aux troubles du mois de décembre et assisté au sac des églises, sont pendus à Lille. Celui de Bondues s'était fait le chef d'une troupe d'iconoclastes, portant couronne en tête et s'intitulant *roi des Gueux*. Dix autres de Cysoing, de Saint-André, de Wattignies, de Marcq, de Lannoy, de Camphin, de Lille et de Lys, moins coupables, sont condamnés les uns à des escondits ou amendes honorables, les autres aux verges et au bannissement à temps. 8 mars — 15 juillet 1567. (1)

Cependant Philippe II, dans les dispositions d'esprit où l'avait mis la nouvelle des effroyables excès des hérétiques et des menées séditeuses des confédérés, avait fait appeler le duc d'Albe et lui avait ordonné de partir sur le champ pour la Belgique à la tête de ses meilleures troupes et d'aller sauver le catholicisme audacieusement insulté et odieusement trahi, ainsi que l'autorité royale bravée et méconnue. Il lui avait donné des instructions secrètes pour faire saisir et juger ceux qu'il lui avait indiqués et en outre tous les complices de la révolte. En vain, Marguerite,

(1) L'Église sous la Croix, pages 84 et 85.

apprenant cette détermination du Roi, s'efforce-t-elle de la faire changer ; en vain lui expose-t-elle que les Pays-Bas sont pacifiés ; que la religion et l'autorité du Roi y sont respectées ; que les ressources et les soldats qui ont suffi pour rétablir l'ordre suffiront pour le maintenir ; le duc d'Albe est parti, Philippe II ne le rappelle pas.

A l'arrivée du redoutable chef militaire en Belgique, la plupart des confédérés se hâtent d'émigrer. Le prince d'Orange dont la conscience était loin d'être nette, avait déjà donné l'exemple de la fuite. Le comte d'Egmont reste, espérant pouvoir justifier ou excuser sa conduite équivoque. Celui-ci à qui il manquait une volonté forte et un caractère décidé, avait été l'instrument du premier qui l'avait entraîné dans la désobéissance et qui le laissait dans le péril à l'heure de la vengeance espagnole. Il est vrai que d'Egmont ne s'était pas mis en révolte ouverte contre le gouvernement de Marguerite, mais il avait été sans cesse l'allié, le complice de ceux qui attaquaient ce gouvernement. On l'arrête le 9 septembre 1567 avec le comte de Hornes qui avait partagé sa conduite sur tous les points. La duchesse fait un dernier effort auprès de Philippe II, avant de quitter la Belgique, pour diminuer la rigueur des expiations qu'elle prévoit, et le supplie de préférer le repentir de ses sujets à leur châtement ; (1) mais son intercession reste stérile : le roi a donné des ordres, le duc d'Albe va les exécuter, assisté d'un nouveau conseil qu'il vient de créer sous le titre de conseil des troubles et qu'on a appelé le *conseil de sang*.

(1) Strada.

Une ordonnance est publiée qui déclare crime de lèse-majesté divine et humaine tout ce qui s'est passé dans les affaires du compromis et de la requête, ainsi que toutes les violences qui ont été exercées contre l'Église et la foi catholique. Le duc d'Albe fait citer le prince d'Orange et les chefs fugitifs des confédérés. Des commissaires chargés de prendre des informations sur les troubles sont envoyés dans les diverses provinces. Maître Claude Cuvillon, premier lieutenant de la Gouvernance de Lille, un conseiller et un procureur du même siège exercent à Lille, à Douai, à Orchies, à Armentières, à Lannoy, à Comines et dans le plat pays dépendant de ces villes. (1) Le 21 février 1568, le duc enjoint au gouverneur de Lille de faire prendre les ministres consistoriaux, les briseurs d'images et ceux qui ont porté les armes ; un mois après il le requiert de faire vider incontinent le procès de tous ceux qui ont été constitués prisonniers dans les limites de son gouvernement. Il désire que les coupables soient réconciliés avec l'Église et qu'avant l'exécution de leur sentence il leur soit donné quelque bon religieux pour les prêcher, les remontrer et leur faire entendre ce qui convient à leur salut. Il lui ordonne de prêter main-forte aux magistrats si besoin est. (2) Dix sectaires de Lille, de Wattrelos, de Baisieux, de Quesnoy, de La Gorghe, de Bondues et de Wasquehal sont pendus devant la maison échevinale de

(1) Gachard, *Rapport sur les documents concernant l'histoire de la Belgique, conservés dans les archives de l'ancienne Chambre des Comptes à Lille*, p. 385.

(2) Archives municipales de Lille, *Registre noir*, f^o 131 et 132.

Lille, les 9 et 10 avril, pour avoir pris les armes avec les confédérés, rompu et brûlé les images. (1)

La proscription et les supplices répandent bientôt la terreur de toutes parts. Ceux qui avaient pris les armes pour la défense des nouvelles doctrines, traqués et réduits au désespoir, s'expatrient ou s'organisent en bandes et se livrent aux vols, aux sacrilèges, au brigandage et surtout au meurtre des prêtres; on sait que ces misérables reçurent dans nos contrées le nom de *Gueux des Bois*, *Bocqueteaux* et *Hurlus*. Parmi ceux qui se réfugient en Angleterre et y portent leur industrie, on cite un ouvrier en soie de Sainghin en Mélançois, Laurent de Bouveries, qui, fixé d'abord à Sandwich, passe ensuite à Cantorbéry. Son fils s'établit plus tard à Londres. Cette famille d'ouvriers intelligents aurait conquis une grande fortune et aurait été anoblie par Jacques II; elle existerait encore alliée à d'illustres maisons de la Grande-Bretagne et l'une de ses branches compterait parmi ses membres le père du puseïsme, le docteur Édouard Bouverin Pusey. (2)

C'est de Sandwich, l'une des premières résidences des émigrés flamands, que s'étaient dirigées vers la West-Flandre ces fatales armées de fauteurs de désordres et notamment une expédition composée de quinze cents Gueux qui s'étaient rendus aux conventicules de Poperinghe à l'appel du ministre Jean Michiels, venu lui-même d'Angleterre. Celui-ci, accompagné d'une cohorte recrutée parmi les gueux des bois, avait naguère, dans les premiers

(1) *L'Église sous la Croix*, p. 91 et 92.

(2) *Idem*, p. 94 et 95.

jours de janvier, fait subir une mort cruelle à trois prêtres sur une butte située près du Moulin Noir, entre Dranoutre et Neuve-Église. (1)

Cinquante-trois habitants de diverses localités de la châtellenie de Lille, (2) gravement compromis et redoutant les informations du conseil des troubles, s'étaient prudemment exilés. Une sentence du 10 mars avait condamné ces accusés contumaces à un bannissement perpétuel, pour avoir fréquenté les prêches des sectaires, traité et logé les prédicants, favorisé la nouvelle religion, amené par séduction de simples gens à suivre ladite religion, recueilli et distribué les aumônes, exercé des offices dans les consistoires, fait baptiser leurs enfants aux prêches, demandé des temples, pris part aux troubles, rébellions et désordres, brisé les images des églises, porté les armes contre Sa Majesté, usé de menaces contre les catholiques, s'être tenus dans les bois avec d'autres meurtriers et brigands. (3) Une sentence du 18 mai bannit de même une trentaine de sectaires tourquennois qui s'étaient aussi expatriés ou se tenaient cachés. Quelques uns d'entre eux, sous l'enseigne de Saint-Sébastien, de Tourcoing, avaient accompagné en armes le ministre Cornille et Jean Soreau le jour de Saint-Thomas de Cantorbéry, 1566,

(1) Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, T. VI, p. 247 et 250.

(2) 11 de Lille, 4 de Frelinghien, 5 de Bondues, 1 de Roubaix, 1 de Wambrechies, 1 de Baisieux, 1 d'Orchies, 1 d'Erquinghem, 5 de Nomaing, 1 de Landas, 1 de Marquillies, 5 d'Aubers, 3 d'Armentières, 5 de Comines, 4 de Lannoy, 6 de Tourcoing, 5 de Linselles, 2 de Roncq, 1 de Quesnoy-sur-Deûle.

(3) Archives du Nord ; copie aux archives municipales de Roubaix.

lorsque ces rebelles passèrent par Tourcoing pour aller à Lannoy. (1)

Jugés et condamnés par le même conseil des troubles, les comtes d'Egmont et de Hornes sont mis à mort le 5 juin 1568. Sans doute Philippe II eût fait acte de générosité et de politique en pardonnant au comte d'Egmont ses fautes récentes en considération de ses services passés ; sans doute il eût conquis des sympathies en Belgique en épargnant un homme que le peuple regardait comme son héros national ; il eût été équitable enfin de mettre dans un des plateaux de la balance les trophées de Gravelines et de Saint-Quentin ; mais on ne saurait nier les torts politiques du comte ni ses actes d'infidélité envers un gouvernement auquel il était engagé par autant de serments qu'il avait reçu de charges et par les nombreux bienfaits dont il avait été l'objet.

Il ne faut pas croire non plus tout ce que l'on a dit de la cruauté implacable du duc d'Albe, qu'on a peint comme un tigre altéré de sang, ardent à repaître ses regards de l'agonie de ses victimes. Assez de haine s'attache à sa mémoire sans y ajouter encore l'odieux d'une insensibilité atroce. Tandis que le comte d'Egmont marchait au supplice son terrible juge était touché et pleurait. Il avait même fait des efforts pour obtenir la grâce des deux condamnés, mais on lui avait répondu que s'il n'y eût eu d'autre offense que celle qui touchait le Roi, le pardon eût été facile, mais qu'on ne pouvait remettre l'offense si grande faite à Dieu. « L'histoire qui doit être juste envers

(1) Publiée par M. Roussel-Defontaine.

tout le monde, doit, dit M. Nettement, recueillir ces larmes du duc d'Albe qui honorent celui qui les versa, et l'illustre soldat, jadis son compagnon d'armes, sur lequel elles tombaient. Ce témoignage sert en même temps à montrer tout ce qu'il y avait d'impolitique dans la justice inexorable de Philippe II. Désormais, les torts du comte d'Egmont et du comte de Horn se trouvaient effacés par l'immensité de leurs malheurs. La pitié assise au pied de leur échafaud plaidait en faveur de leur mémoire, non seulement devant leur temps et leur pays, mais devant la postérité; cependant les pleurs qu'elle a fait verser sur la fin tragique de ces illustres condamnés, ne doivent pas effacer l'arrêt véridique de l'histoire. » (1)

Le 19 août, trois sectaires de Tourcoing, de Quesnoy et de Lannoy qui n'avaient pu ou voulu se soustraire par la fuite et l'exil aux poursuites de la justice, sont décapités à Lille, pour avoir hanté les prêches en armes, assisté les brûleurs d'images dans les églises de Mouscron, de Tourcoing et de Lannoy et pris les armes avec les perturbateurs au mois d'août 1566. En octobre, un ministre Pierre Hazard, de Comines, est mis à mort par le feu. (2)

Pendant que ces exécutions avaient lieu, le prince d'Orange et ses partisans, secondés par les princes protestants d'Allemagne, par les huguenots de France et par la reine d'Angleterre, avaient levé des troupes et pénétré dans les Pays-Bas; mais le duc d'Albe triomphe complètement de cette invasion et rejette les rebelles hors du

(1) *Les comtes d'Egmont et de Horn.*

(2) *L'église sous la Croix*, pages 93 et 96.

pays. Le ministre Cornille, qui, après la défaite de Lannoy, s'était retiré à Wesel dans le pays de Clèves, suivait, comme aumonier, l'armée du prince d'Orange ; il est fait prisonnier, et pendu à Liège, au mois de novembre.

Il semble que le duc d'Albe pouvait dès lors assurer à jamais la soumission des Belges, si, satisfait des supplices déjà ordonnés, il avait préféré désormais la clémence, et s'il s'était montré digne par sa modération des succès que Dieu lui avait accordés. Mais le duc néglige imprudemment cette occasion favorable et ne profite de sa puissance que pour établir des impôts nouveaux et criants et pour blesser au vif par son orgueil tous les sentiments de la nation. Les exécutions d'ailleurs continuent.

Un procureur en cour laye, d'Armentières, qui n'avait cessé d'intriguer depuis le commencement des troubles, est décapité, le 21 janvier 1569, devant la maison échevinale de Lille. Quatre sectaires dont deux de Tourcoing et un de Wattrelos subissent aussi le dernier supplice cette année, à Lille, de même qu'un prédicant dit Ganin-l'abbé de Deulémont, mais demeurant à Quesnoy, qui tenait des assemblées hérétiques, distribuait la cène, et ne se faisait pas faute d'attaquer les dogmes de l'église. (1) Parmi les condamnés décapités à Tournai, on voit le 2 mars un fougueux sectaire surnommé le Dieu de Lannoy, parce qu'il avait fait des comédies audit Lannoy et y avait représenté Dieu. Pendant qu'il habitait le village de Flers, il s'était moqué des cérémonies de la messe et avait même tenu

(1) *L'Église sous la Croix*, p. 97—101.

dans sa maison des assemblées secrètes ; il avait assisté et conduit en plusieurs lieux de la châtellenie de Lille le prédicant Cornille, auquel il avait préparé pour ses prêches des monticules, afin qu'il fût mieux vu et entendu de ses auditeurs. Il avait aussi répandu des livres hérétiques, « disant à aucuns qu'ils estoient bien povres abusez de aller à la messe veu que c'étoit toute abusion et ydolâtrie. » Après le saccagement des images dans l'église de Flers, il avait ramené les émeutiers dans l'édifice, où ils avaient continué leur œuvre de dévastation, à leur retour, il s'était avancé vers eux, joignant les mains et levant les yeux vers le ciel, « leur demandant si la grande Babilone était bien abolie ; sur leur réponse affirmative, il avait de grand joye usé publiquement de ce cri : Vivent les Gueux ; fy de Dieu. » (1)

Mais si les exécutions ne cessaient point, les crimes aussi continuaient. Le premier décembre 1569, le curé de Tourcoing retournant chez lui avec quatre de ses amis, est rencontré par sept hérétiques enragés, montés sur des chevaux et qui commencent à crier : *A mort, à mort*. En même temps, ils lâchent quatre coups de pistolet à travers du corps dudit pasteur qui succombe. Et aussitôt, dit Nicolas Soldoyer, ils firent bien connaître leur méchant endiablé courage, car ils coupèrent le corps du meurtri en plusieurs pièces qu'ils répandirent en divers endroits du grand chemin. Comme ils n'en voulaient qu'au pasteur,

(1) Nicolas Soldoyer, page 321, aux notes.

ils laissèrent aller les autres. (1) Peu de temps après, le 40 février 1570, vers minuit, des larrons hérétiques envahissent la maison du curé de Bourghelles qui parvient à se sauver. Ils pillent son logis, puis, pénétrant dans l'église, ils prennent les meilleurs ornements et emportent même les confanons. (2)

On recueillerait bien d'autres faits encore. Le 3 juillet 1571, les Gueux mettent le feu à la maison du curé de Verlinghem. (3) — Le 19 février 1572, le gouverneur de Lille reçoit l'ordre d'informer au sujet des massacres et pillages de l'église arrivés à Tourcoing par quarante *garçonnettes*, sans que ceux dudit lieu y aient mis obstacle ou empêchement, nonobstant le placard qui ordonne de faire garde et de donner assistance aux curés. (4) — La veille de Noël 1573, les Bocquetaux s'emparent du curé de Templeuve et l'emmenent avec ses deux chapelains. (5)

En juillet 1570, on publie une bulle du souverain pontife Pie V, autorisant la réconciliation de tous ceux qui

(1) *Mémoires*, page 349. — Il s'agit ici très-probablement du meurtre de Pierre Famelart, le vénérable curé de Tourcoing, tué au pont des Mazures à Wattrelos. Le savant Père Pruvost, embarrassé par une grande divergence dans les dates assignées à ce triste événement et qui varient de 1567 à 1571, a opté pour cette dernière année d'après le Père De Wynck (hist. de Wattrelos, p. 181). On voit que la version de Soldoyer, auteur contemporain comme le prieur des frères prêcheurs d'Ypres, et dont la chronique journalière mérite aussi toute confiance, avance ce fait de 2 ans.

(2) *Ibid.*, page 351.

(3) *Mémoires originaux pour servir à l'histoire de Lille et de sa châtellenie*, f^o 147 v^o.

(4) Archives municipales de Lille, Registre noir, n^o 327.

(5) *Mémoires originaux*, f^o 148.

s'étaient séparés de la vraie religion que professe et maintient l'Église catholique, apostolique et romaine; ce bref est accompagné d'une amnistie accordée par le roi à ceux qui s'étaient rendus coupables de rébellion dans les troubles précédents; mais le pardon royal avec les restrictions qu'il contient et qui lui enlèvent toute efficacité, est pris par les peuples pour un piège. Aucun de ceux qui se sont condamnés volontairement à l'exil n'est disposé à abjurer ses erreurs et à venir témoigner de son repentir entre les mains des commissaires du Saint-Père. Aucun n'ose se confier à la parole du roi, dans la crainte de tomber, après l'expiration du délai fixé, sous l'application des peines contenues dans les placards de l'empereur Charles Quint, Sa Majesté ne voulant pas que ces ordonnances soient, en aucun temps, suspendues, changées, altérées, ni mises en doute. (1)

Pendant ce temps le prince d'Orange travaille à réparer l'échec de sa première expédition et la guerre se ranime bientôt avec d'incroyables horreurs. Le duc d'Albe profite des succès importants qu'il obtient en Hollande pour réclamer sa retraite en alléguant son grand âge. Il est remplacé par le commandeur don Louis de Requesens dont la douceur et l'esprit de conciliation n'obtiennent rien des rebelles. Le nouveau gouverneur publie en 1574 une seconde amnistie beaucoup plus ample que la première. Grégoire XIII donne en même temps un jubilé universel; mais ni le pardon ni le jubilé ne sont reçus dans les

(1) Correspondance de Philippe II.

provinces insurgées et n'opèrent pas grand effet dans les autres. Requesens est forcé de reconnaître que la défiance est insurmontable. Sa mort inopinée vient encore augmenter les difficultés de la situation. Le gouvernement passe aux mains du Conseil d'État et en celles des États généraux en attendant l'arrivée de Don Juan d'Autriche, le célèbre vainqueur de Lépante; mais le désordre se complique par la révolte des troupes espagnoles qui, ne recevant plus de solde depuis le départ du duc d'Albe, s'insurgent de tous côtés et se livrent à des scènes affreuses de violence et de pillage. Les États indignés convoquent une assemblée générale des députés de chaque province. L'Artois, le Hainaut, Lille, Douai et Orchies y envoient leurs représentants. On y signe le pacte d'union connu sous le nom de pacification de Gand, et on y prend la résolution de chasser les Espagnols déclarés perfides, rebelles et ennemis de l'État. 8 novembre 1576.



CHAPITRE XXV.

Arrivée de Don Juan d'Autriche; édit perpétuel. -- Le nouveau gouverneur, devenu suspect, est forcé de prendre l'offensive contre les États qui offrent le gouvernement à l'archiduc Mathias. -- Le prince d'Orange, lieutenant général. -- Les Gueux se relèvent sous le nom de patriotes et prétendent imposer la réforme par la force; -- ils se rendent maîtres de Bruges et d'Ypres; -- leur tentative sur Lille échoue. -- Les zéloteurs du bien public dans cette ville. -- Les patriotes à Douai, à Valenciennes, à Arras. -- Ligue catholique des provinces wallonnes. -- Les malcontents; leurs progrès dans notre contrée favorisés par les Lillois. -- Réconciliation des provinces wallonnes.

Don Juan trouve les choses dans la situation la plus déplorable. Ses premiers efforts tendent à dissiper les défiances et les craintes qu'on avait fait naître à l'occasion de son arrivée. Il consent au renvoi des troupes espagnoles et appelle près de lui les députés des États qui signent le 12 février 1577 l'édit perpétuel de Marche-en-Famène où il confirme au nom du roi la pacification de Gand, même dans ce que ses termes ont de plus offensant pour la domination espagnole. Mais le prince d'Orange refuse d'acquiescer à ce traité qui sert peu ses vues

d'indépendance ; ses menées artificieuses, ses embûches habilement tendues entretiennent la défiance des Flamands, et Don Juan, dont l'affabilité et les moindres démarches deviennent suspectes, s'aperçoit vite que les États ne lui laissent qu'un vain titre dépourvu d'autorité, que lui-même est devenu un objet d'aversion et que des dangers enfin menacent sa vie ou sa liberté. (1) Il ne lui reste plus qu'à sortir à tout prix d'une position aussi humiliante, aussi indigne de son rang et de son caractère. Étant parvenu à surprendre la citadelle de Namur occupée par le parti des États, il y réunit les troupes qui n'avaient pas encore quitté le pays, en même temps qu'il mande celles qui s'étaient arrêtées en Lorraine, et prend l'offensive. Bientôt Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, Bréda tombent en son pouvoir.

L'étonnement des États est inexprimable ; effrayés, ils ordonnent la prompte démolition des citadelles de Gand et d'Anvers, réunissent une armée à Wavre et appellent à Bruxelles le prince d'Orange qu'ils proclament rewart de Brabant avec les pouvoirs les plus étendus. Mais ils regrettent presque aussitôt d'avoir ainsi livré à l'influence du parti de la réforme les provinces catholiques des Pays-Bas, et offrent le gouvernement à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur d'Allemagne, Rodolphe II, déclarant, au nom de Philippe II, Don Juan coupable de crime de rébellion.

Don Juan, à qui le prince de Parme, fils de l'ancienne gouvernante des Pays-Bas, vient d'amener un renfort

(1) Bentivoglio, livre X.

d'Italie, taille en pièces, à Gemblours, l'armée des États, le 31 janvier 1578. Ceux-ci retirés à Anvers dans la crainte d'être assiégés dans Bruxelles, appellent les puissances voisines à leur aide. Le duc d'Alençon, frère d'Henri III, soutenu par la France; le duc palatin Casimir à la tête d'une armée d'Allemands soldée par la reine d'Angleterre, pénètrent dans les Pays-Bas et cherchent à se créer des partisans. La politique fourbe du prince d'Orange domine tout ce mouvement et cherche à tirer parti des circonstances. Il y réussit à ce point que son pouvoir et sa popularité grandissent de jour en jour. La dictature du lieutenant général de l'archiduc Mathias est bientôt acceptée dans toute la Flandre.

Sous ce puissant patronage, l'influence des Gueux se relève; ils se donnent le nom de patriotes, abritant leurs fureurs religieuses sous le voile d'une opposition nationale faite au gouvernement espagnol. Maîtres des provinces du Nord, ils veulent asservir à l'hérésie toute la Flandre et successivement le reste des Pays-Bas. Gand viole audacieusement la pacification qui porte son nom. Au mois d'octobre de l'année précédente le peuple de cette ville séditieuse avait arrêté et emprisonné le gouverneur de la province, les évêques de Bruges et d'Ypres et plusieurs personnages influents, entre autres notre gouverneur de Lille, le seigneur de Rassenghien. Bientôt les catholiques y sont cruellement persécutés, l'exercice de leur culte est rigoureusement proscrit, leur vie même n'est plus en sûreté. Les Gantois se mettent à la tête du parti pro-

testant, prennent les armes et prétendent imposer la réforme par la force. (1)

A Bruges où les Gantois ont pénétré et où ils ont fait nommer de nouveaux magistrats parmi les plus zélés partisans du prince d'Orange, les gentilshommes catholiques se voient réduits à escorter, l'épée à la main, la procession du Saint-Sang, de crainte qu'elle ne soit exposée à des insultes. Les prêches protestants s'y multiplient. Ils envahissent l'église de Saint-Sauveur; ses pieuses images sont détruites; les ornements de ses autels renversés, et c'est de là que les séditeux, proférant des chants de triomphe, se dirigent vers le monastère des Carmes où, à défaut de butin et de riches dépouilles, ils saisissent quelques pauvres religieux, dont trois sont livrés aux flammes. Les autres moines sont condamnés à un bannissement immédiat par le magistrat, qui ordonne également d'enlever toutes les images qu'on trouverait dans les églises et défend de célébrer le dimanche. (2)

Dans notre contrée les prêches tendent à recommencer. Au mois de juillet 1578, le prévôt de la maréchaussée de Lille, averti qu'une assemblée a lieu près de la Maison Bleue, à Prêmesque, s'y transporte avec une cinquantaine d'hommes, pour se saisir du prédicant; mais il n'en peut

(1) Et entendoient les ditz de Gandt de faire dresser et exercer leur dicte religion réformée par toute la Flandres, sans plus souffrir es limites de Flandres aucuns voysins à eulx contraires, et signament les gens de la couronne papale qu'ilz Ganthoys tenoient pour leurs ennemis. (*Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, œuvre protestante édictée par J.-B. Blaes, T. III, p. 217.)

(2) Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, T. VI, p. 217 et 218.

venir à bout, et est repoussé par les sectaires armés d'épées, de dagues, de bâtons et d'armes à feu. (1)

Les Gantois surprennent Ypres qui partage le sort de Bruges ; mais leur tentative sur Lille échoue. Le magistrat, prévenu, avait ordonné à tous les étrangers de sortir de la ville, et fait prendre les armes. Pour s'opposer aux entreprises des patriotes, les États de Lille lèvent quelques troupes et envoient des députés à Anvers chargés de faire connaître aux États généraux les motifs qui les avaient décidés à faire ces levées. Les députés représentent que les États de Lille, Douai et Orchies, avertis que les Gantois voulaient se rendre maîtres de la ville et chàtellenie de Lille, où déjà plusieurs prêches avaient eu lieu à l'instigation de ceux de la nouvelle religion, qui se vantaient qu'en dedans brefs jours l'on saccagerait toutes les abbayes et lieux sacrés avec brisement des images ; que dans ces circonstances, ils n'avaient pu faire moins, pour la garde et conservation de ladite ville et chàtellenie, que de lever cinquante chevaux et deux cents hommes de pied, auxquels ils avaient fait donner quelques mois de gage sur les fonds qu'ils destinaient aux États généraux comme contingent de la province. (2)

Les protestants avaient profité des circonstances pour se faire à Lille bon nombre de partisans. De tolérés qu'ils étaient, ils deviennent bientôt intolérants, suscitent des émeutes populaires contre les processions et sèment la

(1) Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, T. II, p. 314.

(2) *Ibid.* T. III, p. 20. — Archives du royaume de Belgique, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 179.

dé fiance sûr les intentions du magistrat. Par leurs menées, le sieur Du Broencq qu'ils craignaient beaucoup à cause de son zèle pour le maintien de la foi catholique et qui avait été chargé des levées ordonnées, est contraint de se retirer à Douai. Ils empêchent de même l'entrée d'une compagnie qu'on voulait introduire en ville pour les contenir. Voyant ainsi croître leur pouvoir, ils forment de nouvelles brigues sous le nom de *Zélateurs du bien public*. Aux requêtes qu'ils avaient adressées à l'archiduc Mathias, les États de Lille, assemblés le 4 août avec les ecclésiastiques et nobles de la province, répondent qu'ils n'entendent aucunement permettre l'exercice de la religion prétendue réformée dans les dites villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, mais demeurer en la religion catholique, apostolique et romaine qu'ils ont solennellement juré de maintenir et entretenir par la pacification de Gand, par l'union et autres actes auxquels ils ne peuvent déroger sans être parjures et sans encourir note d'inconstance, d'infamie et de déloyauté devant Dieu et le monde. Ils supplient Son Altèze, le Conseil d'État et les États généraux d'avoir cette réponse pour agréable et de les tenir pour fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté. (1)

Les Zélateurs du bien public tendent de faire entrer leurs adeptes dans le Conseil échevinal. Par le crédit du prince d'Orange, ils parviennent à faire nommer au renouvellement du magistrat des commissaires de leur secte qui devaient choisir dans une liste signée par l'archiduc

(1) Ibid., T. III, p. 38. — *Recueil de pièces relatives aux États généraux*, à la Bibliothèque de la Chambre des Représentants de Belgique.

Mathias et contenant les noms des principaux hérétiques de la ville ; mais aidé par une manifestation de 2000 bourgeois, le sieur de Villerval, gouverneur en l'absence du baron de Rassenghien que les Gantois retenaient encore prisonnier, rompt toutes leurs mesures et « finalement Dieu par sa grace a tellement besogné que les » commissaires furent changés et en la loi furent mis tous » catholiques. » (1)

A Menin, les prêches avaient envahi l'église. A Merville, la comtesse de Herlies les avait fait disperser malgré le danger des représailles qu'elle avait à craindre de la part des Gantois. En effet, ceux-ci s'étant emparés du château d'Estaires avaient emmené prisonnière à Gand ladite dame pour ce qu'elle empêchait la rupture des images et l'exercice de la religion réformée, et voulait maintenir la religion catholique et romaine. Au nom des Gantois, les images avaient été brisées à Cassel, à Furnes, à Hondschote, à Bergues et autres lieux. (2)

A Douai, les patriotes avaient eu assez d'adresse pour mettre dans leurs intérêts un homme puissant qui s'était chargé de servir leurs antipathies contre les Jésuites. Des mauvais sujets à gage postés le jour et la nuit à la porte du collège, avaient pris à tâche d'insulter grossièrement tous ceux qui entraient ou sortaient. Le serment de haine à Don Juan que les Jésuites avaient refusé de prêter était devenu un nouveau prétexte pour amener contre eux la

(1) Mémoires anonymes, T. III, p. 187. — Archives du royaume de Belgique, *Papiers d'État et de l'Audience*, liasse 185.

(2) Mémoires anonymes, T. III, p. 54, 116, 122.

populace. Enfin, au mois d'octobre 1578, on organise une émeute en règle; les patriotes obtiennent des échevins par la violence une résolution qui prescrit aux Pères de la Compagnie de Jésus sans exception et à quelques gentilshommes entre autres le sieur Du Brœucq de sortir de la ville. Encouragé par cette condescendance, le peuple se porte au collège, fait sortir les élèves, se jette sur les provisions et se gorge de vin. Les Pères vont demander l'hospitalité aux abbayes voisines de Marchiennes, d'Hasnon et d'Anchin. Mais bientôt, le magistrat honteux d'avoir un instant tremblé devant l'émeute, prend des mesures rigoureuses. Les meneurs, intimidés à leur tour, prennent la fuite, l'ordre se rétablit et les Jésuites sont rappelés à la satisfaction générale. 6 novembre. (1) A Valenciennes, les réformés avaient aussi suscité à plusieurs reprises beaucoup d'embarras aux magistrats. (2)

A Arras, les patriotes ont chassé l'évêque qui s'est réfugié à Amiens pour ne pas tomber « ès graux du lion » megysant ès Pays-Bas contre tous vrais catholiques, » principalement ecclésiastiques. » (3) Les affidés du prince d'Orange, aidés par un nommé Ambroise Leduc, capitaine d'une compagnie de cette ville, s'emparent du pouvoir et emprisonnent les magistrats. Mais le sieur de Capres, gouverneur d'Arras, officier prudent et courageux,

(1) Buzelin, *Annales*. — Mémoires anonymes, T. III, p. 498. — Réconciliation des provinces wallonnes, T. II, f. 13. — Dancoisne, *Mémoire sur les établissements religieux de Douai*.

(2) Mémoires anonymes, T. III, pages 65-73, 105.

(3) *Ibid.*, T. II, pièces justificatives : *Lettre de Mathieu Moulart, évêque d'Arras, à Don Juan d'Autriche*, 16 avril 1578.

fait délivrer les prisonniers et saisir les quinze tribuns qui avaient usurpé l'autorité et troublé la ville par leurs violences, tendant à y établir la religion nouvelle et à distraire le peuple de l'obéissance au roi. (1)

Mais déjà les provinces wallonnes ont concerté le projet d'organiser entre elles une ligue catholique pour leur défense commune. Les États de Hainaut avaient envoyé dans ce but, le 15 octobre 1578, un député vers les États d'Artois. Par le traité de pacification et par l'union générale, disent les instructions données au député, il a été expressément stipulé et juré qu'on n'attenterait en rien à l'ancienne foi et religion catholique, apostolique et romaine; néanmoins on découvre de tous côtés que les sectaires et hérétiques se débandent à toute outrance, faisant prêches et exercices publics de leurs sectes et religion pestiférées, ruinant et profanant les saints sacrements, les cloîtres et abbayes; saccageant les églises et les images, chassant et massacrant les ecclésiastiques et bons catholiques, surprenant et outrageant les monastères, villes et châteaux, forçant et violant les filles sacrées et autres femmes et filles pudiques, usurpant et appliquant à leurs desseins les biens et revenus du crucifix, emprisonnant et exécutant par grande infamie les évêques, prélats, seigneurs et honorables personnages, justes et innocents; renversant tout ordre de justice et police, de

(1) *Ibid.*, p. 157. — Buzelin, *Annales*, p. 569. — *Attestation des services rendus par le sieur de Capres*, publiée par M. le vicaire général Voisin, dans les *Mémoires de la Société historique de Tournai*, T. IV, page 282.

magistrats et d'officiers légitimes , menant à ces fins gens et artillerie de campagne et faisant tous actes d'hostilité ; s'attachant aussi à la noblesse par telle furie qu'ils démontrent assez qu'ils sont résolus d'éteindre et anéantir pour jamais l'un et l'autre et finalement tous gens de bien et bons catholiques. A quoi il est urgent d'obvier et de réprimer par voie commune cette audace effrénée , ces débordements téméraires , cette insolence plus que barbare et cette tyrannie qui surpasse celle de l'Espagnol. Pour y parvenir il est nécessaire que les provinces, États et villes catholiques, comme l'Artois, Lille, Douai, Orchies, Tournai, le Tournaisis, Valenciennes et le Hainaut s'unissent étroitement et avisent, par une bonne entente , à conserver la foi et à réprimer les violences des séditeux hérétiques et parjures sectaires. (1)

Dans une assemblée de la bourgeoisie d'Arras où se trouvent le gouverneur, le conseil d'Artois, les officiers de la Gouvernance et à laquelle l'échevinage communique la proposition des États du Hainaut, il est décidé qu'on députera vers son Altéze et les États généraux, et en même temps qu'on écrira aux Gantois pour leur notifier qu'ils aient à faire rétablir la pacification de Gand par eux solennellement jurée, restaurer les églises et monastères ruinés, remettre les ecclésiastiques et autres opprimés en la possession de leurs biens et privilèges; que lesdits Gantois aient à cesser d'envahir par les armes ou autrement les villes, bourgades et autres places, faute de quoi

(1) Mémoires anonymes, T. III; pièces justificatives XV, pages 183 et suivantes.

lesdits d'Arras entreront incontinent en ligue et union plus étroite avec les pays de Hainaut, Lille, Douai, Orchies, Tournai, Tournaisis, Valenciennes et autres villes, provinces ou seigneurs qui voudront entretenir ladite pacification, tenant pour ennemis tous ceux qui ont favorisé ou favoriseront les contrevenants, comme perfides et perturbateurs du repos public; déclarant en outre qu'ils ne veulent plus oïr parler d'introduire en icelle ville d'Arras la *religion-vrede* qu'ils détestent et abhorrent. 12 novembre. (1)

Par religion-vrede ou paix de religion, les Flamands entendaient le libre exercice des deux religions et par conséquent la reconnaissance de la religion réformée; mais les villes wallonnes savaient trop bien comment les partisans de la réforme usaient de la liberté qu'ils réclamaient et comment ils devenaient intolérants et persécuteurs quand on la leur accordait. Du reste, le magistrat d'Arras, comme ceux de Lille, de Douai, de Saint-Omer et de Béthune, pour mieux assurer la sécurité de ces villes, prennent le parti de congédier les réformés. (2)

A cette époque aussi, en dehors des quatre factions et des quatre armées qui se partagent les Pays-Bas, un nouveau parti s'est formé, celui des *Malcontents*. Il se compose des nobles qui, condamnant à la fois les dévastations impies des Gueux et la faiblesse des États, veulent rétablir la paix par leur propre puissance et sans exposer le

(1) *Ibid.*, p. 198. — *Réconciliation des provinces wallonnes*, T. II, folio 30.

(2) *Ibid.*, page 211.

pays aux vengeances des Espagnols. (1) Les provinces wallonnes, c'est-à-dire l'Artois, le Hainaut, Lille, Douai et Orchies, songeant au moyen de défendre leur foi et leurs libertés sans se séparer de leur Souverain, favorisent en secret l'armée des Malcontents exclusivement formée de soldats catholiques, qui ont adopté le chapelet pour signe extérieur de leur religion et que pour cette raison les protestants appellent les *Paternostres* ou soldats aux chapelets. Leur chef est Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, seigneur de Renty. Ce qui avait surtout disposé ce jeune seigneur à abandonner la cause des États généraux, c'est que, conservant les croyances de ses pères, il les voyait se passer en fumée; que tenant à son roi naturel il le voyait oublié; qu'en un mot ses troupes et lui étaient en défaveur pour être *trop tenaces en leur religion et trop parler du Roi*. (2)

Montigny, retiré dans notre contrée, faisait des courses sur le territoire de la Flandre, repoussait les Gantois et le 4^{or} octobre 1578, le jour même de la mort de Don Juan, il avait surpris la ville de Menin, entreprise qui avait été concertée, disait-on, à Seclin, au château du sieur Du Brœucq. (3) Wervick, Halluin, Warneton, Comines, Lannoy, Mortagne, Bailleul, Steenvorde et Cassel étaient tombés successivement au pouvoir des Malcontents.

C'est au château de Lannoy que le baron de Montigny

(1) Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, T. VI, p. 324.

(2) *Mémoires sur Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny*, édités par J.-B. Blaes, p. XII.

(3) Mémoires anonymes, T. III, p. 208. — Archives du royaume de Belgique, *Dépêches des rebelles*, T. 1^{er}.

et Guillaume-de Hornes, baron de Hesse, concluent avec les confédérés, le 23 décembre, une trêve de huit jours durant laquelle on devait tenter entre les Malcontents et les États généraux un rapprochement qui n'aboutit point.

(1) Les hostilités n'en deviennent que plus sérieuses et les États de Lille, se déclarant ouvertement pour Montigny rappellent le seul représentant qu'ils aient conservé près des États généraux. Lille devient le centre du parti des Malcontents qui prend une importance considérable et auquel les catholiques vont devoir la conservation de leur religion.

Dès ce moment, en effet, tout marche à une réconciliation dont les symptômes se manifestent nettement. Les États généraux, alarmés, ont beau conjurer les wallons de ne point entrer en conférence avec le duc de Parme, on leur répond par des plaintes sur la violation de la pacification de Gand et par la déclaration formelle qu'en veut se réconcilier avec le Roi, si Sa Majesté veut accorder une bonne paix avec assurance suffisante. Le vicomte de Gand, commandant de la cavalerie des États, et le sieur de Capres signent en ce sens, le 3 février 1579, une protestation que le baron de Montigny promet d'agréer à leur réquisition. (2) Le duc de Parme se hâte de profiter de ces dispositions favorables et renouvelle les engagements pris par Don Juan d'Autriche. Philippe II, franchement, sincèrement résolu à mettre le passé en oubli, à régir les Pays-Bas avec douceur, en respectant leurs privilèges et

(1) *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, publiés par Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, T. 1, p. 72 et 73.

(2) *Ibid.*, page 137.

en ayant égard à leurs vœux et à leurs besoins, (1) déclare ratifier la pacification de Gand et l'édit de Marche-en-Famène. Par ses lettres écrites, le 8 mars, au vicomte de Gand qu'il vient de créer marquis de Roubaix, le roi donnant l'assurance que les troupes espagnoles quitteraient le pays en dedans six semaines, (2) rien n'arrête plus la réconciliation des provinces wallonnes. L'Artois, le Hainaut, Lille, Douai et Orchies, conviennent par un traité conclu à Mont-Saint-Éloi, près d'Arras, le 6 avril 1579, et signé le 17 mai suivant, de maintenir le culte de la religion catholique romaine et de rester sous l'obéissance du Roi, à la condition qu'on renverrait les régiments espagnols. Cette condition acceptée et les milices étrangères congédiées, le duc de Parme prend possession des provinces wallonnes; puis avec le secours des Malcontents dont le chef s'est engagé, tant en son nom qu'en celui des colonels, capitaines, officiers et soldats qui l'ont suivi, au nombre de sept mille environ, de servir fidèlement Sa Majesté envers et contre tous, (3) le duc reconquiert la Flandre, le Brabant, le Tournaisis, Anvers, etc., délivre les catholiques opprimés et ranime dans le pays l'esprit religieux qui depuis lors s'y est si bien conservé. Malheureusement les provinces du Nord, où commande le prince d'Orange, restent perdues pour l'Église catholique aussi bien que pour la monarchie espagnole.



(1) Gachard, *Correspondance d'Alexandre Farnèse*.

(2) *Documents historiques inédits*, T. 1, p. 372.

(3) *Mémoires sur Emmanuel de Lalaing*, p. XXVII.

CHAPITRE XXVI.

Les Jésuites dans la Flandre wallonne. — Le Père Bernard Olivier, d'Antoing; sa mission à Tournai. — Gilles de Berghes de Tourcoing, Jacques L'Ostius de Douai, Jean Cuvillon de Lille, Nicolas Lannoy, de Lannoy. — Collège des Jésuites de Tournai, de Cambrai, de Douai, de Bruges et de Maëstricht. — Les Jésuites et les Gouverneurs des Pays-Bas; — ils se tiennent à l'écart sous le duc d'Albe; — refusent de prêter le serment de haine à Don Juan d'Autriche; — sont chassés de leurs maisons de Bruges et de Tournai; — le duc de Parme leur fait restituer les collèges dont les hérétiques s'étaient emparés; il décide Philippe II à concéder aux Jésuites le droit de propriété juridique sur le territoire belge. — Toutes les villes veulent avoir leur maison de Jésuites. — Les Jésuites et le Baïanisme; le Père Léonard Lessius. — Jean Vendeville; évêque de Tournai.

Si les provinces du midi de la Belgique restèrent dans le devoir sous le double rapport de l'autorité légitime et de la foi catholique, il faut en faire honneur, au moins pour une grande part, à l'institut naissant de Saint-Ignace de Loyola. Lorsque l'insurrection éclata, les Jésuites étaient déjà établis sur plusieurs points des Pays-Bas où l'appui de la gouvernante Marguerite, duchesse de Parme,

leur était assuré ; ils enseignaient et prêchaient à Louvain, à Anvers, à Tournai, à Cambrai ; leur introduction dans notre contrée s'était faite par un enfant du pays, le Père Bernard Olivier, et dans des circonstances toutes providentielles.

Bernard Olivier était né à Antoing en 1523. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il avait fait à Louvain de bonnes études et se trouvait à vingt ans décoré du titre de maître-ès-arts ; mais de retour à Antoing après sa philosophie, il y menait une vie fort dissipée et voulant fuir les vifs reproches de son père, il partit pour Rome où il se plaça en qualité de copiste chez un homme d'affaires dont il obtint la confiance. Un procès qu'il fit gagner aux Franciscains en litige avec un cardinal lui acquit une grande réputation d'habileté. C'était là que Dieu l'attendait. Survient une maladie longue et douloureuse ; la grâce touche son cœur et il fait vœu, s'il se rétablit, d'entrer dans la Compagnie de Jésus.

Guéri contre toute espérance, il va se présenter à S' Ignace qui, cédant à ses instances, l'admet au nombre des siens. Le saint fondateur a apprécié du premier coup d'œil tout ce qu'il y avait dans son caractère de générosité et d'énergie ; il ne tarde pas à lui faire recevoir le sacerdoce et le prépare dès lors aux premières charges de son ordre. Sous un tel maître, Bernard fit de rapides progrès dans la voie spirituelle. Successivement désigné pour gouverner le collège romain et pour commencer celui de Montréal en Sicile, il se montra digne de la confiance d'Ignace. Mais sa santé s'était affaiblie, il fallut le renvoyer sur le sol natal vers 1553.

A Antoing, le Jésuite monte en chaire ; la curiosité lui amène des auditeurs, son éloquence les gagne à Dieu et l'on se presse bientôt autour de son confessionnal comme on s'était pressé autour de sa chaire. Tournai devint aussi le théâtre de son zèle. Là, il y eut une telle foule à ses sermons que souvent plusieurs personnes y tombaient évanouies. On ne se souvenait pas à Tournai qu'aucun prédicateur eût produit pareille impression sur son auditoire. Non-seulement les pauvres et les artisans s'empresaient autour de sa chaire, mais encore on voyait accourir, pour l'entendre, les personnages les plus distingués de la ville. Mais nul n'était plus assidu à ses sermons que le grand bailli de Tournai, Bauduin de Lannoy, seigneur de Tourcoing. Témoin des fruits merveilleux opérés par la parole du Père Bernard, il crut que sa présence à Tourcoing y arrêterait les progrès de l'hérésie et obtint du missionnaire qu'il irait y exercer son zèle.

Le Père Bernard fut fort bien reçu à Tourcoing. Son caractère gai, ouvert, plein de franchise, ne pouvait manquer de lui concilier l'estime et l'affection de tous les habitants. De plus, son éloquence avait un caractère propre à faire impression sur un peuple simple et naïf. Sa parole restait toujours à la portée de son auditoire ; son action était pleine de feu et d'énergie, son ton propre à exciter la componction ; aussi arrivait-il souvent que ses auditeurs éclataient en soupirs ou fondaient en larmes. L'empressement avec lequel on accourait à ses sermons n'était pas moins grand à Tourcoing que dans la ville épiscopale et le zèle de l'homme apostolique y produisit des fruits de salut non moins abondants.

Le séjour du Père Bernard dans sa patrie avait duré trois ans, quand la peste se déclara à Tournai en 1556. Dans l'intervalle un renfort avait été envoyé de Rome au missionnaire ; c'étaient le Père Quentin Charlard, chanoine de la cathédrale, et le Père Antoine Bouclet. Le premier ayant été atteint du fléau en entendant les confessions, Bernard n'écouta que son ardente charité, et ne quitta son frère et ami qu'après lui avoir donné les derniers secours de la religion et avoir été témoin de sa bienheureuse mort. Mais il contracta lui-même le germe de la maladie qui bientôt l'emporta. (1)

Le spectacle des travaux et l'exemple des vertus du Père Bernard avaient produit une forte impression sur un jeune homme de Tourcoing, nommé Gilles de Berghe, et lui avaient donné une haute idée de la société dont l'infatigable prédicateur était membre. De Berghe avait donc demandé à en faire partie, et Bernard, ayant examiné avec soin sa vocation, l'avait jugé apte aux fonctions de l'Institut et l'avait envoyé à Rome pour être formé par saint Ignace lui-même aux vertus propres de la vie religieuse ; il avait ainsi offert au bienheureux fondateur les prémices de sa mission en Belgique. (2)

Avant ce temps plusieurs autres enfants du pays étaient entrés dans la Société de Jésus alors que le souverain Pontife Paul III venait à peine de la confirmer. Nous citerons entre autres d'après les ménologes de la compagnie :

(1) Le Père Pruvost, *Notices biographiques sur plusieurs personnes remarquables par leur piété, originaires de Tourcoing.*

(2) Le Père Pruvost, *Notices biographiques.*

Le Père Jacques L'Ostius, de Douai, mort à Bologne en 1548, vénéré de tous par ses admirables vertus.

Le Père Jean Cuvillon, né à Lille en 1520 et qui, étant professeur de langue grecque à Louvain, embrassa le nouvel institut avec un de ses compatriotes Maximilien de La Chapelle. (1) Le Père Cuvillon enseigna avec succès la Théologie dans les Universités de Rome, de Coïmbre et d'Ingolstat. Doué d'une grande prudence, il fut envoyé en diverses missions de France, d'Italie, de Portugal et de Flandre, et assista au concile de Trente. Enfin, ce vénérable religieux, habile à manier les consciences des hommes, mourut en 1581, à Rome où il était pénitencier du pape en l'église de Saint-Pierre.

Le Père Nicolas Lannoy, né à Lannoy et l'un des premiers membres de la Compagnie de Jésus. Il était chanoine à Furnes quand il embrassa le nouvel institut. Appelé à Rome en 1548, par saint Ignace lui-même, il fut nommé premier recteur du collège de Palerme, puis envoyé à Vienne pour diriger le collège de cette capitale. Il mourut à Rome en 1583, vénéré de ses frères. (2)

En 1562, l'évêque de Tournai, Charles de Croy, sur la demande du chapitre, des abbés et des magistrats, autorisait l'admission des Pères Jésuites au collège des Bons-Enfants de cette ville. (3) L'organisation du collège de Cambrai date de l'année suivante; les Jésuites y avaient été appelés par l'archevêque Maximilien de Berghes, qui

(1) Ce père distingué par sa science et ses vertus, mourut à Saint-Omer en 1593. (J. Le Groux).

(2) Destombes, *Vies des Saints des diocèses de Cambrai & d'Arras*,

(3) Cousin, *Histoire de Tournai*, T. II, p. 306.

avait grand besoin d'assistance dans ces moments périlleux. (1)

Nous avons vu comment s'était fondé le collège des Jésuites à Douai. On le devait aux démarches de l'illustre docteur Jean Vendeville qui n'hésitait pas à dire qu'aussi longtemps que l'Université de Douai n'aurait pas son collège de Jésuites, elle serait comme un corps auquel manquerait un organe essentiel. (2) Vendeville n'avait pas eu de peine à faire partager ses idées à l'abbé d'Anchin; celui-ci avait connu les Jésuites à Paris et il avait compris le bien qu'ils pouvaient faire dans nos provinces en travaillant à l'œuvre si difficile de l'éducation de la jeunesse. Aidé par le magistrat qu'il fit aisément entrer dans ses vues, Don Lentailleur bâtit en 1568 la maison destinée aux religieux et le collège s'ouvrit au mois d'octobre de cette année, non sans avoir essuyé quelque opposition de la part de l'Université qui, à plusieurs reprises, avait failli compromettre le succès des négociations, et non sans se trouver ensuite en butte aux tracasseries de la Faculté des Arts qui prétendait interdire aux Jésuites l'enseignement de la Philosophie. A l'abbé d'Anchin et à ses successeurs furent attribués, par l'acte de fondation, le titre et les privilèges de fondateurs.

Ainsi prenait pied en Belgique la Compagnie de Jésus. Mais autant les Jésuites montraient de zèle et d'empressement pour instruire la jeunesse, distribuer la parole de Dieu, secourir les malades et combattre les hérétiques, autant ils se tinrent réservés et silencieux quand on essaya

(1) Le Glay, *Cameracum christianum*.

(2) Dancoisne, *Mémoire sur les établissements religieux de Douai*.

de les associer au ministère tout politique du duc d'Albe, dont ils n'approuvaient pas d'ailleurs le système de cruelle justice. Ils savaient que l'excès dans les rigueurs est aussi préjudiciable que l'excès dans la faiblesse et ils restèrent à l'écart. Sous Louis de Requesens qui leur témoignait beaucoup de sympathie, mais qui succomba à la peine, ils n'eurent que le temps d'élever des collèges à Bruges et à Maëstricht.

Aimés et protégés par Don Juan d'Autriche qui les voulait forts et respectés, parce qu'il sentait que son autorité n'avait qu'à y gagner, ils lui conseillèrent d'employer les voies de douceur et de chercher plutôt à apaiser qu'à irriter. Mais on a vu que la conciliation n'était plus possible et que le prince dut en appeler à la victoire. Lorsque les États publièrent la pacification de Gand, enjoignant à tous les habitants de prêter serment et de l'observer, les Jésuites fidèles à Don Juan, refusèrent d'adhérer à cet acte qui n'était qu'un compromis et cachait un piège. Inaccessibles à l'intimidation comme aux promesses, ils se virent chassés de leurs maisons de Bruges et de Tournai où les protestants commandaient. A Douai, on eut le bon esprit de révoquer presque aussitôt l'ordre d'expulsion qui eût été une honte pour la ville et une monstrueuse ingratitude après l'héroïque dévouement dont les Jésuites avaient fait preuve durant la peste de 1572 et dans des circonstances analogues, payant même de leur vie les services rendus aux habitants.

Le duc de Parme, qui remplaça Don Juan, fut pour les Jésuites un nouveau protecteur. Son premier soin fut de leur restituer les collèges dont les hérétiques s'étaient emparés. En 1580, ils en avaient recouvré une partie et

le Père Tolet arrivait à Louvain en qualité de commissaire du Saint-Siège pour recevoir la rétractation des erreurs de Baius.

Professeur, puis chancelier de l'Université de Louvain, Baius, esprit novateur et singulier, avait, dans divers ouvrages, émis des opinions contraires à la foi catholique. Son système était un composé bizarre de pélagianisme, de luthérianisme et de calvinisme. Ses sentiments sur la justification, l'efficacité des Sacrements et le mérite des bonnes œuvres étaient directement opposés à la doctrine du Concile de Trente; ils ne pouvaient éviter les différentes censures qu'ils avaient essayées. Condamné par la Faculté de Théologie de Paris, censuré par la bulle de Pie V, du 4^e octobre 1567, combattu de 1570 à 1575 par le Jésuite Bellarmin, Baius s'était soumis plusieurs fois en apparence du moins, mais il avait éclaté de nouveau et, le 29 janvier 1579, la bulle du pape Grégoire XIII avait confirmé celle de son prédécesseur.

La guerre civile continuait dans les Pays-Bas; mais le duc de Parme, vainqueur, cherchait plutôt à consolider sa victoire par l'éducation que par la terreur. Maître de la ville de Tournai, en 1581, il y rétablit aussitôt les Jésuites. Préoccupé de l'avenir religieux du pays, il décida Philippe II à concéder aux Jésuites le droit de propriété juridique sur le territoire belge, et celui de faire usage des privilèges que le Saint-Siège leur avait accordés. Jusqu'à ce jour, le roi, par des motifs plus politiques que religieux, s'y était refusé; la force des événements et la prudente audace du duc de Parme vainquirent ses résistances calculées. Au mois de mai 1584, l'institut des

Jésuites fut légalement constitué en Belgique. A peine le décret de Philippe II fut-il publié que toutes les villes voulurent avoir leur maison de Jésuites. (1) Valenciennes possédait un collège de la Compagnie dès 1582 ; Lille et Mons ne tardèrent pas à en être dotés. Courtrai, Gand, Ypres, Luxembourg, Bruxelles appelèrent de leur côté le secours des Pères et bientôt ils purent tout évangéliser, les villes et les campagnes, les hôpitaux et les prisons, les écoles et les ateliers.

C'est ainsi qu'au milieu du tumulte des armes, la Compagnie de Jésus s'accroissait en Belgique ; mais l'Université de Louvain qui ne lui pardonnait pas son triomphe dans l'affaire du baïanisme, lui recrutait partout des ennemis. Baius avait plié sous la logique de Bellarmin, il avait été forcé de faire amende honorable entre les mains de Tolet ; à son tour, il accuse le Père Léonard Lessius d'innovation. Il extrait des ouvrages de ce docte et pieux religieux plusieurs propositions, et les représentant comme contraire à la doctrine de saint Augustin et fort rapprochées du pélagianisme, il les fait censurer par l'Université de Louvain, à laquelle se joint celle de Douai. Il règne même dans la censure de Douai un air de vivacité qui montre un peu de passion. (2) Baius parvint de la sorte à surprendre, outre le peuple toujours précipité, la plupart même des évêques du pays et particulièrement les deux

(1) Créteineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, T, II, chap.VI.

(2) De Feller, *Biographie universelle*, art. Lessius. — Saint François de Sales professait une profonde estime pour les vertus et la doctrine du Père Lessius.

métropolitains de Malines et de Cambrai, qui, en 1588, signèrent cette censure et la firent signer par une foule d'ecclésiastiques empressés à leur plaisir. Mais l'évêque de Tournai ne fut pas du nombre des complaisants et refusa son adhésion. C'est donc à tort que Gouget, dans son édition du *Dictionnaire de Moreri*, prétend que Jean Vendeville a soutenu avec force et vigueur la censure infligée à Lessius par les Universités de Louvain et de Douai. Au reste, comme le dit le Père Possoz, ce n'est pas le malheur de se tromper qui constitue un hérétique, mais l'obstination dans l'erreur lorsqu'elle est condamnée par l'autorité compétente; et l'on sait qu'à la voix de Pierre toute cette tempête s'apaisa. Les évêques des Pays-Bas reconnurent que leur bonne foi avait été surprise; les Universités de Louvain et de Douai se condamnèrent elles-mêmes et rendirent au Saint-Siège une obéissance plus inviolable que jamais. (1)

Originaire de la Flandre wallonne et l'ornement du siège épiscopal de Tournai, Jean Vendeville, prélat de haute vertu et de grand savoir, qui eut la gloire d'être le premier promoteur de *La Propagante* à Rome, (2) appartient doublement à notre sujet. Né le 24 juin 1527, à Lille, d'un père bourgeois de cette ville mais originaire de Sainghin-en-Mélantois, Jean Vendeville s'était adonné à l'étude du droit à Louvain où il s'était marié vers l'an 1551. Docteur et professeur distingué à l'Université de cette ville, puis à

(1) *Mgr. Jean Vendeville, évêque de Tournai*. Lille, 1862, p. 115.

(2) *Notice sur Jean Vendeville*, par M. le vicaire général Voisin, T. IV des Bulletins de la Société historique de Tournai.

celle de Douai, à l'érection de laquelle il avait pris la plus grande part, (1) son mérite l'avait distingué aux yeux de Philippe II qui l'avait nommé membre du Conseil privé. Par son influence, ses discours publics et ses lettres nombreuses, il n'avait pas peu contribué à maintenir les provinces wallonnes dans leur attachement à la foi catholique, et il avait déployé la plus grande activité pour les séparer des provinces confédérées et les ramener à l'obéissance qu'elles devaient à leur prince légitime. Après la réconciliation de la contrée, Jean Vendeville, veuf depuis quelques années, était entré dans les ordres, et Philippe II, qui savait apprécier son mérite, l'avait désigné pour successeur de l'évêque de Tournai, Maximilien Morisson, mort en 1586.

Le premier soin du zélé et pieux évêque, sacré le 29 mai 1588, fut de réparer les outrages faits à la religion par le protestantisme, et il n'épargna rien pour arriver à ce but. Sa sollicitude se porta surtout sur la réforme de son clergé et sur le développement des études ecclésiastiques.

La création en 1559, des nouveaux évêchés de Gand, de Bruges et d'Ypres avait beaucoup réduit la circonscription du diocèse de Tournai; mais son étendue était encore telle que sa division en cinq décanats parut insuffisante au nouveau prélat. Les doyens devaient surveiller la conduite des prêtres établis sous eux et même dans la plupart des diocèses de la Belgique, bien qu'ils n'en eussent point la juridiction, ils remplissaient à cette époque une partie

(1) Voir les *Origines de l'Université de Douai*, d'après des documents inédits, par l'abbé Ch. Dehaisnes.

des fonctions propres aux archidiacres. Or dans l'état où se trouvait celui de Tournai, chaque doyen avait sous sa surveillance trop de paroisses pour remplir sa charge d'une manière satisfaisante. Jean Vendeville porta en 1588, le nombre des doyennés à douze dont les sièges furent : Tournai, Saint-Amand, Helchin, Tourcoing, Roubaix, Lille, Quesnoy, Wavrin, Courtrai, Menin, Seclin et Carvin. Plus tard cette division fut remaniée et ce nombre de douze fut réduit à huit.

Jean Vendeville commença dès l'année 1588, la visite de son diocèse ; il se trouvait à Lille le 18 du mois d'août bénissant et posant la première pierre de l'église des religieux Dominicains. Obligés, par la haine des sectaires, de quitter le couvent qu'ils occupaient hors de la ville, non loin de la porte Saint-Pierre, les Dominicains étaient venus depuis dix ans habiter dans l'intérieur de Lille la maison qui leur avait été donnée, en 1368, par Robert de Fiennes, connétable de France. Au moyen d'un subside de la ville et des États, ils entreprenaient la construction d'un bel édifice que des libéralités privées leur permirent d'achever et qui fut consacré le 2 août 1598. (1)



(1) Richard, *Hist. du couvent des Frères Prêcheurs de la ville de Lille en Flandre*, p. 63.

CHAPITRE XXVII.

Les Jésuites dans la Flandre wallonne (suite). — Fondation du collège de Lille. — Le Père Éleuthère Du Pont, de Lille ; ses travaux dans le pays. — Le Père Florent de Montmorency. — Les Jésuites et Pierre Panne ; imputations calomnieuses. — Ouverture du collège d'Arras. — Les Jésuites établis à Bergues, à Watten, à Dunkerque, à Maubeuge, au Cateau, à Bailleul, à Cassel. — Fondation du collège d'Armentières. — Sodalités ou congrégations. — Ce que furent les Jésuites dans notre contrée. — Saints religieux de la Compagnie de Jésus, originaires de la Flandre wallonne. — Pères nés dans la même province et qui se sont fait un nom comme professeurs habiles, comme savants et écrivains distingués.

C'est aux fréquentes démarches du vigilant évêque de Tournai, Jean Vendeville, que Lille dut la fondation d'une résidence de Pères Jésuites et l'ouverture de leur collège. Trois prêtres et deux frères coadjuteurs y vinrent d'abord en 1589, sous la direction du Père Guillaume Hangouard, natif de Lille et neveu de Wallerand Hangouard, jadis prévôt de la collégiale de Saint-Pierre. Ils logèrent dans la maison que le Père Guillaume possédait dans la ville et qu'il donna à la Compagnie avec ses biens situés en divers lieux. Trois ans après, le magistrat, à la requête des curés, érigeait cette résidence en collège, avec consti-

tution d'une rente annuelle de mille florins sur le trésor échevinal. Balthazar Bouters, riche marchand de Lille, fournit ensuite les fonds nécessaires pour augmenter le nombre des Pères. Enfin en 1605, le magistrat assigna de nouvelles rentes, et jeta les fondements d'un magnifique collège; il fut achevé en 1610 et disposé, dit Buzelin, pour recevoir les religieux dans ses cloîtres, les fidèles dans son église et la jeunesse dans ses classes.

Jean Vendeville, mort le 15 octobre 1592, avait eu pour directeur et ami son compatriote le Père Éleuthère Du Pont dont il appréciait le mérite et la sainteté. Les travaux de ce disciple de saint Ignace dans notre contrée méritent aussi une mention particulière.

Éleuthère Du Pont naquit à Lille le 27 octobre 1527. Après avoir terminé sa philosophie, il s'adonna pendant quelque temps à l'étude de la médecine dans l'intention sans doute de suivre la même carrière que son père; mais bientôt dégoûté du monde, il demanda à être reçu dans la Compagnie de Jésus et commença à Paris, en 1550, son noviciat qu'il termina à Rome sous les yeux de saint Ignace. C'est là qu'il fut admis à la prêtrise. D'abord recteur du collège de Bivone en Sicile, il retourna à Rome prendre le degré de docteur. Sa science, ses vertus, sa vie exemplaire le désignèrent au choix du Père général qui lui confia la direction du nouveau collège de Tournon; mais il repassa bientôt les Alpes et fut renvoyé en Sicile au collège de Montréal. En 1563 il reçut l'ordre de retourner dans les Pays-Bas et de prendre la direction du collège de Cambrai dont la fondation date de cette année. Il y arriva dans le courant de mars avec dix compagnons et les classes s'ouvrirent au commencement de mai.

Forcé de quitter Cambrai devant le mauvais vouloir du baron d'Inchy, le Père Éleuthère fut chargé d'aller établir à Valenciennes un collège de la Compagnie. Il y parvint le 40 avril 1582 avec quatre de ses compagnons chassés comme lui de la ville épiscopale. Mais le Père Éleuthère ne resta à Valenciennes que jusqu'à l'année suivante. Il entra dans sa vocation d'être comme la pierre fondamentale de chaque nouvel établissement. Il avait en effet un talent particulier pour aplanir les difficultés souvent si nombreuses dans les premiers temps d'installation, une prudence consommée, une patience à toute épreuve, un grand esprit de conciliation, et ses vertus étaient telles qu'il suffisait de le voir pour se sentir affectionné à la Compagnie dont il était membre. En 1583, la Compagnie ouvre une maison de noviciat à Tournai et c'est encore sur le Père Éleuthère que l'on jette les yeux pour en être le premier supérieur. Il fit un plus long séjour à Tournai que partout ailleurs, car nous l'y retrouverons encore en 1607.

Parmi les jeunes gens que le Père Du Pont forma à la vie religieuse au noviciat à Tournai, il faut citer le Père Florent de Montmorency que ses hautes vertus et ses connaissances étendues appelèrent aux charges les plus importantes de l'ordre. Il fut provincial, visiteur, assistant, vicaire général de sa Compagnie; il ne lui manqua que quelques voix pour succéder au Père général Vincent Caraffa.

En 1598, on apprend qu'un misérable, suborné, disait-on, par les Jésuites pour assassiner le comte Maurice de Nassau, venait d'être arrêté à Leyde; Il se nommait Pierre

Panne et était né à Ypres. Afin de rattacher aux Jésuites son forfait, qui n'eut jamais un commencement d'exécution, on découvrit qu'il avait un cousin dans la maison des Pères de Douai, et ce fut sur cette parenté que l'on échafauda l'accusation. Ce Pierre Panne n'appartenait à aucun culte, il n'avait que des passions de bas étage. Dans les premiers jours de juin 1598, il arrive à Leyde en état d'ivresse; il se présente aux gardes du comte de Nassau et leur demande où est le prince. La physionomie de Panne fait naître des soupçons, il est emprisonné et à l'instant il avoue que deux des principaux habitants de Bruxelles lui ont donné mission d'assassiner le capitaine-général des Pays-Bas.

En France et en Angleterre, les hérétiques se faisaient une arme contre les Jésuites de tous les crimes vrais ou supposés qui menaçaient la vie de Henri IV et d'Élisabeth; la Hollande, elle aussi, veut avoir ses tyrannicides. A la place des deux Bruxellois dont le nom n'était pas même connu, on substitue les Jésuites dans la déclaration de Panne, et on lui promet la liberté s'il accuse les Pères. Panne connaissait l'intérieur du collège de Douai, il accepte le marché qui lui est proposé et révèle tout ce qu'on lui dicte; mais lorsqu'il s'aperçoit qu'il ne pourra pas sauver sa vie, il rétracte ses premiers dires. Le 22 juin 1598, il est écartelé.

Les Protestants hollandais n'en demandaient pas davantage; un de leurs ministres rédige l'acte d'accusation contre la Compagnie; mais voulant donner plus de poids à ses récits, il accumule avec tant de légèreté les noms propres et les circonstances les plus contradictoires, que

le Père Costère n'eut pas de peine à démontrer la fausseté de toutes ces allégations. Les Calvinistes français s'emparèrent de cet événement ; mais comme la version du pasteur de Rotterdam leur parut offrir trop de prises à la critique, ils la modifièrent avec tant d'art que, de ce roman mal combiné, ils furent assez habiles pour fabriquer une histoire à peu près vraisemblable. (1) Afin de détruire la fâcheuse impression que la brochure calviniste avait pu produire, les Jésuites réunirent en un volume plein d'intérêt les pièces officielles adressées aux magistrats de Leyde par ceux de Bruxelles, d'Anvers et de Douai. Dans sa réfutation, le Père Costère se demandant pourquoi les Calvinistes avaient, contre toute vraisemblance, mêlé à cet attentat le nom des Jésuites de Douai, ne trouve pas d'autre motif que la prospérité extraordinaire du collège de Douai qui irritait extrêmement les Protestants. (2)

Ces imputations et ces calomnies ne ralentissent point l'ardeur des Jésuites ; appelés à Arras par des legs et des donations qui se succédaient depuis longtemps, ils ouvrent en 1599, leur collège de la rue Aux-Ours. (3) Le Père Éleuthère Du Pont y est envoyé dans le courant de l'année 1607. Là comme ailleurs le zèle du saint homme ne se renferme point dans les limites de son collège. Au Cateau près de Cambrai, il avait fait rentrer dans le giron de l'église plus de cent hérétiques ; à Tournai il s'était pris

(1) Crétineau-Joly. *Hist. de la Compagnie de Jésus*, T. III, p. 21.

(2) Dancoisne, *Établissements religieux de Douai*.

(3) Proyard, *Histoire de l'Enseignement dans la ville d'Arras*, dans les Mémoires de l'Académie de cette ville, T. XXIV, 1849.

du plus vif intérêt pour l'œuvre des écoles dominicales ; à Arras , il se prodigue spécialement aux pauvres détenus , et on l'appelle communément *le curé des prisonniers*. C'est à Arras qu'il rendit sa belle âme à Dieu , le 31 janvier 1614 , âgé de plus de quatre-vingt-trois ans dont près de soixante avaient été passés dans la Compagnie de Jésus. (1)

Les Jésuites étaient alors établis dans leur collège de Bergues , fondé par les archiducs , accru et enrichi par la munificence des habitants et de l'abbé de Saint-Winoc. Ils habitaient à Watten les bâtiments abandonnés de l'ancienne abbaye où l'évêque de Saint-Omer avait appelé vers 1608 les Jésuites anglais qui , pour rester fidèles à la religion catholique , cherchaient un refuge dans les Pays-Bas. De ce collège de Watten partaient des missionnaires qui se rendaient en Angleterre , et y travaillaient courageusement au salut de leurs concitoyens. Quelques-uns obtinrent la palme du martyre.

On voit encore dans les années suivantes la Compagnie de Jésus fonder des maisons et ouvrir des collèges à Dunkerque , à Maubeuge , au Cateau-Cambrésis , à Bailleul , à Cassel. Un marchand établi à Lille , mais né à Armentières , jaloux de concourir au bien spirituel de ses concitoyens , offrait au Père Florent de Montmorency , provincial , une maison avec un vaste jardin , pour servir de résidence aux Pères de la Compagnie qui viendraient y prêter aide au curé du lieu. Il fut secondé dans ses démarches par Herman Ottemberg , évêque d'Arras , qui consacra le 3

(1) Le Père Possoz , *Notice sur le Père Du Pont* , à la suite de la vie de Mgr. Jean Vendeville.

octobre 1623 l'église tout nouvellement bâtie et la dédia à saint Ignace. (1)

Non contents de développer l'intelligence de leurs élèves, les Jésuites s'appliquaient à former leur cœur et à leur faire prendre des habitudes solides de foi et de piété. On leur doit l'établissement dans nos contrées de ces utiles sodalités ou congrégations affiliées à la congrégation mère du Gesù et dans lesquelles des jeunes gens choisis se façonnaient à la vertu sous des maîtres habiles. La congrégation de la Vierge, établie à Douai dès 1573, renfermait en 1638 jusqu'à quinze cents écoliers de divers collèges et facultés et de tous les séminaires de l'Université. (2) Instituées d'abord uniquement pour leurs élèves, ces associations produisirent des fruits si abondants que les Jésuites résolurent d'y faire participer d'autres fidèles et peu à peu ils les répandirent parmi toutes les classes de citoyens. La maison des Jésuites de Lille avait sept congrégations différentes dont le Père Martin L'Hermitte fait connaître le vocable et la destination; Buzelin en comptait autant à Douai; Armentières en avait trois.

Enfin, les Jésuites furent dans notre contrée ce qu'ils étaient partout, l'ornement et l'édification de l'Église; alliant la science à la religion, luttant contre l'hérésie, l'impiété et la corruption des mœurs, défendant l'héritage sacré des doctrines catholiques, déployant dans toutes les branches du ministère sacerdotal un dévouement et un

(1) *Cameracum christianum*, pages 361-363.

(2) Dancoisne, *Établissements religieux de Douai*.

zèle vraiment prodigieux. Parcourant sans relâche les villes et les campagnes, ils portaient de toutes parts aux pasteurs et à leurs troupeaux des secours extraordinaires que leur expérience, leur habileté et la supériorité de leurs talents rendaient plus efficaces et faisaient recevoir avec plus d'empressement. Ils consolaient les malades, secouraient les affligés et recueillaient sur leurs pas les bénédictions du pauvre, l'estime et la vénération de tous.

Entraîné par l'enchaînement des faits nous n'avons pu citer en leur temps que quelques-uns des saints religieux de la Compagnie de Jésus qui ont vu le jour dans notre province wallonne et qui ont porté jusqu'à l'héroïsme toutes les vertus sacerdotales et religieuses. Il reste à recueillir plusieurs noms vénérés que les biographies ont tirés de l'oubli.

Gilbert Du Coulombier, de Tourcoing, mort au collège de Lille le 25 mars 1598, de la peste qu'il avait gagnée en soignant ceux de ses frères qui étaient atteints du fléau. (1)

Le Père Jean Héren, successivement directeur des collèges de Douai et de Lille, qui passa la plus grande partie de sa vie dans ce pays où peut-être il avait pris naissance, et qui fut pleuré comme un père par les habitants de cette dernière ville. (2)

Nicolas Trigault, de Douai, qui, après avoir enseigné les humanités à Lille, puis à Gand, s'être occupé spécialement de l'étude des sciences et des langues Orientales,

(1) Pruvost, *Notices biographiques*.

(2) Destombes, *Vies des Saints*.

obtint enfin la permission d'aller prêcher la foi en Chine, où il eut pour compagnon son compatriote le Père Pierre Spira, fils d'un docteur en droit. Le Père Trigault mourut en Chine le quatorzième jour de novembre 1628, qui fut un jour de deuil pour la mission. (1)

François de Montmorency de l'illustre maison de ce nom, mort au collège de Douai le 5 février 1685. (2)

Le Père Fourdin, de Douai, missionnaire infatigable, qui allait de village en village, instruisant, catéchisant, confessant; sa mortification édifiait autant que sa parole, et son autorité était telle que quand il évangélisait les campagnes, les grandes dames et les seigneurs venaient comme les enfants et les pauvres, lui réciter leurs prières. (3)

Enfin, le Père Ignace Chomé, de Douai, missionnaire au Paraguay, mort en 1768, après la dissolution de la Compagnie. (4)

Parmi les Pères Jésuites nés dans la Flandre wallonne et qui se sont fait un nom comme professeurs habiles, comme savants infatigables et comme écrivains distingués, on cite :

Le Père Jean Crombecius, de Douai, mort à Saint-Omer le 2 octobre 1626; écrivain ascétique qui se distingua par sa tendre piété envers la sainte Eucharistie et envers la Mère de Dieu, de même que par son amour pour la mortification. (5)

(1) Déhaisnes, *Vie du Père Nicolas Trigault*.

(2) Destombes, *Vies des Saints*.

(3) Dancoisne, *Établissements religieux & charitables de Douai*.

(4) Destombes, *Vies des Saints*.

(5) Paquet, *Histoire littéraire des Pays-Bas*.

Deux enfants de Douai, membres de la Société de Jésus, acquirent une juste réputation par l'enseignement de la langue grecque : ce sont les Pères Antoine Laubegeois, mort à Lille en 1626, et Jean-Baptiste Caillet, mort à Douai en 1628. (1)

Bien qu'il soit né à Cambrai, nous ne pouvons omettre le Père Buzelin, le savant auteur de la *Gallo-Flandria* et des *Annales Gallo-Flandriæ*, qui a exploré avec tant de succès les antiquités sacrées et profanes de notre province, et mourut à Lille en 1626.

Le Père Martin L'Hermite, d'Armentières, qui continua à Douai la vie apostolique qu'il avait commencée à Lorette, instruisant les soldats de la garnison et retirant du désordre les malheureuses femmes qu'il y trouvait engagées. Son *Histoire des Saints de la province de Lille, Douay et Orchies*, imprimée à Douai en 1638, renferme sur la situation de nos maisons religieuses à l'époque où il écrivait des renseignements souvent détaillés qu'on ne trouverait pas ailleurs. Il l'emporte sous ce rapport sur Buzelin qui néglige trop les faits contemporains. (2)

Le Père Alard Le Roy, de Lille, mort à Liège le 14 décembre 1653; écrivain ascétique qui passa les trente dernières années de sa vie dans les exercices de la chaire et du confessionnal. (3)

Le Père Pennequin, de Lille, qui remplit dans l'ordre des charges considérables; professeur au collège de Douai,

(1) Dancoisne, *Établissements religieux & charitables de Douai*.

(2) Dancoisne.

(3) Paquot.

il maniait avec bonheur la langue de Virgile et d'Horace. Il mourut en 1663. (1)

Le Père Jacques Hautin, de Lille qui enseigna la philosophie à Douai et fut pendant neuf ans répétiteur au collège de Lille. Ses ouvrages font juger qu'il s'appliqua dans la suite au ministère de la prédication. Il mourut à Lille, le 24 décembre 1671. (2)

Le Père Turrien Lefebvre, de Douai, mort en cette ville le 28 juin 1672; prédicateur célèbre et écrivain ascétique. (3)

Le Père Toussaint Bridoul, de Lille, écrivain ascétique qui passa la plus grande partie de sa vie dans l'exercice assidu du confessionnal et mourut pieusement dans sa ville natale le 22 juillet 1672. (4)

Le Père Jean Vincart, de Lille, l'auteur de l'*Histoire de Notre-Dame de la Treille*, qui enseigna avec honneur la poésie, la rhétorique et la langue grecque, puis se voua pour le reste de ses jours à la prédication. Il mourut au collège de Tournai le 5 février 1679, âgé de quatre-vingt-six ans dont soixante-six passés dans la Compagnie de Jésus. Le Père Vincart avait fait des progrès considérables dans la Théologie, mais il est principalement connu par ses poésies latines. (5)

Le Père François Le Roy, de Lille, écrivain ascétique qui professa la Philosophie, puis la Théologie à l'Université de Douai où l'on croit qu'il prit le bonnet de docteur; prêcha ensuite avec réputation dans différentes villes

(1, 3) Dancoisne.

(2, 4, 5) Paquot.

wallonnes , fut recteur du collège de Douai , de celui de Mons et d'autres. Son général l'appela enfin à Rome et le retint auprès de lui en qualité de théologien. Le Père Le Roy remplit ces fonctions pendant plus de vingt ans et mourut au collège romain en 1679 ou 1680. (1)

Le Père Jacobs , de Lille , professeur de Théologie à l'Université de Douai. (2)

Le Père Platel, de Bersée, mort à Douai en 1681, auteur d'un bon abrégé de Théologie. (3)

Le Père Fourmestiaux , de Lille , qui mourut en 1683 après avoir professé à Douai la Philosophie et la Théologie. (4)

Le Père Taverner, de Lille, auteur d'un abrégé de Théologie pratique bien écrit, clair et précis. Il est mort à Douai victime de sa charité en administrant les secours de l'Église à un grand nombre de malades pendant l'épidémie de 1686. (5)

Le Père François Bellegambe , de Douai, écrivain ascétique, mort à Lille le 12 juin 1700. (6)

Le Père Jean-Baptiste Demarne, né à Douai d'un officier au service de Louis XIV. Il enseigna la Philosophie au collège d'Anchin, puis il fut chargé de représenter à Paris la province wallonne de la Compagnie pour en soutenir les intérêts. Il mourut à Liège en 1756, confesseur du prince-évêque. (7)



(1, 6, 7) Paquot.

(2, 3, 4, 5) Dancoisne.

CHAPITRE XXVIII.

Antoinette Bourignon et son faux mysticisme. — Naissance d'Antoinette ; — ses premières années ; — ses visions ; — elle se croit appelée à fonder une nouvelle église. — Elle abandonne toutes pratiques religieuses. — Ses tentatives pour fonder une communauté. — Ses diatribes contre le clergé et les religieux. — Elle vit en recluse dans un faubourg de Lille. — Passions qu'elle inspire. — On lui confie la direction de l'Hôpital Stappaert de Lille. — Faits de sorcellerie. — Antoinette est poursuivie par le magistrat. — Ses pérégrinations. — Ses relations avec les Jansénistes. — Ses aberrations. — Ses enfantements spirituels. — Elle se croit la femme de l'Apocalypse et même l'épouse du Saint-Esprit. — Son séjour à Amsterdam. — Sa vie pénible en Danemarck. — Ses disciples. — Sa mort — Ses ouvrages, leur condamnation. — La secte des Bourignonistes a laissé peu d'adeptes.

Le 13 janvier 1616 naissait à Lille une femme singulière qui occupa longtemps l'attention de ses concitoyens et sur laquelle on a porté des jugements bien différents. Visionnaire turbulente pour le plus grand nombre, utopiste insensée qu'il eût mieux valu interdire et renfermer comme folle que poursuivre presque sérieusement comme

chef d'une secte dangereuse. Femme remarquable, disent les autres et en dernier lieu M. Albert Dupuis qui a rappelé, dans une savante étude que nous avons sous les yeux, les titres historiques, philosophiques et littéraires d'Antoinette Bourignon. (4) Pour nous, nous la jugeons par les rêveries de son faux mysticisme, par les déplora- bles égarements de sa raison, par ses théories étranges et, il faut le dire, hérétiques.

Le père d'Antoinette, Jean Bourignon, italien d'origine, était un marchand riche et considéré, lieutenant second et sergent du roi en sa prévôté de Lille; sa mère, Margue- rite Becquart était des environs de cette ville. Quand l'en- fant vint au monde, elle était d'une laideur tellement repoussante qu'on délibéra dans sa famille s'il ne fallait pas l'étouffer comme un monstre. Mais il paraît qu'avec l'âge, l'intelligence aurait rendu moins désagréable cette physionomie disgraciée.

Antoinette passa les premières années de sa vie dans les pratiques de la piété la plus austère; ses macérations lui firent contracter des infirmités qu'elle porta au tom- beau. D'un esprit naturellement élevé, mais indocile, elle rejeta de bonne heure le joug nécessaire d'une sage direction et se laissa entraîner aux trompeuses illusions d'une imagination vive et exaltée. Pendant ses longues veilles elle eut des visions dans l'une desquelles elle se crut appelée par Dieu à fonder une société nouvelle, animée du véritable esprit du christianisme, car dans son système non-seulement les sectes chrétiennes, mais la

(4) Mémoires de la Société des Sciences de Lille, année 1853.

religion catholique elle-même a dévié de la véritable doctrine de Jésus-Christ. Dès lors elle n'a plus qu'une pensée : se retirer au désert et remplir sa mission. En conséquence, elle se fait un habit d'ermite, sort de chez elle décidée à n'y plus rentrer et se dirige vers Mons. Elle n'avait pas encore vingt ans.

Recueillie par le curé de Blaton, après une aventure où son honneur fut en péril, elle obtint de l'archevêque de Cambrai, Mgr. Vanderburch, venu de Mons pour l'interroger, la permission de vivre à Blaton en recluse. Mais le père de la jeune fille arriva et la ramena bien peinée qu'on eût découvert son asile.

Rentrée chez elle, ses visions revinrent. La pauvre âme s'imaginait être en rapports constants, immédiats avec Dieu et en recevoir des inspirations, des révélations, des lumières. Par une de ces *inspirations divines*, elle renonça d'abord à l'exercice de la prière. « Je suis esprit, lui disait » Dieu, parlez-moy en esprit. J'opérerai dorénavant en » esprit et vérité. Cessez, je ferai tout. » Elle abandonna de même toutes les pratiques religieuses et en vint à ne plus fréquenter les églises sous prétexte que « les pieux » offices et solennités de l'église se font où les hommes » et les diables en recouvrent plus d'honneur que ne fait » Dieu mesme. » Bientôt elle reconnut qu'il est parfaitement inutile de recourir à la confession, à la communion et autres sacrements de l'Église, « car les personnes vouées » à la piété les possèdent tous en elles-mêmes. » Les œuvres de charité lui devinrent aussi importunes. « Prier » pour autrui c'est s'occuper des créatures. S'en abstenir » ce n'est pas manquer de charité; car dès qu'on a en

» son âme une affection pour le bien du prochain , Dieu
» y entrant avec cette affection, il la seconde et lui accorde
» tous ses souhaits..... sans autre prière que les mouve-
» ments qu'il voit en l'âme. » Elle se servit d'excuses
analogues pour colorer sa désobéissance envers ses pa-
rents , son amour pour la vengeance et sa dureté envers
ses domestiques.

Après deux ans environ de séjour à Lille , revenant à son projet de fonder une communauté où elle pût faire reflourir dans toute sa pureté la piété chrétienne , elle parvint à mettre dans ses intérêts l'archevêque de Cambrai et à séduire quelques religieuses ; mais un violent écrit contre le clergé lui fit retirer aussitôt l'autorisation qui lui avait été donnée de fonder une maison à Blaton. Le clergé et les religieux trompaient les âmes et les conduisaient dans de fausses voies. Aussi Dieu lui avait dit : « J'oteray » aux prêtres et aux religieux la puissance, la dignité , la » foy, pour les faire reconnaître abominables au peuple » comme ils le sont devant moy. » Ce Dieu d'Antoinette Bourignon nous semble , avec M. Paeile , avoir perdu , en parlant ainsi, les premières notions du juste et de l'injuste, car si les prêtres ont *la dignité et la foy*, ils ne devaient pas être *abominables devant lui* et il ne devait pas promettre à sa servante de leur ôter ces dons puisqu'ils sont supposés faire tout ce qu'il faut pour les conserver. (1)

La mort de sa mère la ramena à Lille en 1641. Elle assista quelque temps son père dans son commerce, mais

(1) Catalogue de la Bibliothèque de la ville de Lille, Théologie, p. 638.

celui-ci s'étant remarié , elle rencontra peu d'égards chez sa belle-mère et quitta de nouveau la maison paternelle pour se retirer au faubourg Saint-Pierre dans une petite retraite jadis bâtie pour une recluse près l'église Saint-André. Elle passa plusieurs années dans cette solitude, mais le monde vint troubler ses spéculations mystiques. Le neveu du curé de Saint-André s'était pris de passion pour elle ; se voyant repoussé, il la poursuivit , la menaça et répandit sur elle des bruits qui s'accréditèrent tellement qu'on fut obligé de les démentir publiquement. Du reste cette passion ne fut pas la dernière qu'inspira cette fille extraordinaire qui cependant n'était rien moins que jolie.

Les faubourgs de Lille ayant été envahis par les Français en 1648, Antoinette se retira en Belgique jusqu'à la mort de son père pour la succession duquel elle dut plaider pendant plusieurs années. On lui confia en 1653 la gérance de l'hospice Stappaert de Lille et c'est pendant qu'elle dirigeait cet établissement qu'un nommé Jean de Saint-Saulieu du village de Mons-en-Pévèle , essaya de la séduire , voulut l'épouser et , toujours rebuté , finit par vouloir employer la violence. Poursuivi par l'autorité , il dut faire réparation ; mais pour se garantir de semblables événements , Antoinette se constitua en clôture dans son hôpital avec la permission de l'évêque de Tournai.

Dés faits plus singuliers encore se produisirent dans cet hospice. La supérieure apprend un jour que ses pensionnaires sont infestées de sorcellerie ; elles lui révèlent qu'elles ont été au sabbat , qu'elles ont vu le diable , ont dansé avec lui , ont reçu ses marques et enfin ont été souillées de ses caresses. Faute de renseignements plus

certaines et de meilleure source, nous nous abstenons de tout jugement sur ces faits minutieusement décrits par Antoinette dans la *Parole de Dieu*, attestés, dit-on, par trois curés de Lille qui avec les pères Capucins exorcisèrent ces petites filles, et confirmés par le protestant Poiret, lequel déclare « que ceux qui les contestent y sont intéressés ou sont déraisonnablement sceptiques. » Toujours est-il qu'après une enquête, le magistrat se décida à faire arrêter Antoinette qui avertie s'enfuit à Gand.

De Gand, Antoinette alla à Bruxelles, puis à Louvain et à Malines, revint à Lille pour se faire réintégrer dans l'hospice Stappaert auquel elle fit abandon de tout ce qu'elle tenait de son père, retourna en Belgique et passa ainsi plusieurs années en voyages et en procès avec sa belle-mère.

Antoinette était arrivée à la quarante-sixième année de son âge. Elle commença alors à se trouver en relations avec de fougueux Jansénistes : Gillemans, chanoine et archiprêtre de Gand ; De Cort, supérieur des Frères de l'Oratoire, curé de Saint-Jean et directeur de la maison des pauvres à Malines ; Noels, prêtre et chanoine dans la même ville, ancien secrétaire du trop célèbre évêque d'Ypres. Elle avait des sympathies pour les théories de cette secte : « Je suis toujours confirmée, écrivait-elle, » qu'en matière de la grâce, personne n'a encore connu » la droite vérité, quoique l'opinion des Augustiniens est » la plus parfaite, si elle n'a encore touché le blanc. » (*Lumière née en ténèbres*).

Alors aussi son mysticisme idéal et rêveur commença à se transformer et elle en vint à se croire illuminée sur une foule de points extraordinaires; de là bien des aberrations qui renouvellent en partie les erreurs des Gnostiques, des Millénaires et des Manichéens, et annoncent les doctrines de Fourier et autres visionnaires modernes. De là sa croyance en une nouvelle terre et ses idées plus que bizarres sur la génération dans ce nouveau monde. Elle avait découvert l'Antéchrist. Le monde, condamné depuis trente ans, allait périr dans peu de temps. Alors viendrait le règne du Christ. Le Christ est le premier né d'Adam qui l'a enfanté avant le péché, alors qu'il avait un corps spirituel et transparent, et qu'il était hermaphrodite. Plus tard il est rené en Marie pour adopter les misères et la mortalité, et redevenu glorieux après son supplice, il viendra régner éternellement parmi les hommes, se communiquant à eux sensiblement.

C'est sans doute à cause de la singularité de ses rêveries que notre mystique prenait chaque jour plus d'empire sur son entourage dévoyé. Gillemans et Noels la consultaient comme un oracle, De Cort n'en était plus que l'écho fidèle. Enivrée de cet enthousiasme qu'elle inspirait, elle en vint à croire à une sorte de conception spirituelle de toutes ces âmes qui lui obéissaient et se proclama mère des vrais croyants. Bayle s'est beaucoup égayé de cet enfantement spirituel accompagné de tranchées et de douleurs naturelles; phénomènes qui se produisaient chaque fois que, par le moyen des écrits ou des paroles d'Antoinette, Dieu opérât en quelqu'âme. (*Appel de Dieu*). Bientôt, elle se

crut la femme de l'Apocalypse, plus que cela même :
« Je suis l'épouse du Saint-Esprit, je ne le peux plus
» céler. Croyez-en ce qu'il vous plait. Si ne désirez être
» digne d'entrer au banquet nuptial, Dieu est témoin
» qu'il n'y a pas de ma faute. » (*Lumière née en ténèbres*).
Et ses disciples entretenaient par leurs flatteries ces
illusions qui achevaient d'égarer l'esprit et la raison
d'Antoinette Bourignon.

A la fin de l'année 1667, Antoinette se trouvait à
Amsterdam et jouissait d'une espèce de vogue dans cette
ville qui servait de retraite à tout ce qu'il y avait de plus
exalté et de plus fanatique parmi les novateurs religieux.
Sa maison était le rendez-vous de ces réfugiés. Toutes les
extravagances auxquelles l'esprit humain est en proie
lorsque la raison l'abandonne étaient traitées dans ces
assemblées ; chacun voulait attirer Antoinette dans son
parti, elle, de son côté, prétendait les convertir tous à
l'église que l'esprit de superbe, comme dit Jacques Le
Groux, lui avait suggéré de fonder, église qui enseigne
sans écriture et qui s'entretient sans sacrements. (1) Pour
la vraie église, elle ne l'a rencontrée nulle part, ayant vu
en toutes sortes de religions des abus, et n'ayant rien
trouvé de solide non plus chez les catholiques romains
que chez les protestants. « Je suis dans un pays où tous
» ont une ombre de vérité tirée de l'Écriture, mais aucun
» ne l'entend parfaitement. Ce qui me semble tout le
» meilleur, ce sont les personnes qui ont quitté toutes

(1) *La Flandre Gallicane*, MS.

» sortes de sectes et de religion et sont attendans et » aspirans après la véritable vérité » (*Lumière née en ténèbres*). Elle ne réussit qu'à s'aliéner tous les partis, qui bientôt ne virent plus en elle qu'un ennemi commun.

De Cort étant mort en Danemarck où il s'était retiré, et lui ayant laissé tous ses biens, Antoinette se décida à aller sur les lieux défendre sa cause contre l'Oratoire qui faisait valoir des droits de cession antérieure. Elle s'établissait à Hussum en 1672. Sa réputation l'y avait précédée et elle s'y vit entourée de disciples fanatiques parmi lesquels on distinguait Christian Hoburg, écrivain allemand qui se fit le traducteur de ses livres; Nicolas Hennings, riche marchand de Hambourg, la plus forte tête du parti et qui avait quitté femme et position, famille et fortune pour suivre sa mère spirituelle; Poiret, le fameux mystique protestant; Swammerdam, l'anatomiste, qui inséra les doctrines d'Antoinette Bourignon jusque dans ses écrits scientifiques.

En Danemarck, Antoinette eut une existence agitée et pénible. Trahie par ceux mêmes qui étaient venus vivre sous sa direction, attaquée de toutes parts par ses ennemis, fuyant de ville en ville, luttant tour à tour contre les Mennonistes, les Quakers et les diverses sectes protestantes, elle se vit plus d'une fois dépouillée et menacée dans sa liberté et dans sa vie même. La guerre avec la Suède la força à se retirer à Hambourg où l'attendait la réprobation commune des prêtres, des magistrats et du peuple. Un seigneur de Lutzbourg en Oostfrise lui offrit un asile dans sa baronnie et la mit à la tête d'un hôpital que ses ancêtres l'avait chargé de fonder. Elle n'y trouva

que peu d'années de repos. Des familles dont quelques membres avaient été entraînés par ses goûts mystiques, des domestiques qu'elle avait accusés de sorcellerie, d'anciens disciples qu'elle s'était aliénés la dénoncèrent à Hambourg; elle n'eut que le temps de s'enfuir dans la Frise occidentale. Mais âgée de plus de soixante-quatre ans, malade, cachée sur de mauvais chariots, sans domestique, sans amis, Antoinette ne put supporter ce voyage entrepris dans la saison rigoureuse, et fut forcée de s'arrêter à Francker où elle mourut misérablement le 30 octobre 1680.

Poiret, aveugle disciple de cette utopiste illuminée, a réuni et publié ses divers ouvrages qui ne forment pas moins de dix-neuf volumes in-8°, d'une insupportable diffusion, pleins de vagues rêveries et de fanatiques déclamations en faveur de la nouvelle église qu'elle devait fonder par ordre de Dieu; recueil d'extravagances qu'il a orné de la vie de cette femme étrange et quelque peu aliénée. M. Dupuis a tort de croire qu'Antoinette Bourignon n'a pas été condamnée par l'Église romaine, elle ne pouvait ne pas l'être. Des décrets de la Congrégation de l'Index ont frappé successivement, le 30 juin 1671, la *Lumière née en ténèbres*; le 15 mai 1687, la *Lumière du monde*, récit très-véritable d'une pèlerine voyageant vers l'éternité, mis au jour par Christian de Cort; et enfin le 10 mai 1757, tous ses autres ouvrages. *Et cetera ejusdem opera omnia.* (1)

(1) *Index librorum prohibitorum*, édit. 1835.

La secte des Bourignonistes ou visionnaires imbus des idées ultra-mystiques d'Antoinette Bourignon, n'a jeté ni éclat ni racines dans les diverses contrées où elle s'est répandue ; si elle a fait quelques progrès en Écosse, elle y a été facilement et victorieusement combattu par le docteur Cockburn. (1)



(1) Outre les ouvrages déjà cités et surtout le savant mémoire de M. Dupuis, nous avons consulté pour cette courte notice : le *Dictionnaire historique* de Feller, — la *Biographie universelle* de Michaud, — le *Dictionnaire historique & critique* d'une Société de gens de lettres, — l'*Encyclopédie catholique*, — l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, — le *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques* de Glaire, etc.

CHAPITRE XXIX.

Magie et sorcellerie. — Possibilité des possessions ; puissance des exorcismes. — Possession des Brigittines de Lille au XVII^e siècle. — Troubles et désordres dans le couvent ; — Marie de Sains ; — Simone Dourlet. — Interrogatoires dirigés par l'Official de Tournai de concert avec son évêque et celui de Bois-le-Duc. — Le baron Nicolas de Montmorency, bienfaiteur des Brigittines de Lille. — Exorcisme de trois religieuses par les Pères Domptius et Michaelis. — Aveux de Marie de Sains ; — Son pacte avec le démon. — Simone Dourlet s'avoue aussi coupable ; — Récit romanesque et contourné de l'exécution de celle-ci. — Le chanoine Jean Le Duc compromis mais déclaré innocent. — Modération de l'Église dans la poursuite des crimes de magie.

La foi nous enseigne que Dieu a donné à l'esprit de ténèbres certain pouvoir sur les hommes et que le démon peut se communiquer à eux et leur parler intérieurement. C'est cette action satanique qui a produit la magie dont les formes actuelles sont le spiritisme et le magnétisme, et qui dans un temps constituait la sorcellerie, ennemie née de l'Église et compagne de toutes les hérésies jusques

et y compris celle de Luther. N'en déplaise à l'incrédulité et au rationalisme modernes, il y a eu, et l'histoire en fournit des preuves à tous les âges, des hommes qui par leur commerce avec le démon, en vertu de pactes exprès ou tacites avec les puissances infernales, accomplissaient des œuvres surnaturelles, obtenaient un grand empire sur les esprits faibles et conduisaient aux crimes les plus révoltants. Ce n'est pas sans raison que la société, d'accord avec les jurisconsultes, voyait un péril dans ces menées démoniaques si nombreuses du XV^e au XVII^e siècle, et que l'autorité laïque se joignait au pouvoir spirituel pour proscrire la sorcellerie et les sorciers.

Les saintes Écritures nous enseignent encore que non-seulement les anges rebelles peuvent tenter les hommes dans leur esprit, mais qu'ils peuvent même posséder leur corps. Dieu, dans ses secrets desseins, leur accorde quelquefois d'habiter dans les corps humains et d'y régner presque souverainement; mais aussi il a donné à l'Église le droit de les chasser en son nom, et la puissance des exorcismes, si manifeste dans les livres saints, est attestée par les Pères dès les premiers siècles et n'a pas cessé depuis de rappeler la victoire de Jésus-Christ sur Satan.

Les ennemis des choses surnaturelles ont toujours essayé de nier le pouvoir des démons, attribuant soit à la fourberie, soit au délire d'une imagination malade, les faits où le pouvoir humain se trouvait évidemment dépassé. Pour nous, tout en convenant, qu'en ces graves et délicates matières, on ne saurait apporter trop de sagacité, de prudence et de circonspection, nous concevons sans

effort que Dieu ait éprouvé ou puni par les possessions comme par les maux ordinaires de la vie.

Dans un temps où l'on voit des phénomènes singuliers, où les adversaires de l'ordre spirituel ne sont pas sans action, il peut être utile de rappeler les possessions les plus authentiques et les plus prodigieuses. Telle paraîtra sans doute celle que notre sujet nous amène à relater au moins brièvement : la possession des Brigittines de Lille au commencement du XVII^e siècle. Nous empruntons notre récit à la vie d'Anne Dubois, fondatrice desdites Brigittines, par M. de Norguet (1), excellente et consciencieuse narration où, nous en sommes certains, les faits sont rapportés en toute sincérité et fidélité.

Dès les premiers temps de sa fondation et pendant près de dix ans, le couvent des Brigittines de Lille fut troublé par d'étranges évènements que les contemporains n'ont pas hésité à attribuer à l'intervention du démon. Les religieuses furent d'abord obsédées par des apparitions de spectres et des visions effrayantes et ces désordres s'aggravant devinrent des troubles physiques qui ne tardèrent pas à altérer les santés. On en voyait faire des grimaces et des contorsions, accompagnés de hauts cris qui ne paraissaient ni volontaires ni naturels. D'autres ressentaient des émotions extraordinaires. La violence des accès alla toujours en empirant et dégénéra bientôt en véritables mouvements de rage, en fureurs diaboliques.

(1) Bulletin de la Commission historique du département du Nord, T. X, 1868.

Des maladies étranges survinrent et emportèrent plusieurs religieuses sans que la médecine ait pu les soulager. Enfin la désolation était au comble.

Un jour de l'année 1612, l'abbesse Anne Dubois proposant de nouvelles prières pour conjurer l'esprit mauvais, fut renversée et foulée aux pieds par quatre forcenées. Un autre jour la communauté entière se mit à vociférer, pendant l'office, à danser sur les marches de l'autel, avec des contorsions bizarres; quelques religieuses criaient qu'elles étaient damnées, d'autres poussaient des cris inarticulés; pendant trois semaines toutes refusèrent de prendre aucune nourriture sans toutefois s'en trouver incommodées. Enfin une nuit que la communauté était au chœur, on entendit tout-à-coup Marie de Sains, l'une des professes les plus pieuses et les plus respectées, s'écrier qu'elle était la cause des troubles; que c'était elle qui avait fait tout le mal. L'évêque, immédiatement averti, la fit transférer dans la prison de Tournai.

Vers le même temps, une autre religieuse, encore novice, nommée Simone Dourlet, s'accusa de la même manière et déclara avoir participé avec la première aux maléfices qui avaient amené les possessions. Elle fut arrêtée et conduite dans la même prison.

Les premiers interrogatoires dirigés par l'Official de Tournai, ne purent tirer d'elles des aveux plus explicites. Pendant plus d'un an, rien ne fut épargné pour amener la confession du pacte qui les liait au démon. Elles répétaient simplement les termes de leur première déclaration qu'elles avouaient n'avoir faite que par une contrainte surnaturelle. Soit que l'accusation ne fût pas alors aussi

formelle à l'égard de Simone, soit à cause de sa jeunesse, de sa position de simple novice, ou peut-être par l'intervention de l'abbesse Anne Dubois, qui, dans cette affaire, pencha toujours vers l'indulgence, elle fut relâchée à la condition de quitter Lille, et Marie de Sains resta seule entre les mains de l'Officialité.

Six mois s'écoulèrent encore en efforts inutiles pour obtenir de Marie une plus ample confession. L'Official résolut enfin de procéder à l'interrogatoire des religieuses supposées maléficiées et s'entendit avec son évêque, avec celui de Bois-le-Duc et avec M. de Montmorency, le bienfaiteur de la maison (1), pour faire exorciser celles qui avaient montré le plus d'exaltation. On choisit à cet effet un dominicain de la maison de Lille, le Père Dompisus qui venait de se rendre célèbre en Provence par l'exorcisme de deux religieuses Ursulines dans l'affaire du prêtre Gaufridi, brûlé vif par arrêt du Parlement d'Aix.

(1) Nicolas de Montmorency, baron de Vendigies et plus tard comte d'Estaires, était fils de François de Montmorency, baron de Wastines, commandant de Lille, Douai et Orchies, mort en 1594, et de Hélène Vilain, fille d'Adrien, seigneur de Bassenghien. Il avait épousé Anne de Croy, fille de Jacques, seigneur de Sempy, et de Anne de Hornes, dame de Pamèle. Son intégrité, sa prudence, son expérience des affaires, lui avaient mérité de succéder à Maximilien d'Isenghien, son oncle, dans la dignité de chef des finances des archiducs. Il était de leur conseil d'État et avait présidé plusieurs fois au renouvellement des lois de Flandres. Une partie des revenus de sa grande fortune était consacrée à des fondations pieuses ou à des œuvres de charité. (De Norguet, p. 207).

Il s'adjoignit le Père Michaelis (2), aussi dominicain, inquisiteur dans le comtat d'Avignon, qui l'avait aidé à Aix.

Trois religieuses furent l'objet d'un exorcisme régulier qui chassa les démons de leur corps et les obligea à déclarer que c'était en effet Marie de Sains qui, par ses sortilèges, avait procuré aux trois Brigittines le maléfice de *possession*. L'accusation était formelle, aussi dès ce moment Marie, qui était présente, cessa de nier sa culpabilité. Elle raconta que, confiée encore enfant aux soins d'une gouvernante qui se livrait à la magie, cette femme l'avait initiée à son art. Par ses conseils, elle s'était vouée au démon qui en avait fait une princesse des magiciennes, et l'avait d'abord destinée à entrer dans le couvent de Courtrai. A la nouvelle de la fondation des Brigittines de Lille, le diable, outré de dépit de voir s'ouvrir une nouvelle maison religieuse sous des auspices aussi déplaisants pour lui, s'était décidé à la réserver pour troubler cette communauté naissante qu'il poursuivait déjà d'une haine implacable. En conséquence, il lui avait ordonné de feindre la piété pendant quelque temps pour être admise parmi les sœurs d'Anne Dubois. Fidèle aux ordres de son

(2) Savant théologien, né en 1543. Nommé provincial de son ordre en 1590, il y institua une réforme qui forma une congrégation séparée dont il fut le premier vicaire général. Il mourut le 5 mai 1618 à Paris, dans la maison de la rue Saint-Honoré, dont il était le fondateur. Rien dans la vie de ce saint religieux ne justifie les odieuses couleurs dont Michelet l'a peint dans *La Sorcière*. Il ne fut pas plus crédule que son siècle, ni plus sévère que l'autorité laïque. (De Norguet, p. 244).

époux , elle s'était montrée pieuse et réservée jusqu'à sa profession ; alors mettant en usage son pouvoir de sorcière , elle avait , par ses maléfices , sortilèges et pratiques magiques , amené tous les désordres qui affligeaient les religieuses.

Entrée dans la voie de la plus entière confession, Marie fit la longue histoire de ses relations avec le démon et livra tout d'abord le pacte qui la liait à lui ; il était ainsi conçu :

« Moi, Marie de Sains, promets à toi, Beelzébuth, que
» je vous servirai toute ma vie ; je vous donne mon âme,
» toutes les facultés de mon âme, tous les sens de mon
» corps, toutes mes œuvres, tous mes désirs et soupirs,
» toutes les affections de mon cœur, toutes mes oraisons
» et toutes mes pensées. Je vous donne toutes les parties
» de mon corps, toutes les gouttes de mon sang, tous
» mes nerfs, tous mes os et toutes mes veines, et tout ce
» qui est dans mon corps, et ce que créature vous peut
» offrir. Je vous donne ma vie pour votre service, voire
» même si j'avais mille vies je vous les dévouerais toutes
» de tout mon cœur, parce que vous le méritez et que
» vous le voulez et que je vous aime. Aussi je renouvelle
» et ratifie toutes les promesses que je vous ai faites et
» promets que toujours je persévérerai en votre service,
» pour recevoir vos commandements et les accomplirai de
» toute ma volonté ; en conséquence de quoi j'ai écrit et
» signé le présent de mon propre sang. Marie de Sains. »

Puis, ce ne fut plus qu'horribles scènes de sabbat, orgies, danses, débauches, parodies, sacrilèges, meurtres

d'enfants, et, pendant trois mois que dura son interrogatoire, Marie dévoila avec sang-froid tout ce que l'imagination la plus dévergondée peut enfanter de crimes et de turpitudes. La franchise de ses aveux lui mérita l'indulgence des juges. Elle ne fut point livrée à la juridiction civile qui l'eût infailliblement condamnée au bûcher, mais, dépouillée de l'habit de religieuse et vêtue d'un costume de paysanne, elle fut renfermée dans une prison à Vilvorde où elle mourut en 1630.

Malgré les jugements calomnieux ou légers qui ont été portés depuis sur les procédures religieuses de cette sorte, on ne peut nier que, dans l'affaire qui nous occupe et que nous n'avons dû exposer que succinctement, elles n'aient été conduites avec une entière sincérité, sans passion et sans parti pris. Les prélats et dignitaires ecclésiastiques qui les ordonnèrent, les religieux qui les dirigèrent, le comte d'Estaires qui les suivit, étaient certainement des hommes honnêtes, prudents et éclairés. La possession des Brigittines de Lille qui eut un très-grand retentissement nous paraît aussi véritable et aussi bien constatée que celle des Ursulines de Loudun, rappelée il y a une quinzaine d'années par M. l'abbé Leriche (1), qui a réfuté victorieusement les objections qu'on lui opposait. Marie de Sains, livrant son pacte avec Beelzébuth, se prétendant initiée aux mystères du sabbat et se chargeant

(1) Études sur les possessions en général, et sur celle de Loudun en particulier. — Paris, Plon, 1859.

de crimes horribles, était, si l'on veut, en proie à une aberration d'esprit, mais la cause en est évidente; ses débauches au sabbat étaient un délire de son imagination, mais cette illusion même était un artifice du démon qui seul avait pu lui suggérer la volonté d'entrer en commerce avec lui, de se dévouer à son service et de lui rendre un culte.

Dans ses relations Marie de Sains n'avait point épargné sa complice Simone Dourlet et lui avait imputé toutes les abominations dont elle-même s'était chargée. Les démons, que les Pères faisaient parler par la bouche des trois possédées, l'avaient aussi fortement accusée; on la fit rechercher. D'abord Simone nia tout avec une vivacité extrême, mais enfin, vaincue par la présence du Saint-Sacrement qu'on posa sur sa tête, elle s'avoua magicienne et coupable au même degré que son accusatrice.

Quel fut le sort de Simone? On ne trouve aucune trace de la sentence qui fut rendue à son égard, mais il résulterait de divers témoignages contemporains qu'elle fut condamnée à la prison comme Marie; on pourrait même induire de l'un d'eux qu'elle ne fut pas plus sévèrement traitée après sa condamnation qu'après son premier interrogatoire, et que, relâchée de nouveau, elle se cacha soigneusement. Cependant un écrivain moderne a publié en 1829, dans une revue historique, un récit détaillé, aussi mensonger que romanesque, de l'exécution de Simone, brûlée vive sur la Grand'place de Tournai. (1)

(1) Arthur Dinaux, *Archives historiques*, T. 1, page 154.

Les exorcisées, dans leurs interrogatoires, avaient aussi accusé un ecclésiastique nommé Jean Le Duc, chanoine et écolâtre de la collégiale de Saint-Pierre, d'avoir trempé dans les sorcelleries du monastère et d'être le complice de Marie et de Simone. C'était le Père spirituel du couvent des Brigittines. Il fut arrêté, conduit à Bruxelles avec les deux religieuses et comparut devant le Nonce en personne ; mais déclaré innocent par sentence du prélat, le 16 janvier 1614, il fut renvoyé honorablement à Lille.

Dans toute cette affaire l'honneur de la modération revient à l'autorité ecclésiastique qui resta seule juge et ne laissa point la justice civile s'immiscer dans la procédure ; il n'y eut point de bûcher. Nous en prenons occasion pour dégager l'Église qu'on a voulu rendre solidaire des affreux tourments que les tribunaux faisaient subir aux sorciers. Sans doute l'Église, par la voix des conciles, a de tout temps proscrit la sorcellerie et anathématisé les sorciers qu'elle confondait avec les parjures, les empoisonneurs, les incendiaires, les ravisseurs publics ; (1) mais dans la poursuite des crimes de magie, c'était toujours le tribunal laïque qui se montrait impitoyable et c'était l'Église qui, aussi souvent qu'elle le pouvait, dérobaient l'accusé au dernier châtement. La société, mise en péril par des crimes révoltants, se défendait ; mais

(1) Voir les conciles de Saint-Patrice, 451 ou 456 ; — d'Auxerre, 585 ; — de Narbonne, 589 ; — d'Enham, 1009 ; — d'Écosse, 1225 ; — de Tours, 1236 ; — de Cantorbéry, 1236 ; — de Rouen, 1445 ; — de Milan, 1565.

dans cette vindicte publique tout l'emportement venait du pouvoir séculier. En aucun temps d'ailleurs les rigueurs contre la sorcellerie ne furent aussi sévères que depuis l'établissement de la réforme. Dans aucun pays on n'a brûlé autant de sorciers qu'en Allemagne et dans les contrées protestantes. On peut même affirmer à l'honneur du catholicisme que c'est de son sein que se sont élevées les premières voix contre la cruauté des procès faits aux magiciens. (1)

Obligé de nous borner, nous nous en tenons à ce fait saillant et avéré, nous en faisant une arme contre la façon au moins légère dont beaucoup d'auteurs ont traité des possessions sans prendre garde qu'en nier l'existence ou la possibilité c'est ne plus croire à l'Évangile et contredire l'enseignement de l'Église. Avant et après la possession des Brigittines de Lille, l'Histoire locale nous eût offert beaucoup d'autres exemples aussi solidement établis. Dans notre contrée wallonne, les mérites de Notre-Dame de la Treille ont particulièrement délivré bien des possédés comme l'atteste le Père Vincart, témoin actif de la plupart des faits qu'il rapporte, (2) et ces faits, suivant la remarque d'un éditeur moderne, avaient été vus ou connus et auraient pu être démentis du vivant même de l'auteur si ceux qui lurent son ouvrage les avaient crus faux et

(1) F. Boissin, dans la Bibliographie catholique, 1869, T. 41, p. 202.

(2) Histoire de Nostre Dame de La Treille, chapitres IX et XX.

mensongers. (1) Nous renvoyons surtout au chapitre XX de l'œuvre du Père Vincart qu'on vient de rééditer avec beaucoup de soins. (2) On y verra, par exemple, combien de personnages recommandables à tous les titres il faudrait accuser de fourberie pour nier la réelle possession et la guérison miraculeuse de Marie de L'Escurie, de Lille; possession et guérison solennellement attestées par Maximilien Vilain de Gand, évêque de Tournai, qui avait ordonné et suivi l'enquête juridique et dont il faudrait aussi récuser le témoignage.



(1) Histoire de Notre-Dame de la Treille d'après Turbelin et le Père Vincart. — Lille, Lefort, 1843.

(2) Lille, Leleu, 1874.

CHAPITRE XXX.

Le Jansénisme.— Condamnation de l'*Augustinus*.— Le silence respectueux ; le formulaire ; la bulle *Regimini*.— Soumission apparente des évêques ; paix de Clément IX. — Gilbert de Choiseul et François de La Salle, prélats jansénistes, se succèdent sur le siège de Tournai. — Querelle du premier avec les religieux mendiants. — Les maximes gallicanes portent leurs fruits. — Les Jésuites de Douai et l'évêque d'Arras, Guy de Sève. — Le cas de conscience et la bulle *Vincam Domini*. — De Coëtlogon et de Beauveau successivement évêques de Tournai. — Le Père Quesnel dans les Pays-Bas. — Constitution *Unigenitus*. — Les appelants et la bulle *Pastoralis officii*. — Le Jansénisme à Douai. — Le prince de Lowenstein, évêque de Tournai, veut mettre fin au progrès du Jansénisme dans le diocèse. — La résistance obstinée de quelques curés réfractaires y fait naître les plus violentes agitations.

Une nouvelle hérésie peu différente au fond, mais plus subtile encore, plus dangereuse que celle de Luther et de Calvin, séparait depuis quatre-vingts ans environ, en deux camps ennemis, toute la population catholique du royaume, et entretenait parmi eux une guerre dont les pamphlets, les mandements et les bulles n'étaient pas toujours les innocentes armes. Nous voulons parler des querelles

religieuses suscitées par le Jansénisme qui fit tant de ravages dans le champ de l'Église. Elles furent, au commencement du XVIII^e siècle, l'occasion de graves désordres dans notre contrée, où la répulsion pour les nouvelles doctrines se traduisit en violences contre les curés qui les professaient et contre les rares adeptes qu'elles avaient gagnés.

Cornelius Jansenius, mort évêque d'Ypres en 1638, avait confié à ses exécuteurs testamentaires le manuscrit d'un volumineux commentaire des opinions de saint Augustin sur les différents états de la nature humaine soit avant, soit après le péché. Ce n'était en réalité qu'un fatalisme déguisé, renouvelé des erreurs de Baïus et de Calvin sur la grâce et le libre arbitre; qu'un système religieux dont le principe fondamental, dit M. le D^r Le Glay, est une atteinte à la liberté de l'homme. (1) On eut soin de supprimer la lettre dans laquelle Jansenius déclarait soumettre son livre à la décision du Saint-Siège, et l'*Augustinus* parut à Louvain deux ans après la mort de l'auteur.

L'*Augustinus* excita de vives contestations en Flandre. La bulle d'Urbain VIII, *In eminenti*, qui le condamna, en 1644, comme renouvelant les erreurs déjà condamnées de Baïus, déplaça le théâtre des disputes pour le reporter en France. La Sorbonne fit examiner le livre et en réduisit toute la substance en cinq propositions qui furent anathématisées, en 1653, par une bulle d'Innocent X, *Cum occasione*, et en 1656, par une constitution d'Alexandre VIII,

(1) *Cameracum christianum*, Introduction LVII.

Ad sacram, à laquelle les docteurs jansénistes opposèrent le silence respectueux. Dans une assemblée générale du clergé, les évêques français adoptèrent le formulaire suivant : « Je condamne de cœur et d'esprit les cinq » propositions de Cornelius Jansenius, contenues dans » son livre intitulé *Augustinus*, et que le pape et les » évêques ont condamnées, laquelle doctrine n'est point » celle de saint Augustin que Jansenius a mal expliquée, » contre le vrai sens de ce saint docteur. »

La signature du formulaire, prescrit à tous les ecclésiastiques et à tous les membres des congrégations religieuses, éprouva bien des difficultés. On opposa au pouvoir royal, qui était venu donner son appui à l'autorité ecclésiastique, une résistance opiniâtre. Une bulle fut publiée en 1665, *Regiminis*, avec un nouveau formulaire dressé par le Saint-Siège, portant adhésion expresse aux constitutions apostoliques d'Innocent X et d'Alexandre VII, et condamnation des cinq propositions dans le sens de Jansenius. La bulle et le formulaire trouvèrent encore de l'opposition parmi les évêques jansénistes. La mort d'Alexandre VII prévint le procès qu'on se préparait à leur faire. Une soumission apparente de ces évêques leur rendit son successeur plus favorable et amena une période de calme relatif qui dura trente-quatre ans et fut nommée la paix de Clément IX.

Pendant cette sorte de paix fourrée, obtenue par le moyen des plus déloyales manœuvres, deux prélats jansénistes et gallicans, Gilbert de Choiseul du Plessy-Praslain et François de la Salle de Caillebot, se succédèrent sur le siège de Tournai.

Gilbert de Choiseul possédait toute la confiance de Louis XIV qui, en le tirant du siège de Comminges dans les Pyrénées pour le nommer à l'évêché de Tournai, avait voulu placer à la tête de ses conquêtes dans les Pays-Bas un personnage sur lequel il pût compter. Il est certain que Gilbert de Choiseul était un esprit fort distingué. Il avait des connaissances; il était infatigable dans l'exercice de ses fonctions; sa vie était austère et son humilité excessive; nul ne pratiquait plus littéralement le précepte de l'Évangile de rendre le bien pour le mal. Mais à côté de toutes ces belles qualités il y a des actes regrettables qu'il est impossible d'excuser: l'approbation donnée au rituel d'Alet en termes pompeux après la condamnation qu'en avait faite la cour de Rome sous peine d'excommunication; son ordonnance sur la publication, dans le synode diocésain de Comminges, de la bulle *Cum occasione* du pape Innocent X, ordonnance mise à l'index en 1654; sa lettre à Martin Steyaert, docteur de Louvain, contre l'autorité du pape, lettre condamnée de la même manière: et surtout la part si compromettante qu'il prit dans la publication du libelle trop célèbre contre le culte de la sainte Vierge d'Adam Widenfeldt; tout cela dénote un des plus chauds partisans du jansénisme. (1)

Dans les recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France en 1682, on nous montre son ardeur

(1) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique: Rapport adressé au souverain pontife Innocent IX, par Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, sur l'état de son diocèse en 1678*, publié par C.-J. Voisin, vicaire général à Tournai, t. IV, 1867, pages 49 et 145, en note.

gallicane en ces termes : « L'archevêque de Cambrai, Mgr. de Brias , était accompagné de l'évêque de Tournai qui lui ressemblait peu. C'était Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin , le premier français nommé sur ce siège depuis la conquête des Pays-Bas. Neveu du premier maréchal de ce nom , et frère du second qui avait vaincu Turenne à Rethel et que Louis XIV traitait en ami , il portait sous la mitre quelque chose de l'esprit guerrier de sa famille. Il poussa plus loin que personne la campagne entreprise contre le pape , et alla même , dans sa fougue jusqu'à exposer le sort de la bataille. Nommé rapporteur de la commission des quatre articles, il prenait une voie qui menait droit à l'hérésie, quand ses collègues lui retirèrent la rédaction de ces articles pour la confier à Bossuet. » C'est ainsi que ce dernier prenant la plume des mains de l'évêque de Tournai pour faire avorter un projet de rédaction contraire au dogme de l'indéfectibilité de la foi dans le Saint-Siège, et dont l'approbation aurait peut-être été surprise à l'assemblée, put se rendre le témoignage d'avoir servi Rome dans l'assemblée de 1682. (1)

En prenant possession du siège de Tournai où l'avait précédé sa réputation de janséniste , Gilbert de Choiseul voulut forcer les religieux mendiants déjà approuvés par ses prédécesseurs à se soumettre à un nouvel examen et révoqua, par son ordonnance du 24 avril 1671, toutes les permissions de prêcher et les approbations pour administrer le sacrement de pénitence qui leur avaient été précé-

(1) Gerin , 1869 ; pages 208 et 296.

demment octroyées, les déclarant nulles et de nul effet. Les religieux refusant de se soumettre à un nouvel examen, il s'adressa au Roi qui nomma des commissaires chargés de lui donner leur avis. Dans la conviction des réguliers cette mesure d'une révocation générale de toutes les approbations accordées par les précédents évêques, était « manifestement contraire aux lois de l'équité, à l'usage de toutes les églises des Pays-Bas et aux décisions du Saint-Siège. » — L'évêque les signalait comme désobéissants; mais ils répondaient que son ordonnance leur présentait évidemment le choix entre l'acceptation des conditions mises à la continuation de leurs services, et la cessation de ces services, et qu'ils faisaient preuve d'obéissance en déclarant qu'ils les cesseraient au jour qui serait fixé pour l'examen auquel on voulait les soumettre.

Sentant combien leur ministère était nécessaire au diocèse, Gilbert de Choiseul leur opposait que cette cessation afin de se soustraire à l'examen, serait un « expédient schismatique, séditionnaire et injuste envers les peuples; » mais pour les réguliers « la conscience ne leur permettait pas de se soumettre au règlement proposé par l'évêque et Dieu leur défendait même, par la bouche des papes et de leurs généraux, d'accepter des conditions aussi dures et aussi contraires à leurs privilèges. » Du reste, ils déclinaient la compétence de l'autorité civile en cette matière et demandaient que l'évêque s'adressât à l'archevêque de Cambrai, son métropolitain, ou, s'il l'aimait mieux, au pape, déclarant qu'ils se soumettraient sans réplique à la sentence que ces juges auraient pro-

noncée. Dans son rapport adressé au souverain pontife Innocent XI sur l'état de son diocèse en 1678, Gilbert de Choiseul dit avoir déféré la question au Saint-Siège et n'avoir reçu jusques-là aucune réponse. Que cette réponse lui soit ou non arrivée depuis, rien ne semble avoir été changé jusqu'à sa mort à la situation des religieux réguliers. (1)

Les maximes gallicanes portaient alors leurs fruits. Une femme de Tournai, accusée de simonie, poursuivie et condamnée par l'official, appelait comme d'abus au Parlement et le magistrat de la ville se joignait à elle. Celui-ci soulevait une autre question et prétendait être en droit de régler le temporel des églises paroissiales, les sépultures, les fondations, les écoles. Le magistrat de Lille revendiquait de pareils droits; ce qui faisait grand bruit. Enfin, la cause ayant été évoquée et longuement agitée au Conseil d'État du Roi, une sentence intervint le 28 février 1676; elle déclarait que l'évêque et son official demeureraient dans l'exercice des mêmes droits que sous le règne espagnol, conformément au placard de Philippe II, roi d'Espagne, de l'an 1587, confirmatif du synode de Cambrai de 1565; défendant aux parties de rien entreprendre les unes contre les autres. (2)

François de La Salle de Caillebot succéda en 1690 à Gilbert de Choiseul. Prêlat de cour et favori du Roi, il se

(1) Du Bus, analyse des *Ouvrages de Gilbert de Choiseul*, dans le tome 13 des *Bulletins de la Société historique de Tournai*, page 93.

(2) *Notes pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Tournai*, par J. Le Groux, (curé de Mons-en-Pévèle puis de Marcq-en-Barœul); dans le tome 12 des *Bulletins de la Société historique de Tournai*, p. 321.

déclara grand partisan des doctrines gallicanes et jansénistes. Du reste, il ne fit que de courts séjours dans son évêché qu'il finit par résilier tout à fait en 1705.

Comme ils avaient combattu le baïanisme, les Jésuites de Douai combattirent le jansénisme qui s'était glissé dans l'université de cette ville par le docteur Gilbert, professeur royal, ancien curé de Beaumetz. Son *Traité de la Grâce*, examiné en Sorbonne, avait été, par un avis doctrinal du 28 janvier 1687, déclaré conforme aux nouvelles opinions, et le professeur avait été chassé de l'université. Gilbert avait fait lui-même sa rétractation à Lille, sans néanmoins changer au fond ses sentiments que ses amis continuaient à inspirer aux jeunes étudiants de Douai. Ces professeurs, toutefois, se tenaient prudemment dans l'ombre, enveloppant leur doctrine de subtilité et publiant que le jansénisme n'était qu'une chimère; mais un stratagème peu délicat, il faut le dire, vint les démasquer en 1690. On leur écrivit, sous le nom d'Antoine Arnauld ou au moins sous ses initiales AA, des lettres par lesquelles ce docteur, après les avoir flattés quelque temps, les pria de s'ouvrir et de déclarer nettement leurs sentiments; ce qu'ils firent par un acte signé, attestant leur entière adhésion aux doctrines de l'évêque d'Ypres. En possession de cet acte, le faux Arnauld l'adressa à la cour et bientôt des lettres de cachet envoyaient en exil nos professeurs jansénistes. (1)

Naturellement toute cette intrigue, connue sous le nom

(1) Jacques Le Groux, *La Flandre gallicane*, 1690. — *Histoire de l'église gallicane*, par Longueval, Fontenay, etc., 1687 et 1691.

de Fourberie de Douai et qui paraît avoir eu pour auteur un jeune ecclésiastique, ancien élève de l'université, fut imputée aux Jésuites par les jansénistes. L'évêque d'Arras Guy de Sève de La Rochechouart, dont on ne peut nier les relations avec le parti janséniste, et qui voyait plusieurs de ses protégés frappés par suite de ces révélations inattendues, traita dès lors les Pères avec rigueur. Sous prétexte de protéger l'intégrité de la morale évangélique, il anathématisa non-seulement les docteurs relâchés, mais encore des théologiens estimables qui semblaient à l'abri de pareille qualification.

Monseigneur de Sève voulut en outre contraindre tous les Jésuites de son diocèse à signer des propositions de théologie morale qu'aucune de nos écoles n'avouerait, et, sur leur refus, il leur interdit le ministère de la confession, sans avoir égard aux vœux des fidèles qui réclamaient leur direction et aux besoins des élèves des collèges de Douai, de Béthune et d'Armentières, pour lesquels les Jésuites durent recourir au ministère de prêtres séculiers. Le point de départ de cet incident regrettable avait été une thèse d'un dominicain de Douai, le P. Reginald Treca, sur l'absolution des récidifs. Sur l'invitation de l'évêque, le dominicain s'était rétracté; mais le prélat alla plus loin et exigea que la thèse censurée par lui le 5 Mai 1703, fût condamnée par tous ceux qui administraient dans son diocèse le sacrement de pénitence. Les Jésuites refusèrent de condamner une doctrine qu'ils soutenaient énergiquement être saine, et l'évêque eut la mortification de la voir approuvée par les universités de Douai et de Louvain. (1)

(1) Dancoisne, *Établissements religieux de Douai*.

Pendant que les Jésuites se défendaient contre l'évêque d'Arras, la paix de Clément IX s'écroulait. En 1702 paraissait, comme un nouveau brandon de discorde, un livre qui ravivait les controverses et ranimait la guerre. Dans ce livre intitulé : *Le cas de conscience*, on examinait la nature de la soumission due aux décisions du Saint-Siège au sujet de Jansenius et l'on voulait qu'un silence respectueux suffit. Le livre fut condamné en 1705 par la constitution de Clément XI, *Vineam Domini*, qui renouvelait tous les anathèmes portés précédemment et condamnait formellement la doctrine du silence respectueux.

Cette bulle fut publiée dans le diocèse de Tournai par l'évêque Louis-Marcellin de Coëtlogon qui venait de remplacer François de la Salle. C'était un pieux prélat que Fénelon avait en grande estime et vénération. Il obligea à condamner les doctrines Jansénistes tous ceux qui recevaient les ordres sacrés ou quelque bénéfice ecclésiastique. Trop vite enlevé à l'affection de ses ouailles; il mourut le 18 avril 1707, et eut pour successeur l'évêque gallican François de Beauveau.

La bulle *Vineam Domini* forçait jusques dans ses derniers retranchements la secte des Jansénistes dont le principal chef avait fui dans les Pays-Bas. C'était Quesnel, prêtre de l'oratoire, écrivain élégant et aussi fougueux que fécond, qui porta la controverse janséniste à son apogée. Le père Quesnel avait reproduit les opinions de l'évêque d'Ypres dans ses *Réflexions morales sur le nouveau Testament*. De sa retraite de Bruxelles, l'auteur dirigeait, disait-on, le parti janséniste en France, que la

dispersion et l'exil des docteurs de Port-Royal et la mort d'Arnauld et de Nicole avaient singulièrement affaibli. Les Jésuites signalèrent les erreurs de ce livre et les évêques de France en demandèrent la condamnation au Saint-Siège. Cent une propositions en furent extraites et solennellement anathématisées, le 8 septembre 1713, par la bulle *Unigenitus*, qui fut encore l'occasion de grands débats.

Un nouveau déluge de libelles inonda la France et les Pays-Bas. Quatre évêques en appelèrent de la bulle universellement acceptée au futur concile général. Cent six docteurs de Sorbonne, les docteurs des facultés de Reims, de Nantes et de Caen et le cardinal-archevêque de Paris, se rangèrent du côté des *appelants*, qui formèrent bientôt un parti nombreux. Cette résistance organisée décida le pape à publier le 8 septembre 1718 la bulle *Pastoralis officii*, qui prononçait la peine de l'excommunication contre quiconque refuserait ou tarderait seulement à se soumettre à la constitution *Unigenitus*.

La Faculté de Douai s'était signalée en cette occasion et, par un acte signé de tous ses membres, elle avait reçu la bulle sans hésitation; ce qui avait été agréable au souverain pontife. Mais bien des prêtres de cette ville restaient avec une sorte de fureur partisans du quesné-lisme et des suppôts de Saint-Amé et autres s'étaient rangés parmi les appelants. (1) Les Oratoriens de la paroisse Saint-Jacques que l'évêque d'Arras patronnait et chez lesquels il logeait d'ordinaire quand il venait à Douai,

(1) J. Le Groux, *La Flandre gallicane*, livre 14.

s'étaient fait les défenseurs avoués du jansénisme. Après la publication de la bulle *Unigenitus*, ils reçurent chez eux des appelants de leur congrégation ; et, dans leurs catéchismes et leurs prédications, ils s'efforcèrent de faire prévaloir leurs nouveautés, au grand scandale du peuple qui attribuait à ces résistances les maux qui, depuis le commencement du XVIII^e siècle, ne cessaient de peser sur la France. (1)

Le peuple marquait son éloignement pour ces prêtres dévoyés, et désertait leur église ; les solennités ne s'y faisaient plus ou étaient troublées par quelque incident fâcheux. A la procession du dernier dimanche d'août 1719, les Carmélites refusèrent l'entrée de leur maison au curé de Saint-Jacques, porteur du Saint-Sacrement et qui dut passer outre suivi de peu de gens. (2) Ces divisions dont le spectacle affaiblit considérablement la foi des populations, se prolongèrent longtemps encore à Douai. Dix-huit ans plus tard deux chanoines de Saint-Amé, qui moururent presque en même temps, l'un à Arras où il était exilé, l'autre à Douai, furent, comme appelants obstinés, privés de la sépulture ecclésiastique. (3)

Tournai était passé sous la domination autrichienne par le traité d'Utrecht du 11 avril 1713. Les princes allemands avaient remplacé sur le siège épiscopal de cette ville les évêques français envoyés par la cour de Versailles. Jean-Ernest, prince de Lowenstein-Wertein avait succédé

(1) Dancoisne, *Établissements religieux de Douai*.

(2) J. Le Groux, livre 14.

(3) Dancoisne, *Établissements religieux de Douai*.

à François de Beauveau que les États généraux avaient refusé de recevoir et qui avait résilié l'évêché. Ce très-pieux prélat mit fin aux progrès du jansénisme dans le diocèse par son adhésion complète à la bulle *Unigenitus* et par l'obligation à laquelle il soumit tous les prêtres de son clergé de reconnaître et d'embrasser la doctrine du Saint-Siège ; mais il n'y parvint point sans rencontrer de la part de quelques curés réfractaires une résistance obstinée et qui fit naître , particulièrement dans notre pays, les plus violentes agitations.

Les faits regrettables dont cette obstination fut la cause et que nous ne prétendons justifier en aucune manière, sont rapportés dans un libelle du temps fort rare, intitulé : *Histoire du nouveau fanatisme prouvé par les faits, découvert dans le diocèse de Tournay sous l'épiscopat de S. A. Monseigneur de Lewenstein.* (1) Cet ouvrage écrit dans le style de nos journalistes de bas-étage, est l'œuvre d'un pamphlétaire janséniste de la pire espèce. Par fanatisme il entend surtout le zèle avec lequel les Jésuites et les Franciscains combattaient, dans leurs sermons et leurs entretiens, les erreurs des jansénistes et quesnélistes appelant de la bulle *Unigenitus*. Tout y est à prendre au contre-pied de la lettre. Les critiques acerbes qu'il adresse à certaines personnalités sont des titres qui les recommandent, et les éloges qu'il distribue généreusement à ses amis les rendent au moins suspects. C'est ainsi que nous avons interprété le libelle.

(1) Liège, 1729. In-8°. — Se trouve à la Bibliothèque publique de Lille.

CHAPITRE XXXI.

Le Jansénisme dans la Flandre wallonne. (*suite*) — Trois curés obstinés : Watterlot, de Carvin ; Duhaut, de Péronne ; Baudechon, de Tourmignies. — Autres curés jansénistes : Religieux de Fives ; Debadts à Roubaix, troubles et violences dans cette paroisse ; De Senlis, à Lezennes ; Sauvage, à Flers ; Looze, à Annappes ; Rufflé, à Bondues, reconnaît son erreur ; Cachar, à Roncq ; Deconinck, à Wattrelos. — Femmes jansénistes à Tourcoing : papesse Quesnel, troubles et désordres dans cette paroisse. — Fin du jansénisme ; ses principes survivent, ouvrant la voie à l'incrédulité.

A l'exception de trois, MM. Watterlot, de Carvin ; Duhaut, de Péronne et Baudechon, de Tourmignies, tous les autres curés de notre contrée publièrent la bulle *Unigenitus* avec le mandement de l'évêque de Tournai.

M. Clément Watterlot avait enseigné pendant plusieurs années la théologie dans le séminaire épiscopal de Tournai. C'était une créature de Mgr. de Choiseul qui l'avait choisi pour conduire la paroisse de Carvin, l'une des plus nombreuses de tout le diocèse et des plus rebelles aux doctrines jansénistes. Il avait parfaitement répondu à tout

ce que son évêque attendait de lui. Ayant refusé de recevoir et de publier le mandement de Mgr. de Lowenstein et la constitution de Clément XI, il fut cité devant le vice-gérant de l'officialité avec les curés de Péronne et de Tourmignies. Ceux-ci furent excommuniés par contumace; celui-là, après interrogatoire, fut déclaré par sentence avoir encouru les peines portées par la bulle.

On révoqua les pouvoirs des vicaires de Carvin et afin de réformer entièrement cette paroisse, on nomma pour desserviteur M. Desvenins, élève du fameux père Selosse, jésuite, et comme lui zélé défenseur de la bulle *Unigenitus*. M. Desvenins avait commencé à exercer le saint ministère à Carvin même en 1714. Peu de temps après, il avait été envoyé à Tourcoing, lieu de sa naissance, en qualité de vicaire. Il avait un esprit vif et pénétrant, une mémoire heureuse, une humeur douce et pacifique, une modestie angélique et des manières élevées beaucoup au-dessus de sa naissance; et à vrai dire ce n'était pas trop de toutes les qualités du nouveau pasteur de Carvin pour régénérer cette paroisse, infestée par son ancien curé qui l'avait gouvernée pendant plus de 30 ans.

Quant aux curés de Péronne et de Tourmignies ils restèrent dans leur paroisse sans y exercer le saint ministère puisqu'ils étaient interdits, mais non sans souffrir quelques avanies. Le premier le sieur Bernard Duhaut recevait parfois la visite du curé de Fretin; mais les habitants de ce village menacèrent celui-ci de le chasser s'il continuait à voir le curé interdit, et il dut même donner des preuves certaines de son orthodoxie dont témoignèrent les pères Jésuites appelés dans sa paroisse comme mis-

sionnaires. Le curé de Péronne étant tombé dans une espèce de langueur, se retira chez son ami l'ex-curé de Tourmignies, où il mourut sans vouloir se rétracter, le 2 décembre 1722.

Les religieux du prieuré de Fives qui administraient la paroisse de ce nom refusèrent également de recevoir la constitution *Unigenitus*. L'un d'eux, revenant de Lille, fut poursuivi à coups de pierre par des ouvriers ; un autre subit le même traitement sur le chemin de Flers. Un peu avant le carême de l'année 1723 Monseigneur envoya pour desservir la cure un vicaire à Fives.

Les habitants de Roubaix s'apercevaient aussi que leur curé, M. Jean-Baptiste Debadts, était un partisan du jansénisme et commencèrent à se mutiner contre lui. M. Debadts était un ancien élève des Jésuites de La Flèche, où il avait été pensionnaire et l'objet de soins tout particuliers de la part de ces Pères. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, et ayant été envoyé à Roncq en qualité de vicaire, il y prit, sous le curé Vanwinck, le germe des doctrines jansénistes que celui-ci professait. En 1709, quoique fort jeune et sans expérience, il fut nommé curé de Roubaix.

Le nouveau pasteur mit tous ses soins à remplir la paroisse de livres jansénistes et quesnélistes ; mais il s'aperçut bientôt qu'il n'était pas aisé d'ébranler la fidélité religieuse de ses ouailles. D'ailleurs, les Jésuites, les ardents défenseurs du dogme, suscités par la Providence pour neutraliser les effets de ces déplorables théories qui reparaisent de temps à autre pour le malheur des peuples, veillaient sur le troupeau dont le pasteur leur était

suspect, et s'efforçaient de le prémunir contre les dangers de la morale qu'on lui prêchait. Le Père Agache, de Lille, vint à Roubaix et mit à nu les doctrines du sieur Debadts ; dès lors les paroissiens ne gardèrent plus de ménagements.

On afficha à la porte du curé des billets où il était traité de janséniste, de faux prophète dont la doctrine était pernicieuse. S'il passait dans les rues, il entendait les ouvriers chanter des chansons contre lui ; s'il portait ses plaintes aux officiers de la justice, on n'en tenait aucun compte. Lorsqu'il entra dans l'église pour célébrer la messe les dimanches et les jours de fête, le monde en sortait en foule et se tenait sur le cimetière faisant un bruit effroyable, en sorte que ceux qui restaient dans l'église étaient interrompus. On huait ceux-ci à la sortie du service divin en leur reprochant d'assister aux offices d'un excommunié, d'un damné. Un dimanche du mois d'avril 1719, le nommé Pierre Gilles l'interrompit dans un sermon sur la divinité de la religion chrétienne en criant au jansénisme. M. Debadts ne put continuer son sermon et descendit de la chaire. Une troupe des plus acharnés de l'un et de l'autre sexe vinrent l'assiéger dans sa maison, forcèrent les portes et firent un vacarme épouvantable. Le curé se sauva comme il put.

Informé de ces désordres, l'évêque de Tournai envoya l'un de ses grands vicaires pour faire une enquête. Le commissaire apostolique reçut les dépositions, s'enquit des faits, assista même, le dimanche suivant, en habit laïque, à la grand'messe, où, sur son invitation, le curé reprit son texte incriminé. Au même endroit du sermon,

Pierre Gilles et beaucoup d'autres se mirent à crier et à traiter le prédicateur d'archi-quesnel. Les suites de l'enquête furent telles que le curé dut se retirer au séminaire de Cambrai, pour trois mois, interdit pendant ce temps des fonctions pastorales et des saints ordres. Monseigneur abrégea cependant le temps de cette retraite, appela M. Debadts à Tournai et eut avec lui une longue conférence où il fut convenu qu'il retournerait à sa paroisse, mais à condition qu'avant de reprendre ses fonctions, il déclarerait en chaire à ses paroissiens qu'il recevait la constitution *Unigenitus*, avec le mandement épiscopal, purement et simplement; ce qu'il fit en présence du vicaire-général M. Leleu.

Cette déclaration suspendit les hostilités; les magistrats et les notables vinrent dans la sacristie lui témoigner toute leur satisfaction; il reçut également la visite des ecclésiastiques du voisinage pour lesquels il avait été jusque-là un excommunié. Mais notre curé ne répondait pas à toutes ces honnêtetés, il se reprochait sa lâcheté et, n'osant plus paraître devant ses anciens amis, il se communiquait plus rarement que jamais. Comme il continuait de prêcher la même morale qu'avant sa rétractation, on recommença bientôt à le haïr, à l'insulter et à chanter publiquement des chansons qui le tournaient en ridicule; on le traita de janséniste caché, d'hypocrite qui en avait imposé à toute la paroisse par une fausse rétractation.

Enfin au mois de septembre de l'année 1723, il se fit un mouvement populaire si furieux que l'intendant de Flandre, ayant été averti, envoya à Roubaix la maréchaussée qui ne se crut pas assez forte pour réduire la sédition et

fut obligée de demander le secours de la garnison de Lille. Le commandant de la place y vint avec une compagnie de dragons, dissipa les mutins, emmena prisonniers quelques-uns des principaux meneurs, et laissa aux frais de la paroisse une garde qu'on ne retira que quand nos magistrats eurent assuré qu'il ne serait plus fait aucune insulte au curé.

Malgré la présence des troupes on affichait encore des billets. D'ailleurs, dit le pamphlet janséniste qui nous a fourni quelques-uns des détails qui précèdent, (1) comme la seule crainte peut bien retenir la main et ne change pas les cœurs, les supérieurs jugèrent que M. Debadts ne pouvait faire aucun fruit dans cette paroisse. Monseigneur l'appela à Tournai et lui proposa différents partis pour l'engager à quitter sa cure ; il permuta avec M. Huleu, de Mesnil-en-Weppes, prêtre d'un grand mérite et l'un des plus zélés pasteurs que Roubaix ait possédés.

Le sieur de Senlis, curé de Lezennes, ancien vicaire de Tourcoing, fut un de ceux qui écrivirent à Monseigneur de Tournai pour lui déclarer qu'ils n'entendaient point que la lecture qu'ils avaient faite dans leurs paroisses de la constitution *Unigenitus* et du mandement épiscopal fût une marque de leur acquiescement et de leur soumission à ladite constitution. Il ne tarda pas à éprouver l'effet de cette déclaration ; son église devint déserte et bientôt on en vint aux insultes, aux railleries et enfin aux voies de fait. Une nuit qu'il était absent, des paroissiens attaquèrent sa maison, dévastèrent le jardin, rompirent une des portes,

(1) Histoire du Nouveau Fanatisme.

salirent l'autre , enfoncèrent la muraille de la cave et dispersèrent ses provisions.

Après une visite faite par M. Demuin , grand vicaire, Monseigneur ordonna au sieur de Senlis de se retirer pour trois mois au séminaire de Cambrai, le déclarant interdit de toutes fonctions pastorales et de l'exercice des saints ordres. Des religieux de Lille furent chargés de desservir la paroisse.

Le curé de Flers, M. Bon-Éloi Sauvage était aussi opposé à la bulle *Unigenitus*. Il fut démasqué par le sieur Ternois, curé de Wasquehal, qui défendit à ses paroissiens d'aller à la messe à Flers; par le Père Agache, de Lille, qui avait dans le village beaucoup de parents; et par le seigneur du lieu, zélé partisan de la constitution. Marie-Catherine Courouble, fille de Michel, échevin de Flers, les aidait, allant de maison en maison, distribuant des livres propres à prémunir les habitants contre l'erreur, et signalant le curé comme hérétique, indigne d'administrer les sacrements. Le curé devint odieux à ses paroissiens qui le chargèrent d'injures et de mépris. Un jour qu'il allait visiter des malades, ils le poursuivirent de leurs huées durant un quart de lieu, criant au loup et lui jetant de la boue. On dut confier la paroisse au Père Berthold à qui l'on donna des lettres de vice-pasteur.

M. Dujardin, qui desservait la chapelle du Brœucq et qui demeurait avec le curé, craignant tous les jours de se voir exposé à de pareils traitements, prit le parti d'abandonner la paroisse et de se retirer à Lille. Pour acquitter les messes des dimanches et des fêtes qui étaient à sa charge, le curé choisit un autre prêtre; mais il le prit

dans sa secte , de sorte que , reconnu bientôt pour un appelant , le nouveau vicaire ne fut pas moins maltraité que le curé par les habitants du hameau , qui le traitaient de gueux , d'excommunié , d'hérétique , de quesnel , etc. , lui jetaient de la terre et des pierres et l'envoyaient dire la messe en Hollande.

M. Henri-Valentin Looze , curé d'Annappes , donnait de même dans l'erreur des jansénistes et des quesnélistes qui troublaient le diocèse. Sous l'évêque François de La Salle , il était président du séminaire épiscopal que Monseigneur de Coëtlogon confia en 1706 à des Pères Jésuites. Retourné dans sa cure , M. Looze y porta ses doctrines qu'une partie de ses paroissiens auraient embrassées et qui furent surtout partagées par la comtesse douairière d'Annappes. Quoi qu'aient pu faire auprès de cette dame le Père Justinien et M. Maguire , irlandais , doyen de la collégiale de Saint-Pierre de Lille , elle resta attachée à son curé. Elle logeait ordinairement chez elle les Pères Capucins lorsqu'ils venaient rendre service à la paroisse ; elle les écouta bientôt froidement , puis elle leur fit dire qu'elle ne les recevrait plus , le curé lui-même refusa leur ministère qui le gênait et fit distribuer aux pauvres du lieu les aumônes qu'on avait coutume de leur faire.

M. Looze fut exilé en 1726 par une lettre de cachet du Roi , et se retira en Hollande où il mourut en 1728. Il s'était attiré cette rigueur , dit un document de l'église d'Annappes , par sa désobéissance à notre saint Père le Pape , et à son évêque par son appel au futur concile et par les troubles qu'il occasionnait dans la paroisse au sujet de la bulle *Unigenitus*. (1)

(1) Succession des pasteurs de la paroisse d'Annappes depuis l'an 1510.

Il n'en fut pas de même du curé de Bondues, M. Adrien Rufflé, connu comme appelant de la constitution *Unigenitus* au futur concile, et abandonné par son vicaire et ses paroissiens qui appelèrent les Pères Van Dye et Henri, missionnaires de la Compagnie de Jésus. Dans la quinzaine de Pâques de l'année 1723, le curé après avoir souffert mille avanies dans son église et ailleurs, fut emmené à Tournai; mais il ne persista pas plus longtemps dans son erreur et désavoua tout ce qu'il avait fait.

Le curé de Roncq, M. Dieudonné-Joseph Cachar, signalé par le clergé de Tourcoing comme rebelle à l'Église, fut par ses paroissiens menacé du même sort que le curé de Wevelghem, qui avait été chassé de sa paroisse et était venu chercher un refuge chez son confrère de Roncq. Des billets affichés aux portes de l'église et de la maison pastorale l'avertirent que s'il soutenait encore les sentiments de Quesnel, il lui faudrait songer à quitter la paroisse. Il fallut envoyer sur les lieux des dragons qui ne se retirèrent que quand on eut la certitude que tout resterait paisible. Le curé fut cité devant l'official, mais il se prévalut d'une déclaration royale du 4 août 1720 qui prescrivait le silence, et refusa de répondre à la requête du promoteur pour ce qui regardait la constitution *Unigenitus*. Il ne paraît pas avoir été autrement inquiété.

D'après le pamphlet que nous avons sous les yeux, la paroisse de Wattlelos aurait été infestée du venin des doctrines jansénistes et celle de tout le diocèse où les Franciscains firent le moins de fruit. M. Léonard De Coninck, curé de cette paroisse, malgré son opposition marquée à la constitution conservait, ainsi que ses deux

vicaires qui étaient restés d'accord avec lui, l'estime d'une grande partie de ses paroissiens. Mais à ceux-ci on ne leur en savait pas gré dans les paroisses voisines; car ils étaient insultés partout où ils allaient en sorte qu'ils n'osaient plus se rendre au marché de Roubaix. Le pasteur lui-même étant venu dans cette ville pour affaires y fut insulté par des enfants que le peuple excitait et qui le poursuivaient en criant au voleur d'âmes. Les paroissiens qui avaient abandonné le curé allaient recevoir les sacrements à Tourcoing. M. De Coninck se retrancha derrière la déclaration du Roi du 4 août 1720 qui prescrivait le silence. Mais les habitants de la Vieille-Place ne continuèrent pas moins à le poursuivre de leurs huées. Ils avaient pris, disait-on, la résolution de saccager sa maison et l'école qui y était attenante. L'un d'eux, pendant que le curé recommandait des malades aux prières du peuple, s'écria : « Le Gueux qu'il est ! qu'il fasse prier Dieu pour lui-même. » Le curé de Wattrelos resta néanmoins dans sa paroisse qu'il gouvernait encore en 1738. (1)

Il paraît qu'avant d'entrer dans les ordres, M. De Coninck avait été engagé dans les liens du mariage et qu'il avait un fils M. Léonard De Coninck qui à cette époque était official de Tournai (2), charge qu'il exerça pendant plus de cinquante ans. Celui-ci, dont on dit beaucoup de bien était gallican, mais gallican fort mitigé, qui oubliait parfois les principes si en vogue de son temps pour se constituer intrépidement le défenseur des droits du siège apostolique.

(1) P. Pruvost, S. J., Histoire de Wattrelos.

(2) Histoire du nouveau fanatisme, page 307.

« Il eut le malheur, dit M. J. Vos, de compter parmi ses maîtres des hommes imbus de ces doctrines subversives de l'autorité de l'Église. Il sut néanmoins, dans ses actes comme dans son langage, éviter les conséquences extrêmes devant lesquelles ne reculèrent point d'autres savants d'ailleurs recommandables par leur science comme par leurs vertus. » (1)

A la différence des autres localités où les paroissiens étaient débandés contre leurs curés jansénistes, à Tourcoing c'était le pasteur qui se voyait obligé de faire la guerre à celles de ses ouailles qui refusaient de reconnaître la constitution *Unigenitus*. Il était admirablement soutenu par ses vicaires à l'exception peut-être du sieur Pathou, par le Père Jésuite Ferdinand Selosse, né à Tourcoing où il venait prêcher les premiers dimanches de chaque mois, et surtout par les Pères Récollets qui y avaient une communauté très-nombreuse. « C'était un fait public et notoire dans toute la paroisse de Tourcoing, dit notre auteur janséniste, que les Récollets interrogeaient sur la constitution tous ceux qui se présentaient au tribunal de la pénitence, qu'ils exigeaient qu'on la reçut comme une règle de foi, qu'on crût le pape infallible et qu'on condamnât nommément ceux qui étaient du sentiment contraire. » (2)

M. Jean-Baptiste Leclerc, originaire de Roubaix, pourvu de la cure de Tourcoing en 1717, eût voulu d'abord, en

(1) *Notice sur la vie et les œuvres de M. Léonard De Coninck, ancien official du diocèse de Tournai*, dans le tome 10 des *Mémoires de la Société historique et littéraire de cette ville*, page 309.

(2) Pages 252 à 266.

évitant prudemment de traiter la matière des contestations, conserver le calme dans sa paroisse ; mais l'irritation des esprits était trop grande et d'ailleurs la bulle *Pastoralis officii* lui traça d'autres devoirs acceptés résolument par lui dès le commencement de l'année 1719. Chose particulière, c'est contre des femmes dont rien ne put vaincre l'obstination qu'il eût surtout à sévir.

Il dut destituer la demoiselle de Courcelles, supérieure de la congrégation des filles du Tiers-Ordre de Saint-Dominique (1), et lui défendre de faire la lecture et le catéchisme à la jeunesse. Il fut contraint de traiter de la même manière plusieurs autres filles rebelles. Il dut refuser les derniers sacrements à une malade Marie-Michelle Delvoye qui mourut dans son impénitence le 2 avril 1720 ; mais ce refus devint l'occasion d'un tumulte effroyable. Des jeunes gens s'attroupèrent devant la maison de la défunte, brisèrent les vitres, enfoncèrent la porte de derrière et saccagèrent tout ce qu'ils purent atteindre. Ils portèrent même plus loin leurs violences, car tout porte à croire qu'il s'agit ici du fait rapporté par l'historien de Tourcoing : « Une femme qui avait voulu faire des prosélytes en faveur des nouvelles doctrines, et qu'on avait surnommée la *papesse* (2), vint à mourir ; des jeunes gens s'emparèrent de son cadavre et le jetèrent dans les latrines. » On envoya de Lille la force armée pour arrêter les coupables, qui furent emprisonnés. Mais

(1) L'histoire de Tourcoing ne parle pas de cette Congrégation.

(2) La *papesse* Quessel.

peu après mis en liberté, ils furent reçus avec enthousiasme par un grand nombre de leurs compatriotes. (1)

Malgré la présence des dragons à Tourcoing, les mutins maltraitèrent quelques femmes signalées comme jansénistes, entre autres la veuve Roussel qu'ils couvrirent de boue. Le dimanche de quasimodo ils poursuivirent la demoiselle Pollet jusque dans l'église l'appelant *papesse Quesnel*. La demoiselle De Surmont subit le même traitement. Plusieurs quittèrent Tourcoing pour se retirer à Lille. Suivant notre pamphlétaire, ces demoiselles avaient de graves raisons pour prendre la fuite : ceux qui les insultaient avaient commis une action si noire et si énorme qu'il n'ose la rapporter.

Enfin, cette agitation tumultueuse, traduite en violences blamables que les sentiments catholiques de leurs auteurs ne sauraient justifier, mais qui témoignent d'une animadversion générale dans notre contrée contre les nouvelles doctrines, se calma devant l'attitude ferme et prudente du pieux prélat qui gouvernait le diocèse.

Quant au jansénisme, il ne tarda pas à tomber sous le ridicule et la réprobation. Il avait porté l'orgueil à son comble, Dieu l'humilia profondément et permit qu'après une honteuse agonie, il expirât dans la fange. Les sectaires voulurent appeler les miracles au secours de leur doctrine, mais les scandaleuses indécences des convulsionnaires du cimetière de Saint-Médard, à Paris, perdirent la secte sans retour. A peine en retrouve-t-on les débris

(1) Roussel-Defontaine, *Histoire de Tourcoing*, page 143.

dans la petite église schismatique d'Utrecht. Mais l'influence du jansénisme est loin d'être anéantie ; ses principes désastreux ont survécu : transformés par l'esprit parlementaire et généralisés par le philosophisme , ils ont ouvert la voie à l'incrédulité. Invoqués d'abord contre le souverain pontife et contre l'Église, on les a tourné contre Dieu même et contre la Révélation.



CHAPITRE XXXII.

Intrigue Quiétiste. — *L'Avis charitable*. — Deux filles, Hélène Vincre et sa sœur, accusées de vol, sont bannies de Lille. — Des ecclésiastiques et religieux se déclarent les protecteurs d'Hélène qui faisait profession d'être dévote. — Elle se retire à Wervick où une main inconnue lui fournit tout en abondance. — Une demoiselle de haute naissance s'attache à elle et lui attire des partisans. — Hélène revient à Lille ; — une société mystérieuse se forme autour d'elle et lui rend une sorte de culte ; — personnages qui composent cette société ; — l'un d'eux pousse la dévotion jusqu'à épouser Hélène. — Dénouement de l'intrigue. — Hélène Vincre jouait l'extase et l'inspiration. — Illusion et erreur du Quiétisme ; — les prosélytes de la Vincre infatués de cette mysticité ; — pour eux Hélène était la réalité de cette perfection imaginaire.

Tout ce qui va suivre est extrait d'un petit livre d'une extrême rareté, intitulé *Avis charitable*. C'est évidemment l'œuvre d'un ecclésiastique éclairé, unissant à un jugement sain une prudence et une discrétion égale à son esprit de charité. Cette prudence chrétienne, qui avait sa raison à l'époque de la publication du livre, a porté l'auteur à taire les noms des personnages mis en scène, et à passer

également sous silence quelques circonstances curieuses, mais inutiles au but qu'il se proposait à savoir de pré-munir les fidèles contre les séductions des nouveautés religieuses, en indiquant les sources empoisonnées où elles sont puisées. Aujourd'hui que plus d'un siècle nous sépare des événements, qu'ils sont tombés dans le domaine de l'histoire, nous pouvons faire usage des notes manuscrites qui enrichissent l'exemplaire de notre bibliothèque particulière. Nous transcrivons presque textuellement ce livre introuvable, en l'abrégéant toutefois et en omettant tout ce qui n'est pas rigoureusement nécessaire à l'intelligence des faits, ainsi que les considérations purement dogmatiques sortant d'un cadre qui doit rester historique; mais aussi en le complétant à l'aide des notes dont l'absence ferait maintenant du récit une énigme.

Deux filles nées à Roubaix, de parents pauvres et obscurs, furent, en 1733, accusées de fraudes et de vols devant le magistrat de Lille. La plus jeune fut condamnée à un bannissement de quinze ans; l'aînée essuya par contumace la même sentence. Le public vit cette condamnation avec toute l'indifférence qu'un pareil événement méritait: si elle était injuste, la voie de l'appel était ouverte aux accusées pour s'en faire relever.

Mais deux prêtres, M. Devenain, curé de Wambrechies, et M. Wautier, chanoine de la Collégiale de Saint-Pierre à Lille, de même qu'un religieux Jésuite, le P. Faulconier qui mourut de chagrin d'avoir donné en dupe dans cette intrigue, ne regardèrent pas ce jugement du même œil que le reste des hommes. L'aînée des deux sœurs, Marie-Hélène Vincré, faisait profession d'être dévote; le reli-

gieux, son directeur, homme aussi pieux que crédule, ne voyait en elle qu'une âme sans tache et très-avancée dans une perfection sublime. Les deux prêtres qui avaient pour ce religieux une vénération particulière, voulurent la faire regarder comme un prodige d'innocence et de vertu. Dès qu'elle avait été accusée, ils s'étaient donné tous les soins imaginables pour fermer la bouche aux témoins, allant eux-mêmes dans les différents lieux où l'on se plaignait de ses fraudes, payer ce que l'on réclamait, et, n'ayant pu parer une sentence infamante, ils ne pensèrent plus qu'à en effacer l'opprobre. Un religieux du même ordre que le directeur de cette fille, le Père Savignac, zélé missionnaire, d'une vie sainte et irréprochable, mais souvent imprudent et indiscret, contracta alors avec eux une étroite union.

Bannies de Lille, les deux sœurs se retirèrent à Wer-vick où l'on vit bientôt s'élever pour elles une maison commode, spacieuse, élégante, meublée avec goût et abondamment fournie de toutes choses. Les habillements du peuple ne convenaient plus à la maîtresse d'une telle maison; on eut soin de fonder la garde-robe d'une manière proportionnée au reste; une main bienfaisante et inconnue répandait l'argent avec profusion. Pour faire oublier son origine, on changea l'humble nom d'Hélène Vincre en celui de Mademoiselle de Raches.

Ce n'était pas assez de lui avoir procuré les aises de la vie, on voulait, après l'avoir en quelque sorte canonisée, lui attirer des dévots qui par les honneurs qu'ils lui rendraient donnassent un démenti à ses juges. D'ailleurs, la source d'où avait coulé l'opulence pouvait tarir, il fallait

en ouvrir d'autres en attachant à la Vincre quelques personnes riches. Nos deux ecclésiastiques, introduits à Sainghin, par le Père Savignac, près de Mademoiselle de Melun, marquise de Richebourg, grande d'Espagne, de la famille des seigneurs de Roubaix, personne aussi respectable par une piété tendre et sincère que par sa haute naissance, lui inspirèrent le désir de connaître Hélène Vincre, qu'ils lui dépeignirent comme une âme privilégiée, un modèle de la vie intérieure, un trésor caché de la grâce, couvrant sous des apparences simples une sublime perfection, injustement persécutée des hommes, uniquement attachée à Dieu, à qui elle sacrifiait tout jusqu'à sa propre réputation, souffrant, par un héroïsme d'humilité et de charité, l'opprobre et l'iniquité avec une patience angélique.

Une âme qui aspirait à la perfection devait rendre hommage à une vertu si parfaite. La noble demoiselle courut à Wervick, s'attacha à la sainte qu'on y honorait, et employa tout le crédit que son rang et ses richesses lui donnaient, à lui acquérir des partisans distingués. C'est ainsi qu'on vit, en 1740, deux évêques dîner à la même table que deux filles sans naissance et juridiquement proscrites. L'un d'eux l'évêque d'Ypres, qui s'était déjà rendu dans cette maison par complaisance pour Mademoiselle de Melun, fut tellement confirmé dans ses dispositions favorables pour la Vincre, qu'il lui assura dès ce moment une protection déclarée; l'autre, l'évêque de Tournai, François-Ernest, comte de Salm et de Reifferscheid, qui croyait avoir été invité pour voir un confrère respectable dans une maison indifférente et à une distance

commode pour l'entrevue, mortifié du piège qui lui avait été tendu, se promit d'exercer, dans l'intérêt de son troupeau, une surveillance active.

La déclaration de guerre étant survenue en 1744, les deux sœurs se retirèrent à Lille sous les ailes de leur ardente protectrice et au mépris de la sentence portée contre elles. Elles habitaient une petite maison de la rue d'Angleterre louée sous le nom du vieux chanoine Wautier, qui avait été le premier mobile de l'intrigue. Là, on vit une demoiselle de haute naissance rendre les services les plus abjects à une personne de néant. Humilité profonde dans la première, mais que penser de la seconde qui souffrait cet abaissement devant elle ? Pendant les différents séjours que Louis XV fit à Lille, un courtisan distingué par ses emplois politiques et militaires, le marquis de Fénélon, lieutenant général, chevalier des ordres du Roi, se trouva trop heureux d'habiter une petite chambre au milieu de ces filles, plutôt qu'un logement convenable à sa qualité.

L'air de mystère qui avait régné à Wervick fut conservé à Lille; les seuls partisans d'Hélène Vincre étaient admis dans l'intérieur de la maison. Personne ne pénétrait jamais dans le lieu saint, à moins qu'il y eût espoir d'en faire un prosélyte. On ne devine point pour quelle raison un étranger de grande considération, le comte de Wasse-naer, ambassadeur de Hollande en France, y fut introduit quoiqu'il ne fit point profession de la religion catholique. Se serait-on flatté que la sainte révéree en ce lieu opérerait une conversion brillante qui donnerait un nouveau lustre à l'association ? Mais le noble comte ne vit dans

cette fille qu'un personnage grossier qui sentait la bassesse de son origine et qui n'était point fait pour être de compagnie avec des personnes de qualité et encore moins pour en recevoir les hommages.

C'était pourtant un tribut que les partisans d'Hélène Vincré lui rendaient assidûment. Ceux qui demeuraient à Lille se rassemblaient chaque jour auprès d'elle; les autres ne perdaient aucune occasion de jouir de ce bonheur. Le curé de Wambrechies négligeait, pour y participer par de fréquentes visites, le soin d'une grande paroisse. Ni les remontrances de plusieurs de ses confrères, ni leur éloignement lorsqu'ils le virent sourd à toutes leurs exhortations, ne firent impression sur cet esprit obstiné qui se croyait plus habile qu'eux dans les voies spirituelles. L'opiniâtreté n'est-elle point le plus ordinairement l'apanage des idées singulières dont l'homme fait son idole.

La mystérieuse société, ainsi établie à Lille, se composait des personnages que nous connaissons déjà, c'est-à-dire de Mademoiselle de Melun, de Marie-Hélène Vincré et de sa sœur, du chanoine Wautier et de M. Devenain, curé de Wambrechies; et en outre du marquis d'Ouchin, de son épouse, du marquis de Longastre, de l'évêque d'Ypres; de Mademoiselle Leclercq, fille d'un marchand de Lille, et du sieur Fourmestaux Deswazières, seigneur de Beauprez.

Mais bientôt la mort moissonna, dans un court intervalle de temps, les principaux acteurs de la scène. Mademoiselle de Melun paya le tribut à la nature le 13 décembre 1746, et fut enterrée dans l'église des Annon-

ciades de Lille, où on lui construisit un caveau et depuis un mausolée. Elle emporta dans le tombeau son religieux attachement pour Hélène Vincre et ce goût favori dicta ses dernières volontés. Disposant de la plus grande partie de ses biens en faveur de son parent le marquis de La Wœstine et de Becelaere, elle exigea pour reconnaissance sa parole d'honneur qu'il protégerait la Vincre.

Mademoiselle de Melun protesta aux approches de la mort, ainsi qu'elle l'avait fait souvent pendant sa vie, que jamais elle n'avait rien donné à cette fille, ni directement ni indirectement ; néanmoins cette même fille, quinze mois après, fut annoncée dans le public comme maîtresse de 200,000 francs de bien. Sa protectrice, toujours libérale, avait jusqu'à la mort continué ses largesses envers les pauvres de ses terres, avec la même profusion ; mais depuis son singulier attachement pour la Vincre, ses aumônes n'étaient pas parvenues à leur destination. Quelles conjectures ne peut-on pas tirer de tout ceci ?

Les moments marqués par la Providence pour le dénouement d'une pièce qui avait si fort intrigué le public sont arrivés : de même que les comédies, elle a fini par un mariage. Après la mort de la zélée protectrice, la plus jeune des deux sœurs se retira prudemment dans la maison de Wervick ; pour l'aînée, elle eut la témérité de continuer son séjour à Lille. Il est vrai que l'évêque d'Ypres, celui qui, par son caractère sacré, sa science et ses vertus apostoliques, donnait le plus de poids à cette mystérieuse société, avait enfin ouvert les yeux et reconnu qu'il avait été abusé. L'amour de la perfection chrétienne

était son unique motif ; sa candeur l'avait laissé sans défiance. Mais ce qui était resté des prosélytes de Mademoiselle de Raches ne témoignait pas moins d'empressement pour elle ; l'un d'eux poussa même la dévotion jusqu'à l'épouser.

Né d'une famille honorable, distingué par ses alliances, ayant jusqu'à un âge assez avancé, joui à juste titre de la réputation d'homme sage, M. Eugène-François-Dominique Fourmestreaux Deswazières ne craignit point de se déshonorer par cette union monstrueuse avec une fille juridiquement diffamée. Au reste, le parti lui paraissait d'autant plus avantageux qu'il pensait y trouver la rosée du ciel et la graisse de la terre, un trésor de grâces et de mérites et 200,000 francs de biens.

Un pareil mariage, qui ne pouvait être écrit dans le Ciel, n'était pas aisé à effectuer sur la terre. La dissimulation et l'artifice en furent les artisans. Le curé de Wambrechies, qui restait le seul des premiers zéloteurs de la Vincre, se fit l'instrument de l'intrigue et de la fraude ; il arracha de ses supérieurs les dispenses dont il avait besoin ; à force d'obséder et d'importuner un confrère sur lequel il avait la supériorité de l'âge, il en extorqua une délégation, et, muni de cette pièce insuffisante, il ne tarda pas à consommer son œuvre de ténèbres. Le 48 mars 1748, les deux époux se rendirent chez lui, y soupèrent longuement, et, après minuit, il les introduisit dans son église où il leur donna la bénédiction nuptiale en présence de quatre hommes du peuple.

Ce mariage ne fut pas plutôt connu dans le public que

l'indignation générale éclata de toutes parts. Les juges qui avaient condamné Hélène Vincré au bannissement, la firent conduire en prison pour purger sa contumace. Le Parlement de Flandre déclara le mariage abusivement et non valablement contracté ; défense fut faite aux époux de se hanter et fréquenter, et à ladite Hélène Vincré de se dire et qualifier femme dudit Deswazières. Par ordre du Roi, notre aventurière fut transférée de la prison de Lille chez les religieuses Cordelières de Givet. Elle est morte dans ce couvent.

De son côté le ministère ecclésiastique ne pouvait demeurer indifférent à l'égard du curé qui avait clandestinement célébré le mariage, plus coupable en ce point que les deux époux livrés à ses conseils. Ses supérieurs eurent égard à ses cheveux gris et à ses mérites passés ; ils se bornèrent à lui imposer une pénitence légère, plus propre à apaiser l'indignation des hommes qu'à l'acquitter envers la justice de Dieu ; mais comme il ne s'y soumit pas, il fallut employer contre lui les voies juridiques. Dès le premier décret préparatoire, il eut recours à l'appel et trouva dans le tribunal supérieur une indulgence à laquelle les honnêtes gens ne s'attendaient point.

Telle était en 1748, l'état d'une société autrefois florissante. Il reste maintenant à examiner ce qui peut avoir attaché, par des liens si étroits et si puissants, des personnes, d'ailleurs judicieuses, à la suite d'une fille de la lie du peuple ; par quels motifs elles l'ont comblée de respect et lui ont rendu une espèce de culte religieux, au milieu de l'oisiveté, de la bonne chère et du luxe où elle

vivait sous leurs yeux. Il faut croire que leur illusion se soutenait par des moyens extraordinaires. La chattemite, en effet, jouait l'extase et l'inspiration, surtout après les repas. A des yeux prévenus l'assoupissement vaut une extase. Les rêveries adroitement débitées au réveil, pour masquer le sommeil, étaient recueillies avec autant d'avidité que des révélations.

On a remarqué que rien n'affecte tant certains esprits et ne les lie si fort entre eux que des opinions particulières dans lesquelles ils pensent se distinguer du commun des hommes, principalement lorsque la religion y entre pour quelque chose. Tant il est facile à des âmes vertueuses de se laisser aller à l'illusion quand elles ne consultent point les pasteurs légitimes de l'Église. On est persuadé que la plupart des partisans d'Hélène Vincendaient sincèrement à la perfection chrétienne; mais ils en avaient conçu une idée erronée qui animait leurs sentiments et leurs démarches. Leur imagination avait ajouté un degré supérieur, selon eux, à tout ce qu'enseigne la saine morale, et qui ne devait être que le partage d'un petit nombre d'élus. Seuls ces privilégiés devaient connaître le mérite de cet état sublime; les docteurs les plus pieux, s'ils n'y étaient initiés, n'étaient que des aveugles dans la voie spirituelle. Le principe fondamental de ce nouveau degré d'abnégation était qu'il fallait s'anéantir soi-même pour s'unir à Dieu; que la perfection de l'amour pour Dieu consistait à se tenir dans un état de contemplation passive, sans faire aucune réflexion ni aucun usage des facultés de notre âme, et à regarder comme indiffé-

rent tout ce qui peut nous arriver dans cet état; l'âme alors n'étant plus responsable des appétits dérégles du corps, qui ne servent qu'à lui faire sentir son néant, sans qu'elle doive se distraire de son objet pour les réprimer.

Quelles désastreuses conséquences la corruption humaine ne peut-elle tirer d'une doctrine semblable? Un auteur illustre, Fénelon, trop ingénieux et trop éclairé pour ne pas les apercevoir, trop pur et trop austère dans ses mœurs pour ne pas les abhorrer, s'était néanmoins prévenu jusqu'à un certain point en faveur de cette mysticité. Son zèle pour le pur amour le fit tomber dans un excès défectueux touchant le dogme. L'Église en aurait été justement alarmée à cause des ressources que sa dignité et ses talents éminents lui fournissaient pour sa défense; mais la droiture et l'humilité de son cœur étaient connues. La soumission prompte et sincère avec laquelle il répara sa faute devint pour lui la source d'une gloire solide, et pour l'Église le sujet de la plus consolante édification.

Tout le monde a reconnu dans la peinture de cette perfection imaginaire, l'illusion et l'erreur du Quiétisme. Non pas qu'on soupçonne aucun des partisans de la Vincres des abominations dont un docteur espagnol, Molinos, remplit dans le siècle précédent la capitale du monde chrétien et qu'il avait renouvelées des anciens Gnostiques et Manichéens; mais, à juger de leurs opinions par leur conduite, il semble évident qu'ils s'étaient infatués d'une idée de sainteté purement intérieure, pré-

férable à tout , suppléant à tout , élevant l'âme au-dessus de tout. Leur attachement à cette idée chérie était le lien qui les unissait à la Vierge. Les prosélytes de cette fille étaient persuadés qu'ils avaient trouvé en elle la réalité de cette vie intérieure , de cette communication intime avec Dieu , dont il peut seul être le témoin , et qui , ne tombant pas sous les sens, doit être crue sur parole de la personne privilégiée. Ils ne regardaient les immortifications et les sensualités que comme des choses indifférentes dans une perfection sublime, et incapables d'affaiblir la vénération qui lui est due. L'infamie d'un jugement dont on n'osait se relever, n'était qu'un sacrifice d'anéantissement que faisait à Dieu une âme détachée de tout ce qui n'est pas lui et prête à lui sacrifier des intérêts encore plus précieux que la réputation devant les hommes.

Le sieur Deswazières mourut sans avoir été désabusé de l'opinion où il était de la sainteté de sa chère Hélène dont il conservait le portrait dans l'alcôve de son lit. « Voilà, disait-il , cette sainte qu'on a persécutée jusqu'à son dernier soupir. » On ne put davantage le désabuser sur la validité de son mariage.



CHAPITRE XXXIII.

Communautés hospitalières du XV^e siècle à la Révolution :
— Augustines de Lille, de Seclin, d'Orchies, de Comines, de Roubaix. — Les Franciscaines de Lille, de Comines, de La Bassée, d'Armentières, de Douai, d'Orchies, de Tourcoing, de Lannoy. — Capucines d'Armentières. — Bleuettes de Lille. — Sainte-Famille et Sœurs de la Charité à Douai.

A l'époque où nous sommes arrivés une légion de vierges répandues dans les diverses parties de notre Flandre wallonne, y prodiguaient leur angélique dévouement aux affligés de toutes sortes, s'y consacraient à l'instruction des filles pauvres, ou étaient exclusivement vouées à la prière et aux austérités de la pénitence. La seule énumération des établissements dus à cette expansion féconde du zèle et de la charité de l'église fatiguerait le lecteur ; aussi nous bornerons-nous à indiquer sommairement les communautés qui sous divers noms s'adonnaient au ministère hospitalier.

Les plus anciennes étaient les Augustines, communément appelées Sœurs Noires, établies dès le XIII^e siècle dans les deux hôpitaux de Lille, dans ceux de Seclin, d'Orchies, de Comines. Un autre essaim de Sœurs Noires hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin, s'était fixé à Lille, en l'année 1423. Elles s'occupaient d'œuvres de miséricorde et en reconnaissance des services qu'elles rendaient, le magistrat leur avait donné une maison avec jardin en leur permettant d'augmenter le nombre des religieuses. (1) Des Sœurs de Saint-Augustin avaient aussi été appelées à desservir l'hospice Gantois fondé en 1462; c'est à des religieuses du même ordre que fut confié l'hospice de la Charité fondé en 1633 dans la même ville. (2)

Isabeau, dame de Roubaix, qui avait fondé et richement doté l'hôpital Sainte-Élisabeth de cette ville, avait appelé pour le desservir des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin « et y vindrent les Noires-Sœurs faire leur résidence » pour administrer et servir aux douze pauvres femmes » chartrières débiles et languissantes l'an 1494. » Les religieuses de l'hôpital Sainte-Élisabeth se vouaient en outre à l'instruction de la jeunesse. Elles étaient au nombre de vingt-huit quand la Révolution les expulsa sans pitié de leur cloître. (3)

(1) Van Hende, *Histoire de Lille*, page 119.

(2) De Melun. *Fondations charitables de la ville de Lille*, dans les *Annales de la Charité*, tome I. 1845.

(3) *Histoire des Établissements religieux et charitables de Roubaix*, chapitre XI.

Après les Augustines, les Franciscaines hospitalières, connues sous le nom de Sœurs-Grises, comptaient dans la contrée les plus anciens établissements.

Un couvent de Sœurs-Grises du Tiers-Ordre de la Pénitence de Saint-François avait été fondé à Lille, en 1453, par Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe-le-Bon. En 1490, la maison comprenait trente-deux religieuses dont vingt-sept embrassèrent alors la règle de Sainte-Claire. Les cinq autres n'acceptèrent point la clôture et furent recueillies par Pierre, seigneur de Roubaix, jusqu'au moment où sa fille Isabeau de Roubaix, veuve de Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, eut la pensée de les fixer à Lille en les dotant et en leur donnant, non loin de son hôtel, près des Ponts de Roubaix, un terrain sur lequel elles s'établirent en 1502. (1)

Il y avait à Comines un couvent de Sœurs-Grises ou Pénitentes Franciscaines fondé en 1455, par Jean de la Clyte, seigneur du lieu, sur l'emplacement d'un ancien béguinage. Cette maison avait donné naissance, en 1469, à celle de Nieuport (2) comme elle fonda en 1630 le couvent de Notre-Dame des Anges à Tourcoing. On sait peu de choses des Sœurs-Grises de Comines. Suivant la tradition locale, elles s'occupaient du soin des femmes en démençe et de l'éducation des jeunes filles. On voit

(1) *Monographie du couvent des Pauvres Claires de Lille*, par M. l'abbé Dancoisne.

(2) *Essai sur les Franciscaines hospitalières*, par le Père Apollinaire, capucin; Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, tome IV, page 584.

dans le manuscrit de Jacques Le Groux qu'elles acceptèrent la clôture à la fin du XVII^e siècle, sous la direction des Pères Récollets qui possédaient une maison à côté de leur couvent. (1)

En 1470, le magistrat de La Bassée, autorisé par le seigneur du lieu, messire Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, châtelain de Lille, avait fait venir d'un couvent établi à Brugelette des religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, dites Sœurs-Grises, et leur avait confié le service d'un hôpital fondé pour les pèlerins vingt ans auparavant par trois femmes veuves. Elles y vécurent en communauté, partageant leur temps entre la prière et le soin des pauvres voyageurs qui venaient leur demander l'hospitalité. L'excellente renommée dont jouit le monastère lui attira un nombre considérable de religieuses; on en comptait trente-neuf en 1538. Dans le courant du XVII^e siècle, elles ouvrirent chez elles des écoles gratuites pour les pauvres et établirent ensuite un pensionnat pour les jeunes filles de familles aisées. Elles étaient au nombre de vingt-deux quand la Révolution les força de se séparer. (2)

Les Sœurs-Grises de l'ordre de Saint-François avaient été placées à Armentières en 1494 par les soins de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes et d'Armentières, qui avait ainsi accompli les pieuses intentions manifestées par son père dès 1481. On leur avait confié la direction de l'hôpital des Pèlerins qui a donné naissance à l'hôpital

(1) *Annales religieuses de Comines*, par l'abbé Derveaux, p. 132-135.

(2) E. Mannier. *Recherches sur la ville de La Bassée*, p. 149 à 158.

actuel. Les Sœurs grises se chargeaient aussi du soin des malades à domicile, soit dans la ville soit dans les localités voisines, et se consacraient en outre à l'instruction des pauvres enfants. Dans cette ville, qui avant la Révolution ne comptait pas moins de onze maisons religieuses, les Sœurs de Sainte-Marie de l'ordre de Saint-Augustin, portaient le nom de Bleuettes. Elles administraient l'hôpital de la ville où elles avaient un quartier destiné aux militaires et un autre aux malades indigents; elles étaient en outre chargées de l'instruction des enfants pauvres. (1)

Dès le XV^e siècle les Sœurs-Grises du Tiers-Ordre de Saint-François administraient l'hôpital Saint-Thomas, à Douai, fondé en 1378. Des Sœurs du même ordre expulsées de Flandre lors des troubles du pays avaient été admises dans cette ville en 1581, et desservaient l'hôpital Saint-Julien. Les Sœurs-Grises de Saint-Julien firent vœu de clôture en 1622. Leur hôpital fut depuis réuni à l'Hôtel-Dieu. (2)

En 1538, des religieuses Franciscaines ou Sœurs-Grises, venues du couvent de Briffœil, s'étaient installées dans un ancien béguinage d'Orchies pour soulager les malheureux atteints de la peste; elles y furent légalement établies par le légat du Saint-Siège dans le cours de l'année 1566. (3)

(1) *Cameracum christianum. — Histoire d'Armentières pendant la Révolution*, par le Dr Abel Joire, chapitre 1^{er}.

(2) *Statistique archéologique du Nord*.

(3) *Cameracum christianum*.

Le 12 février 1630 , quatre religieuses Franciscaines venues du couvent des Sœurs-Grises de Comines à la prière du seigneur, du pasteur et des échevins de Tourcoing , arrivèrent dans cette ville pour y fonder un établissement. On leur accordait l'administration des biens de l'hôpital fondé depuis près de quatre siècles par la comtesse Mathilde de Guisnes, dame de Tourcoing. Il leur était permis de bâtir une église et un cloître sur un terrain qui devait jouir de l'immunité ecclésiastique. De leur côté elles s'engageaient à nourrir, vêtir et soigner les chartrières au nombre de sept et s'obligeaient en outre à bien et diligemment instruire la jeunesse. Cette convention ratifiée, approuvée et confirmée, les religieuses de Notre-Dame des Anges, dont le nombre, primitivement fixé à seize , fut bientôt élevé à vingt-quatre , se livrèrent avec ardeur et succès à leur mission de servantes et d'institutrices des pauvres. (1)

En l'année 1658 , la supérieure des Sœurs-Grises de Loo, près de Furnes en Flandre, et trois de ses religieuses, fuyant « les injures et furies des présentes guerres , » vinrent se réfugier à Lannoy et comme elles s'y trouvèrent « fort chéries et aimées du peuple , » elles demandèrent et obtinrent le 31 janvier 1659 de la comtesse douairière d'Isenghien , la permission de se fixer dans la ville , d'y ériger un cloître à leurs frais afin que tant plus éloignées des ennemis de la foi et sous les ailes et la protection de Son Excellence , elles pussent au mieux qu'il leur serait

(1) *Notices biographiques sur plusieurs personnes originaires de Tourcoing*, par le R. P. Pruvost, pages 133-158.

possible vaquer à leurs fonctions religieuses, instruire la jeunesse, visiter et garder les malades lorsqu'elles en seraient requises. La prospérité ne visita guère le couvent de ces dignes filles de Saint-François, dites de l'Immaculée Conception de Notre-Dame. Leur vie si saintement fructueuse pour la jeunesse qu'elles instruisaient, pour les pauvres qu'elles secouraient, pour les affligées qu'elles consolait, pour les malades qu'elles soignaient, pour toute la ville qu'elles édifiaient, s'écoula pour elles péniblement, parmi toutes sortes de sacrifices, d'abnégations et d'excessives privations. Quand vint la Révolution, les hospitalières de Lannoy pensèrent pouvoir vivre dans leur couvent sous l'égide et l'autorité de la municipalité; elles élaborèrent même un projet de règlement qui parut réunir les suffrages. Elles étaient encore, le 20 avril 1791, au nombre de dix sœurs, une pensionnaire à vie et une domestique; mais cette existence transitoire dura peu. Le 10 novembre 1792, quand les commissaires du Directoire du district de Lille se présentèrent pour dresser l'inventaire des meubles, la maison était évacuée et les pauvres sœurs dispersées. (1)

Au XVII^e siècle on obéissait encore au grand mouvement catholique qui remontait à la pacification de nos provinces wallonnes et qui avait rendu les esprits favorables aux institutions religieuses. Les communautés qui se formèrent dans notre contrée durant cette période sont pour ainsi dire innombrables; mais nous n'avons à signaler que celles qui s'y vouaient à une mission hospitalière.

(1) *Précis de l'histoire de Lannoy*, chapitre 22.

Un hôpital d'Armentières fut confié en 1611 à des Capucines, dites les Pénitentes à cause de l'austérité de leur vie. L'hospice de Sainte-Marie pour les vieillards des deux sexes fut réuni au couvent des Sœurs de Notre-Dame, établi en 1632 dans la même ville par la charitable comtesse Marie d'Egmont et enrichi par les libéralités d'un bourgeois nommé François Lagache. (1)

L'orphelinat des Bleuettes à Lille était tenu en 1650 par des religieuses de la Conception. (2) La maison du Saint-Esprit avait été élevée aussi en 1650 dans la même ville pour dix religieuses et huit pauvres infirmes par Segon, seigneur de Wionval, et sa sœur. Nous ne savons à quel ordre appartenaient ces religieuses qui admettaient, non comme occupation principale, mais comme œuvre ajoutée aux devoirs et aux règles de la communauté, le soin des infirmes. (3)

La maison de la Sainte-Famille ou hôpital des Filles de la Charité à Douai, fut fondé en 1660 par Jeanne Biscot, supérieure et fondatrice de la maison de Sainte-Agnès d'Arras. (4)

Au XVIII^e siècle, apparaissent parmi les hospitalières les Sœurs de la Charité. En mars 1779, des lettres patentes du roi Louis XVI autorisent l'établissement de cinq Sœurs de la Charité dans la ville de Douai pour le soulagement des pauvres malades. (5)

(1) *Semaine religieuse de Cambrai*, 1868-1869, pages 20-21.

(2) Van Hende. *Histoire de Lille*, page 192.

(3) De Melun. *Des fondations charitables de la ville de Lille*.

(4) *Inventaire général des chartes, titres et papiers appartenant aux Hospices de Douai*, par M. Brassart, page 203.

(5) *Ibid*, page 330.

CHAPITRE XXXIV.

L'instruction primaire avant 1789. — État de l'enseignement populaire au XVI^e siècle. — Rénovation scolaire à la suite du Concile de Trente. — Concile de Cambrai en 1565. — Synodes d'Arras et de Tournai. — L'instruction populaire et son organisation réunissent tous les efforts. — Instructions du prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, en 1580 ; — elles consacrent les deux principes de la gratuité pour les pauvres et de l'obligation pour tous, en tant que l'enseignement conserve pour base essentielle, constitutive, l'instruction religieuse ; hors de là l'obligation légale est une atteinte à la liberté humaine et à la liberté de conscience ; elle détruirait l'enseignement public. — Écoles dominicales.

Avant la Révolution française, tout le pays, de la plus grande ville au plus simple hameau, était couvert d'écoles élémentaires et malgré les efforts consacrés depuis cinquante ans surtout à la restauration de l'enseignement public, c'est à peine si à l'heure qu'il est l'instruction primaire a atteint l'état prospère où l'avaient portée le zèle de l'Église catholique, les libéralités des fidèles et la sollicitude de nos souverains. C'est à la constatation de ce fait qu'ont abouti les recherches sérieuses faites dans

les diverses provinces depuis quelques années, et c'est au même résultat qu'aboutira certainement le travail auquel on se livre en ce moment pour les contrées qui ont formé le département du Nord. (1)

Nous avons déjà nous-mêmes consacré un chapitre à l'instruction publique au Moyen-Age, et établi qu'une des plus sérieuses préoccupations de l'Église, chargée par son divin fondateur d'enseigner les nations, a été dans toute cette période de travailler à dissiper l'ignorance et à répandre l'assistance intellectuelle, en même temps qu'elle dispensait l'assistance spirituelle et l'assistance matérielle. Il nous reste à montrer brièvement ce qu'elle avait fait pour l'enseignement populaire dans notre Flandre wallonne depuis les troubles religieux du XVI^e siècle, quand le grand bouleversement social de 1789 est venu anéantir en un instant l'œuvre à laquelle elle s'était consacrée pendant toute la suite de son histoire, et dont elle ne saurait se désintéresser aujourd'hui.

Ce fut surtout à l'époque de la réforme de Luther que l'action de l'Église en faveur de l'enseignement primaire se fit sentir de toutes parts. Non que l'instruction fut négligée dans la contrée où cette réforme apporta le plus de troubles et de guerres, car Guichardin, qui écrivait en 1567, « après avoir longuement demeuré en ces Pais-Bas

(1) On peut voir dans le *Polybiblion*, T. X, p. 60 et 123, T. XI, p. 182 et 247, T. XII, p. 195, parmi de nombreuses indications bibliographiques sur la question de l'*Instruction primaire en France avant 1789*, une liste complète des travaux récents auxquels nous faisons allusion et qui ont été résumés par M. l'abbé Allain dans la *Revue des Questions historiques*, livraison de janvier 1875.

de Flandres » constate que : « il y ha grand nombre de personnes lettrées et sçavantes en toutes facultez et sciences ; et la pluspart des gens ont quelque commencement de grammaire , et presque tous, voire jusques aux villageois sçavent lire et escrire. » (1) Et ce n'est pas le seul témoignage qu'on pourrait recueillir.

Mais la réforme tendant à s'emparer des générations nouvelles par l'enfance , il fallait bien multiplier encore les écoles, relever celles qui étaient tombées, améliorer et surveiller celles qui existaient. Ce fut le Concile de Trente qui donna le signal de cette rénovation scolaire. Dès sa cinquième session en 1546 , l'auguste assemblée décréta le rétablissement de l'enseignement théologique dans les églises cathédrales , dans les collégiales et les monastères ; elle voulut que dans les églises où l'exiguité des ressources ne permettait pas d'établir un cours d'Écriture sainte , il y eût au moins un maître choisi par l'évêque, du consentement du chapitre , pour enseigner gratuitement la grammaire aux clercs et autres écoliers pauvres. (2)

Dès que les décrets du Concile œcuménique furent publiés en Flandre, les Conciles provinciaux et les synodes diocésains s'occupèrent avec une nouvelle sollicitude de l'enseignement primaire. « Il y aura , dit le Concile de Cambrai en 1565, des maîtres d'école pour l'instruction

(1) *Description de tout le Pais-Bas* , Anvers, 1568, p. 34.

(2) *Les Conciles généraux et particuliers* , par Mgr. Guérin , T. III, p. 352. — Le texte latin dit : *Saltem magistrum habeant qui clericos, alios que pauperes scholares grammaticam gratis doceant.*

de la jeunesse dans toutes les paroisses. Les curés s'informeront, tous les mois, des progrès des enfants ; les doyens ruraux visiteront, tous les six mois ou au moins tous les ans, ces petites écoles, et rendront compte à l'ordinaire de la manière d'instruire la jeunesse, que chaque maître d'école y pratique. » (1)

Les évêques d'Arras dans leurs synodes suivent l'exemple du Concile.

En 1570, l'illustre Richardot ordonne aux pasteurs de son diocèse de former une école pour les enfants du peuple (*Schola trivialis*) dans toutes les villes et les villages de quelque importance. Il exige que les livres qui sont mis entre les mains de la jeunesse soient approuvés par les universités catholiques, telles que celles de Paris, de Cologne et de Louvain. (2) Mathieu Moullart fait à son clergé les mêmes prescriptions en 1584. (3)

Le même prélat veut en 1590 que « généralement en toutes paroisses chaque curé déclare aux paroissiens qu'ils fassent ériger des écoles pour instruire la jeunesse,

(1) Mgr. Guérin. *Les Conciles généraux et particuliers*, T. III, p. 542. — In omnis parochiis sint qui doceant primam juventem. (*Les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, publiés par Mgr. Th. Gousset, T. III, page 189.

(2) *Histoire de l'Enseignement dans la ville d'Arras*, par le chanoine Proyard, dans les Mémoires de l'Académie d'Arras, T. XXIV, 1849. — Mgr. Gousset. *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, T. III, p. 269 et 315.

(3) Ibid. — *Actes de la province ecclésiastique de Reims*. De Scholis, T. III, p. 554.

à peine de payer au doyen pour chacune visitation soixante pattarts, et après les rapports estre punis à la discrétion de l'Official, à se prendre aux principaux des dits paroissiens que le curé sera tenu de nommer. » (1)

Nous avons déjà montré les synodes de Tournai préoccupés sans relâche de tout ce qui concerne les écoles élémentaires.

Celui de 1574 prescrit aux doyens de chrétienté de visiter toutes les écoles de leur ressort pour s'assurer si elles sont régulièrement instituées, si on n'y explique point par hasard des auteurs suspects ou trop libres. Ordre leur est donné de suspendre de leurs fonctions les maîtres qui n'auraient pas été approuvés ou qui n'auraient pas reçu les lettres nécessaires pour enseigner. (2) Celui de 1589, après avoir réglé l'enseignement du catéchisme dans les églises, dans les écoles journalières, dans les écoles dominicales et dans les écoles latines, ajoute : « Pour que les coutres (*custodes*) enseignent plus diligemment aux enfants à lire et à écrire, et pour que la nécessité de pourvoir à leur subsistance ne les force pas à s'occuper trop de choses étrangères, nous voulons que dans les localités où ils sont trop peu payés pour instruire la jeunesse, ils reçoivent désormais de chaque enfant ou jeune homme un salaire mensuel de trois sous ; toutefois là où

(1) Mgr. Gousset. *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, T. III, p. 634.

(2) J. Le Groux. *Summa statutorum synodaliū diocesis Tornacensis*, page 211.

ils reçoivent davantage, nous n'entendons nullement diminuer leur salaire. Quant à ceux qui sont pauvres, le magistrat leur donnera quelque chose sur la bourse des pauvres ; ce sera là une aumône bien placée. » (1)

Les statuts du même synode enjoignent aux maîtres et maîtresses d'école de faire profession de foi entre les mains de l'écolâtre, ou à son défaut entre les mains du doyen de chrétienté. Cette profession de foi que le curé du lieu, à défaut de doyen, pouvait aussi recevoir, devait être renouvelée chaque année. — On trouve la même recommandation dans les statuts synodaux des années 1600, 1660, 1664 et 1663. (2) Enfin le synode de 1680 porte que les maîtres d'école ne pourront se servir que du catéchisme qu'a fait imprimer l'évêque ; et celui de 1681 que les maîtres d'école sépareront autant que possible les garçons des filles. (3)

L'autorité ecclésiastique fut constamment soutenue dans l'accomplissement de son œuvre par l'autorité civile et toutes deux furent largement secondées par les administrations locales, les gentils hommes, les riches bourgeois, les pieux fidèles. On peut dire que le développement de l'instruction populaire et son organisation réunirent tous les efforts.

Dans l'*Instruction* dressée à Mons en 1580, pour les commissaires chargés de la conduite et de l'enseignement de

(1) Ibid, page 258.

(2) Ibid, pages 268, 385, 401 et 412.

(3) Ibid, page 490.

la jeunesse catholique, Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, recommande au commis de par Sa Majesté de tenir la main à ce que « les évêques et magistrats dénomment certains commis de leur part, pour avec correspondance mutuelle encheminer cette affaire, » c'est-à-dire, « établir les écoles tant journalles que dominicales, es lieux convenables, instituer les maîtres, les visiter par plusieurs fois, voire à l'impourveu, et mettre partout tel ordre et règlement qu'ils voiront estre à propos. — Et affin, dit l'Instruction, que tous chez de maison aient meilleur moyen de dresser et conduire leurs domestiques selon la foi et religion catholique, en plus de sçavoir à leur salut et l'utilité publique, seront diligemment continuées les écoles instituées et à instituer es villes pour apprendre la jeunesse à lire, escrire, et leur créance plus parfaitement. — Semblablement en chacun villaige seront aussy dressées écoles ausquelles puissent aller librement tous enfans sans paier aucun salaire; les maîtres desquelles écoles seront les curez, costres ou clerqs, s'ils sont suffisants, ou autres ad ce admiz; lesquels enseigneront leurs disciples et escoliers à lire et escrire, commençant par l'oraison dominicale dicte *Pater noster*, *Salutation angélique*, *le Symbole de la foi* et autres principes que de toute ancienneté l'on est tenu d'enseigner aux enfans. — Tiendront aussy la main (lesdicts commis) que les tardifs, restifs et refusans de s'acquicter à faire instruire leurs enfans, pupils et autres subjects, soient premièrement admonestez et exhortez en particulier par le curé de leur devoir et office, pour la

seconde fois en présence desdictes justices ou commis d'icelles, avant procéder contre eux à quelque punition. » (1)

Comme on le voit, ce document remarquable à plus d'un titre, consacrait dès 1580 les deux principes de la gratuité au moins pour les enfants pauvres et de l'obligation pour tous. Déjà Lille était entré dans la voie de la gratuité par la fondation en 1554 de l'école publique des Grisons due aux libéralités de deux riches marchands, Pierre et Hubert Deliot; le magistrat de cette ville ne tarda pas à entrer également dans la voie de l'obligation. En annonçant au peuple le 24 février 1584 l'inauguration d'une première école dominicale, il prescrivit aux pères et mères, maîtres et maîtresses, d'avoir à envoyer à l'école, « sous peine de griesve punition arbitraire à la » discrétion d'eschevins, » leurs enfants âgés de huit à dix-huit ans, leurs serviteurs et domestiques, « à moins » qu'ils ne fassent apparoir qu'ils fréquentaient autres » écoles, ou qu'ils savaient lire et écrire. » (2)

Les prescriptions des évêques n'étaient pas moins précises à l'égard de l'obligation. Le Concile provincial de Cambrai tenu à Mons en 1586, va jusqu'à édicter la peine du bannissement contre les parents qui n'envoient pas

(1) Papiers d'État et de l'Audience, aux Archives générales du royaume de Belgique, liasse n° 66. — Imprimé dans les *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, T. X, 1873, p. 115.

(2) Houdoy. *L'Instruction primaire et obligatoire depuis le XVI^e siècle*. Lille, 1873.

leurs enfants à l'école. (1) Trois ans plus tard, en 1589, le synode diocésain de Tournai s'exprimait ainsi : « Si les parents , maîtres ou maîtresses de maison , avertis par le curé n'envoient pas au catéchisme leurs enfants , domestiques ou servantes qui en ont besoin (à quoi il faudra s'en rapporter à l'avis du curé), le curé requerra, de notre part, le bailli du lieu, pour les y contraindre, comme l'ordonne l'édit royal soumis aux décrets du synode provincial. Que si le bailli, ainsi requis, refuse son office, le curé le fera savoir soit à nous, soit à son doyen, qui nous en donnera connaissance, afin que nous avertissions nous-mêmes le bailli, et que, si besoin est, nous nous plaignions de lui, là où nous jugerons le plus convenable. (2)

Quand l'autorité souveraine, les administrations locales et l'Église apportaient ainsi à l'obligation de l'instruction primaire la sanction de leurs prescriptions communes, l'enseignement avait pour base essentielle, constitutive, l'instruction religieuse, et là, mais là seulement, se rencontre en effet pour le père de famille un devoir d'une obligation absolue. Instruire ses enfants de leurs devoirs envers Dieu, c'est pour sa dignité une nécessité rigoureuse et il ne saurait s'y soustraire. Mais l'instruction primaire, telle surtout que la rêvent les partisans de l'enseignement

(1) *Pueros autem magistratus, ballivi, majores, seu alii locorum præfecti, tum ad dictas scholas, tum ad dictam parochi lectionem omnino compellant. Parentes etiam et heros non mittent pueros suos ac ministros, propositis penis coercerant, et rebelles etiam suis urbibus aut pagis expellant.* (Actes de la province ecclésiastique de Reims, T. III, page 600).

(2) *Summa statutorum synod. dioc. Tornac.* P. 257, art. IV.

obligatoire, c'est-à-dire bornée à la lecture, à l'écriture, à l'orthographe, aux éléments de calcul, n'est pas par elle-même rigoureusement indispensable au perfectionnement intellectuel de l'enfant, et dès lors nous ne voulons plus l'instruction obligatoire parce que l'obligation légale porterait atteinte à la liberté humaine et à la liberté de conscience; parce qu'elle détruirait l'enseignement public à la diffusion et au développement duquel nous consacrons tout notre dévouement, et parce qu'elle réduirait fatalement le législateur à décréter l'instruction laïque. (1)

Revenons aux Instructions du prince de Parme qui recommandent aux commissaires de par Sa Majesté de tenir la main à l'établissement non-seulement d'écoles journalières, mais aussi et surtout d'écoles dominicales.

C'est à Tournai que nous trouvons la première trace d'une école dominicale; les Pères Jésuites l'avaient instituée pour enseigner aux enfants pauvres la lecture et l'écriture, et, dans leur séance du 15 mai 1565, les consaux de la ville y affectent la halle de Grammont. (2) Quelques mois plus tard, le Concile provincial de Cambrai enjoignait aux curés, chapelains, clercs ou maîtres d'école d'enseigner le catéchisme aux enfants tous les jours de dimanches et de fêtes. (3)

(1) Voir dans la Revue du Monde catholique, livraisons de septembre et novembre 1875, une étude de M. Xavier Roux, intitulée : *Instruction obligatoire et instruction publique*.

(2) Gachard. *Extraits des registres des consaux de Tournay*. Bruxelles 1846, p. 80. — Lecouvet. *Instruction publique au Moyen-Age*, 1857.

(3) Mgr. Gousset. *Les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, T. III, p. 188.

Mathieu Moullart, évêque d'Arras, ne pouvait souffrir qu'on négligeât les écoles dominicales où les enfants pauvres, occupés toute la semaine à travailler, vont apprendre, les dimanches et fêtes, avec les éléments des lettres humaines, les vérités de la foi. Renouvelant ses statuts du 15 octobre 1577, il voulut en 1584, que dans les lieux où, à cause des malheurs du temps, il ne se trouvait pas encore d'établissements de ce genre, les pasteurs en érigeassent aussitôt sur le modèle et la forme de l'école d'Arras. (1) Dès cette époque, Lille, nous l'avons vu, avait son école dominicale ; Douai et les autres villes en furent aussi dotées.



(1) *Les Actes de la province ecclésiastique de Reims*, T. III, p. 554.
— Proyard. *Histoire de l'Enseignement dans la ville d'Arras*.

CHAPITRE XXXV.

L'instruction primaire avant 1789. (Suite). — Organisation complète, dans la Flandre wallonne, d'un enseignement populaire répondant aux besoins tant spirituels et intellectuels que matériels. — Écoles de Lille, dominicales ou journalières, des Grisons, de Bapaumes et autres; une école par mille habitants. — Écoles de Douai; — d'Armentières; — de Comines; — de La Bassée. — Écoles de Roubaix: de la Coutrierie, dominicale, des Sœurs, communale; concurrence des écoles privées. — Écoles de Tourcoing: Notre-Dame des Anges; les Filles de Notre-Dame. — Coutres à Lannoy; école des Sœurs-Grises. — Écoles de Wattrelos; — de Lomme; — de Linselles; — de Wervick; — et d'Annappes. — L'influence de l'Église dans l'enseignement public de tous les temps est un des faits saillants de notre histoire.

Quand l'Église ne fondait pas elle-même les écoles elle en sollicitait la fondation avec persévérance et toujours les fidèles se sont plu à lui fournir les moyens matériels de remplir sa mission. Le fruit de ses efforts incessants dans notre contrée wallonne fut l'organisation complète d'un enseignement populaire à la portée de tous et répondant à tous les besoins tant spirituels qu'intellectuels et autant que possible aux besoins matériels. Il ne lui

suffisait pas en effet que partout l'enfant fût instruit de ses devoirs envers Dieu, envers la patrie et la famille, elle voulait encore le mettre dans la possibilité de se soustraire aux dangers de la pauvreté. Si les textes et les faits que nous avons à citer sont circonscrits aux localités qui nous entourent, nous avons la certitude que d'autres investigations poussées plus loin, viendront justifier pleinement nos conclusions sur l'organisation scolaire du pays.

M. Houdoy retrouve à Lille, dès 1527, des écoles ouvertes aux enfants des familles « aumonées. » En 1554, deux frères, Pierre et Hubert Deliot, riches marchands de cette ville, y fondaient l'école des Grisons « pour en icelle » apprendre et endoctriner pauvres enfans tant fils que » filles à lire, escrire, compter, jecter et lever et aussi » bonnes mœurs. » En 1584, le magistrat décrétait la fondation d'écoles dominicales; la première dotée par le comte d'Isenghien en retint le nom; d'autres furent successivement ouvertes.

A cette époque déjà on comptait à Lille une école par mille habitants. En 1609 s'établissait de plus une maison spéciale connue sous le nom de son bienfaiteur, l'école de Bapaumes où étaient reçus, logés et entretenus un certain nombre de jeunes enfants qui recevaient non-seulement l'instruction nécessaire, mais auxquels on apprenait par surcroit quelque métier ou profession utile. En 1789, outre de nombreuses écoles privées, la ville comptait douze écoles gratuites dominicales ou journalières. (1)

(1) *De l'Instruction gratuite et obligatoire depuis le XVI^e siècle*, par M. J. Houdoy. Lille, Danel, 1873.

Douai où l'on comptait, outre l'université, six ou sept collèges et onze séminaires, (1) devait avoir et avait en effet de nombreuses écoles élémentaires, sans parler de ses deux écoles dominicales.

Armentières qui possédait un collège de Jésuites de grande réputation, remplacé après 1764 par un collège de Brigittins d'enseignement complet, était aussi bien pourvu d'écoles élémentaires. Le 43 avril 1598, un bourgeois de cette ville y fondait une école pour les pauvres. En 1678 ou 1679, les échevins appelaient les religieuses de la Visitation qui ouvrirent pour les jeunes personnes de diverses classes de la société des écoles dirigées avec la plus grande habileté. (2) Les institutions religieuses vouées autrefois à l'enseignement élémentaire sont ainsi énumérées dans un ouvrage récent : les Bons-Fils, les Bonnes-Filles, les Filles de Saint-Vaast, les Augustines, les Sœurs-Grises, les Bleuettes. (3) En 1789, on distribuait l'instruction primaire à Armentières dans sept établissements divers ; c'était comme à Lille, une école par mille habitants.

Sous le rapport de l'instruction des filles pauvres, les Sœurs-Grises de Comines rendaient depuis 1455 d'importants services à cette ville. Comines avait en outre une école de pauvres orphelines qui remontait au milieu du

(1) Dieudonné. *Statistique du département du Nord*, 1804, T. III, p. 132 et suivantes.

(2) *Semaine religieuse de Cambrai*, 1868-1869, page 20.

(3) Joire. *Histoire d'Armentières pendant la Révolution*, 1876, chapitre 1^{er}.

XVII^e siècle et à laquelle Louis XV accorda plus tard une rente annuelle de 600 livres. (1)

A La Bassée les Sœurs-Grises qui y étaient établies depuis 1470, ouvrirent dans le courant du XVII^e siècle, des écoles gratuites pour les pauvres et un pensionnat pour les jeunes filles des familles aisées. (2)

A l'église paroissiale de Roubaix était attaché comme *coutre*, *custos ecclesiæ*, un officier dont les fonctions étaient plus étendues que ne suppose l'étymologie de ce nom. Les procès-verbaux d'installation le nomment *coutre et chantre*, chargé d'instruire la jeunesse.

L'office du coutre était à Roubaix une sorte de prébende dotée par les anciens seigneurs du lieu et conférée par leurs successeurs. La commission seigneuriale mettait le titulaire en jouissance de la coutrierie, « aux honneurs, » dignités, prérogatives, droits, fruits, profits et revenus » y appartenans, à la charge de résider au bourg, d'y » tenir école pour l'instruction de la jeunesse, d'acquitter » les messes et offices accoutumés et de satisfaire exactement à toutes les charges de la fondation faite par les » anciens seigneurs. » (3)

Durant le XV^e siècle, les coutres dont nos titres révèlent les noms, sont qualifiés clercs et notaires apostoliques, laïques néanmoins, mais à partir de 1511, ils sont tous prêtres et plusieurs remplissent en même temps quelque autre fonction comme celle de chapelain.

(1) *Histoire religieuse de Comines par l'abbé Derveaux*, pages 108, 109 et 132.

(2) *Recherches sur la ville de la Bassée*, par E. Mannier, page 157.

(3) *Registre aux résolutions du magistrat*, BB, 4.

De la charge pour le coutre de tenir école et d'instruire la jeunesse, naissait pour le magistrat l'obligation de lui procurer un logement. Ainsi l'avait voulu sans doute la fondation seigneuriale dont on ne possède pas le titre primordial. Les bâtiments de la coutrerie ou de la *clergie* tombant en ruine au début du XVIII^e siècle, le magistrat les fit démolir et loua pour le coutre une maison dans le bourg; mais en 1739, on reconstruisit la coutrerie dans le dessein d'en faire un collège; ce qui eut lieu quelques années plus tard.

On voit par la déclaration du pasteur Pierre Prevost, en 1591, que *deux filles spirituelles tenaient école* dans deux maisons élevées sur une dépendance du presbytère. (1)

Par son testament daté du 20 juin 1620, le pasteur François Becquart donne à l'église de Roubaix « tout un lieu manoir amassé de maison, grange et estables, avecq le jardin planté d'arbres fruits portans et bois montans, ensemble toutes les terres à labour qu'il avait achetées audit Roubaix, aux environs du Triez de Fontenoit, à charge par ladite église de faire et entretenir une escole dominicale pour apprendre les enfants pauvres, leur baillant gratuitement les livres nécessaires, et de donner à cette fin gages suffisants au clercq de la paroisse ou aultre que le curé avec messieurs de la Loi trouveront convenir. » (2)

Les religieuses de l'hôpital Sainte-Élisabeth consacraient à l'instruction de la jeunesse un temps que le soin des

(1) Archives communales, GG, 108.

(2) Archives communales, GG, 111.

vieilles femmes infirmes ne pouvait absorber entièrement, et tenaient une école régulière où l'on admettait, paraît-il, de jeunes garçons.

Il y avait en outre une école communale subventionnée, en un mot des moyens d'instruction constatés par la plainte même qu'adressait en 1662 le pasteur Jean Prus, sur le mauvais état des rues et chemins qui empêchait les pères et mères d'envoyer leurs enfants s'instruire *ès escholes publiques*. On peut même dire qu'il y avait concurrence, car en 1674, pour prévenir la retraite du maître de l'école communale, le même pasteur priait le magistrat de ne point permettre l'ouverture *des autres écoles* et s'engageait de son côté à faire sortir les garçons de l'école des religieuses. (1) Ici encore, il y avait au moins une école par mille habitants.

De 1612 à 1616, une prorogation d'octroi est accordée aux gens de loi de Tourcoing qui ont entrepris la construction d'un Hôtel-de-ville dans lequel « on espere pouvoir collôquer l'escole dominicale des enfans masles. » (2)

Le 12 février 1630, une colonie de Sœurs-Grisées venues de Comines, s'établissaient à Tourcoing pour administrer l'hôpital fondé au XIII^e siècle par la comtesse Mathilde de Guines. Elles s'obligeaient de « bien et diligemment » instruire la jeunesse et jeunes filles à lire, escrire, » coudre et autrement travailler en semblables exercices, » et les endoctriner en toutes sortes de bonnes mœurs » requises pour la bonne éducation. »

(1) Archives communales, DD, 11.

(2) Inventaire-sommaire des Archives départementales du Nord, BB, n^o 1646.

Leur école comptait, un mois après leur arrivée, plus de trente jeunes élèves, animées du meilleur esprit et donnant les plus belles espérances. Ce nombre s'accrut de jour en jour et bientôt un pensionnat fut ajouté à l'externat. Les témoignages des magistrats de la ville prouvent que les religieuses de Notre-Dame des Anges répondirent dignement aux espérances qu'elles avaient fait concevoir et que toujours on n'eut qu'à se louer de leur dévouement « à enseigner assidument la jeunesse » de leur sexe fort nombreuse en ce lieu de Tourcoing. » (1)

70 ans après l'arrivée des religieuses de Saint-François à Tourcoing, s'ouvrait dans cette ville une nouvelle école destinée à l'instruction de l'enfance et qui devint plus tard le pensionnat des Ursulines. Jeanne-Catherine Conrart est le nom de la fondatrice des Filles de Notre-Dame. Elle avait atteint l'âge de majorité lorsque « persuadée de » l'importance de donner de saintes impressions aux » enfants dès leur tendre jeunesse et d'avoir des écoles » où les filles puissent être enseignées séparément des » garçons, voyant grand nombre de filles à cause de leur » pauvreté privées des instructions, et désirant se donner » tout entière à cet emploi, » elle se réunit à quelques compagnes animées des mêmes sentiments et présenta une requête à l'évêque de Tournai, lui demandant la permission d'établir une école où « elle pût s'appliquer le » reste de ses jours à enseigner les filles du lieu et autres

(1) *Notices biographiques sur plusieurs personnes originaires de Tourcoing*, par le R. P. Pruvost, pages 133 à 158.

» du diocèse. » L'évêque lui accorda l'autorisation demandée, le 12 août 1698.

L'établissement fut successivement accepté par le curé, le bailli, les échevins et les principaux habitants de Tourcoing qui par acte passé le 8 juillet 1709, confièrent exclusivement à la nouvelle communauté l'éducation des pauvres orphelines qui étaient à la charge de la ville. Le 6 avril 1731, la dame de Tourcoing donnait aussi son consentement, après s'être fait rendre compte ainsi qu'elle l'assure « des bonnes instructions que la demoiselle Con-
» rart et plusieurs autres filles renfermées avec elle
» continuent de donner à la jeunesse de Tourcoing depuis
» plusieurs années. »

La communauté devait être composée de dix-huit personnes sous la protection et la dépendance immédiate de l'évêque de Tournai et sous la supériorité perpétuelle du curé de Tourcoing. Les Filles de Notre-Dame ne faisaient que des vœux simples; mais en 1734, elles obtinrent la permission de prononcer des vœux solennels avec clôture, obligation d'enseigner la jeunesse, etc., conformément aux constitutions de l'ordre de Sainte-Ursule qu'elles adoptèrent. (1)

Tourcoing a peu d'archives antérieures à 1790; mais il est certain qu'outre les écoles publiques dont nous venons de rappeler l'origine, et le collège des Récollets établi avant 1725, il y avait au moins une école primaire de garçons, subventionnée, comme partout, par la commune pour recevoir les enfants pauvres.

(1) Pruvost. *Notices biographiques*, pages 161 à 174.

On rencontre aussi à Lannoy des coutres-prêtres ; nous avons pu recueillir les noms de quelques-uns dans l'histoire de cette ville. — Il y avait en outre une école de filles dont l'origine que nous avons déjà racontée , n'est pas sans intérêt.

En l'année 1658 , la supérieure des Sœurs-Grises de Loo, près de Furnes, et trois de ses religieuses, chassées par les guerres qui désolaient le pays, vinrent se réfugier à Lannoy, et obtinrent la permission de s'y fixer pour instruire la jeunesse , visiter et garder les malades lorsqu'elles en seraient requises.

Le greffier de Lannoy leur vendit une maison à condition qu'elles enseigneraient gratuitement à lire et écrire aux enfants nés et à naître de Péronne Waymel , sa fille, et apprendraient aux filles les travaux d'aiguille et autres « pour le gain de leur vie. » Sur l'emplacement de ce couvent où les enfants pauvres de Lannoy puisèrent, jusqu'à la Révolution , l'instruction gratuite à laquelle ces charitables filles s'étaient vouées , s'élèvent aujourd'hui deux maisons d'école et le presbytère. (1)

Le 9 octobre 1713 , Elisabeth Lefebvre , native de Dottignies, et quatre associées fondaient à Wattrelos une petite communauté sous le nom de Sœurs-Régentes ou Filles dévotes de l'ordre de Saint-Charles Borromée, pour l'instruction des filles pauvres. A la Révolution, la communauté se composait d'une trentaine de sœurs qui, outre

(1) *Histoire de Lannoy, Coutres*, p. 150 ; *Couvent des Sœurs-Grises*, pages 151-163.

l'école et l'ouvroir pour les pauvres , tenaient une classe payante. (1)

Un registre d'église a fourni à l'historien du village de Lomme la preuve qu'il y existait en 1574 une école dont il fait un tableau de pure fantaisie. (2)

Nous avons sous les yeux une requête adressée en 1668 , par le pasteur, le lieutenant , les échevins et les notables de Linselles , à la comtesse de Middelbourg et d'Isenghien , dame dudit Linselles , lui remontrant en toute humilité et respect qu'à raison de l'étendue du lieu et de la multitude de jeunesse qu'il renferme, ils jugeaient expédient voire même nécessaire au bien public du village d'y établir un second maître d'école , « eu esgard que du » passé il y auroit eu quatre maistres d'escolle compris » celle du clercq. » La dame de Linselles permit l'établissement demandé.

En 1716 , les lieutenant et échevins des Franchises de Blaton et Linselles , appelés à donner leur avis sur la requête d'un troisième maître d'école qui demandait à s'y établir, rappellent les quatre écoles d'autrefois et attestent qu'ils ont vu depuis « jusques à trois escolles audit » Linselles dans un même temps, » tandis qu'il n'y en avait plus que deux y compris celle du clerc , bien que le nombre de jeunesse fût augmenté de plus de moitié depuis 1668 et s'élevât à quatre ou cinq cents enfants obligés en partie d'aller aux écoles des villages circonvoisins. Ils estiment donc que ledit établissement serait

(1) *Histoire de Wattrelos*, par le R. P. Alex. Pruvost, page 224.

(2) P. Francq. *Histoire de Lomme et de ses seigneurs*, chap. XXV.

d'une grande utilité aux manans des Franchises de Blaton et Linselles, vu les capacités de l'impétrant qui est de bonne vie et mœurs et catholique romain. Des considérations invoquées dans cet avis nous retenons en passant, pour les besoins de notre thèse, qu'il y avait aussi des écoles dans les villages qui entourent Linselles.

On voit encore que le clerc de Linselles prit ombrage de la concurrence que lui faisaient les écoles privées et qu'il finit, en 1744, par refuser de tenir l'école cléricale à moins qu'on ne supprimât les autres ; mais les gens de loi proposèrent d'isoler l'école du reste de la clergie en murant les communications, et présentèrent pour remplacer le clerc obstiné un maître qu'ils avaient sous la main, lequel écrivait joliment et savait encore mieux l'orthographe. (1)

Le même dossier qui nous a fourni ces renseignements contient le prospectus d'une école privée de Wervick, subventionnée par la commune. Avec la permission de Messieurs du Magistrat, Pierre Suchenot, ci-devant répétiteur à Lille, actuellement pensionné et résidant audit Wervick, enseignait en 1777, « l'art de lire, écrire, » l'arithmétique et les langues françoise latine. »

A Annappes, comme dans les autres villages, l'instruction était distribuée aux enfants soit par le clerc paroissial, soit par le curé, et probablement par tous deux. De 1582 à 1600, c'est-à-dire au moment où l'on appliquait partout les prescriptions pressantes des Conciles et les ordonnances des princes, on voit le curé sire Pontus

(1) Archives de Linselles, GG.

Salmon bâtir *la Sallette avec l'estude* de la maison pastorale. (1) Sans doute, ce pouvait être pour son usage particulier, mais on peut admettre que cette dépendance du presbytère était plutôt destinée à recevoir un certain nombre d'enfants que le curé s'était réservé d'instruire lui-même. Quoi qu'il en soit, tout porte à croire qu'à Annappes on avait pourvu dans une mesure suffisante à l'instruction des garçons, car c'est surtout l'instruction des filles qui préoccupe les curés.

Suivant une série de documents qui nous ont été communiqués, (2) le pasteur M. Henri-Valentin Looze, sentant la nécessité d'établir dans cette paroisse « une école de » pauvres filles pour y enseigner la doctrine chrétienne, » à lire et écrire, tricoter, coudre et autres métiers » convenables à leur état, » fit, à cette fin, donation, le 30 août 1745, de la moitié d'un lieu manoir contenant en totalité 250 verges de terre; l'autre moitié avait été donnée dans le même but, dès 1706, par Marguerite Pollet à la cure d'Annappes. Sur ce terrain et avec le consentement de messire Joseph de Robbes, comte d'Annappes, le curé fit bâtir l'école à ses dépens, à condition qu'on y recevrait et nourrirait deux ou trois orphelines « aussi avant que la fondation pourrait y fournir. » Il plaça cette maison sous la protection de Saint-Charles.

Le fondateur donna de plus aux maîtresses qu'il avait chargées de la direction de cette école les fonds nécessaires pour acquérir 1294 verges de terre en cinq pièces

(1) Succession des pasteurs de la paroisse d'Annappes depuis l'an 1510.

(2) Par les soins de M. Riveleois, instituteur d'Annappes.

situées à Annappes, et deux rentes héritières au cours annuel de 42 florins chacune. Le sieur Philippe Looze, frère du curé, animé du même zèle, fit don à la nouvelle école de deux cents de terre au même lieu. Enfin Jean Dubois compléta la dotation par le don, en 1724, d'un lieu manoir de deux cents et demi d'héritage avec quarante-deux verges de terre à labour tenant à l'école. A cette époque, les maîtresses de l'école des filles d'Annappes étaient au nombre de quatre et signaient le neuvième compte par elles rendu au curé qui s'était réservé pour lui et ses successeurs l'administration des biens de la fondation.

Nous bornons ici nos recherches et nos citations. Elles suffiront pour établir, contrairement à l'opinion généralement accréditée de nos jours, qu'il y avait avant 1789 un véritable enseignement populaire, tel que soixante-dix années d'efforts n'auraient pas suffi pour le ramener à l'état prospère où il se trouvait alors si le clergé et les congrégations religieuses n'y avaient apporté l'appoint de leur zèle et de leur dévouement. L'influence de l'Église dans l'enseignement public de tous les temps, sa coopération nécessaire sont un des faits les plus éclatants de notre histoire nationale.



CHAPITRE XXXVI.

Le clergé de la Flandre wallonne pendant la Révolution française. — Sécularisation de l'Église et son absorption dans l'État. — Constitution civile du clergé. — Schisme au sein de l'Église de France. — Primat, évêque du Nord. — Curés intrus partout méprisés. — Divisions, désordres et scandales à Roubaix, à Tourcoing, à Armentières, à Comines, à Lannoy. — Proscriptions. — Expulsion des religieux et religieuses. — Les prêtres fidèles chassés du territoire français. — Les prêtres schismatiques frappés à leur tour. — Le culte de la Raison.

Il nous reste à retracer en quelques traits particuliers à notre contrée l'une des plus formidables luttes que l'Église ait eues à traverser, lutte satanique préparée de longue main par le philosophisme impie du XVIII^e siècle et qui, une fois engagée sous prétexte de réformes reconnues nécessaires, revêtit bien vite et ouvertement les caractères d'une persécution violente contre le christianisme et d'une immense convoitise de la propriété ecclésiastique.

Dès la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée constituante, par une série d'attentats contre le droit de propriété et contre les droits les plus sacrés de la conscience, commence la sécularisation de l'Église catholique et son absorption dans l'État; elle supprime les divers droits perçus sur les bénéfices au profit des archevêques et du Souverain-Pontife; elle supprime les dîmes, puis le casuel des curés; elle réclame des églises, fabriques, chapelles et confréries toute l'argenterie qui n'est pas nécessaire pour la décence du culte divin; elle suspend l'émission des vœux; elle décrète que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation; elle exige une déclaration de tous les biens et revenus dépendants des bénéfices.

Le 13 février 1790, un décret, complété par plusieurs autres qui en règlent l'exécution, supprime les maisons religieuses où l'on fait des vœux solennels, déclarant qu'on ne pourrait plus en établir de semblables à l'avenir. Les religieux et les religieuses avaient la faculté de rentrer dans le monde ou de continuer la vie claustrale jusqu'à l'extinction de la communauté, et il devait être pourvu à leur sort par une pension convenable. Aux religieux qui ne voudraient pas profiter de cette disposition, on indiquait des maisons où ils seraient tenus de se retirer.

Dans notre contrée toutes les religieuses, à très-peu d'exceptions près, déclarèrent vouloir vivre et mourir sous leur saint habit, fidèles aux devoirs qu'elles avaient librement embrassés et dont l'accomplissement faisait leur bonheur. A Douai, il n'y eut qu'une seule défection

sur 357 religieuses ; il n'y en eut point à Flines ; (1) nous n'en avons trouvé ni à Roubaix ni à Lannoy. A Comines on a constaté, lorsque les religieuses furent chassées de leur couvent, qu'il manquait une sœur Augustine ; amenée au couvent par ses parents à l'âge de seize ans et n'ayant jamais montré que peu de dispositions pour la vie religieuse, elle avait apparemment quitte la communauté au moment où la loi ne reconnut plus de vœux. (2) Ici, comme dans toute la France, le nombre des défections fut donc insignifiant.

On peut maintenant apprécier à leur juste valeur, s'écrie l'historien de l'abbaye de Flines, les déclamations des philosophes sur les victimes cloîtrées que des préjugés barbares, disaient-ils, condamnaient à une lente agonie dans leurs tombeaux vivants. Voilà que les grilles sont rompues, les portes s'ouvrent toutes grandes devant ces prétendues victimes, et pas une ne veut sortir. Ah ! c'est aujourd'hui qu'au nom d'une liberté menteuse on fait violence à toutes leurs convictions ; c'est aujourd'hui que l'on brise une existence jusque-là heureuse et paisible, que l'on arrête violemment le cours d'une vie consacrée à Dieu et à la vertu ; c'est aujourd'hui que le cloître, où l'on permet à ces pauvres religieuses de passer quelques jours encore, est devenu, par un attentat sacrilège, le tombeau de toutes leurs espérances ! (3)

Il y eut un peu plus de faiblesses dans les monastères d'hommes que la Révolution réduisait à une condition

(1) *Histoire de l'abbaye de Flines*, par l'abbé E. Hautcœur, p. 308.

(2) C.-H. Derveaux. *Annales religieuses de Comines*, chapitre XII.

(3) Hautcœur, page 309.

insupportable. On les réunissait par groupes assez considérables de religieux appartenant à des ordres différents, ce qui rendait impossible l'observation de la règle particulière à chacun d'eux.

Le 24 août 1790, l'Assemblée nationale promulguait la fameuse constitution civile du clergé en exigeant de tous les prêtres le serment de s'y soumettre sous peine d'être déclarés inhabiles à remplir des fonctions publiques, et décidait qu'il y aurait un évêché par département, que les évêques et les curés seraient promus à leurs fonctions par l'élection. On avait arraché au roi la sanction de ce décret.

A l'exception de quatre, les évêques protestèrent courageusement contre une constitution qui compromettait le spirituel, empiétait sur l'autorité du pape et renversait la juridiction ecclésiastique. La plus grande et la plus saine partie du clergé suivit cet exemple, aimant mieux s'exposer à tous les périls que de prêter un serment qui répugnait à sa conscience; les autres se laissèrent malheureusement entraîner. Ainsi s'établit un schisme déplorable au sein de l'Église de France.

Le 20 mars 1791, Claude-François-Marie Primat, ex-oratorien, ancien curé de Saint-Jacques, à Douai, réunit la majorité des suffrages et fut élevé au siège épiscopal du Nord, établi à Cambrai et dont notre Flandre wallonne fera désormais partie. Les électeurs du district pourvurent également au remplacement des curés qui étaient restés en communion avec Rome.

L'arrivée des nouveaux curés dans leurs paroisses fut le

signal de bien des désordres. Les paroissiens se divisaient en deux camps : les uns , plus nombreux et restés unis à leur ancien pasteur, assistaient au service divin d'un côté ; de l'autre se rangeaient les zélés du prêtre constitutionnel , honteux de leur petit nombre , injuriant , maltraitant les fidèles , et causant dans le lieu saint les plus affligeants scandales. L'Histoire locale nous montre partout dans nos environs les curés intrus repoussés des prêtres fidèles , méprisés par leurs ouailles et expiant chèrement leur défection que la plupart d'entre eux devaient abjurer au lit de la mort.

A Roubaix , le sieur Qrirtet , directeur des Bleuets de Lille , vint , le 22 mai 1791 , prêter, dans l'église Saint-Martin, le serment solennel de veiller sur la paroisse que les électeurs du district lui avaient confiée ; d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. Ses deux vicaires , Delouvain et Thorès, prêtèrent individuellement le même serment. La venue des intrus fit de notre église le théâtre des scènes les plus fâcheuses qui forcèrent les personnes pieuses à aller entendre la messe au couvent de Sainte-Élisabeth et dans la chapelle du Saint-Sépulcre ; mais aussitôt des cris outrageants et des menaces injurieuses furent proférés contre les sœurs, contre les prêtres insermentés et leurs adhérents. Informé de ces violences que la loi n'autorisait pas encore, M. Wiart, commissaire du roi près le tribunal du district de Lille, adressa , le 16 juin, une lettre sévère à notre municipalité , qui la fit publier et afficher par toute la commune. Mais ni cette dure réprimande, ni les

divers arrangements prescrits relativement au partage de l'église et à la célébration publique du saint sacrifice de la messe, n'éteignirent l'aveugle colère des patriotes et ne firent cesser les divisions, les désordres et les scandales. (1)

A Haubourdin, le serment civique fut prêté le 29 mai 1794, par l'intrus Herbo, ex-religieux de Loos. *Certains* habitants montrèrent *quelque* répugnance à suivre les instructions du nouveau prêtre, préférant assister aux offices des anciens ecclésiastiques qui avaient refusé le serment à la constitution. (2)

A Tourcoing, les électeurs avaient nommé pour curé M. J.-A. Lebacq, qui depuis fut curé-doyen de Notre-Dame, à Cambrai; M. Dupont, chanoine et ancien député aux États-Généraux, forcé de lui abandonner le presbytère, s'était retiré dans une maison de la rue des Récollets. La majeure partie de la population était restée fidèle à son ancien pasteur, aussi l'exaltation était-elle grande parmi les zélés du prêtre constitutionnel. Un jour que l'on conduisait un mort à l'église, des femmes, coiffées de bonnets rouges, le pistolet au poing, arrêtent le convoi sur la place, prétendant que le défunt était un aristocrate qui n'avait jamais voulu avoir recours au ministère du curé assermenté, et que par conséquent les derniers devoirs ne devaient lui être rendus que par celui qui avait eu sa confiance pendant sa vie. Force fut aux porteurs de retourner sur leurs pas et d'aller déposer le cercueil sur les

(1) Notre *Histoire de l'église Saint-Martin*, chapitre XV.

(2) *Notes historiques sur Haubourdin et ses seigneurs*, par Tierce, pages 92-93.

marches de la porte de M. Dupont. Enhardies par le succès, les furies entourent la demeure du vénérable ecclésiastique; elles frémissent de rage, lancent des pierres dans les fenêtres et font entendre des cris de mort. Instruite du danger que court M. Dupont, la municipalité se rend sur les lieux pendant que M. J.-P. Lemaire, qui déjà, dans une autre circonstance, avait contribué à sauver les jours du pasteur, rassemble quelques courageux citoyens et vient avec eux prêter main-forte à l'autorité pour disperser ces émeutiers en jupon. (1)

Le R. P. Pruvost rapporte, d'après un témoin oculaire, une scène qui s'est répétée plus d'une fois à l'église de Saint-Christophe de Tourcoing. Arrivait-il que deux prêtres sortissent en même temps de la sacristie, l'un assermenté, l'autre catholique, les fidèles dispersés dans l'église observaient vers quels autels ils se dirigeaient. Si le premier allait à droite, tout le peuple désertait la nef de ce côté pour aller à gauche entendre la messe du *bien* prêtre; ainsi le ministre prévaricateur pouvait voir, au mépris qu'on faisait de sa personne, quelle horreur sa lâcheté avait inspirée à une population vraiment catholique. (2)

A Armentières l'installation du curé constitutionnel devait avoir lieu le jour de la fête du Saint-Rosaire, 2 octobre 1791; la consternation et la douleur étaient extrêmes. Dès quatre heures du matin toute la population fidèle se trouvait à l'église, venant pour la dernière fois

(1) *Histoire de Tourcoing*, par Ch. Roussel-Defontaine, p. 162-163.

(2) Notices biographiques sur plusieurs personnes remarquables par leur piété, originaires de Tourcoing, etc., page 191.

adorer, dans le sanctuaire, le Dieu de ses pères. Tous voulurent se confesser et jamais on n'avait vu une affluence aussi grande, un tel empressement, ni pareille ferveur au pied de la sainte table. Le doyen, M. Béghin, célébra la messe à huit heures et immédiatement après le clergé quitta l'église et à sa suite tous les fidèles.

A neuf heures, le curé constitutionnel Metgy, auvergnat de naissance, fit son entrée en ville; la garde nationale alla le recevoir à la porte d'Arras et le conduisit à l'église accompagné du petit nombre de ses partisans. Metgy chanta la messe et fit un sermon à sa manière. Le schisme était consommé. L'intrus était accompagné du curé constitutionnel de Sainte-Catherine de Lille et du Père Duchâteau, ex-minime assermenté et curé de Frelinghien. Ces trois *farceurs* tinrent une conduite si étrange, se livrèrent à des actes si extravagants, que des gens du peuple, qui s'étaient laissé entraîner à leur parti, étaient soulevés de dégoût et les prenaient en pitié. Les sottises de Metgy ont vite éloigné de lui ceux qui s'étaient ralliés à son église, et n'ont inspiré au plus grand nombre de ses adhérents que l'indignation et le mépris. (1)

A Comines, la cérémonie constitutionnelle se fit dans les derniers jours de l'année 1791. Un dimanche, pendant que M. Gosse, chanoine-curé, faisait l'eau bénite, avant la grand'messe, on vint lui annoncer qu'un prêtre assermenté arrivait accompagné d'une troupe de soldats. Le zélé pasteur monte en chaire et annonce lui-même à ses

(1) *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, par le Dr Abel Joire, chapitre 11.

ouailles l'arrivée du loup au milieu du troupeau. « Que ceux qui veulent me suivre , ajoute-t-il , quittent immédiatement le lieu saint qui va être souillé par la présence d'un prêtre schismatique. » Puis il se rend à la sacristie, prend les ornements sacerdotaux et les vases sacrés , et, accompagné de ses deux vicaires , s'en va célébrer la sainte messe à Comines-Nord. Il sortait de l'église par le grand portail, lorsque Sta y entra par le petit, précédé d'une musique guerrière et d'un détachement de cavalerie. L'église était déserte , les paroissiens avaient suivi le véritable pasteur, qui offrit ce jour-là le saint sacrifice dans une grange.

Après un séjour de dix mois , l'intrus Sta, rebuté et honni de tout le monde , abandonna la soutane et le bréviaire ; il mourut plus tard à Saint-Pol receveur de l'enregistrement. Son successeur, le citoyen Duviviers, élu et proclamé par l'assemblée électorale du district de Lille, le 20 octobre 1792, se distingua par son impiété et son impudent cynisme. Ce misérable, fils d'un perruquier de Paris , mit le comble à sa honte et à son apostasie en déclarant en chaire qu'il abjurait pour toujours le sacerdoce et qu'il allait se marier. Il proféra dans cette circonstance des obscénités si révoltantes que beaucoup prétendirent qu'il était venu dans le Nord sans avoir jamais été ordonné ainsi que ses deux vicaires Hattez et Prévost, qui annoncèrent pareillement en chaire qu'ils renonçaient au sacerdoce. Il est impossible de dire l'horreur qu'inspira aux habitants de Comines une pareille conduite. A partir de cette époque aucune personne , pour peu qu'elle eût

conservé la foi, ne voulut entendre parler de prêtres jureurs. (1)

A Lannoy, Claude-François-Athanase Meurice, ancien Carme, vicaire de Saint-Séverin à Paris, élu curé en 1791, donna de grands scandales à la paroisse, allant jusqu'à lire sur la place un écrit où il était dit que tout ce qu'enseignaient les prêtres était erreur. Il fut nommé par le peuple procureur de la commune en 1792 et ensuite agent national. (2)

A Bondues, on cite M. Charles-Louis Desmazières, professeur au collège de Lille. On sait que ce prêtre, avant de mourir, a fait une rétractation solennelle qui a été lue en chaire dans l'église de Bondues. Le dernier acte signé par lui est du 23 décembre 1792. L'historien de Bondues mentionne aussi l'extrême répugnance que les habitants manifestèrent à l'égard des prêtres constitutionnels. (3)

A Quesnoy-sur-Deûle, l'église fut gérée par l'intrus Dubois. Cet indigne prêtre se retira plus tard à Marquette, puis à Cambrai où il s'unit à une religieuse qui venait d'apostasier. Il y vécut en vrai matérialiste et afficha son cynisme en faisant graver au bas d'un cadran solaire peint sur un mur de face de sa maison, ces mots :

Jouis du présent,

Tu n'as qu'un moment.

« C'est laconique, mais c'est formel, s'écrie M. Charles Fretin ; Épicure eut été effrayé d'un pareil disciple. » (4)

(1) *Annales religieuses de Comines*, par l'abbé G.-H. Derveaux, chapitre XII.

(2) Notre *Histoire de Lannoy*, page 147.

(3) Louis Derveaux, chapitre VIII.

(4) *Notes historiques touchant la commune de Quesnoy-sur-Deûle*, p. 58.

Pendant quelque temps la loi couvrit d'une certaine protection, souvent illusoire il est vrai, les prêtres non assermentés; exclus des fonctions publiques, ils pouvaient encore, parmi toutes sortes d'avanies, célébrer le service divin dans les églises aux heures et aux autels qu'on voulait bien leur assigner. Mais cette tolérance légale, étendue d'abord aux religieux de l'un et de l'autre sexe, allait s'affaiblissant chaque jour et se changea bientôt en proscription. Dans sa séance du 17 août 1792, l'Assemblée nationale ordonna l'évacuation et la vente des maisons encore occupées par des religieux et des religieuses, même de celles où l'on avait promis un asile à vie à ceux qui avaient refusé de rentrer dans le monde.

Le décret du 25 mai 1794 qui avait désigné les maisons de retraite destinées aux religieux du département du Nord restés fidèles à la loi de la vie commune, n'avait laissé subsister dans notre ancienne Flandre wallonne que les abbayes de Cysoing et de Phalempin, la première affectée aux Bénédictins de Marchiennes, d'Anchin, de Saint-Amand et de Saint-Saulve, la seconde aux Carmes chaussés de Lille, de Valenciennes, de Saint-Laurent, de Landrecies et de Trélon. Aux chanoines de Cysoing, de Fives et de Phalempin, on avait assigné l'abbaye d'Hasnon; aux Bernardins de Loos et aux Trinitaires de Douai, l'abbaye de Liessies, ainsi qu'aux Croisiers de Lannoy; mais ceux-ci, par un acte suprême et douloureux avaient, le 8 juillet suivant, renoncé à vivre en communauté pour prendre habitation dans la ville. (1) Les Carmes déchaussés

(1) Notre *Histoire de Lannoy*, page 130.

de Lille, les Carmes tant chaussés que déchaussés de Douai avaient dû se retirer à l'abbaye de Crespin; les Augustins de Douai, de La Bassée, les Minimes de Lille et de Douai, les Brigittins d'Armentières au monastère des Augustins d'Hazebrouck; les Dominicains de Douai et de Lille au monastère des Carmes de Trélon; les Capucins d'Armentières à Saint-Laurent; les Capucins de Lille et de Douai au monastère des Capucins de Condé; les Récollets de Douai, de Comines, de Fournes, de Lille, de Tourcoing à l'abbaye de Vaucelles; les Chartreux de Douai et de Valenciennes à la Chartreuse de la Bouthillerie. Tout asile même précaire était désormais refusé aux pauvres religieux.

Mais comment peindre la douleur et les larmes de cette multitude de vierges consacrées au seigneur et qu'on rejetait ainsi dans le siècle. violemment arrachées de leurs cloîtres où calmes et résignées elles conservaient encore l'espérance de mourir, on les refoulait sans pitié au sein d'une société que les passions agitaient, où les attendaient les sarcasmes et les haines, où elles devaient à peine trouver un toit pour s'abriter.

Le flot montant toujours, les prêtres fidèles furent considérés comme des ennemis et des perturbateurs de l'ordre public. Un décret, du 26 août 1792, leur enjoignit de sortir du territoire français sous peine de dix ans de réclusion. Un autre décret, du 24 avril 1793, ordonna qu'ils seraient embarqués et transférés sans délai dans la Guyane française. La peine de la déportation fut étendue à tous les prêtres indistinctement qui n'avaient pas prêté

le serment de liberté et d'égalité ; poursuivis partout et traqués comme des bêtes fauves par les patriotes , ils durent s'exiler ou se cacher et la mort était presque toujours le sort réservé à ceux qu'on parvenait à saisir.

Le culte officiel fut frappé à son tour ; l'argenterie des églises fut confisquée , les cloches fondues ; les ministres furent déclarés n'être plus fonctionnaires publics et furent obligés de fuir à leur tour pour éviter la persécution ; leur serment schismatique ne leur offrant plus même une sauvegarde. Le culte de la Raison remplaça tous les cultes et dans nos églises indignement profanées , des créatures infâmes trônèrent sur les autels du Dieu trois fois saint.



CHAPITRE XXXVII.

Le clergé de la Flandre wallonne pendant la Révolution française, (suite). — Héroïsme du clergé pendant la persécution ; — ses martyrs : sœur Henriette Débuchy de Comines ; — M. Nys, moine de Cysoing. — Apôtres de la contrée : MM. Deltour et Decarnin à Comines ; — Georges Brédart à Roncq ; — Lefranc, Bonduelle et Donze dans les environs ; — Lecœuvre, le P. Procope et le P. Fidèle à Tourcoing ; — Delécluse et Cuvelier de Mouscron ; — Choisy et Serrurier à Roubaix ; — Jonville à Wattrelos ; — Favier à Bondues ; — Détréz à Lille et à Esquermes avec MM. Probin, Saint-Jean et Legrand ; — Ganil à Douai avec Duriez. — Un instant de trêve. — L'évêque Primat essaye de rétablir son clergé schismatique ; son séjour à Roubaix. — Hardiesse des missionnaires. — Réaction terroriste ; nouvelle persécution. — L'abbé Corne arrêté à Roubaix. — Apôtres de ce temps : MM. Poutrain, Demarle et Lecomte à Roubaix ; — Dubois, Leclercq, Cuvelier, Butin, Lahousse, Herrengt, Dujardin et Rouzé à Comines et aux environs ; — Delmotte, Dujardin, Paquet, Hennequin, les Pères Eusèbe, Nathanael et Fidèle à Armentières, Houplines et Erquinghem. — Dieu prend enfin pitié de son Église de France ; — le Concordat.

Mais à côté de ces fureurs et de ces abominations dont elle gémit, l'histoire locale a enregistré les plus beaux témoignages de foi et les plus généreux dévouements ; elle a recueilli les noms des prêtres héroïques qui, bravant les dangers et la mort, restèrent dans le pays pour fortifier

les fidèles ; elle a signalé à l'admiration du monde les travaux des vaillants missionnaires que la divine Providence a suscités dans toutes les parties du diocèse ; elle a constaté que, même pendant les plus mauvais jours, on ne cessa jamais, dans notre Flandre wallonne de célébrer la sainte messe et d'administrer les sacrements.

Comines peut se glorifier du courage et de la fermeté non-seulement de son curé M. Gosse qui n'abandonna son troupeau qu'à la dernière extrémité, mais encore des chanoines, des Récollets, des Sœurs-Grises et des Augustines qui montrèrent pendant cette terrible persécution une foi inébranlable et un zèle admirable. Quand les Augustines rentrèrent dans leur couvent, en 1802, elles n'étaient plus que trois ; l'une d'elles était morte en exil et sœur Henriette Debuchy, arrêtée à Ypres par des soldats français, avait été guillotinée sur la place d'Arras. Elle avait, dit-on, montré un courage digne des chrétiens des premiers siècles. (1)

Une autre victime de la Révolution à Comines, fut M. Nys, moine de l'abbaye de Cysoing, réfugié à Tenbrielen. Appelé auprès d'une Sœur Grise qui était sur le point de mourir, ce religieux s'était mis en devoir de braver tous les dangers pour exercer son ministère de charité. Arrêté à Comines par un Jacobin, il fut conduit à Lille et condamné à mort par le tribunal exécutif. Il eut le bonheur de recevoir avant son supplice les consolations de la religion qu'un homme de Dieu, M. l'abbé Détrez, dont nous parlerons bientôt, vint lui apporter dans sa prison. (2)

(1) *Annales religieuses de Comines*, par l'abbé C.-H. Derveaux, chapitre XII.

(2) *Ibid.*

Quelques prêtres intrépides exerçaient leur ministère à Comines au milieu de toutes sortes de périls. On cite parmi eux M. Deltour, ancien vicaire de M. Gosse et curé de Tenbrielen, qui fut un jour poursuivi, arrêté et conduit à l'Hôtel-de-ville par des soldats républicains et des Jacobins qui se préparaient à l'envoyer à Lille où peut-être l'attendait un sort semblable à celui de M. Nys, lorsque les habitants de Tenbrielen vinrent réclamer leur curé. Les soldats consentirent à le lâcher moyennant six vaches qu'ils exigèrent pour sa rançon.

D'autres missionnaires parcouraient la campagne des environs. M. Decarnin se tenait souvent à Sainte-Marguerite ; plusieurs fois il fut pris, mais toujours il parvint à se dégager des mains de ses ennemis. Un jeune prêtre né à Roubaix, M. Georges Brédart, ordonné le 27 mars 1790 et nommé vicaire à Roncq, exerçait le ministère en secret, non-seulement dans sa paroisse, mais dans celles d'alentour, ne craignant ni les dangers ni les fatigues, passant sous divers déguisements au milieu des démocrates pour porter les derniers sacrements aux malades, et échappant souvent à la mort grâce à son agilité. M. Lefranc justifiait son nom par son audace. M. Bonduelle, battu et accablé de coups à Quesnoy, faillit une autre fois être surpris au moment où il disait la messe, et certes on ne lui eût pas pardonné ce crime. (1)

Au nombre des prêtres missionnaires qui au péril de leur vie ont travaillé à la sanctification des âmes pendant l'orage de la Révolution, la *Biographie des prêtres du*

(1) G.-H. Derveaux. *Annales religieuses de Comines*, chap. XII.

diocèse de Cambrai morts depuis 1800, signale M. Donze qui n'a émigré que peu de temps et qui évangélisa toute la contrée que baigne la Lys. Il est mort curé de Cysoing. (1)

A Tourcoing, avec M. Lecœuvre, mort doyen de Saint-Sauveur à Lille, on trouve deux hommes bien vénérables, MM. Waroquier et Delepoulle, anciens religieux, plus connus dans cette ville sous le nom, le premier de Père Procope, le second de Père Fidèle. (2) Celui-ci avait à Tourcoing une vertueuse sœur, Mademoiselle Ursule Delepoulle, qui soignait la vieillesse de leur mère commune, et sur le dévouement de laquelle il pouvait compter. C'est dans la maison de cette pieuse demoiselle que les deux Pères vinrent se cacher durant quatre années. Une chambre fut convertie en chapelle, un autel dressé, et chaque nuit, à douze heures sonnées, on disait la messe à laquelle assistaient quelques voisins d'une discrétion sûre ; une autre messe se célébrait le matin. Les jours de fête amenaient d'ordinaire aux Pères des consolations bien propres à adoucir l'ennui de leur retraite. Les fidèles en petit nombre qui connaissaient leur secret, venaient se confesser, s'approchaient de la sainte Table, et rappelaient par leur ferveur le temps où les premiers chrétiens célébraient les saints mystères dans l'ombre des catacombes et sous le fer des premiers persécuteurs. On n'omettait aucune des cérémonies de l'église : on bénissait les cierges, on imposait les cendres, on distribuait les

(1) Appendice, page 455.

(2) Ibid.

rameaux, on faisait la procession autour de la chambre, et parfois même on entonnait à demi-voix quelque-une des hymnes qu'on avait jadis chantées librement sur les places publiques. (1)

Parmi les prêtres zélés qui vinrent à Tourcoing, pendant la Révolution, pour secourir les fidèles, on cite M. Delécluse et M. Cuvelier, tous deux vicaires à Mouscron. M. Cuvelier fut un jour surpris au moment où il terminait la messe et reçut même plusieurs coups de sabre; mais on réussit à le faire évader. M. Sailly, ancien desservant de l'Hôpital, portait sur lui le saint Sacrement, lorsqu'il fut arrêté et mis au corps-de-garde; mais il fut relâché presque aussitôt. (2)

L'abbé Cyr-Louis-Marie Choisy, vicaire de Roubaix ne savait se résoudre à abandonner le poste où Dieu l'avait placé et qu'il avait déjà disputé pied à pied à l'ennemi. A l'arrivée du curé constitutionnel il était avec l'abbé Serrurier desservant de la cure de Roubaix vacante depuis le 14 Avril 1791. Tous deux refusèrent de lire au prône la lettre pastorale de l'évêque intrus, se maintinrent en possession d'une partie de l'église et jusqu'à la loi du 20 Septembre 1792 qui organisait l'état-civil ils signèrent comme vicaires desservants les actes de baptêmes, de mariage et de décès pour lesquels on avait réclamé leur ministère. (3) Pendant la tourmente, l'abbé Choisy exerça

(1) A. Pruvost. *Notices biographiques sur plusieurs personnes remarquables par leur piété, originaires de Tourcoing*, pages 189 à 202.

(2) *Ibid*, page 202.

(3) *Notre Histoire de l'Église Saint-Martin de Roubaix*, chap. XV.

son apostolat aux environs de Lille, de Tourcoing et de Roubaix. Dans cette dernière ville il échappa un jour, comme par miracle, aux perquisitions des Jacobins en se cachant précipitamment derrière un trumeau. Il fut plus tard curé de Comines. (1)

A Wattrelos s'était réfugié le curé d'Orchies, M. l'abbé Pierre-Étienne-Marie Jonville, originaire du village ; il y avait une nièce, Amélie Jonville, mariée au sieur Salembier, qui occupait une brasserie. Cette vertueuse dame lui arrangea une retraite sûre. Chaque dimanche on disait la messe dans la grange de la brasserie ; on y baptisait, on y célébrait les mariages. Seulement quand la persécution devenait plus violente, le prêtre passait la frontière et s'éloignait pour quelque temps. (2)

Pendant les mauvais jours M. Alexandre Favier, qui en 1803 fut nommé curé de Bondues, rendit de nombreux services à la religion, surtout dans la ville de Lille, où, pour se soustraire au péril qu'il ne craignait pas d'affronter, il adoptait le costume d'ouvrier tapissier. Lorsqu'il portait aux malades les secours de la religion, il parcourait les rues, le dos chargé d'un matelas ou autres ustensiles. Il était d'un caractère franc, ferme et jovial. On cite encore de lui des faits non moins adroits que plaisants une foule d'anecdotes qui excitent l'hilarité par l'à-propos de ses spirituelles réparties. (3)

Admis au sacerdoce le 22 Septembre 1792, pour ainsi dire sur le champ de bataille et en présence même du

(1) C.-H. Derveaux, *Annales religieuses de Comines*, p. 159.

(2) *Histoire de Wattrelos* par le R. P. Pruvost, chap. XXXII.

(3) L. Derveaux, *Histoire de Bondues*, p. 94.

danger, l'abbé Louis-Adrien-Joseph Détrez, né à Lille, s'était préparé à combattre comme un bon soldat de Jésus-Christ, et, bravant le feu des persécutions, il resta dans sa patrie. Reçu chez des amis et changeant de logement deux ou trois fois par semaine, il s'était mis en relation avec quelques personnes prudentes et discrètes qui lui désignaient les maisons où il pouvait célébrer la messe, et lui faisaient connaître les malades qui réclamaient le ministère d'un prêtre insermenté.

Apprenant que M. Nys est détenu dans les prisons de Lille et condamné à la guillotine, son cœur s'émut à la pensée de laisser mourir un confrère sans les secours de la religion. Une personne charitable qui l'aidait ordinairement dans ses pieuses hardiesses, obtint du directeur de la prison la permission de faire porter au prisonnier du bois de chauffage ; c'était en hiver. Pendant qu'elle cause avec le geôlier, et caresse ses enfants, notre missionnaire, déguisé en porte-faix, le dos chargé de lourdes bûches, arrive près du condamné, reçoit sa confession, et le nourrit du pain des forts. Quelques jours après, l'abbé Nys montait à l'échafaud avec une angélique résignation.

Obligé de quitter la ville pour se soustraire aux poursuites, l'abbé Détrez fut recueilli à Esquermes sous le nom de M. Louis, par un ancien négociant qui y habitait une petite maison de campagne. Un modeste autel disposé dans une petite chambre lui donna la faculté de célébrer la messe au moins tous les dimanches. De sa retraite, M. Détrez commença à faire, la nuit, quelques sorties dans

les environs ; peu à peu il se fit connaître des bons catholiques, et, pour satisfaire à leur demande, il se vit obligé d'étendre ses excursions au loin. Il rencontra plusieurs prêtres qui, comme lui, faisaient la mission au péril de leur vie. C'étaient entre autres M. Probin, décédé depuis curé de Billy-Berclaux ; M. Saint-Jean, qui fut chanoine d'Arras ; M. Legrand, décédé curé de Verlinghem. M. Dêtrez parcourut pendant quelques années plus de 40 communes des environs de Lille, des cantons d'Haubourdin, de La Bassée et jusqu'aux portes de Béthune, au milieu de périls imminents, d'alarmes saisissantes, de privations multipliées, de travaux et de fatigues de toute espèce. (1)

Pendant cette époque de sanglante mémoire, chacune des parties de notre contrée eut son apôtre : Douai eut M. Ganil. Lorsque parurent les décrets qui l'obligèrent à faire un choix entre le schisme et la déportation, l'abbé Ganil, qui avait vu s'éloigner de Douai tous les prêtres fidèles, s'émut à la pensée d'abandonner sa ville natale à la merci du schisme et résolut de ne pas partir. Une cachette pratiquée dans les combles du grenier de la maison paternelle, fut d'abord son lieu de refuge. De là, déguisé en ouvrier maçon, couvreur, brasseur, jardinier, et portant sur lui les instruments propres au métier de celui dont il avait revêtu la défroque, il se rendait, et le jour et la nuit, dans les maisons où son ministère était réclamé. On peut dire, sans crainte d'exagérer, qu'il n'est

(1) Extrait de la *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai, morts depuis 1800* ; notice par M. Rogie, curé de Roost-Warendin, p. 231-241.

à Douai aucune famille chrétienne au sein de laquelle il n'ait pénétrer pour baptiser les enfants ou consacrer les mariages, entendre les confessions, administrer les mourants.

Cependant les ruses, les déguisements de toute espèce, l'affection du peuple, la sollicitude et la vigilance d'amis dévoués, ne purent épargner à l'abbé Ganil de vives alertes. Le bourreau de Douai était celui qui mettait le plus d'empressement à le soustraire aux recherches de ses persécuteurs ; il le recelait dans sa maison, l'avertissait au moment du danger et trouvait moyen de le mettre en sûreté. On cite de l'audace de M. Ganil un trait qui mérite d'être mentionné : Il eut le courage de pénétrer dans la prison, à l'ancien couvent des Écossais, et d'y rester enfermé pendant un jour pour y administrer les secours de la religion aux infortunés détenus. Il attribuait aux transes qu'il éprouva au milieu des précautions dont il fut forcé de s'environner dans cette circonstance, une grave maladie qu'il contracta quelques jours après.

Pendant les dernières années de la Révolution, l'abbé Ganil habitait une petite maison près du rampart ; il disait la messe chez lui et recevait même les personnes qui venaient y réclamer les sacrements, toujours néanmoins en observant les règles d'une grande prudence. N'oublions pas de dire qu'il avait pour compagnon de ses travaux apostoliques, M. l'abbé Duriez, ancien curé du fort de la Scarpe. (1)

(1) Extrait de la *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai* ; notice par M. Capelle, missionnaire diocésain, p. 373-378.

En 1795, il y eut comme une trêve à la persécution. Un revirement s'opérait dans les esprits et une certaine sécurité succédait à la terreur. Les représentants du peuple en mission dans les départements épuraient les municipalités et ouvraient les prisons, tandis que la loi du 7 Vendémiaire an IV (29 Septembre 1795) reconnaissait la liberté des cultes en la paralysant toutefois par des conditions qui la rendaient illusoire pour le catholicisme orthodoxe professé par les prêtres non assermentés

Le citoyen Claude-François-Marie Primat essaya de rétablir son clergé schismatique dont il allait lui-même réchauffer le zèle. Le 24 Mars 1796, il était à Roubaix où il prêtait entre les mains de la municipalité le serment exigé par la loi du 7 Vendémiaire an IV. L'évêque errant demeura près de six mois à Roubaix d'où il faisait des tournées pastorales dans la contrée, luttant contre le mépris public. Le 27 Juillet, il se présentait à Armentières sous le patronage d'un officier municipal qui se proposait de faire baptiser par lui plusieurs de ses enfants. Primat s'était flatté de recueillir de cette circonstance un certain prestige aux yeux des populations locales ; mais les choses tournèrent autrement. Au moment où il montait à l'autel, une foule considérable envahit l'église, repoussa l'évêque et l'officier municipal, les chassa du temple et les poursuivit à travers la ville de ses quolibets et de ses huées. Les deux personnages, confus et effrayés, se sauvèrent à la course jusqu'à la demeure de l'honorable municipal. (1)

(1) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, page 148.

En quittant Roubaix, Primat alla demeurer à Lille dans une petite maison de la rue Princesse à peu de distance de l'Esplanade. (1)

Quant à nos prêtres fidèles, ils n'étaient pas hommes à laisser passer sans en profiter largement l'apparence d'un calme si précaire qu'il fût. On les vit surgir de toutes parts avec une sainte audace, visitant les familles, administrant les sacrements, harcelant les administrations locales pour en arracher l'autorisation de vaquer aux fonctions de leur ministère, parvenant parfois, malgré les précautions prises pour les en empêcher, à célébrer la messe publiquement. Éconduits et repoussés, ils revenaient à la charge ; poursuivis et arrêtés, ils glissaient des mains de leurs persécuteurs pour affronter aussitôt les mêmes périls. Le chapitre de Tournai en envoyait partout soit comme missionnaires soit même comme curés ou vicaires dans les paroisses où ils pouvaient espérer un peu d'appui près des municipalités. Pour le peuple, il redemandait à grands cris ses bons prêtres.

Mais ce calme relatif et d'ailleurs intermittent ne fut pas de longue durée ; les fureurs patriotiques provoquèrent bientôt une réaction dans le sens de la terreur, les lois révolutionnaires furent remises en vigueur, les prisons se remplirent de prêtres, les temples se fermèrent même pour le clergé schismatique, une nouvelle persécution sévit dans notre contrée avec le retour au pouvoir des municipalités démagogues.

Nos courageux apôtres, cependant ; n'abandonnèrent

(1) Notes inédites de l'abbé Salembier.

point la partie ou du moins s'éloignèrent peu du poste périlleux qu'ils s'étaient eux-mêmes choisi ou qu'on avait assigné à leur zèle évangélique. De ce nombre était le jeune abbé Corne, frère de madame Salembier de la ferme de la Grande-Vigne, à Roubaix. En 1795, ses supérieurs l'avaient envoyé comme missionnaire exercer secrètement le ministère à Templemars près de Seclin, et l'année suivante à Wattrelos avec juridiction sur Roubaix, Tourcoing et les paroisses d'alentour, que le saint prêtre visita successivement durant trois ans, ne craignant, en véritable apôtre, ni les dangers ni les fatigues.

Le feu de la persécution s'étant rallumé M. Corne se retira à Herzeaux, petit village éloigné des grandes communications. De là il se rendait la nuit dans les lieux assignés à sa mission, pour y célébrer la messe et y prêter les autres secours de son ministère. Appelé le 23 février 1799 pour administrer les derniers sacrements à deux malades entre Roubaix et Lille, à plus de deux lieues de sa résidence, il ne put retourner vers Herzeaux qu'à une heure avancée de la nuit. Vaincu par le froid et le besoin, il se décida à s'arrêter à Roubaix, chez sa sœur qui, persuadée qu'on ne soupçonne pas sa présence en ce lieu, parvient à le retenir. Mais tandis qu'il dort d'un profond sommeil près d'un frère plus jeune que lui, prêtre comme lui, mais non connu comme tel, la ferme est tout à coup entourée par les agents de la force publique qui, après une longue perquisition, trouvent enfin le réduit où dormaient tranquillement les deux frères. Ceux-ci se ressemblaient en tous points, mêmes traits et à peu

près même âge ; cependant il n'y a qu'un criminel, l'autre n'est pas connu comme prêtre. Ne pouvant les reconnaître, on les saisit tous deux et on les mène devant le comité de surveillance siégeant à l'Hôtel-de-ville de Roubaix. « Lequel de vous deux est le prêtre, demanda » le président ? C'est moi, répond aussitôt l'intrépide » missionnaire. » Un combat de générosité eût été inutile devant un tribunal qui ne cherchait que des victimes. Le plus jeune se tait, il est immédiatement relâché ; l'autre est gardé pour être conduit à Douai, y être jugé, condamné, exécuté peut-être, car la justice de ce temps est sans merci. Mais arrivé à Pont-à-Marcq, il parvient à tromper la vigilance de ses conducteurs et à gagner un bois voisin où il trouve protection chez le garde. Ce brave homme et son fils veulent lui servir d'escorte et le ramènent le lendemain jusqu'à Wattrelos. M. Corne put sans autre encombre regagner Herzeaux, d'où, peu corrigé de sa mésaventure, il continua jusqu'à la fin de la persécution, à remplir son saint ministère sans souci des périls qui l'entouraient. (1)

Comme apôtre de ce temps, on cite encore à Roubaix les abbés Poutrain, Demarle et Lecomte ; celui-ci osa, le 9 juillet 1796, célébrer publiquement la messe. Poursuivi par les patriotes, il ne dut son salut qu'à la protection du commissaire du pouvoir exécutif. (2)

A Comines et dans les environs on a conservé le souvenir de MM. Dubois et Leclercq, connus sous les noms

(1) Extrait d'une notice inédite par l'abbé Salembier, neveu du héros missionnaire.

(2) *Histoire de Roubaix*, tome 1, page 316.

de *mon oncle et mon cousin* ; de M. Cuvelier qui se tenait au Blanc-Coulon , caché dans une pauvre chaumière ; de MM. Butin, Lahousse et Herrengt. Ce dernier fut arrêté à Deulémont dans une ferme où il disait la messe ; enfin de MM. Dujardin et Rouzé, ouvriers de la dernière heure. (1)

A Armentières où par les soins de Mgr. de Conzié, évêque d'Arras, condamné alors à la déportation, on avait organisé une mission en 1797, on signale parmi beaucoup d'autres M. l'abbé Delmotte, M. Dujardin, curé d'Houplines, et M. Paquet, son vicaire ; celui-ci, arrêté le 25 juillet 1798, détenu successivement dans les prisons d'Ypres et de Bruges, fut ensuite exilé dans l'île d'Oléron ; — l'abbé Hennequin, curé missionnaire des paroisses de La Ventie et d'Erquinghem ; — le Père Eusèbe, gardien des Capucins, l'un des apôtres qui eurent le plus à souffrir des persécutions de l'impiété ; — le Père Nathonaël Coustonoble, récollet, à Houplines et en grande vénération à Armentières.

De ce côté, on arrêtait encore les prêtres en 1801. Le Père Fidèle, prieur des Brigittins, surpris, le 23 août, célébrant la messe dans une ferme de la Chapelle-d'Armentières, fut conduit prisonnier dans la maison des Bons-Fils. Transféré à Douai quelque temps après et voulant tenter une évasion, la nuit, par la fenêtre de sa prison, il se cassa la jambe et mourut des suites de sa blessure. Délégué par M. le doyen Béghin pour desservir la paroisse d'Armentières et les localités voisines, il allait la nuit, soit seul, soit accompagné de quelques fervents

(1) C.-H. Derveaux. *Annales religieuses de Comines*, chapitre XII.

catholiques, visiter les malades, leur administrer les sacrements ou célébrer la messe, entouré d'un petit groupe de fidèles prévenus secrètement à l'avance et heureux de recevoir de ses mains le pain eucharistique. (1)

Mais là s'arrête la persécution. Les décrets perdaient de leur rigueur, les prêtres rentraient de la terre d'exil ou sortaient de leurs retraites sans être inquiétés, ils célébraient les saints mystères dans des granges en plein jour et à des heures régulières; enfin le concordat rouvrait les églises et rétablissait l'exercice du culte catholique. Dieu prenait pitié de la France; veuille sa miséricorde épargner à notre génération une aussi cruelle épreuve.



(1) Joire. *Histoire d'Armentières pendant la Révolution*, chapitres XIX à XXIII.

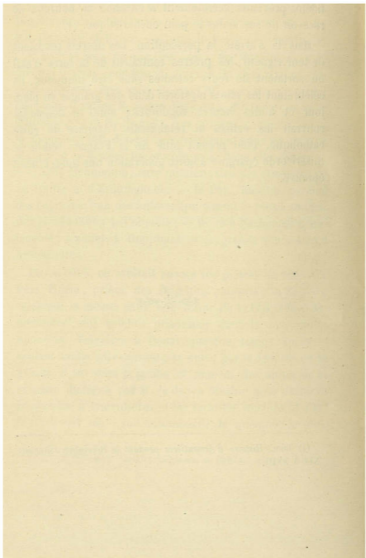


TABLE DES CHAPITRES.



CHAPITRE PREMIER. — Religion des Atrébates et des Ménapiens à l'époque de la prédication de l'Évangile. — Origines chrétiennes de nos contrées. — Saint Piat, saint Chrysole, saint Eubert, saint Martin. — Invasion des Barbares. — Les Francs 1

CHAPITRE II. — Organisation des diocèses de Tournai et d'Arras. — Saint Éleuthère ; saint Vaast ; saint Médard ; saint Éloi. — Origine de la collégiale de Seclin. — Reliques de saint Chrysole à Comines. — Saint Amand. — Le castrum de Douai et la famille de saint Adalbalde. — Les monastères d'Hamage et de Marchiennes ; sainte Rictrude. — Saint Mauront et saint Amé au monastère de Bruille. — Influence des institutions monastiques sur la civilisation du pays 13

CHAPITRE III. — Saint Sarre de Lambres. — Saint Arnould de Cysoing. — Saint Évrard, fondateur de l'abbaye de Cysoing. — Organisation des paroisses ; prieurés de Wattrelos, dépendance de Saint-Bavon ; d'Hamage, dépendance de Marchiennes ; de Beaupaire, dépendance de Cysoing. — Irruptions des Normands. — Invention du corps de saint Éleuthère ; Thècle de Roubaix 25

CHAPITRE IV. — Collégiales de Saint-Amé et de Saint-Pierre de Douai. — Abbaye de Phalempin. — Chapitre de Saint-Pierre de Lille ; son influence sur le pays. — Ramirhd. — Saint Gordaine. — Fondation de l'abbaye d'Anchin. — Restauration du siège épiscopal d'Arras ; Lambert de Guisnes. — Odon , évêque de Cambrai 36

CHAPITRE V. — La Paix et la Trêve de Dieu ; — opposition de l'évêque de Cambrai et d'Arras, qui consent enfin à la promulguer ; elle est jurée par tous les grands du comté. — Violation de la Paix, suivie de soumission. — Confréries diocésaines d'où naissent les institutions de Paix qui préparent l'établissement des communes. 46

CHAPITRE VI. — Première croisade ; — chevaliers wallons qui accompagnent Robert le Frison et Robert de Jérusalem en Terre Sainte. — Relique de saint Georges rapportée de Palestine. — Prieurés de Faumont et de Fives. — Saint Gossuin et Abeilard. — Saint Gossuin, abbé d'Anchin, sa mort 53

CHAPITRE VII. — Deuxième croisade. — Saint Bernard. — Fondation de l'abbaye de Loos ; — de la collégiale de Comines ; — de la maison des Templiers de Douai. — Saint Thomas de Cantorbéry en Flandre. — Chevaliers wallons compagnons de Philippe d'Alsace à la croisade. — La reine Ingelburge à Cysoing. — Prédication d'une nouvelle croisade ; chevaliers wallons qui prennent la croix avec Bauduin de Constantinople. — Hôpital de Saint-Samson à Douai. — Fin des croisades. 60

CHAPITRE VIII. — Les avoueries ecclésiastiques. — Avoués de l'abbaye de Marchiennes ; des collégiales de Saint-Amé de Douai et de Saint-Pierre de Comines ; — des monastères de Cysoing et de Phalempin. — Avoueries des châtelains de Lille. — Combat singulier d'un champion de l'abbaye d'Anchin. — Fin des avoueries. 68

CHAPITRE IX. — Régénération sociale poursuivie par l'Église. — Affranchissement de serfs à Fournes, à Herlies, à Roncq, à Warlaing, à Cysoing. — Serfs de l'Église. — Une dame noble de Tourcoing fait don de sa personne et de sa postérité à saint Vaast, patron de cette paroisse. — Influence de Walter de Marvis, évêque de Tournai, sur l'affranchissement des serfs dans le pays 78

CHAPITRE X. — L'Église et la féodalité. — La collégiale de Saint-Pierre de Lille et les comtes de Flandre. — L'abbaye de Phalempin et les châtelains de Lille. — L'abbaye de Cysoing et les seigneurs du lieu. — L'abbaye d'Anchin et les seigneurs du voisinage. — Paix du châtelain de Lille avec l'abbaye de Marchiennes. — Prodige à Lorgies. — Réparation de Roger d'Englos à l'abbaye de Loos; — du châtelain de Tournai à l'abbaye de Saint-Martin; — de Nicolas de Lallaing à l'abbaye d'Anchin. — Le droit de gîte. — Dîmes retirées des mains laïques. — Le seigneur de Comines renonce au patronat sur le chapitre de cette ville 87

CHAPITRE XI. — L'Église et la commune. — Le droit d'arsin et le chapitre de Saint-Pierre de Lille. — Jurisprudence commode des magistrats de Lille. — Le chapitre n'a jamais appliqué ni possédé le droit d'arsin. — Expiation d'un arsin exercé par le prévôt et les échevins de Courtrai. — Plaintes vaines des seigneurs du pays. — Lutte opiniâtre entre le chapitre de Lille et la commune pour la juridiction sur le quartier de Saint-Maurice. — Scandale. — La collégiale succombe. — L'Église de Tournai et la commune 99

CHAPITRE XII. — Établissements religieux et charitables fondés au XIII^e siècle. — Maison du Temple à la Haye près de Lille. — Abbayes de Notre-Dame des Prés et de Beaulieu. — Couvents des Dominicains et des Franciscains. — Abbayes de Marquette et de Flines. — Maison des Trinitaires. — Prieurés de Flers, d'Esquerchin, d'Englos et d'Houplines. — L'abbiette de Lille. — Béguinages. — Hôpitaux et

fondations de charité à Lille, Douai, Orchies, Comines, Seclin, Tourcoing, Forest, Frelinghien et Halluin 106

CHAPITRE XIII. — Annales du XIII^e siècle. — Gossuin, évêque de Tournai; Walter de Marvis, son successeur. — Croisade des Albigeois; le vénérable Foulques Utenhove, chanoine de Lille; — l'évêque de Tournai, légat du Saint-Siège. — Secte des Bulgares ou Bougrins. — Translation des reliques de saint Eubert. — Gauthier de Croix, évêque de Tournai. — Miracle du Saint Sacrement à Douai. — Notre Dame de la Treille à Lille, Confrérie, Festivité nouvelle, Procession de Lille. — Subvention demandée au clergé, pour la Croisade. — Désordres à Lille à l'occasion de la prédication d'une croisade contre le roi d'Aragon; — Sentence du légat. Michel de Waringhien, évêque de Tournai. — Privilèges des Ordres mendiants. 118

CHAPITRE XIV. — Le droit d'asile: — Profanation de l'église de Saint-Pierre de Lille; — condamnation du seigneur de Cysoing, du bailli de Lille et de leurs complices; — le Chevalier rouge à la procession de Lille. — Violation du droit d'asile aux XIV^e et XV^e siècles: — amende honorable de six sergents du roi à Douai; — excommunication du bailli de Lille, violateur du droit d'asile en l'église de Saint-Étienne. — Restriction du droit d'asile commandée par le soin de la sécurité publique, à Douai. — Privilège des échevins de Douai. — Rétablissement de réfugiés enlevés du couvent de l'Abbetie et du cimetière de Saint-Étienne à Lille. — Dernière phase du droit d'asile . 131

CHAPITRE XV. — XIV^e et XV^e siècles — Abolition de l'ordre des Templiers. — La peste noire et les Flagellants. — Le grand schisme d'Occident; les communes de Flandre restent fidèles au pontife de Rome; division dans l'église de Tournai. — Le bienheureux Pierre de Luxembourg. — Les chevaliers flamands prennent part aux dernières croisades contre les infidèles; siège de Carthage et bataille de Nicopolis; ils vont sans succès au secours du roi de Chypre contre les Sarrasins. — Institution de l'ordre de la Toison-d'Or; projet de croisade, repas du Faisan 143

CHAPITRE XVI. — Les cours ecclésiastiques, comment elles naquirent et comment elles connurent d'affaires civiles ; — Acharnement des légistes contre l'action de ces cours dont la compétence n'est plus reconnue en France au XV^e siècle, en matière d'adultère. — Les clercs tonsurés et les juridictions temporelles du diocèse de Tournai. — L'officialité de Tournai et les justices seigneuriales ; — Le droit de senne dans la châtellenie de Lille ; — Nature de ce droit ; — Seigneurs qui l'exercent ; — Punitions qu'ils infligent pour adultère et transgression du dimanche. — Les bourgeois de Lille sont justiciables des échevins en matière d'adultère, concubinage, vie dissolue et transgression du dimanche 155

CHAPITRE XVII. — L'Église et l'instruction publique au moyen-âge. — École monastique de Saint-Amand ; Milon, Huchald et autres. École de la cathédrale de Tournai ; Odon. — École capitulaire de Lille ; Rainbert ; chanoines remarquables par leur instruction ; auteurs éminents sortis de cette école : Gauthier de Châtillon, Alain de Lille, Adam de La Bassée. — Écoles capitulaires de Saint-Amé et de Saint-Pierre de Douai ; Franciscains et Dominicains. — Écoles d'Anchin, de Marchiennes, de Cysoing, de Comines. — Le concile de Latran et l'instruction des pauvres. — L'écolâtre, directeur et inspecteur des écoles. — Les synodes de Tournai et les écoles élémentaires, journalières et dominicales. — Les universités ; collèges belges près de l'université de Paris ; fondation des universités de Louvain et de Douai . 168

CHAPITRE XVIII. — Hérésies au XV^e siècle. — Turlupins à Lille et à Douai. — Thomas Connecte, réformateur. — Sectateurs de Jérôme de Frague à Lille, à Seclin, à Avelin, à Ennevelin, à Fretin, à Tourcoing, à Landas, à Néchin, dans la châtellenie de Cassel. — Alphonse, de Portugal, vaudois. — Bouffonneries scandaleuses ; évêques des Innocents ; fête des Fous. 182

CHAPITRE XIX. — L'Église et le moyen-âge, revue rétrospective : l'Église debout au milieu des ruines du vieux monde romain ; à elle la tâche de réparer le passé et de préparer l'avenir. — Les Francs, instruments des grands desseins de Dieu ; travail de l'Église sur cette race farouche. — Luites de l'Église contre la barbarie ; son empire sur ses oppresseurs ; sa charité étendue aux besoins corporels et aux besoins intellectuels ; son habileté à transfigurer, au profit de la civilisation, les habitudes, les sentiments, les passions mêmes ; sa part directe dans l'émanicipation des peuples ; ses épreuves, ses combats, sa force invincible et son éternelle victoire. — Par l'Église le moyen-âge accomplit glorieusement sa tâche ; nous lui devons notre salut. . . . 190

CHAPITRE XX. — Le Protestantisme. — Les doctrines de Luther envahissent les Pays-Bas où s'insinuent en même temps les dogmes de Calvin et les rêveries des Anabaptistes. — Supplice de quelques hérétiques à Tournai, Lille et Douai. — Privilège de non-confiscation. — Pierre Brully, disciple de Zwingle. — Progrès des sectaires à Lille et dans la chàtellenie enrayés par la vigilance du magistrat. — Philippe II ; établissement de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas ; opposition que cette utile mesure rencontre. — Crainte de l'inquisition espagnole perfidement exploitée. — Motifs intéressés du mécontentement de la noblesse qui suscite toutes sortes d'embarras à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, et à son conseiller le cardinal de Granvelle. 199

CHAPITRE XXI. — Le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes se mettent à la tête de l'opposition — Renvoi des troupes espagnoles et retraite du cardinal de Granvelle. — L'hérésie tend à se propager dans notre contrée. — Mathieu Launoy, thaumaturge calviniste. — Justification des rigneurs déployées contre les fauteurs d'hérésie. — Confédération et compromis des nobles. — Condescendance de la duchesse de Parme ; édit de modération ; son peu d'effet. — Les confédérés adoptent le nom de Gueux. — Désordres, crimes et abominations commis par les sectaires sous la protection des confédérés. — Jusques là la Flandre wallonne avait fourni relativement peu d'adeptes à l'hérésie 209

CHAPITRE XXII. — Commencement des troubles dans la Flandre wallonne. — Maître Cornille, Ambroise Wille, Pérégrin de la Grange et autres prédicants préparent partout la révolte ouverte. — Dévastation d'Ypres sous les yeux du comte d'Egmont. — Les Gueux passent la Lys le 16 août 1566 et se répandent dans la Châtellenie de Lille où ils commettent les plus affreux désordres. — Notre-Dame de Grâce. — Plaintes de l'évêque de Tournai réfugié à Lille. — Insuffisance des troupes depuis le renvoi des Espagnols. — Dispersion des Gueux par les habitants de Seclin. — Opportunité des mesures prises à Lille pour la sécurité de cette ville. — Pillage des églises et abbayes de Tournai et des environs. — Les Gueux deux fois taillés en pièces à Marchiennes dont ils viennent de ravager l'abbaye 218

CHAPITRE XXIII. — La princesse Marguerite est obligée de céder à la violence; accord du 23 août 1566. — Condamnation de quelques iconoclastes à Lille. — Répulsion de cette ville pour les doctrines hérétiques. — Origine du Collège d'Anchin à Douai, auxiliaire de l'Université de cette ville contre le protestantisme. — Les troubles et les séditions persistent dans toutes les provinces malgré l'accord du 23 août. — Colère de Philippe II en apprenant les effroyables excès des Gueux. — La Gouvernante se détermine à lever des troupes et ordonne le siège de Valenciennes resté en état de rébellion. — De nouvelles bandes de sectaires se rassemblent à Quesnoy-sur-Deûle et à Tournai; elles ravagent toute la contrée. — Les meneurs cachés. — Les Gueux sont mis en déroute à Marcq-en-Barœul et à Croix par la garnison de Lille. — Journée de Wattrelos. — Combat de Lannoy. . 230

CHAPITRE XXIV. — Réaction dans les esprits. — Poursuite et châtement des perturbateurs. — Envoi du duc d'Albe dans les Pays-Bas. — Arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes. — Recherche et exécution des coupables. — Bon nombre de sectaires s'expatrient. — Gueux des bois. — Sentences de bannissement contre des contumaces

de la Flandre wallonne et notamment de Tourcoing. — Supplice des comtes d'Egmont et de Hornes. — Exécutions diverses. — Publication inefficace d'un pardon et d'une amnistie accordés par le pape et le roi. — Rappel du duc d'Albe. — Don Louis de Requesens, sa mort. — Conseil d'État et États généraux. — Révolte des troupes espagnoles. — Troubles. — Pacification de Gand 245

CHAPITRE XXV. — Arrivée de Don Juan d'Autriche; édit perpétuel. — Le nouveau gouverneur, devenu suspect, est forcé de prendre l'offensive contre les États qui offrent le gouvernement à l'archiduc Mathias. — Le prince d'Orange, lieutenant général. — Les Gueux se relèvent sous le nom de patriotes et prétendent imposer la réforme par la force; — ils se rendent maîtres de Bruges et d'Ypres; — leur tentative sur Lille échoue. — Les zéloteurs du bien public dans cette ville. — Les patriotes à Douai, à Valenciennes, à Arras. — Ligue catholique des provinces wallonnes. — Les malcontents; leurs progrès dans notre contrée favorisés par les Lillois. — Réconciliation des provinces wallonnes 258

CHAPITRE XXVI. — Les Jésuites dans la Flandre wallonne. — Le Père Bernard Olivier, d'Antoing; sa mission à Tournai. — Gilles de Berghes de Tourcoing, Jacques l'Ostius de Douai, Jean Cuvillon de Lille, Nicolas Lannoy, de Lannoy. — Collège des Jésuites de Tournai, de Cambrai, de Douai, de Bruges et de Maëstricht. — Les Jésuites et les Gouverneurs des Pays-Bas; — ils se tiennent à l'écart sous le duc d'Albe; — refusent de prêter le serment de haine à Don Juan d'Autriche; — sont chassés de leurs maisons de Bruges et de Tournai; — le duc de Parme leur fait restituer les collèges dont les hérétiques s'étaient emparés; il décide Philippe II à concéder aux Jésuites le droit de propriété juridique sur le territoire belge. — Toutes les villes veulent avoir leur maison de Jésuites. — Les Jésuites et le Batanisme; le Père Léonard Lessius. — Jean Vendeville, évêque de Tournai. . . . 272

CHAPITRE XXVII. — Les Jésuites dans la Flandre wallonne (*suite*).
— Fondation du collège de Lille. — Le Père Éleuthère Du Pont, de Lille; ses travaux dans le pays. — Le père Florent, de Montmorency.
— Les Jésuites et Pierre Panne; imputations calomnieuses. — Ouverture du collège d'Arras. — Les Jésuites établis à Bergues, à Watten, à Dunkerque, à Maubeuge, au Cateau, à Bailleul, à Cassel. — Fondation du collège d'Armentières. — Sodalités ou congrégations. — Ce que furent les Jésuites dans notre contrée. — Saints religieux de la Compagnie de Jésus, originaires de la Flandre wallonne. — Pères nés dans la même province et qui se sont fait un nom comme professeurs habiles, comme savants et écrivains distingués. 284

CHAPITRE XXVIII. — Antoinette Bourignon et son faux mysticisme. — Naissance d'Antoinette; — ses premières années; — ses visions; — elle se croit appelée à fonder une nouvelle église. — Elle abandonne toutes les pratiques religieuses. — Ses tentatives pour fonder une communauté. — Ses diatribes contre le clergé et les religieux. — Elle vit en recluse dans un faubourg de Lille. — Passions qu'elle inspire. — On lui confie la direction de l'Hôpital Stappaert de Lille. — Faits de sorcellerie. — Antoinette est poursuivie par le magistrat. — Ses pérégrinations. — Ses relations avec les Jansénistes. — Ses aberrations. — Ses enfantements spirituels. — Elle se croit la femme de l'Apocalypse et même l'épouse du Saint-Esprit. — Son séjour à Amsterdam. — Sa vie pénible en Danemarck. — Ses disciples. — Sa mort. — Ses ouvrages, leur condamnation. — La secte des Bourignonistes a laissé peu d'adeptes 296

CHAPITRE XXIX. — Magie et sorcellerie. — Possibilité des possessions; puissance des exorcismes. — Possession des Brigittines de Lille au XVII^e siècle. — Troubles et désordres dans le couvent; — Marie de Sains; — Simone Dourlet. — Interrogatoires dirigés par l'Official de Tournai de concert avec son évêque et celui de Bois-le-Duc.

— Le baron Nicolas de Montmorency, bienfaiteur des Brigittines de Lille. — Exorcisme de trois religieuses par les Pères Domptius et Michaelis. — Aveux de Marie de Sains ; — son pacte avec le démon. — Simone Dourlet s'avoue aussi coupable ; — récit romanesque et contourné de l'exécution de celle-ci. — Le chanoine Jean Le Duc compromis mais déclaré innocent. — Modération de l'Église dans la poursuite des crimes de magie 307

CHAPITRE XXX. — Le Jansénisme. — Condamnation de l'*Augustinus*. — Le silence respectueux ; le formulaire ; la bulle *Regimini*. — Soumission apparente des évêques ; paix de Clément IX. — Gilbert de Choiseul et François de La Salle, prélats jansénistes, se succèdent sur le siège de Tournai. — Querelle du premier avec les religieux mendiants. — Les maximes gallicanes portent leurs fruits. — Les Jésuites de Douai et l'évêque d'Arras, Guy de Sève. — Le cas de conscience et la bulle *Vincam Domini*. — De Coëtlogon et de Beauveau successivement évêques de Tournai. — Le Père Quesnel dans les Pays-Bas. — Constitution *Unigenitus*. — Les appelants et la bulle *Pastoralis officii*. — Le Jansénisme à Douai. — Le prince de Lowenstein, évêque de Tournai, veut mettre fin au progrès du Jansénisme dans le diocèse. — La résistance obstinée de quelques curés réfractaires y fait naître les plus violentes agitations 319

CHAPITRE XXXI. — Le Jansénisme dans la Flandre wallonne. (*suite*)
Trois curés obstinés : Watterlot, de Carvin ; Dubaut, de Péronne ; Baudechon de Tourmignies. — Autres curés jansénistes : Religieux de Fives ; Debauts à Roubaix, troubles et violences dans cette paroisse ; De Senlis, à Lezennes ; Sauvage, à Flers ; Looze, à Annappes ; Rufflé, à Bondues, reconnaît son erreur ; Cachar, à Roncq ; Deconinck, à Wattrelos. — Femmes jansénistes à Tourcoing : papesse Quesnel, troubles et désordres dans cette paroisse. — Fin du jansénisme ; ses principes survivent, ouvrant la voie à l'incrédulité. 332

CHAPITRE XXXII. — Intrigue quiétiste. — *L'Avis charitable*. — Deux filles, Hélène Vincre et sa sœur, accusées de vol, sont bannies de Lille. — Des ecclésiastiques et religieux se déclarent les protecteurs d'Hélène qui faisait profession d'être dévote. — Elle se retire à Werwick où une main inconnue lui fournit tout en abondance. — Une demoiselle de haute naissance s'attache à elle et lui attire des partisans. — Hélène revient à Lille ; — une société mystérieuse se forme autour d'elle et lui rend une sorte de culte ; — personnages qui composent cette société ; — l'un d'eux pousse la dévotion jusqu'à épouser Hélène. — Dénouement de l'intrigue. — Hélène Vincre jouait l'extase et l'inspiration. — Illusion & erreur du Quiétisme ; — les prosélytes de la Vincre infatués de cette mysticité ; — pour eux Hélène était la réalité de cette perfection imaginaire 346

CHAPITRE XXXIII. — Communautés hospitalières du XV^e siècle à la Révolution : — Augustines de Lille, de Seclin, d'Orchies, de Comines, de Roubaix. — Les Franciscaines de Lille, de Comines, de La Bassée, d'Armentières, de Douai, d'Orchies, de Tourcoing, de Lannoy. — Capucines d'Armentières. — Bleuettes de Lille. — Sainte-Famille et Sœurs de la Charité à Douai. 358

CHAPITRE XXXIV. -- L'instruction primaire avant 1789. -- État de l'enseignement populaire au XVI^e siècle. -- Rénovation scolaire à la suite du Concile de Trente. -- Concile de Cambrai en 1565. -- Synodes d'Arras et de Tournai. -- L'instruction populaire et son organisation réunissent tous les efforts. -- Instructions du prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, en 1580 ; -- elles consacrent les deux principes de la gratuité pour les pauvres et de l'obligation pour tous, en tant que l'enseignement conserve pour base essentielle, constitutive, l'instruction religieuse ; hors de là l'obligation légale est une atteinte à la liberté humaine et à la liberté de conscience ; elle détruirait l'enseignement public. -- Écoles dominicales 366

CHAPITRE XXXV. -- L'instruction primaire avant 1789. (suite).-- Organisation complète, dans la Flandre wallonne, d'un enseignement populaire répondant aux besoins tant spirituels et intellectuels que matériels. -- Écoles de Lille, dominicales ou journalières, des Grisons, de Bapaumes et autres ; une école par mille habitants. -- Écoles de Douai ; -- d'Armentières ; -- de Comines ; -- de La Bassée. -- Écoles de Roubaix : de la Coutrerie , dominicale, des Sœurs, communale ; concurrence des écoles privées. -- Écoles de Tourcoing : Notre-Dame, des Anges ; les Filles de Notre-Dame. -- Coutres à Lannoy ; école des Sœurs-Grises. -- Écoles de Wattrelos ; -- de Lomme ; -- de Linselles ; -- de Wervick ; -- et d'Annappes. -- L'influence de l'Église dans l'enseignement public de tous les temps est un des faits saillants de notre histoire 377

CHAPITRE XXXVI. -- Le clergé de la Flandre wallonne pendant la Révolution française. -- Sécularisation de l'Église et son absorption dans l'État. -- Constitution civile du clergé. -- Schisme au sein de l'Église de France. -- Primat, évêque du Nord. -- Curés intrus partout méprisés. -- Divisions, désordres et scandales à Roubaix, à Tourcoing, à Armentières, à Comines, à Lannoy. -- Proscriptions. -- Expulsion des religieux et religieuses. -- Les prêtres fidèles chassés du territoire français. -- Les prêtres schismatiques frappés à leur tour. -- Le culte de la Raison 390

CHAPITRE XXXVII. -- Le clergé de la Flandre wallonne pendant la Révolution française, (suite). -- Héroïsme du clergé pendant la persécution ; -- ses martyrs : sœur Henriette Débuchy de Comines ; -- M. Nys, moine de Cysoing. -- Apôtres de la contrée : MM. Deltour & Decarnin à Comines ; -- Georges Brédart à Roncq ; -- Lefranc, Bonduelle et Donze dans les environs ; -- Lecœuvre, le P. Procope & le P. Fidèle à Tourcoing ; -- Delécluse & Cuvelier de Mouscron ; -- Choisy & Serrurier à Roubaix ; -- Jonville à Wattrelos ; -- Favier

à Bondues ; -- Détrez à Lille & à Esquermes avec MM. Probin, Saint-Jean & Legrand ; -- Ganil à Douai avec Duriez. -- Un instant de trêve -- L'évêque Primat essaye de rétablir son clergé schismatique ; son séjour à Roubaix. -- Hardiesse des missionnaires. -- Réaction terroriste ; nouvelle persécution. -- L'abbé Corne arrêté à Roubaix. -- Apôtres de ce temps : MM. Poutrain, Demarle & Lecomte à Roubaix ; -- Dubois, Leclercq, Cuvelier, Butin, Lahousse, Herrengt, Dujardin et Rouzé à Comines et aux environs ; -- Delmotte, Dujardin, Paquet, Hennequin, les Pères Eusèbe, Nathonaël et Fidèle à Armentières, Houplines et Erquinghem. -- Dieu prend enfin pitié de son Église de France ; -- le Concordat 403



